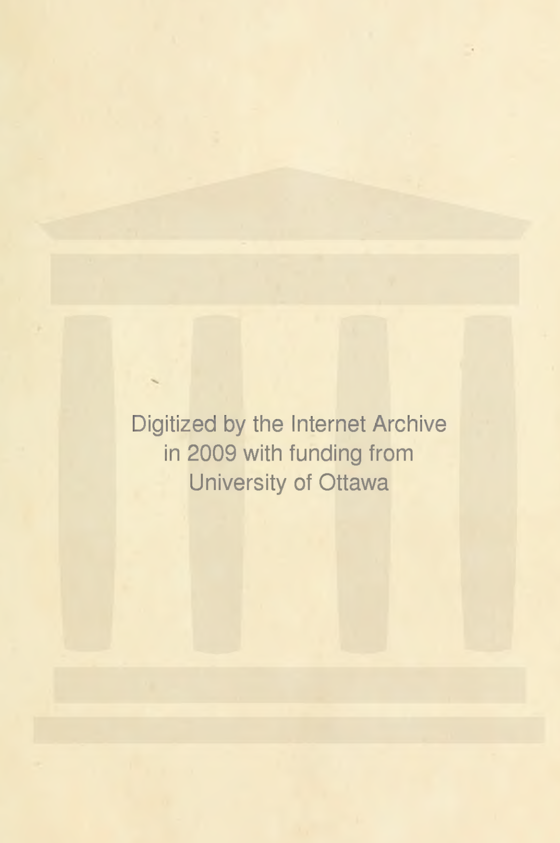


SOUVENIRS POLITIQUES

1871-1877

Ce volume a été déposé au ministère de l'intérieur (section de la librairie) en mai 1905.

PARIS. — TYP. PLON-NOURRIT ET Cie, 8, RUE GARANCIÈRE. — 6686

VICOMTE DE MEAUX

SOUVENIRS POLITIQUES

1871-1877



PARIS
LIBRAIRIE PLON
PLON-NOURRIT ET Cie, IMPRIMEURS-ÉDITEURS
8, RUE GARANCIÈRE — 6e

1905

AVANT-PROPOS

En publiant des souvenirs que je réservais d'abord à ma famille, je me suis proposé de rendre témoignage aux hommes politiques qui furent mes chefs ou mes compagnons d'armes. Le pays en détresse les avait appelés à le sauver : à peine tiré de l'abîme, il les a rejetés à l'écart. C'est pourquoi, devant une génération qui ne les a pas connus, j'ai cru bon d'attester quels ils étaient, ce qu'ils ont fait et ce qu'ils ont voulu.

J'étais l'un d'entre eux : mes antécédents ressemblaient aux leurs : j'ai qualité pour représenter les dispositions qu'ils apportaient à leur entrée dans la vie publique. Comme la plupart, relégué sous l'Empire loin des affaires, je m'y étais préparé par l'étude de l'histoire et la revendication des libertés qui nous faisaient alors défaut. Les traditions de ma famille m'attachaient au parti légitimiste et au pays où j'étais né, le Forez. Mon mariage avec une fille de M. de Montalembert m'avait rapproché des parlementaires qui avaient dû leur importance et leur crédit au régime

représentatif. Par mes sentiments les plus profonds, mes convictions les plus réfléchies j'appartenais à l'école qui poursuivait l'accord de la société moderne avec l'Église et cherchait dans les institutions libres un point d'appui pour la religion. J'avais fait mes premières armes dans la revue qui lui servait d'organe : le *Correspondant*. Deux fois, en 1863 et en 1869, je m'étais présenté dans l'arrondissement de Montbrison, comme candidat indépendant contre le candidat officiel, lutte inégale qui ne m'avait pas valu le succès, mais avait attiré l'attention de mes compatriotes. Voilà comment, ainsi que tant d'autres, je me suis préparé jusqu'à quarante ans à la carrière qui devait se clore pour moi moins de dix ans plus tard.

Cette carrière une fois ouverte, j'ai connu les desseins et les actes, les succès et les revers de ceux qui marchaient à notre tête. J'y prenais part, sans jouer d'ailleurs un rôle assez considérable pour que mon témoignage dégénère en apologie personnelle. Ce récit est celui d'un soldat, posté, durant l'action, auprès des généraux.

J'ai dit ainsi comment l'Assemblée nationale, après avoir arraché Paris à la révolte, rendit à la France mutilée une armée et des finances, rétablit l'ordre sans offenser la liberté et releva la fortune publique.

J'ai dû raconter ensuite comment la majorité conservatrice de cette Assemblée entreprit de restaurer la monarchie, sans y parvenir. Longtemps les royalistes qui s'étaient épuisés à ramener le roi ont été accusés de l'avoir écarté. Longtemps, dans la crainte de

découvrir leur prince, ils ont renoncé à se défendre, lui donnant par leur silence un gage suprême de fidélité. Mais aujourd'hui ce prince est mort depuis vingt et un ans, suivi dans la tombe, onze ans plus tard, par l'héritier qui s'était loyalement incliné devant lui. L'un et l'autre appartiennent désormais à l'histoire, et la France a le droit de savoir ce que leurs partisans ont souhaité pour elle, comment ils ont prétendu répondre à ses besoins sans froisser ses instincts, comment enfin, privés de leur roi, mais fidèles à la patrie, ils ont travaillé à la doter d'un pouvoir exécutif, stable et fort, capable de résister à l'omnipotence parlementaire.

Ce pouvoir, l'Assemblée nationale l'avait institué : les parlements élus ensuite l'ont désarmé, et, cela fait, depuis vingt-cinq ans, se sont appliqués sans relâche à détruire tout ce que cette Assemblée avait restauré. Pour arrêter au début l'œuvre de ruine, un effort a été tenté : la campagne du Seize Mai; cette campagne, ayant échoué, n'a pas cessé d'être incriminée tout ensemble par les vainqueurs, qui n'ont pas pardonné l'attaque, et par les vaincus, qui n'ont pas pardonné l'échec. De tous les ministres en ayant assumé la responsabilité, je suis le seul qui survive encore; avant de disparaître à mon tour, j'ai pensé qu'il m'appartenait d'en rendre compte. Pour remplir cette tâche, si j'ai, sans détour ni réticences, accusé nos adversaires, je n'ai pas dissimulé non plus nos propres fautes, ni les défaillances qui, dans nos rangs, ont déterminé la défaite. Défaites et victoires dépendent du moral des troupes autant et plus que des calculs des états-majors.

J'ai franchement expliqué ce qui nous a manqué pour vaincre : je l'ai fait avec l'espoir que d'autres, plus habiles ou plus heureux, trouveront un jour, dans un esprit public mieux trempé par une longue épreuve, un plus solide appui.

SOUVENIRS POLITIQUES

CHAPITRE PREMIER

L'ASSEMBLÉE NATIONALE A BORDEAUX

Élections du 8 février 1871. — Composition et tendances de l'Assemblée. — M. Thiers : sa situation dans le pays, ses dispositions à l'égard des différents partis. — Il devient chef de l'État, comment il forme son ministère. — Conclusion de la paix.

I

En 1870, au moment de la guerre, je faisais partie du conseil municipal de Montbrison et venais d'être élu au conseil général de la Loire. A la première nouvelle du désastre de Sedan, j'accourus à Saint-Étienne offrir mon concours au préfet, espérant encore qu'avec l'appui du conseil général il pourrait se former dans notre département une administration quelque peu régulière. De tous les membres de cette assemblée, le baron de Saint-Genest, qui partageait mes opinions, et moi, nous nous rencontrâmes seuls à la préfecture. Nous trouvâmes le préfet prêt à partir : il venait d'apprendre la chute de son gouvernement à Paris, et s'attendait à l'invasion prochaine de sa résidence par les républicains du chef-lieu. En effet, à peine étions-nous sortis de son cabinet, nous vîmes une foule en désordre escalader les marches de l'hôtel de ville, où la préfecture était alors établie à côté de la mairie. L'Empire s'était effondré : pas plus en

province qu'à Paris, la révolution ne rencontrait de résistance. En dehors du conseil général, quelques-uns de mes amis étaient venus à Saint-Étienne s'informer des événements et savoir ce qu'avaient à faire les honnêtes gens. Comme nous retournions chez nous tristement, sans avoir rien pu tenter à ce moment, le préfet nous rejoignit à la gare, et ce fut nous, les adversaires du régime impérial, qui, les derniers, escortâmes le représentant de ce régime jusqu'au train où il disparut, emporté loin de notre pays.

La dictature républicaine, qui s'était inaugurée par la dissolution du Corps législatif, prononça bientôt la dissolution de tous les conseils généraux et municipaux. Avec et par elle il ne devait plus rester en France un seul pouvoir électif. Dans la Loire elle forma arbitrairement une assemblée départementale, où quelques-uns de mes amis et moi nous fûmes appelés en petit nombre parmi des individus sans mandat. Nous refusâmes d'y siéger, la plupart de nos collègues précédemment élus dans les divers cantons en étant exclus. Quant aux municipalités, en dépit du décret de dissolution, nous parvînmes à maintenir intacte celle de Montbrison (1) ; mais ce fut en signant une proclamation rédigée par les républicains anciens ou nouveaux de ce conseil et portant adhésion à la République, laquelle était destinée — on le promettait — à sauver l'intégrité du territoire. Plus tard, durant mes efforts pour rétablir la monarchie, on n'a pas manqué d'exhumer contre moi cette proclamation, comme si, au sein de la patrie envahie et menacée de mort, nous avions pu nous disputer sur le régime politique à lui donner plus tard, au lieu de nous ranger tous derrière le gouvernement seul debout pour la défendre, et comme

(1) A l'exception du maire nommé par l'Empire, qui fut remplacé par un républicain.

si, hélas! la République avait réussi à tenir sa parole en sauvegardant notre frontière!

Cependant le parti républicain, qu'une révolution accomplie en face de l'ennemi avait porté aux affaires, ne se souciait aucunement de partager un pouvoir auquel il n'était pas accoutumé. Contre l'envahisseur, il acceptait volontiers tous les services, sauf ceux des princes d'Orléans; mais à l'intérieur il prétendait régir la France sans concours ni contrôle. Il profitait de nos désastres pour s'installer seul au gouvernement (1); et pourtant il était alors le parti le moins capable de gouverner; car ses procédés et ses habitudes, comme ses traditions et ses passions, n'avaient pas cessé d'être révolutionnaires. En même temps, soit par égarement patriotique, soit pour honorer sa dictature, ou seulement pour la prolonger, Gambetta se prononçait pour la guerre à outrance, alors qu'il ne nous restait plus aucun moyen de combattre. Le dégoût et l'effroi provoqués par une telle politique déterminèrent les élections du 8 février.

(1) Discours de M. Thiers à Bordeaux :

Oui, Messieurs, nous étions tous révoltés, je l'étais comme vous tous contre cette politique de fous furieux qui mettait la France dans le plus grand péril.

... J'ai lutté autant qu'on le pouvait à Tours et à Bordeaux contre cette prétention antinationale, atroce par ses résultats, arrogante, insolente, de vouloir, à quelques-uns qu'on était, se substituer à tous, contre la France même, quand il s'agissait de son salut. (Très bien! très bien! Nombreux applaudissements.) — (Assemblée nationale. Séance du 8 juin 1871.)

Discours du général Trochu :

« Dans le cours des rapports que j'ai eus avec M. Gambetta à Paris et plus tard, j'ai toujours jugé qu'il avait un ardent patriotisme; mais il portait en lui deux défauts originels incurables : ayant à invoquer, pour l'œuvre du salut commun que nous poursuivions, le concours de toutes les volontés, de tous les esprits, de tous les cœurs, il était persuadé qu'il fallait superposer à cet effort même un parti qui devait être le directeur.

M. Jules Favre, ministre des Affaires étrangères : C'est très vrai.

. . . .

Je le lui ai dit quand il nomma à Paris les maires provisoires; je le lui ai dit quand, à la même époque, il nomma les préfets dans les départements, l'assurant qu'il allait tout perdre au lieu de tout sauver. »

M. le ministre des Affaires étrangères : C'est très vrai. (Assemblée nationale. Séance du 14 juin 1871.)

Le pays se déclara pour la paix et contre le désordre.

Les désastres amenés par l'Empire étaient trop récents et trop flagrants pour que ses partisans ne fussent pas rejetés à l'écart : par un accord spontané et presque sans concert préalable, des hommes nouveaux pour la plupart, les uns appartenant aux anciens partis, les autres étrangers jusqu'alors aux luttes politiques, furent désignés et portés à la hâte par les conservateurs unanimes.

Ainsi fut dressée dans la Loire la liste sur laquelle on m'inscrivit et qui prévalut. Dans la précipitation avec laquelle les élections étaient preparées, les candidats faisaient défaut et pour compléter cette liste on y porta Thiers et Trochu. Ceux qui la formaient mesuraient mal d'ailleurs la force du sentiment qui nous poussait en avant, de même que bientôt après nous devions méconnaître la portée du revirement qui ne tarda pas à se produire. Un membre du gouvernement de la Défense nationale qui avait été député de Saint-Étienne avant le 4 septembre, M. Dorian, figura sur notre liste en même temps que sur la liste opposée. Ceux de mes amis qui tenaient davantage à mon élection proposèrent aux républicains montbrisonnais, qui venaient d'administrer d'une façon honnête et assez régulière notre arrondissement, des places parmi nos candidats; ils refusèrent, s'attendant à notre succès immédiat, mais voulant se réserver l'avenir et ne pas rompre avec le gros de leur parti.

Dans le tumulte de la guerre et l'accablement du désastre, les candidats qui devaient l'emporter ne firent aucune démarche auprès des électeurs. Leurs antécédents seuls les avaient signalés; et quand je me rappelle les hommes qui de la sorte entrèrent avec moi à l'Assemblée nationale, je ne puis m'empêcher de penser que le suffrage universel n'a pas toujours aussi bien choisi. MM. Jullien et de Sugny étaient depuis longtemps les membres les plus indépendants, les plus capables et les

plus considérés de notre conseil général. MM. Arbel et Cunit s'étaient fait apprécier, M. Arbel à Rive-de-Gier comme maître de forges, M. Cunit au barreau de Saint-Étienne en qualité de bâtonnier. M. Bouillier, dont le père, habile négociant et maire de Roanne sous l'Empire, avait géré les affaires de sa ville aussi bien que les siennes, M. Bouillier avait employé sa jeunesse à des voyages sur les côtes et dans les îles de la Méditerranée, en rapportant des travaux qui promettaient un publiciste. M. Callet, en 1848, avait intrépidement combattu la démagogie dans un journal stéphanois et mérité par là de représenter notre pays à cette époque. S'étant prononcé ensuite non moins hardiment contre le coup d'État, il avait encouru l'exil et n'avait reparu à Saint-Étienne, après le 4 Septembre, que pour y reprendre avec le même talent et la même vaillance la lutte contre le désordre. M. de Montgolfier se rattachait à notre pays par son mariage avec Mlle Verpilleux, dont le père s'était acquis un grand renom dans l'industrie métallurgique. Lui-même, ingénieur des ponts et chaussées à Saint-Étienne, s'était signalé par ses travaux dans notre département, et plus tard, devenu, pendant la guerre, officier d'artillerie, par sa conduite à l'armée de l'Est, à la tête de nos mobiles. Les suffrages des électeurs allèrent le chercher en Allemagne, où il était prisonnier. Il vint à l'Assemblée, encore étranger aux partis qui la divisaient, pour prendre rang parmi les champions les plus résolus de l'ordre social et des institutions qui le garantissent. Quand le Parlement se ferma pour lui comme pour nous, il était destiné à s'ouvrir une carrière industrielle non moins remplie, à retrouver comme président de la chambre de commerce de Saint-Étienne une situation publique aussi importante qu'indépendante.

Ainsi recrutée, la députation de la Loire ressemblait à celle de la plupart des départements de France : elle en

donne une idée, si je ne me trompe, assez exacte. Divers d'origine et de profession, représentant à ce titre les différents intérêts du pays, ceux qui la composaient s'accordaient pour repousser la dictature de Gambetta et conclure la paix, mais d'ailleurs allaient se partager entre plusieurs partis. Tandis que M. Dorian reprenait sa place à gauche, MM. Arbel et Cunit devaient s'asseoir au centre gauche; MM. Bouillier, Callet et de Montgolfier, au centre droit, MM. de Sugny, Jullien et moi à droite. Quelles que fussent nos tendances, nous arrivions à Bordeaux les uns et les autres encore incertains de la voie à suivre et saisis d'effroi devant la tâche à remplir. L'infortune de la patrie ne laissait place alors qu'aux sombres pensées; pour mon compte, si je faisais un retour sur moi-même, j'envisageais sous un triste aspect mon propre avenir. J'avais l'esprit hanté de toutes les déclamations prodiguées, de toutes les rancunes fomentées contre les traités de 1815. Je me disais que nous aurions à signer une paix autrement humiliante et onéreuse; tel était notre devoir sans doute; mais les hommes qui auraient rempli ce funeste devoir pourraient-ils s'en relever? Je nous voyais d'avance déclarés impropres à toute autre tâche. J'ai reconnu depuis que le patriotisme français était moins susceptible. Les préjugés soulevés contre nous et dont nous n'avons pu triompher ont été bien différents.

II

La trêve accordée par Bismarck, après la capitulation de Paris, pour former une Assemblée et constituer un gouvernement qui pût traiter avec l'Allemagne, était courte.

Nous avions été nommés à l'improviste. A peine élus, des diverses portions du territoire qui ne communiquaient plus entre elles, de Paris, séparé depuis cinq mois du reste du monde, des départements occupés par l'ennemi comme de ceux qu'il n'avait pas atteints, de l'Allemagne même, où nos armées prisonnières avaient été conduites, les nouveaux députés avaient dû se rendre en hâte à Bordeaux, sans savoir quels étaient leurs collègues. Quand l'Assemblée s'ouvrit, nous ignorions comment elle se composait. Je me vois encore sur l'escalier de ce théâtre de Bordeaux où nous devions nous réunir, étonné de rencontrer tant de visages connus, tant d'amis, jeunes ou vieux, qui ne s'attendaient pas davantage à me retrouver moi-même. Nous nous abordions, nous nous serrions la main avec cette joie triste que l'on éprouve à revoir les siens après un naufrage.

De cette Assemblée composée d'éléments si divers, les impérialistes, ainsi que je viens de l'indiquer, étaient presque complètement exclus : n'est-ce pas la coutume des révolutions en notre pays, que les partisans du gouvernement renversé disparaissent le lendemain de sa chute ? Cette fois, le gouvernement impérial ayant amené la ruine de la France, la coutume n'était que trop justifiée. Aussi, à la séance où nous étions condamnés à sanctionner la paix qui mutilait le territoire, quand la déchéance de l'empereur et de sa dynastie fut proposée, à peine sept ou huit votes protestèrent contre cette motion vengeresse ; et, pour la combattre à la tribune, il fallut à un ancien secrétaire de Napoléon III, M. Conti, un vrai courage. De l'ancien Corps législatif il ne surnageait dans l'Assemblée nouvelle que les irréconciliables de gauche et les indépendants non réconciliés avec la majorité bonapartiste, tels que Buffet, Daru, Martel, Ancel, d'Andelarre, Pouyer-Quertier, Lambrecht. Plus nombreux reparaissaient les revenants des libres Assem-

blées de 1848 et 1849 mis à l'écart et comme ensevelis durant l'Empire : Kerdrel et Larcy, deux disciples, deux lieutenants de Berryer; Vogüé, Benoist d'Azy, Tréveneuc, Dampierre, Mérode, Rességuier, Raudot, Corcelles et Moulin, Victor Lefranc et Dufaure, Barthélemy Saint-Hilaire et Vitet. Parmi les nouveaux venus au Parlement, les plus en vue à cette première heure étaient ceux que la guerre avait signalés : soldats de métier comme les chefs de la résistance, Trochu, Ducrot, Chanzy, d'Aurelles, et, avec eux, le vieux Changarnier, qui avait rejoint son proscripteur Napoléon III vaincu, après que ses services avaient été refusés au début de la guerre et s'était ensuite enfermé à Metz; soldats improvisés comme Keller, Carayon-Latour, Costa de Beauregard, Cazenove de Pradines, le porte-étendard de Charette, le mutilé de Patay. Par une inspiration qui l'honorait, le pays confiait la triste tâche de conclure la paix à ceux qui avaient le mieux soutenu la défense.

Pourtant tous les combattants qui venaient d'être élus ne siégeaient pas encore parmi nous. Les princes d'Orléans avaient réclamé leur place au feu; mais cette place avait été refusée, aussi bien à la demande publique du duc d'Aumale qu'aux démarches discrètes du comte de Paris; et le prince de Joinville, pour pointer les derniers canons à la défense d'Orléans, le duc de Chartres, pour faire vaillamment toute la campagne, avaient dû se glisser parmi les troupes sous un faux nom. Le gouvernement, ayant arrêté néanmoins et ramené en exil le duc d'Aumale et le prince de Joinville, les avait, par cette rigueur même, signalés au pays qu'ils avaient voulu défendre. Deux ou trois départements, où leur famille avait eu des biens et laissé des souvenirs, les avaient élus députés. Mais on les cherchait vainement sur nos bancs; ils étaient contraints d'attendre à la porte de l'Assemblée l'abrogation des lois d'exil. En revanche, les plus autorisés parmi leurs amis,

le duc de Broglie, le duc Decazes, le duc d'Audiffret-Pasquier, le général de Chabaud-Latour, Casimir-Perier, Bocher, Saint-Marc-Girardin environnés d'un groupe assez notable, y figuraient et devaient, à des titres divers, jouer un rôle important.

Cependant, de tous les anciens partis, celui qui arrivait le plus nombreux à Bordeaux était le parti légitimiste. Fortune inattendue qu'il devait à deux causes également honorables : parmi les classes intéressées au maintien de l'ordre public, les familles légitimistes étaient celles qui avaient fourni le moins de serviteurs à l'Empire, le plus de volontaires à la Défense nationale. C'est pourquoi le pays, dégoûté à la fois de l'autocratie impériale et de l'anarchie révolutionnaire, s'était retourné de leur côté. Je ne sais si dans l'histoire militaire de la noblesse française il est une page qui lui fasse plus d'honneur que la part prise par elle, sous un gouvernement détesté, à une lutte sans espoir. De toutes parts, à la suite des premiers désastres, quand l'ennemi eut franchi la frontière, ceux que l'on devait attaquer plus tard comme les héritiers et les représentants de « l'Armée de Condé » étaient accourus s'enrôler spontanément et s'exposer au premier rang. En se battant bravement, ces volontaires n'attendaient aucune récompense ; ils avaient regagné, du moins pour un instant, soit à eux-mêmes, soit à leurs pareils, la confiance de la nation. Jamais, depuis la chute de la vieille royauté, la vieille noblesse n'avait compté autant de représentants dans une assemblée politique. Les plus grands noms y reparaissaient : Maillé, Durfort, Harcourt, Gontaut-Biron, Mortemart, Uzès, La Rochefoucauld. Ces héritiers des « maisons de la Monarchie » étaient, comme il convenait, presque tous légitimistes ; mais ils l'étaient avec indépendance et sans méconnaître leur époque. Quand M. le comte de Chambord voulut des serviteurs, non seulement

fidèles à sa cause, mais dociles à ses consignes, il dut les chercher ailleurs qu'au sein des familles ayant déjà leur place dans l'histoire. Il en trouva dans l'Assemblée; car le parti légitimiste, recruté principalement dans les provinces de l'Ouest et du Midi, n'appartenait pas à une seule classe ou, comme disaient ses adversaires, à une caste. Soit à l'extrême droite, soit à la droite modérée, ses membres les plus actifs portaient des noms obscurs. Dans une condition modeste, souvent dans l'exercice de professions laborieuses, ils avaient gardé fièrement les traditions qui jusque-là les avaient tenus à l'écart, mais autour d'eux les faisaient respecter.

Ainsi composé, que manquait-il donc à ce parti, étonné lui-même d'avoir obtenu tant de suffrages? Ce n'était ni la diversité des aptitudes, ni les talents, ni les caractères. Il lui manquait un chef. Falloux aurait pu, aurait dû l'être? il n'avait siégé que cinq ans dans le Parlement, n'était resté que dix mois ministre, et il avait donné aux contemporains qui l'avaient approché, l'idée d'un homme d'État. Mais aux élections de 1871, il se déroba opiniâtrément: il allégua sa santé: et il est vrai que les névralgies qui le tourmentaient le paralysaient fréquemment. Mais ses meilleurs amis estimaient qu'aux heures décisives sa vaillance les aurait surmontées. Son « grand refus » parut alors un malheur public et reste encore pour moi, qui l'ai vu de près, une indéchiffrable énigme.

Le parti légitimiste avait beau être le plus nombreux à l'Assemblée, il n'y disposait pas de la majorité et, dès le premier jour, il fut manifeste qu'il ne pourrait rien à lui seul, que son succès dépendrait de son accord avec les braves gens qui ne lui appartenaient pas d'avance. Il se trouvait en face du parti républicain, affaibli sans doute par les fautes et les échecs du gouvernement de la Défense nationale, mais vivace et décidé à ne point lâcher prise

Gambetta, pour échapper à l'impopularité qui l'environnait alors, avait fui l'Assemblée et se terrait en Espagne. Les électeurs, fatigués de sa néfaste dictature, avaient rejeté la plupart de ses partisans; quelques-uns, envoyés à Bordeaux par les bandes révolutionnaires maîtresses des grandes villes, et par certains départements du Centre ou du Midi, que nous nommions les « pays rouges », devaient bientôt se partager entre l'Assemblée et la Commune; il fallait les combattre; au sein du Parlement, il n'y avait pas à compter avec eux. Mais il en était autrement des républicains qui, comme Grévy, s'étaient séparés du dictateur, et même, se tournant contre lui, durant la période d'infortune et d'angoisse que nous venions de traverser, avaient fait cause commune avec nous. Plusieurs avaient rendu des services; c'était à Jules Simon, à son courage civique qu'était due la convocation de l'Assemblée. Jules Favre avait bravé de redoutables périls, au milieu de Paris affolé, quand il avait signé la capitulation et l'armistice. Il y avait donc une portion du parti républicain que les malheurs publics n'avaient pas discréditée et qui, la République étant établie en fait depuis la chute de l'Empire, entendait la maintenir. Mais surtout, parmi les hommes nouveaux qui peuplaient nos bancs, un grand nombre arrivait, sinon sans préférences, du moins sans antécédents ni engagements politiques, sachant mieux ce qu'ils ne voulaient pas que ce qu'ils voulaient, ne pardonnant pas à l'Empire nos désastres, à la dictature gambettiste son arbitraire et ses folies, mais prêts à soutenir soit une république conservatrice, soit une monarchie libérale. Voilà les hommes avec lesquels il fallait constituer une majorité.

Cette majorité, telle qu'elle se manifesta dès le premier jour, avait en définitive, avec des origines diverses, des traits communs : l'horreur du désordre, l'amour de la liberté, le goût des réformes, enfin le désintéressement

et l'inexpérience. Le désintéressement nous était rendu facile par les malheurs publics : comment songer à soi quand on avait tant de sacrifices et de si cruels à demander au pays? Aussi la plupart d'entre nous avaient-ils été nommés sans avoir souhaité, presque tous sans avoir recherché les suffrages, plusieurs, prisonniers de guerre en Allemagne, sans même avoir su qu'ils étaient portés. On racontait, par exemple, que l'un de ces prisonniers, et non le moins signalé par sa vaillance, Cazenove, en voyant son nom sur la liste des députés de son département, s'était écrié : « Je suis bien aise que les électeurs aient rendu justice à mon père. » Il n'imaginait pas qu'on eût pu penser à lui-même.

L'inexpérience était pour notre génération l'inévitable résultat de la longue interruption de la vie publique sous l'Empire. Tous les grands parlementaires, sauf un seul, M. Thiers, avaient disparu. De leurs successeurs, les uns, n'ayant jamais aspiré à une carrière politique, ne s'y trouvaient point préparés d'avance ; les autres n'avaient pu se munir que d'une instruction théorique. Aux uns comme aux autres, à ceux mêmes qui étaient appelés à devenir nos chefs, il manquait l'apprentissage des affaires et du maniement des hommes ; et cela, en face de la tâche la plus redoutable et la plus pressante qui ait jamais pesé sur une assemblée délibérante : un État en ruines à restaurer de fond en comble.

Malgré tout, la composition de cette Assemblée dépassait l'attente des meilleurs amis de la France. Un peuple qui, après avoir perdu son gouvernement et ses armées, avait résisté cinq mois à la puissance militaire la plus formidable de l'Europe ; puis, en dépit de vingt années d'engourdissement politique, tirait de son sein, au lendemain de la défaite, une pareille représentation, un tel peuple n'était pas ruiné ni déchu sans retour. Dans une crise mortelle, il s'était, par un instinct de salut, confié aux

mandataires les plus innocents de ses désastres et par là même les plus aptes à le relever.

Nous le sentions les uns et les autres, en nous rencontrant ; après le premier instant de stupeur, nous abordions notre effrayant labeur avec un zèle qui n'était pas sans espoir.

Deux sentiments parmi nous dominaient tous les autres : le patriotisme et la foi

Le patriotisme, avivé par nos malheurs et non dépourvu peut-être d'illusions, éclatait pareil sur tous les bancs, de droite à gauche. Nous ne pardonnions pas à l'ennemi sa victoire ; nous signions la paix, décidés à ne pas la rompre, mais convaincus que, tôt ou tard, de façon ou d'autre, elle se romprait d'elle-même, et nous prétendions préparer la revanche (1)

Cette soif, cet espoir de revanche s'est éteint avec la génération qui s'était senti l'âme déchirée par la mutilation du territoire : une autre génération est venue qui s'est résignée à la défaite Reste à savoir si, en renonçant à poursuivre un but qui ne lui semblait pas à sa portée, elle n'a pas laissé s'affaisser en elle l'esprit national, l'esprit qui soulève un peuple au-dessus des appétits et des querelles vulgaires et le rend capable d'efforts et de sacrifices

La foi chrétienne, unanime dans la droite royaliste, s'étendait fort au delà. Les débats où la religion se trou-

(1) M. Aulard le constatait récemment dans son discours aux *Amicales de la Somme* : « Après la guerre de 1870, après l'injuste et odieuse mutilation de la France, la paix imposée, la paix contre le droit ne fut subie que comme un armistice, comme une trêve. Toute la France se préparait à la revanche militaire, et il était fatal au lendemain de nos défaites que le patriotisme fût guerrier. C'est alors que, moi-même je proposai aux enfants des écoles, comme devise civique, le mot de Danton : « Toutes nos altercations tuent-elles un Prussien ? »

« Mais peu à peu, le temps fit son office en apaisant la colère... L'établissement de ce que nous appelons la paix par le droit, nous l'attendons d'un arbitrage international plutôt que d'une nouvelle effusion de sang. » (*Aurore*, 11 juillet 1904.)

vait en cause étaient ceux qui nous enflammaient et nous ralliaient davantage, ceux où, malgré des oppositions irréductibles, la majorité se formait plus nombreuse et plus solide ; on devait le voir du commencement à la fin de notre carrière. Au début, au plus fort de la lutte contre la Commune, sur la proposition de Cazenove, des prières publiques étaient réclamées par un vote presque unanime. Plus tard, à la demande de l'archevêque de Paris se proposant de vouer la France au Sacré-Cœur, l'érection d'une basilique sur la montagne de Montmartre était déclarée d'utilité publique en vertu d'une loi préparée sous le gouvernement de M. Thiers, de concert avec Jules Simon, alors ministre des cultes, et votée ensuite sous le gouvernement du Maréchal sans modification (1). Au terme enfin de nos travaux, les prières solennelles auxquelles nous n'avions cessé, quant à nous, d'être fidèles chaque année, nous eûmes à cœur de les perpétuer : par un article de la loi constitutionnelle, le seul issu de l'initiative de droite, mais qu'une majorité désormais séparée de nous sur tout le reste avait adopté, ces prières furent imposées à nos successeurs. Ainsi par des manifestations publiques, l'Assemblée souveraine attestait la foi natio-

(1) L'Église du Sacré-Cœur devait être et a été construite uniquement avec le produit de souscriptions particulières, sans aucune subvention de l'État ni de la Ville de Paris. L'intervention de l'État s'est bornée à la déclaration d'utilité publique, destinée à permettre l'expropriation des terrains pour lesquels l'achat de gré à gré pouvait ne pas aboutir.

Le projet de loi a été voté conformément à la demande adressée par l'archevêque de Paris à Jules Simon, alors ministre des cultes, le 5 mars 1873. Quelques députés eussent désiré que la participation des pouvoirs publics à l'œuvre s'affirmât d'une façon plus tangible, par l'insertion dans le texte de la loi du vocable du Sacré-Cœur. M. de Belcastel demandait même que l'article premier fût complété par l'addition d'une formule indiquant que l'Église serait construite « pour attirer sur la France, et en particulier sur sa capitale, la miséricorde et la protection divines ». Ces diverses motions furent écartées, comme relevant de l'autorité religieuse et non d'une assemblée politique, et la loi fut votée à une grosse majorité (383 voix contre 140). (Voy. Rapport de M. Keller, du 11 juillet 1873, et séance du 24 juillet 1873.)

nale, sans porter d'ailleurs atteinte à la liberté des citoyens.

Le même esprit l'animait dans son œuvre législative, quand cette œuvre intéressait la religion ; nous avions alors en qualité de catholiques ce qui nous manquait comme royalistes, un chef pour nous guider : l'évêque d'Orléans.

Il était le seul évêque, il fut bientôt le seul prêtre qui siégeât parmi nous. Sa noble conduite durant la guerre lui avait valu les suffrages de son diocèse. Il arrivait à l'Assemblée précédé d'une renommée éclatante, en relations avec tous les personnages considérables de son temps, et partout où il paraissait, habitué à tenir une grande place. M. Thiers, dont il avait toujours cultivé l'amitié depuis le jour où il l'avait gagné à la liberté d'enseignement, s'était arrêté chez lui, au retour de son voyage patriotique à travers l'Europe. Le prince de Joinville, qu'il avait jadis préparé à sa première communion, lui avait demandé asile lorsqu'il était venu faire le coup de feu pour la défense d'Orléans et lui devait d'avoir échappé aux Prussiens victorieux. Au comte de Chambord enfant il avait, à la fin de la Restauration, donné les premières leçons de catéchisme ; et, depuis, d'année en année, son hommage n'avait plus manqué au prince exilé. La maréchale de Mac-Mahon recherchait ses conseils. Le duc de Broglie avait récemment rédigé sous son toit, et de concert avec lui, le manifeste du *Correspondant* au sujet du concile. A l'Assemblée, parmi les hommes nouveaux, il en comptait plus d'un, disposé, comme moi, à lui servir de confident et d'instrument. On ne le voyait pas toujours à nos séances ; souvent, il se retirait dans quelque salle voisine, pour dire son bréviaire et dicter sa correspondance, ou pour conférer avec un ami. Mais, quand sa présence devenait utile, elle ne faisait jamais défaut : il restait alors assis à son banc, sans s'agiter ni se prodiguer, attendant qu'on l'abordât, et se servant au besoin de l'un ou de l'autre d'entre nous pour porter ses mots

d'ordre. Sa dignité, sa réserve, sa bonne grâce, ses égards proportionnés et mesurés envers tous ses collègues assuraient son crédit au moins autant que son éloquence. Éloquence d'ailleurs singulière, et qui ne sevait qu'à lui seul : tantôt elle éclatait comme un cri de l'âme, tantôt se déroulait avec une solennité religieuse, sur un tout autre ton que celui des débats parlementaires. Et néanmoins, nulle autre parole n'a, dans ce Parlement, obtenu un égal succès : elle a déterminé plus d'un vote : elle a changé, dans plus d'un scrutin, la majorité prévue d'avance : chose des plus rares, on le sait, dans les assemblées délibérantes. Aussi bien, elle ne se faisait jamais entendre que sur les questions qui intéressaient l'Église. Non pas que Mgr Dupanloup se prévalût de son caractère ecclésiastique pour professer l'indifférence en matière politique. Loin de là, il se rangeait nettement dans les rangs de la droite modérée : son suffrage, en toute occasion, était acquis à la cause monarchique, et, pour la servir, il n'épargnait pas ses démarches. Mais, à la tribune, il paraissait toujours en évêque. Les affaires religieuses étaient son domaine propre, et sur ce terrain, dans la poursuite des desseins que son zèle avait conçus, il déployait une activité discrète, mais infatigable, recherchait tous les concours, ne reculait devant aucun obstacle.

A l'intérieur de l'Assemblée, l'ascendant de l'évêque d'Orléans était donc unique et incontesté. Par malheur, il n'en était pas de même au dehors. Parmi les catholiques, la fraction extrême et violente, *l'Univers*, ne lui pardonnait pas ses attaques. Son attitude au Concile lui avait aliéné beaucoup de prêtres et de fidèles, et surtout la cour de Rome, où Pie IX, d'ailleurs, tout en rendant plus d'une fois hommage à ses services, ne l'avait au fond jamais goûté. Quand il montait à la tribune pour revendiquer les droits de l'Église dans la société moderne

de façon à se faire écouter de cette société, il encourait les récriminations des journaux faisant profession de défendre l'Église, il avait à redouter un désaveu du Vatican, et devait sans cesse se redire à lui-même le *Foris pugnæ, intus timores* de l'Écriture.

Je touche ici à l'écueil où nous devions nous briser. L'échec des causes qui nous étaient chères est venu beaucoup plus de leurs représentants et de leurs partisans que de leurs adversaires. Catholiques, nous avons été compromis dès le début par les imprudences des évêques, desservis par les excès de la presse cléricale, qui effarouchait l'opinion publique contre l'Église et s'acharnait à discréditer dans les rangs fidèles les hommes les plus capables de la servir; à Rome, enfin, le Pape ne nous a jamais témoigné confiance. Royalistes, nous n'avons pas été plus heureux; nous n'avons pu faire accepter au roi la couronne. De là tant de mécomptes que ne signalera que trop la suite de ce récit.

Pourtant, si les desseins que nous formions pour l'avenir de la France ne se sont pas accomplis, ce n'est point pour ce seul motif. Il y avait dans l'Assemblée elle-même un principe de faiblesse qu'au début nous n'avons pas su discerner, que, plus tard, dans le feu de l'action, nous avons pu nous dissimuler, mais que, dans la retraite définitive où nous avons été relégués, nous ne saurions plus méconnaître. Cette faiblesse de l'Assemblée tenait à son origine même. Elle était issue de l'élection la plus sincère et la plus spontanée qui fut jamais; et cependant elle n'était pas l'image exacte du peuple qui l'avait élue : elle valait, j'ose le dire, mieux que lui. Sous le coup d'un péril de mort, l'instinct de conservation avait refoulé en ce peuple tout autre sentiment; et, pour être sauvé, il s'était donné aux hommes les plus exempts de ses préjugés et de ses passions habituelles. Mais une fois le péril écarté, il revint aux errements momentanément

abandonnés, se détacha de ses élus et nous laissa sans appui.

A l'égard de la religion, deux mouvements contraires s'étaient disputé jusqu'alors notre temps et notre pays. Une renaissance religieuse parmi les maîtres de la pensée française avait marqué la première moitié du siècle et préparé des générations croyantes. Mais ensuite l'esprit public s'était retourné. Nous étions à l'Assemblée nationale les derniers héritiers de ceux qui avaient cherché et trouvé dans la liberté un soutien pour la foi, tandis que, derrière nous, sous le second Empire, d'autres avaient grandi, qui s'étaient dédommagé de la contrainte politique en secouant tout frein religieux. Ainsi se forma autour de l'Assemblée, à l'encontre de nos sentiments et de nos doctrines, une opinion qui, pour être redressée, aurait eu besoin d'être ménagée. Tout au contraire, les organes du clergé ne cessaient de l'irriter comme à plaisir. Aussi à peine eûmes-nous disparu qu'une réaction contre l'Église et contre Dieu se déclara qui dure encore. Nous étions plus chrétiens que la nation.

En matière politique, cette différence entre la nation et ses représentants était encore plus sensible : nous étions royalistes, et elle ne l'était pas. C'était déjà merveille que, quatre-vingts ans après la Révolution qui l'avait renversée, quarante ans après sa restauration éphémère, parmi des générations qui ne l'avaient jamais vue debout, la royauté légitime eût encore un parti. Pour que ce parti semblât près de l'emporter, il avait fallu des catastrophes inouïes; et, si le roi eût consenti à recevoir la couronne aux seules conditions auxquelles nous pouvions l'offrir, si le roi eût accepté le peuple tel qu'il était, avec son drapeau, le peuple aussi eût accepté le roi. Mais d'avance il ne le désirait pas, il l'ignorait ou même était prévenu contre lui. Pour que la royauté recouvrât son prestige, il fallait d'abord qu'elle fût rétablie. La nation avait attendu

de nous un gouvernement sans savoir lequel, et nous avait donné un blanc-seing à cet effet. Le gouvernement que nous avions voulu lui rendre, parce que nous l'estimions le meilleur, lui faisant défaut, sa confiance passa à ceux qui en avaient un autre à lui offrir

Voilà pourquoi il ne nous a pas été donné de fixer le sort de la France Nous ne lui avons pas été inutiles pourtant Dans l'extrémité où elle était réduite, nous avons remédié à ses maux, pourvu à ses besoins immédiats : les forces, les ressources que nous lui avons refaites n'étaient pas épuisées vingt ans plus tard Mais nous n'avons pas réussi à lui assurer un avenir Nous avons remis sur pied la « Grande Blessée »; mais la route où nous prétendions la conduire s'est fermée devant nous et elle a suivi d'autres guides.

III

Pour traiter avec l'ennemi, il fallait d'abord instituer un gouvernement Bien qu'il ne se rencontrât personne alors qui pût ou voulût disputer le pouvoir à M Thiers, désigné par les suffrages de vingt-huit départements, néanmoins, dans la manière de le lui conférer commencèrent à se dessiner les partis qui devaient se partager l'Assemblée.

Ce qui rendait M Thiers inévitable et lui valait de paraître l'élu de la nation même, c'était son opposition depuis quinze ans à tout ce qui avait préparé ou venait de consommer la ruine de la France : à l'Empire et au gouvernement personnel, comme à la politique étrangère de Napoléon III et à la lutte mal préparée contre la Prusse.

puis, en dernier lieu, à la dictature démagogique de Gambetta, à la guerre à outrance poursuivie sans ressources. Jamais opposition plus constante à des gouvernements plus différents n'avait été mieux justifiée; jamais patriotisme alarmé ne s'était montré plus clairvoyant: et le mémorable voyage entrepris par l'illustre vieillard à travers l'Europe, pour chercher à la France terrassée un appui qu'il n'avait pas obtenu, venait de donner à ce patriotisme un prestige de plus: l'auréole qui entoure les efforts désespérés pour les causes vaincues.

En outre, ainsi que je l'observais plus haut, M. Thiers survivait seul parmi nous à tous les grands parlementaires; et, dès lors, dans la nouvelle Assemblée, il paraissait hors de pair: il ne rencontrait personne qui marchât son égal ni qu'il estimât capable de lui tenir tête. De là, l'autorité singulière qu'il exerça tout d'abord et l'infatuation qui le perdit ensuite.

Enfin, à y regarder de près, il est permis de penser qu'il n'avait pas attendu les dernières catastrophes pour se croire destiné au rang suprême. Dès 1848, assure-t-on, il rêvait de la présidence de la République, et, d'avance, il avait donné des gages aux divers partis. Chacun se croyait de bonnes raisons d'espérer en lui. Les débuts et la première portion de sa carrière politique le rattachaient au parti orléaniste, et, dans ce parti, malgré qu'il eût réprimé des émeutes et les excès de la presse avec vigueur, à la gauche. Sous la République de 1848, les conservateurs l'avaient compté pour un de leurs chefs; les catholiques lui avaient dû l'expédition de Rome, le rétablissement du Pape, la liberté d'enseignement, les collèges de Jésuites. Si, dans son histoire du premier Empire, il avait célébré les gloires et les victoires de Napoléon Ier, avec une complaisance qui flattait le vulgaire des patriotes, il n'en avait pas moins été, sous le second Empire, le plus redoutable adversaire de Napoléon III, le plus éloquent

et le plus habile : il avait revendiqué, à la satisfaction de tous les libéraux, anciens ou nouveaux, de bon ou de mauvais aloi, « les libertés nécessaires ; » et cela, sans ménager non plus ce que la gauche approuvait, la politique extérieure du gouvernement, sans cesser de soutenir avec éclat, au dehors, à Vienne comme à Rome, les intérêts permanents et traditionnels de la France que l'Empire sacrifiait aux passions et aux utopies révolutionnaires. Il correspondait de la sorte à des sentiments puissants et divers et y correspondait sincèrement : car, s'il était capable de ruse dans les manœuvres où son ambition personnelle était en jeu — nous ne l'avons que trop éprouvé, — dans les opinions qu'il développait avec une verve intarissable sur les événements publics et les intérêts généraux du pays, il ne savait ni ne voulait se déguiser. Sa sincérité, transparente à travers la vivacité de son langage, l'accréditait auprès de ses interlocuteurs, dont il exprimait les idées beaucoup mieux qu'ils ne l'eussent fait eux-mêmes.

Le parti légitimiste était celui dont ses origines et ses antécédents semblaient l'éloigner davantage. Néanmoins, comme ce parti était en même temps le plus dévoué à l'Église, l'appui qu'il avait prêté à la cause du Saint-Siège l'en avait rapproché. Dans les Assemblées de la seconde République, il avait noué avec la droite des relations que, de part et d'autre, au milieu d'une opposition commune à l'Empire, on prenait soin d'entretenir. Dans son salon de la place Saint-Georges, qui s'ouvrait tous les soirs et que présidait avec beaucoup de tact et d'esprit, sa belle-mère Mme Dosne, je me souviens, par exemple, de m'être rencontré avec M. Berryer, qui s'y montrait cordial et sur le pied d'une sorte de familiarité. Les légitimistes ayant joué un rôle politique n'étaient pas seuls à le rechercher. Il y avait deux salons où se rassemblaient les plus beaux et vieux noms de France et où Mme Thiers et lui trou-

vaient grand accueil — je dis Mme Thiers et lui, parce qu'il ne consentait pas à être reçu sans elle — le salon de la duchesse de Galliera et celui de la duchesse Pozzo di Borgo, ce dernier plus exclusif et fermé d'ordinaire à qui n'appartenait pas au faubourg Saint-Germain. Le comte de Lévis-Mirepoix, le marquis de la Guiche, et, si je ne me trompe, le vicomte de Gontaut-Biron, le fréquentaient assidûment. Partout où il paraissait, M. Thiers tenait sans conteste la première place, et ce n'était pas seulement par son importance et son éclat qu'il attirait à lui. S'il supportait mal toute contradiction quelque peu forte, s'il avait des accès d'impatience et d'humeur, qui s'accrurent vers la fin de sa carrière, sous le poids de l'âge et des affaires, quiconque l'approchait dans le monde était séduit par sa bonne grâce, par la simplicité et l'agrément de ses manières, aussi bien que par le charme et l'intérêt de sa causerie. Il est donc fort injuste d'imputer à la société aristocratique et royaliste un défaut d'égards qui l'aurait rejeté de l'autre côté. Elle le ménageait au contraire et le caressait dans l'opposition ; comment lui eût-elle manqué, au pouvoir, quand elle l'y voyait porté d'accord avec elle? Pour que sa vanité de « petit bourgeois à qui Dieu avait fait l'âme fière », ainsi qu'il se qualifiait lui-même, eût conçu des ombrages, il eût fallu que cette vanité dépassât, en réalité, sa fierté, qu'elle fût incurable et insatiable. Sans doute, à partir de 1871, il n'a jamais reçu de M. le comte de Chambord les avances que n'aurait pas épargnées un prince le moins du monde soucieux de régner. Mais des avances, M. le comte de Chambord n'en faisait alors à personne. Quant aux amis du prince, quant à cette droite royaliste de l'Assemblée avec laquelle M. Thiers aurait pu, à défaut de la monarchie, fonder un gouvernement conservateur et contre laquelle il n'a cessé de gouverner, on verra, par la suite de ce récit, jusqu'où elle a poussé la patience et la condescendance.

Pour moi, qui devais être bientôt et plus d'une fois maltraité par lui, j'arrivais à Bordeaux tout disposé à lui rendre hommage et à lui témoigner confiance. Depuis que M. de Montalembert m'avait introduit place Saint-Georges, je n'avais pas manqué, chaque année, durant mes courts séjours à Paris, d'y retourner. Un soir je m'y trouvais au moment où la guerre entre la Prusse et l'Autriche venait d'éclater, à la veille de Sadowa ; et là, dans ce salon politique, non seulement il était prescrit de souhaiter, dans l'intérêt de la France, le triomphe de l'Autriche, mais il était interdit d'en douter. M. Mignet se moquait agréablement des stratégistes malavisés qui se méfiaient « des lenteurs du sage Benedeck ». M. Thiers esquissait un portrait de M. de Bismarck : « Il a plusieurs des parties de l'homme d'État, » disait-il ; « ce qui lui manque, c'est la connaissance du militaire. » Ainsi se trompent, sinon dans leurs vœux, du moins dans leurs prévisions, les plus clairvoyants.

A peine arrivé à Bordeaux, la veille du jour où l'Assemblée devait s'ouvrir, je me rendis chez M. Thiers, et ce fut dans son petit salon de l'hôtel de France que je commençai à rencontrer les collègues légitimistes parmi lesquels je devais siéger, notamment Kerdrel, à entrevoir l'importance prise tout à coup par notre parti et le rôle qu'il pourrait jouer. Le lendemain, les jours suivants, à mesure que nous nous trouvions plus nombreux et qu'en de libres conférences nous échangions nos premiers sentiments, j'en étais de plus en plus frappé, non sans surprise. Je n'avais jamais cessé de tenir la monarchie légitime pour le meilleur gouvernement ; et, comme les traditions de ma famille me liaient à sa cause, que d'ailleurs les gouvernements variables qui lui avaient succédé ne me semblaient point la remplacer ni l'égaler, je lui restais attaché par honneur ; mais, à mesure que les années s'écoulaient, je croyais de moins en moins à son rétablis-

sement. Quand je fus envoyé à Bordeaux, encore étourdi du coup de massue qui venait d'écraser la nation, tout occupé de lui rendre, dès le lendemain, au prix des plus douloureux sacrifices, ce qu'elle ne pouvait plus attendre sans périr, la paix et l'ordre, je n'imaginais guère si ni comment nous aurions à pourvoir à son avenir. Il me fallut quelques jours de réflexion, quelques entretiens avec des collègues dont les opinions réveillaient les miennes, pour apercevoir au delà de l'heure présente, le but à atteindre ; et, dès lors, jusqu'à l'échec définitif, je ne me lassai plus d'y tendre.

Aux grands maux les grands remèdes. A plusieurs reprises, dans les temps les plus différents, sous Charles VII, sous Henri IV, et, jusqu'en notre siècle, sous Louis XVIII, la restauration royale avait été le gage et la condition de la restauration nationale. N'en devait-il pas être de même une fois de plus? Cette idée germait en même temps dans les esprits les plus dissemblables, les plus éloignés les uns des autres par la diversité des antécédents. Un matin, de bonne heure, dans la petite chambre que j'étais parvenu à me procurer vers l'extrémité de la ville, à peu près à la campagne, je vis entrer Mgr Dupanloup. Parfois, sous l'Empire, il m'avait employé à préparer pour lui quelque écrit touchant à la politique. Ce jour-là, il me faisait l'honneur de me consulter sur un projet de lettre au prince de Joinville pour le presser de nous rendre « une Maison de Bourbon respectant en elle-même et non pas violant par des compétitions de personnes le principe qu'elle représentait, une famille royale unie et forte dans son union pour le bonheur et l'honneur de la France ». L'évêque lettré citait Horace au prince marin : *O navis, referent in mare te novi fluctus... Fortiter occupa portum.* « Au vaisseau trop battu par l'orage, disait-il, ce qu'il faut, *ce n'est pas seulement une rade, c'est le port.* » Je relis aujourd'hui cette lettre dans la *Vie de*

Mgr Dupanloup (1) et j'y retrouve, au sujet de ce qu'il convenait de demander aux princes d'Orléans, une pensée que j'ai eu souvent l'occasion d'exprimer et de développer depuis et que je formulais alors pour la première fois : « Ni le parti conservateur ni le pays n'attendent de vous que vous cherchiez à violenter la volonté nationale. Vous le pourriez, Monseigneur, qu'assurément il ne vous conviendrait pas de le vouloir. Mais ce qu'il est permis d'attendre, c'est que vous ayez une conviction collective et résolue sur ce qui peut sauver la France, et que cette conviction vous la pratiquiez en ce qui vous concerne. Cela est nécessaire et cela suffit. » Vers le même moment le général Ducrot, à peine sorti de Paris qu'il avait défendu avec Trochu, tentait auprès des princes une démarche analogue. Il n'avait pourtant aucun lien antérieur avec le parti légitimiste. Plus tard, dans la fameuse commission des Neuf qui prépara la proclamation de la monarchie par l'Assemblée, quatre ou cinq de ces Neuf se rattachaient par leur passé à d'autres régimes.

M. Thiers lui-même ne se montrait pas éloigné de telles visées. La lettre de Mgr Dupanloup au prince de Joinville le constatait. Andral m'a conté que, durant la guerre et le gouvernement de la Défense nationale, M. Thiers, prévoyant son prochain avènement, composait d'avance son ministère et lui en faisait confidence. Il y mettait Falloux, le duc de Noailles, Larcy, Andral lui-même, à côté de Buffet, de Lambrecht et de Casimir-Perier ; avec ce cabinet, il prétendait aboutir à la monarchie, mais non pas immédiatement : un intervalle, durant lequel il garderait le pouvoir, lui semblait nécessaire. Quand les élections du 8 février l'eurent désigné, comme il s'y attendait, pour former un gouvernement, dans une première conférence avec quelques députés de la

(1) T. III, p. 22.

droite qu'il avait désiré entretenir, il professait encore le même sentiment : le marquis de Dampierre a consigné dans ses Mémoires le langage qu'il leur tenait. Il réclamait toujours un délai avant d'arriver à la monarchie : « Deux années environ, » disait-il quand on le pressait. Mais il ne manquait pas d'ajouter : « Si nous sommes sages, c'est à la monarchie unie que doit aboutir la prudence que nous allons montrer. *Oui, Messieurs, à la monarchie unie, entendez-vous, et pas d'autre.* » Seulement, déjà il ne formait plus son ministère de même façon ; il n'y faisait entrer qu'un seul légitimiste, Larcy, et il y maintenait trois républicains : Jules Favre, Ernest Picard et Jules Simon (1).

Ce n'était pas en effet avec la droite seule qu'il avait à traiter : les républicains l'avaient circonvenu plus tôt que nous et leurs avances ne l'avaient pas trouvé insensible. Le duc de Broglie, c'est de lui-même que je le tiens, s'en était aperçu dès le 4 septembre. « Accouru de Broglie à Paris à la suite de nos premiers désastres », m'a-t-il dit, « je m'indignais et me désolais de la révolution qui se préparait. Profiter de nos défaites pour renverser l'Empire et inaugurer un autre régime en face de l'ennemi me paraissait aussi honteux qu'impolitique. C'était précisément dans ces dispositions que j'avais trouvé M. Thiers ; il blâmait avec beaucoup d'énergie l'aveuglement de la gauche, il était résolu à se servir du Corps législatif pour maintenir un gouvernement régulier. Tel je le voyais encore au début de la journée où l'on apprit, vers le soir, la capitulation de Sedan. Le lendemain matin, il était retourné : il n'y avait plus de ressource qu'avec la République et les républicains. » En effet, quelques heures après, quand

(1) Marquis de Dampierre, *Cinq années de vie politique* (1871-1875), p. 12 et suiv. Ce volume, qui n'est pas dans le commerce, fait partie d'une *Monographie du château de Plassac* que le marquis de Dampierre a rédigée pour sa famille. Comme j'ai été mêlé aux événements qui s'y trouvaient relatés, il a bien voulu m'en destiner un exemplaire.

l'émeute eut envahi le Palais-Bourbon et que les députés, laissés sans défense, se furent réfugiés dans la salle à manger de leur président, comme le « juste et tenace » Buffet protestait contre la violation du Corps législatif et refusait de s'y résigner, ce fut M. Thiers qui lui coupa violemment la parole; ce fut M. Thiers qui donna le signal de l'abdication du Parlement devant le gouvernement improvisé sans mandat à l'Hôtel de Ville (1), gouvernement dont il ne se soucia pas de faire partie lui-même, mais par lequel il se fit accréditer à l'étranger. Il évita de la sorte de rester dans Paris assiégé avec les autres députés de la Seine et se présenta devant l'Europe comme le représentant de la France malheureuse. Ainsi se préparait son avènement. Quelles ouvertures avait-il reçues durant les heures sombres et rapides où croulait l'Empire? Les sorcières de Macbeth lui étaient-elles apparues? L'offre de la présidence de la République l'avait-elle rendu républicain?

La perspective de cette présidence devait l'attirer à plus d'un titre. Ce qu'elle flattait chez lui, ce n'était pas seulement l'ambition du premier rang; c'était aussi — comment dirai-je? l'amour du travail, le besoin d'être occupé. Lorsque Talleyrand eut ramené les Bourbons et conclu les traités de 1815, il parut comme fatigué de son œuvre, insuffisant à diriger le ministère qu'il avait formé, le chancelier Pasquier, qui siégeait dans ce ministère, en témoigne. Sa nonchalance dans l'exercice du pouvoir hâta sa chute; après quoi, dans une retraite dorée et environnée d'hommages, il se contenta de percer de ses épigrammes et de couvrir de son dédain ses successeurs; il n'aspirait plus à gouverner à leur place.

Avec un sentiment très différent, le maréchal de Mac-Mahon, s'il eût rétabli la monarchie comme il le souhai-

(1) Voir le compte rendu sténographique de cette séance dans les documents parlementaires.

fait, se fût mis aussi, volontairement et sans humeur, à l'écart. Comme on lui représentait que le roi n'aurait rien à lui refuser, qu'il le ferait chef de l'armée, connétable, je ne sais quoi encore : « Non, non, » répondait-il avec une simplicité fière, « quand on a tenu en France la première place, on ne peut plus en occuper d'autre. Tout ce que j'accepterais à l'occasion, ce serait un commandement devant l'ennemi. » Il eût agi comme il disait : après le succès, nous l'aurions vu, tel qu'il fut après la défaite : retiré, dans son petit hôtel de la rue de Bellechasse, ou bien à la campagne, content de chasser ses lièvres, de dicter ses Mémoires et de revoir ses amis.

Tout autre était M. Thiers : il avait, par-dessus tout, le goût et le talent des affaires; il excellait à les manier aussi bien qu'à les expliquer, et souffrait quand il ne les maniait pas à son gré et sans partage. Je l'entends encore s'écriant : « Je ne voudrais pas reprendre le métier de premier ministre : le roi Louis-Philippe m'a trop gêné. » C'était sans doute avec le désir d'éviter cette gêne qu'il avait inventé la maxime : *Le roi règne et ne gouverne pas*. Mais il se plaignait que cette maxime n'eût pas été pratiquée. « Ni votre roi (Charles X) ni le mien (Louis-Philippe), » disait-il à l'un de mes amis, « n'étaient de vrais rois constitutionnels. Le vôtre mettait toujours en avant *sa conscience*, et le mien *son système* (1). » De son côté, Louis-Philippe, à ce qu'on rapporte, disait assez plaisamment : « Quand je voyage avec M. Thiers, nous couchons dans la même chambre; je lui donne le choix entre les deux lits et je le trouve toujours dans le mien!... » Souverain et ministre se gênaient donc réciproquement; comment arranger la chose sinon en les confondant et en faisant de l'un et de l'autre un seul et même personnage? Devenir chef de

(1) Dans ses *Notes et Souvenirs*, p. 131, il range encore Louis-Philippe parmi les « souverains n'ayant pas voulu accepter le régime constitutionnel ».

l'État et rester son propre premier ministre, ou plutôt, son ministère tout entier, régner et gouverner du haut de la tribune, par la seule autorité d'une parole sans rivale, voilà, sans doute, ce qu'avait rêvé M. Thiers et ce qu'un jour il a réalisé.

Ainsi entendu, le régime républicain lui convenait à merveille : il était fait à son usage. Convenait-il aussi bien et d'une façon durable à la France? M. Thiers lui-même devait-il le penser? En tout cas, il professait d'autres sentiments en abordant les royalistes dont il avait alors besoin. Mais peut-être, après tout, ne croyait-il pas les tromper : peut-être était-il sincère vis-à-vis d'eux comme de lui-même, en attribuant le moment présent à la République et en réservant à la monarchie un avenir qui s'ouvrirait seulement après lui.

Quoi qu'il en soit, il imposa une sorte de proclamation de la République dans l'acte qui lui conférait le pouvoir. Ce fut le premier gage qu'il accorda aux républicains, à la suite des élections.

Bientôt après, il devait leur en donner d'autres et de plus importants. Pour acclimater la République en France, sa formule de gouvernement était d'abord, *la République sans républicains*. Et en effet, l'administration expédiée dans les départements par Gambetta et ses acolytes avait tellement fatigué et dégoûté le pays, qu'au moment où ce pays reprenait possession de lui-même, il devenait indispensable de la balayer. Les préfets et les sous-préfets furent nommés pour la plupart sur l'indication des députés du département qu'ils devaient administrer. C'est ainsi que, dans la Loire, nous demandâmes et obtînmes pour préfet d'abord M. Faure-Belon, l'intrépide et constant champion des conservateurs en face de la démagogie triomphante à l'hôtel de ville de Saint-Étienne ; puis, sur le refus de M. Faure-Belon et sur la recommandation de M. Daru, à qui il était allié, M. de l'Espée, dont la Commune stépha

noise devait si tôt faire un martyr, enfin M. Ducros, qui n'eut qu'à paraître pour intimider les fauteurs de désordre et rendre courage aux honnêtes gens. En même temps, M. Thiers confiait les ambassades aux héritiers de noms historiques : le duc de Broglie à Londres, le comte de Vogüé à Constantinople, un Bouillé à Madrid, un d'Harcourt à Rome ; il eût voulu envoyer le duc de Noailles à Pétersbourg. C'était une de ses idées favorites que les personnages de cette sorte étaient faits pour représenter la France au dehors ; et, au dehors, il les maintint, en effet, tant qu'il garda le pouvoir, dans les premiers postes. Mais, à l'intérieur, dans la distribution des emplois, dans les compétitions électorales, dans le Parlement enfin, il inclina promptement et par une pente continue vers la gauche. Les révolutionnaires assagis qui voulaient bien accepter un gouvernement, à condition que ce gouvernement s'appelât la République et qu'ils y fussent installés, — espérant au surplus qu'après en avoir pris possession, ils en useraient à leur guise et le façonneraient à leur gré, — les républicains de cette espèce eurent ses préférences et ses faveurs, voilées d'abord, mais chaque jour plus manifestes.

S'entendait-il donc avec eux sur la conduite des affaires? En aucune façon. Il le déclara un jour dans un de ces accès de franchise auxquels il se laissait aller à la tribune, tant il s'y sentait à l'aise : et d'ailleurs, ainsi que je le disais plus haut, s'il savait, au besoin, dissimuler ses manœuvres, il était incapable de déguiser ses opinions. En matière d'administration civile et militaire, de régime économique et financier, d'instruction publique ou de politique étrangère ses opinions restaient de tous points opposées à celles de la gauche. La longue pratique des affaires l'avait rendu, non seulement conservateur, mais routinier. Néanmoins les républicains, qui poursuivaient jadis les « destructions nécessaires », supportaient sans

se plaindre ces dissentiments et ces désaveux : tant il leur était alors utile ! et lui, de son côté, dans le maniement des hommes et des choses, semblait se plaire à rapprocher les contraires. Comme il avait voulu d'abord la République sans républicains, il prétendit ensuite pratiquer une politique conservatrice sans et contre les conservateurs.

Au fond, cette complaisance pour les membres de la gauche était déterminée par deux motifs très différents. Dans l'enceinte de l'Assemblée, il les trouvait plus souples que nous. Se voyant en minorité, les républicains sentaient davantage le besoin de son appui, s'inclinaient plus docilement sous sa main et ménageaient jusqu'à ses caprices. Entre les deux grands partis qui se partageaient l'Assemblée, voulant gouverner à son gré et rester l'arbitre suprême, M. Thiers croyait de son intérêt de pencher vers le plus faible et d'établir ainsi l'équilibre. Hors de l'Assemblée, au contraire, dans le pays, il redoutait le parti républicain ; il s'effrayait de l'ameuter contre soi. « Vous ne connaissez pas ces hommes de gauche, » disait-il au duc de Broglie ; « vous ne savez pas comme ils sont méchants. » Or, le duc de Broglie se rappelait avoir entendu son père raconter que Casimir-Perier au début du Gouvernement de Juillet, durant les luttes qui consumaient sa vie, tenait précisément le même propos. Seulement, des mêmes prémisses les deux hommes d'État tiraient des conclusions opposées. Parce que les hommes de gauche étaient « méchants », Casimir-Perier, dans la vigueur de l'âge et de la vaillance, jugeait qu'il fallait les combattre ; et M. Thiers, vieilli, qu'il fallait les caresser et les apprivoiser.

IV

La proposition de placer M. Thiers à la tête du gouvernement fut présentée à l'ouverture de l'Assemblée par des républicains anciens ou nouveaux : MM. Jules Grévy, Dufaure, Vitet, de Malleville, Mathieu de la Redorte, Barthélemy Saint-Hilaire. Elle était conçue en ces termes :

« M. Thiers est nommé chef du pouvoir exécutif de la République française ; il exercera ces fonctions sous le contrôle de l'Assemblée nationale, avec le concours des ministres qu'il aura choisis et qu'il présidera. »

A cette proposition on nous a reproché plus tard de n'avoir pas immédiatement opposé celle de proclamer la monarchie. La vérité est qu'à ce moment personne ne crut la chose possible, et j'ai toujours persisté à penser qu'en effet nous ne le pouvions alors aucunement. Avec un monarque séparé de ses héritiers, avec une maison royale désunie, comment relever une monarchie ? Sans doute, nous espérions l'union et nous la préparions ; mais enfin elle n'était pas rétablie : comment présenter à la France et lui faire accepter une maison de Bourbon divisée contre elle-même ? D'ailleurs, quel aurait été le fatal début du nouveau règne ? Non seulement le démembrement du territoire, une paix humiliante et onéreuse avec l'ennemi du dehors, mais en même temps, à l'intérieur, la plus terrible guerre civile. Nous ne disposions d'aucune force militaire capable de faire respecter la volonté de l'Assemblée. Il ne restait debout, et en armes, que la garde nationale des grandes villes, et les grandes villes étaient livrées à la démagogie. La Commune, que nous avons eu tant de peine à vaincre à Paris, aurait éclaté en

même temps à Lyon, à Marseille, à Toulouse, à Saint-Étienne, dans vingt villes à la fois. Comment l'aurions-nous domptée? J'ai nommé M. Vitet parmi les républicains : il y a lieu de signaler à son propos un phénomène assez bizarre. Depuis 1848, nul orléaniste ne s'était montré plus favorable à ce qu'on appelait alors la fusion, à la « monarchie unie », comme disait M. Thiers. Mais, durant le siège, enfermé dans Paris, il était devenu républicain, et ce changement lui était commun avec tous les conservateurs de Paris. C'était en se rangeant derrière un gouvernement républicain qu'ils avaient prétendu venger et réparer les désastres amenés par l'Empire, fermer la capitale à l'ennemi victorieux : c'était en faisant profession de républicanisme que, dans l'enceinte de cette capitale, ils avaient tenu tête à la démagogie, étouffé l'insurrection du 31 octobre; ils s'étaient ainsi sincèrement attachés à la République. Séparés depuis six mois de la province, ils ne s'entendaient plus avec elle; en se retrouvant, Parisiens et provinciaux semblaient, au premier abord, ne plus parler la même langue et ce désaccord n'était pas le moindre obstacle à l'établissement d'un régime définitif, quel qu'il pût être. Les royalistes qui auraient bravé tant de difficultés auraient été responsables de la discorde entre bons Français; ils auraient attiré à leur cause un échec inévitable et irréparable.

Dès lors que pouvions-nous, sinon ne pas engager l'avenir? Dans ce but, nous souhaitions d'abord que le nom de République fût effacé de l'acte qui allait instituer le nouveau pouvoir. Les membres de la droite s'étaient concertés à ce sujet dans des réunions extra-parlementaires tenues à la hâte, durant les premières heures qui avaient suivi notre arrivée à Bordeaux. Les plus prononcés contre l'étiquette, à nos yeux malencontreuse, étaient, je m'en souviens, deux de nos collègues qui devaient marquer, non pas à droite mais au centre droit :

Paris et l'ami personnel des princes d'Orléans, le duc Decazes. Le vœu que nous avions formé entre nous fut porté dans la discussion préliminaire des bureaux. Celui auquel j'appartenais était présidé par le confident et futur secrétaire de M. Thiers, Barthélemy Saint-Hilaire. Il fut unanimement admis que nous ne pouvions fonder encore un gouvernement définitif; dès lors, nous alléguions que, dans l'intérêt même de ce gouvernement définitif, quel qu'il dût être un jour, mieux valait ne pas donner d'étiquette au pouvoir intérimaire chargé de signer la paix, mieux valait, pour liquider la faillite, un syndicat anonyme. Mais M. Thiers tenait à ce mot de République : et il était difficile, en lui conférant le pouvoir, de lui refuser le titre qu'il entendait porter. Celui de chef du pouvoir exécutif de la République française lui fut donc attribué. Seulement Kerdrel, faisant partie de la commission qui nous apportait la résolution, y avait ajouté un considérant par lequel l'Assemblée proclamait son autorité souveraine et sa volonté de statuer plus tard « sur les institutions de la France », tandis qu'elle pourvoyait immédiatement « aux nécessités du gouvernement ». C'était assez pour réserver l'avenir, en le remettant d'avance entre les mains de l'Assemblée la plus monarchique que la France eût connue depuis plus de quarante ans. Cette réserve de l'avenir fut formellement reconnue et consacrée dans un des premiers discours de M. Thiers :

« Quel est mon devoir à moi, que vous avez accablé de votre confiance? C'est la loyauté envers tous les partis qui divisent la France et qui divisent l'Assemblée. Ce que nous leur promettons à tous, c'est de n'en tromper aucun; c'est de ne pas nous conduire de manière à préparer à votre insu une solution exclusive qui désolerait les autres partis.

« Non, je le jure devant le pays et, si j'osais me croire assez important pour parler de l'histoire, je dirais que je

jure devant l'histoire, de ne tromper aucun de vous, de ne préparer, sous le rapport des questions constitutionnelles, aucune solution à votre insu qui serait de notre part, de ma part, une sorte de trahison. Monarchistes, républicains, ni les uns ni les autres vous ne serez trompés. Nous n'avons accepté qu'une mission déjà bien assez écrasante : nous ne nous occuperons que de la réorganisation du pays...

. . . .

« Lorsque le pays sera réorganisé nous viendrons ici. . vous dire : Le pays, vous nous l'avez confié sanglant, couvert de blessures, vivant à peine ; nous vous le rendons un peu ranimé. C'est le moment de lui donner sa forme définitive et, je vous en donne la parole d'un honnête homme, aucune des questions qui aura été réservée n'aura été altérée par une infidélité de notre part. »

Ces paroles, accueillies par nos applaudissements, formèrent ce qu'on appela, dans la langue politique de l'époque, le pacte de Bordeaux. Elles furent prononcées dix-neuf jours après l'avènement de M. Thiers, à la séance du 10 mars, dans le discours à la suite duquel l'Assemblée décida de se transporter de Bordeaux à Versailles. Je les consigne ici, parce qu'elles expliquent l'irritation, le ressentiment qui se manifestaient parmi nous, lorsque nous entendions plus tard les amis de M. Thiers et M. Thiers lui-même alléguer qu'il avait « reçu en dépôt la République » et que, ce dépôt, il devait le garder intact.

Devenu chef de l'État, M. Thiers avait à composer son ministère et à le faire agréer par la majorité qui le portait au pouvoir. Il n'y fit entrer qu'un seul légitimiste, Larcy, en face de trois membres du gouvernement de la Défense nationale : Jules Favre, Picard et Jules Simon. Encore n'assigna-t-il à ce légitimiste qu'un portefeuille sans importance politique : les travaux publics. Nous eûmes

à examiner s'il nous convenait d'accepter dans le gouvernement une part aussi mince, ou s'il ne valait pas mieux le soutenir sans nous y voir représentés de la sorte : car Larcy avait réclamé l'avis de ses amis et faisait dépendre d'eux sa résolution. Une nombreuse réunion de la droite fut convoquée pour en délibérer. Les nouveaux venus au Parlement inclinaient à refuser une offre inférieure à l'importance de notre parti. Mais nos anciens, Benoist d'Azy, Kerdrel, insistèrent pour que la droite ne repoussât pas les avances de M. Thiers, tandis qu'il se montrait, assuraient-ils, bien disposé pour elle et pour sa cause. Ils avaient raison. Aux royalistes, longtemps éloignés des affaires, il importait beaucoup d'y rentrer, fût-ce par une porte trop étroite ; et d'ailleurs, sous le régime parlementaire, soutenir un gouvernement sans y figurer, n'est-ce pas, pour un parti, quel qu'il soit, une position fausse dans laquelle il ne saurait longtemps se maintenir? Or personne alors n'hésitait, parmi nous, à soutenir M. Thiers.

Larcy fut donc ministre des travaux publics ; et il le fut, ce qui était à nos yeux une difficulté de plus, à côté de Jules Simon, chargé de l'instruction publique et des cultes. Nous ne contestions pas les autres portefeuilles donnés aux membres du gouvernement de la Défense nationale qui avaient amené, malgré Gambetta, la réunion de l'Assemblée à Bordeaux. L'intérieur attribué à Picard nous semblait, en un tel moment, un fardeau peu enviable : nous savions bien, du reste, que les questions concernant ce ministère se traiteraient par-dessus la tête du ministre, entre M. Thiers et les députés. Aux affaires étrangères, il nous semblait juste que le traité qui allait nous dépouiller fût signé par l'auteur de la formule imprudente et retentissante : *Pas un pouce de notre territoire, pas une pierre de nos forteresses!* Mais à l'instruction publique et aux cultes, Jules Simon, le libre-penseur, le promoteur

de l'instruction laïque et obligatoire, le partisan de la séparation de l'Église et de l'État! devions-nous l'accepter? Pouvions-nous détacher près de lui l'un des nôtres? Il le fallut pourtant, sous peine de tout rompre.

Au moins eussions-nous voulu que les cultes fussent distraits de l'instruction publique, comme ils l'avaient été fréquemment, et transférés à la justice, où s'installait M. Dufaure. Mais Jules Simon refusa ce démembrement d'attributions. Quel intérêt avait-il donc à choisir des évêques? Nous ne le comprenions pas alors et d'avance lui-même peut-être ne s'en rendait pas compte bien nettement. Mais à peine investi de cette prérogative, il en profita fort adroitement pour se concilier, ou du moins pour désarmer les hommes qui devaient lui être le plus contraires. Tandis que dans l'Université il favorisait volontiers les incroyants, dans l'Église il ne marchanda guère les satisfactions aux intolérants. Que le fossé se creusât ainsi entre l'Église et la société moderne, il n'en avait cure. M. Thiers, estimant avec raison qu'il ne pouvait rien pour le Pape dans le domaine du temporel, avait à cœur de le contenter pour ce qui touchait au spirituel. Le nonce était alors un prince Chigi, homme aimable et pieux, fort lié sous l'Empire avec le faubourg Saint-Germain, et qui, durant la guerre, s'était montré noblement attaché à la France malheureuse, mais d'un esprit étroit et court, fort entiché d'opinions extrêmes. Ses candidats pour les sièges vacants devenaient aisément ceux de Jules Simon, lequel, quand on lui recommandait pour l'épiscopat quelque ecclésiastique, demandait avant tout, de sa voix doucereuse : « Sa doctrine est-elle sûre? » Aussi attribuait-on à Mgr Dupanloup, au sujet de ce libre-penseur qu'il n'aimait pas, ce propos : « M. Jules Simon sera cardinal avant moi, » propos tenu d'abord, selon M. Jules Simon lui-même, au sujet de M. Cousin. Voilà comment, au début de l'Assemblée, le

seul évêque qui s'y trouvât n'avait pas plus de crédit pour les choix ecclésiastiques que pour les choix universitaires. Il en souffrait : si les tendances irréligieuses du ministre de l'instruction publique l'alarmaient, les complaisances du ministre des cultes pour les *ultra* ne le contrariaient pas moins. Il eût voulu le renverser ; mais, tant que M. Thiers ne fut pas ébranlé lui-même, il ne put y parvenir.

De tous les ministres, le plus considérable était, sans contredit, M. Dufaure, et, si l'on tenait compte de son caractère et de son passé, il semblait aussi devoir être le moins docile à M. Thiers. Mais, entre ces deux vieux parlementaires, il s'était fait un accommodement. M. Thiers laissait M. Dufaure maître de son département, se gardant d'intervenir dans les questions et les nominations judiciaires ; moyennant quoi M. Dufaure, se renfermant en son domaine, ne contestait ni ne contrariait la politique générale de M. Thiers.

La gauche obtint encore une autre concession : M. Grévy fut élu d'un commun accord président d'une Assemblée où son parti ne dominait pas. Il était porté par M. Thiers, que lui-même portait à la tête de l'État. Après avoir été l'ennemi de l'Empire, il s'était prononcé contre Gambetta et sa dictature ; on l'estimait capable de présider ; c'en était assez pour le faire nommer sans contestation. Cependant il fallait bien que la droite eût sa place au bureau. M. Benoist d'Azy y figura en qualité de vice-président ; il avait dirigé nos premières séances comme doyen d'âge, avec résolution et fermeté. Sur la proposition de Kerdrel, je fus désigné comme secrétaire. Au bureau, je me trouvai le voisin de Paul Bethmont, qui représentait la gauche ; député au Corps législatif, Bethmont était resté, comme M. Grévy, à l'écart du gouvernement de la Défense nationale, préférant bravement le métier de soldat dans Paris assiégé ; il se forma entre nous

une liaison que les dissidences politiques rendaient plus intéressante, je dirai volontiers plus agréable à l'un et à l'autre. Longtemps, ces relations se poursuivirent avec une rare cordialité; il fallut pour nous séparer la lutte décisive du Seize-Mai.

V

En plaçant M. Thiers à la tête de l'État, l'Assemblée nationale n'avait pas mis la main sur le pouvoir comme il eût convenu à sa mission. Elle avait élevé en face d'elle une puissance rivale qui s'attacha, non sans succès, hélas! à la discréditer. Nous ne devions pas tarder à nous en apercevoir. Mais, dans le premier instant, la paix à conclure et les sacrifices qu'elle coûtait, puis la Commune à vaincre et les efforts qu'exigea cette victoire tinrent en suspens les esprits et les affaires.

Aussitôt après avoir reçu notre mandat et formé son cabinet, M. Thiers partit pour traiter avec Bismarck. Il se fit accompagner non seulement de Jules Favre, ministre des affaires étrangères, mais de quinze membres de l'Assemblée désignés par les bureaux, voulant partager avec eux non la conduite, mais la responsabilité des négociations. Jusqu'à son retour, dans l'attente du sacrifice à accomplir, l'Assemblée ne tint pas séance. Pour occuper nos tristes loisirs, nous fûmes conviés à étudier quelles ressources restaient encore au pays, quels moyens, s'il le fallait, de continuer la lutte. Diverses commissions furent constituées et poursuivirent, tant bien que mal, cette pénible enquête.

J'entrai dans celle qui devait examiner la situation des communes, et fus frappé des services rendus par les bureaux des ministères et des préfectures au milieu du désarroi universel. Si tous les rouages de l'État n'avaient

pas été brisés, si quelque règle avait continué à diriger la gestion des affaires, on le devait à ces bureaux si souvent accusés ou dédaignés. Gambetta, par exemple, avait dissous et remplacé au gré de ses agents les conseils municipaux élus sous l'Empire ; mais les bureaux avaient maintenu l'obligation de convoquer les plus fort imposés pour voter les centimes extraordinaires et les emprunts, sauvegardant ainsi le crédit des communes au sein des périls qui menaçaient le crédit de l'État.

Remarque intéressante pour l'avenir ; mais, à ce moment, une seule enquête nous intéressait : celle qui portait sur nos forces militaires. La commission où siégeaient les généraux et les officiers qui venaient de combattre, choisit pour rapporteur l'un de ceux qui s'étaient signalés dans la lutte, l'amiral Jauréguiberry. Son rapport ne nous laissa aucune illusion : la résistance n'était plus praticable (1). Restait à savoir quelles conditions nous

(1) C'est aujourd'hui encore la conclusion, non plus d'un soldat, au sortir de la mêlée, mais d'un historien jugeant la situation à distance, avec la compétence que lui donnent en pareille matière ses études sur les luttes suprêmes de 1814 et de 1815, M. Henry Houssaye. Dans un article sur *les Tronçons du glaive*, M. Henri Houssaye écrivait, il y a quelque temps :

« Même après Metz, même après la capitulation de Paris, les frères Margueritte s'enthousiasment pour la défense et croient à la possibilité du succès... Ils font dire à l'un de leurs personnages : « Un peuple n'est « perdu que lorsque tout son territoire est conquis, son dernier soldat tué. » Soit. Mais c'est précisément ce qui serait advenu si l'Assemblée de Bordeaux, entrainée par les phrases à effet de Louis Blanc, de Quinet, de Millière, de Victor Hugo, avait décidé la continuation de la guerre. Les frères Margueritte énumèrent les ressources qui restaient à la défense : 220,000 fantassins, 20,000 cavaliers, 34,000 artilleurs, 2,000 pièces de canon et encore 350,000 hommes dans les divisions territoriales et 130,000 recrues de la classe 70.

« Admettons qu'il n'y ait pas fantasmagorie de chiffres. Qu'importe! Ces 750,000 hommes, dont les deux tiers n'avaient pas eu encore un fusil entre les mains, auraient-ils fait besogne plus efficace que les 800,000 soldats, mobiles, gardes nationaux, francs-tireurs de d'Aurelles, de Chanzy, de Trochu, de Bourbaki, de Garibaldi, de Faidherbe, tous alors en retraite, internés en Suisse ou prisonniers de guerre à Paris? Les présomptions sont, au contraire, qu'ils auraient moins bien tenu encore contre 800,000 Allemands aguerris, vivant sur le pays, multipliant contri-

imposerait l'ennemi. Nous l'ignorions jusqu'au retour de M. Thiers. En dépit de revers sans exemple, nous avions gardé les vieilles illusions françaises. Il nous semblait à peine possible que le territoire fût mutilé, et, bien que notre raison nous condamnât à l'admettre, nous nous refusions à mesurer d'avance l'étendue du sacrifice. Notre pensée reculait surtout devant l'abandon de Metz. Il fallut pourtant s'y résoudre. Dieu sait avec quelle surprise douloureuse, au prix de quel déchirement!

La paix votée, nous dûmes nous rapprocher de Paris, sans y rentrer. M. Thiers aurait souhaité nous y ramener; mais les Prussiens occupaient encore la moitié des forts, et la ville elle-même n'était pas sûre : elle se préparait à la révolte. D'autre part, comment gouverner loin de Paris? Comment reprendre possession de la France et l'administrer loin du centre, où, depuis un siècle, toutes les administrations avaient été rassemblées? Ne pouvant retourner immédiatement à Paris même, M. Thiers avait résolu de s'y acheminer et proposa de nous établir à Versailles. Au contraire, la plupart d'entre nous se défiaient de la prépondérance politique de Paris et des révolutions successives imposées par la capitale à la province. Ils voulaient maintenir définitivement le siège du gouvernement hors Paris et, pour ce motif, préféraient un séjour plus éloigné : Fontainebleau. Mais Versailles, choisi par M. Thiers, l'emporta. Nous nous trompions les uns et les autres dans nos prévisions. Le voisinage de Paris est précisément ce qui a permis au Parlement de rester à Versailles une dizaine d'années, ce qui lui eût permis d'y rester plus longtemps encore si l'on eût voulu. Installés plus loin de Paris, nous y serions certainement rentrés plus tôt

[illegible] trouvant dans Paris [illegible] des ressources immenses en matériel et en numéraire.

[illegible] *[illegible]*, 20 février [illegible]

CHAPITRE II

L'ASSEMBLÉE NATIONALE A VERSAILLES. SES PREMIERS TRAVAUX

Arrivée des députés à Versailles. — La Commune. — Elections du 2 juillet. — Rétablissement de l'armée et des finances. — Relations de M. Thiers avec les membres de l'Assemblée.

I

Les préliminaires de paix une fois signés, les Prussiens évacuèrent Versailles, et l'Assemblée dut s'y installer. Nous nous accordâmes un rapide congé; chacun regagna le foyer qu'il avait quitté à la hâte. J'arrivai de la sorte à Montbrison, à travers les lignes coupées, les trains interrompus, et toutes les traces d'un désordre et d'une ruine qui semblaient alors presque impossibles à réparer. Je repartis au bout de peu de jours avec ma femme, comptant nous arrêter à Paris, et de là chercher un logement à Versailles.

Déjà nous n'augurions rien de bon. Les bruits alarmants qui avaient commencé à se répandre à Bordeaux et que le gouvernement cherchait à étouffer s'étaient aggravés durant nos vacances. Pourtant, à notre départ de Montbrison, nous ignorions encore que l'insurrection eût éclaté. Ce fut à Saint-Germain-des-Fossés, au milieu de la nuit, que nous l'apprîmes; puis, à mesure que nous avancions, à chaque station, à chaque train que nous

croisions, les nouvelles devenaient plus précises et plus mauvaises. Enfin, à Melun, le chef de gare nous arrêta. Le ministre de l'intérieur, Picard, avait télégraphié sur toutes les lignes de prévenir les députés qu'ils ne devaient pas entrer à Paris, livré à la Commune et abandonné par le gouvernement, mais se rendre le plus promptement possible à Versailles. Nous débarquâmes donc à Melun, encore occupé par les troupes prussiennes. Je n'avais que trop vu nos propres soldats, nos mobiles, comme ils revenaient des derniers champs de bataille ou des camps de concentration, hâves, débraillés, démoralisés, et fus tristement frappé de la bonne mine, de la bonne tenue de nos vainqueurs. Hommes ni chevaux ne semblaient avoir souffert de la campagne. Dans l'hôtel où nous nous rendîmes, leurs officiers, largement installés, parlaient haut, menaient grand train, faisaient bonne chère, tandis que les députés, échoués là des divers points du territoire, et relégués dans les coins que nos vainqueurs daignaient leur abandonner, échangeaient à voix basse nouvelles et prévisions sinistres.

A grand'peine nous trouvâmes un omnibus qui se chargea de nous conduire à Versailles. Nous partîmes de Melun vers le milieu du jour; le trajet fut long et lugubre : partout des maisons saccagées, des champs dévastés, des villages abandonnés. Le soleil se couchait quand nous atteignîmes la Seine. Le pont de bateaux sur lequel nous devions passer venait de s'ouvrir pour un convoi qui allait ravitailler Paris. Il fallut, sous la garde des Prussiens, attendre qu'il se fermât, et il faisait nuit noire quand nous atteignîmes Versailles. A la grille de l'octroi, nous demandâmes des nouvelles et nous apprîmes qu'en dépit du voisinage de Paris la ville était tranquille et que l'Assemblée y siégait encore!

Nous nous fîmes conduire à l'hôtel des Réservoirs : on sortait de table, et jamais je n'oublierai le contraste entre

nos sombres pensées et l'aspect de cette foule bruyante et brillante, échauffée par le repas, s'agitant pêle-mêle, sous l'éclat des lustres, en des salles trop étroites pour la contenir. Impossible, au milieu des propos confus et rapides qui se croisaient, de recueillir aucun renseignement précis, encore moins aucune information rassurante; impossible aussi d'obtenir dans l'hôtel encombré un logement quelconque. On me conseilla d'aller quérir un gîte à la mairie. Nous suivîmes cet avis et la mairie nous délivra un billet de logement pour « un Représentant et sa dame ». Il était onze heures du soir quand nous arrivâmes rue Neuve à la maison qui nous était assignée et que j'eus quelque peine à me faire ouvrir. Je montai, je sonnai au troisième et, quand j'eus présenté mon billet à la fille du logis, venue sur le seuil : « Très bien, monsieur, » me dit-elle, « mes parents vont se lever pour vous installer. » Comme je protestais et que je la suppliais de ne pas les déranger, elle me répondit qu'ils y étaient bien habitués depuis quatre mois. Et le lendemain, tandis que nous déjeunions avec ces braves gens, qui n'étaient pas, nous dirent-ils, des « bourgeois », mais des jardiniers retirés et que je renouvelais mes remerciements et mes excuses : « Nous nous sommes dérangés assez souvent pour les Prussiens, » répondirent-ils ; « nous pouvons bien le faire pour vous, qui venez nous sauver. »

Ainsi se passa notre première nuit. Le lendemain, grâce à une recommandation apportée de Bordeaux, un abbé nous offrit, à côté d'une fenière, au-dessus d'une écurie, une petite chambre qu'un séminariste, neveu de sa servante, occupait pendant les vacances. Nous nous estimâmes heureux de l'accepter, tant était grand l'encombrement de la ville où rentrait à l'improviste, succédant à l'invasion prussienne, le gouvernement de la France. Députés soudainement élus et ne sachant où se caser, diplomates de tout rang et de tout pays errant de

ville en ville à la suite du gouvernement, employés de ministères impatients de reprendre leur besogne interrompue, bourgeois de Paris fuyant la Commune, fonctionnaires de la veille et fonctionnaires du lendemain, accourus à l'assaut des places qui semblaient toutes vacantes à la fois, solliciteurs de toute condition, agents d'affaires de tout acabit, journalistes de toute couleur, tout ce monde affluait à travers les vastes avenues, désertes et silencieuses depuis 1789. Au premier moment, on avait improvisé un dortoir de députés dans les grands appartements de Louis XIV. Il n'était guère plus aisé d'être nourri que logé. A l'hôtel des Réservoirs, pour ne pas mourir de faim, il fallait consacrer deux longues heures à chaque repas. Grands et petits personnages faisaient queue, d'abord pour s'assurer une place, ensuite pour conquérir les plats qu'ils allaient eux-mêmes enlever de la cuisine, au milieu des gens de l'hôtel affolés, ne sachant à qui entendre.

Au siège de Paris par la Prusse succédait le siège de Paris par la France. On a beaucoup reproché à M. Thiers d'avoir évacué Paris. J'ai toujours pensé, au contraire, que cette résolution avait sauvé le pays ; pour la première fois, une révolution, maîtresse de la capitale, ne l'a pas été de la nation, qui, loin de la subir, l'a combattue et vaincue. Grand progrès qu'il serait injuste de méconnaître ! La vérité, c'est que cette salutaire mesure, décidée précipitamment et non sans trouble, s'est assez mal exécutée à certains égards. Quelques troupes ont été oubliées et, manquant d'ordres, réduites à capituler misérablement. Le Mont-Valérien a failli nous échapper. M. Thiers voulait l'évacuer aussi bien que l'intérieur de la ville. Ce fut sur les instances pressantes du général Vinoy et de plusieurs députés, Buffet en tête, qu'il consentit à s'y maintenir. La petite garnison qui l'occupait était insuffisante et peu sûre. Pour la remplacer, le général Vinoy

ramassa, çà et là, au milieu de la nuit, et envoya en toute hâte une meilleure troupe. Elle arriva à temps: les soldats de la Commune étaient en route : une demi-heure plus tard, ils occupaient le fort : et comment alors serions-nous venus à bout de Paris?

Au surplus, ces choses se sont passées avant mon arrivée et sont exposées dans l'Enquête sur la Commune. Qu'il me suffise de retracer ce que j'ai vu.

De force militaire, nous n'en avions aucune. Rien de plus misérable que l'aspect des régiments entassés à ce premier moment dans les avenues et sur la place d'Armes, ou campés à Satory, régiments de marche, comme on les appelait, recrutés et commandés on ne savait trop comment, derniers résidus des contingents rassemblés à la fin de la guerre. On rencontrait les hommes mal vêtus, mal tenus, presque toujours ivres, et les plus mauvais propos à la bouche. Nous ne pouvions compter que sur les marins, débarqués dès le début de la campagne, restés fermes et disciplinés jusqu'à la fin, et sur les gendarmes : une poignée d'hommes, en face de la garde nationale insurgée. Ajoutez que, devant la Commune, la population de Paris pliait tout entière, ne comprenant, n'admettant point ce qui ne s'était jamais vu : la résistance à une insurrection maîtresse de Paris. D'ailleurs, c'était fort bravement, mais non impunément, que les Parisiens, séparés pendant quatre mois du reste du monde, avaient supporté le long isolement, les privations et les émotions du siège. Au premier moment, nous autres provinciaux, nous n'arrivions plus à nous entendre avec eux : il semblait que nous ne parlions plus la même langue et qu'ils étaient en proie à une sorte de maladie, la *fièvre obsidionale*, comme nous l'appelions. Enfin, aussitôt que les portes s'étaient ouvertes, les meilleurs citoyens qui avaient leur famille en province s'étaient empressés de la rejoindre. De la sorte, il n'était resté en face de la Commune qu'un peuple

désemparé, affolé ou hébété, qui, loin de seconder nos efforts, s'en alarmait plutôt et nous en savait mauvais gré. Un Rothschild, disait-on, était venu engager M. Thiers à s'arranger avec la Commune; et la lettre lamentable par laquelle Mgr Darboy, du fond de sa prison, demandait à être échangé contre Blanqui, n'était pas en désaccord, autant qu'on le pourrait croire, avec l'opinion « honnête et modérée » de Paris.

En cette extrémité, l'Assemblée ne fléchit pas. A l'une de nos séances du soir, les maires élus par la ville insurgée se présentèrent en nombre, leurs écharpes en sautoir, apportant les conditions de la Commune. C'était nous ramener aux scènes de la Convention, recevant à sa barre les députations révolutionnaires. Mais, cette fois, la révolution avait affaire à d'autres hommes. Dès que ses délégués eurent pénétré dans notre enceinte, l'Assemblée, par un mouvement unanime, se leva et leur signifia de sortir; les députés, de banc en banc, se couvrirent, refusant de délibérer tant que les intrus n'auraient pas quitté la salle. Devant cet accueil, les intrus se retirèrent et se réfugièrent, silencieux, dans une tribune. Quant aux transactions qu'ils proposaient, l'un d'eux, qui était député en même temps que maire, et qu'ils avaient mis à leur tête, le pauvre Arnaud de l'Ariège, put les reprendre à son compte; mais elles furent écartées sans discussion. C'est manifestement cette force morale de l'Assemblée, suppléant à l'insuffisance de nos forces matérielles, qui soutint et raffermit M. Thiers, non sans l'irriter à plus d'une reprise. Il renonça ainsi à traiter avec Paris, mais s'entendit avec la province à notre insu, ou, du moins, sans notre aveu. Aux délégués des villes républicaines, des villes du Midi notamment, qui menaçaient de se soulever, il promit de maintenir la République; et, comme garantie de cet engagement, sans doute aussi de maintenir la force armée qui pouvait en assurer l'exécution : les gardes nationales

Du pacte ainsi conclu à Versailles et que M. Thiers dut avouer plus tard pour justifier son manquement au pacte de Bordeaux, il transpira dès lors quelque chose. Les délégués des « pays rouges » ne manquèrent point d'en parler à leurs amis ; quelques journaux de province enregistrèrent ces confidences. Un vieil ami de M. Thiers, M. Mortimer-Ternaux, qui avait appris, en écrivant l'histoire de la Terreur, à redouter les menées révolutionnaires et à les découvrir, remarqua, dans je ne sais quelle feuille ignorée, les rumeurs qui commençaient à se répandre à ce sujet, et les signala à la tribune pour obtenir un démenti. Il n'admettait pas de pareils pourparlers, des concessions à l'ennemi au plus fort de la lutte : il en croyait M. Thiers incapable, et se figurait sincèrement lui rendre service, en lui fournissant l'occasion de repousser une calomnie. M. Thiers entra aussitôt dans une violente colère, s'emporta contre quiconque lui refusait une aveugle confiance et se dispensa de toute explication, en accablant d'injures son honnête et trop curieux ami. M. Mortimer-Ternaux, qui d'ailleurs était fort âgé, mourut peu après, et l'on ne manqua pas d'attribuer sa mort à la pénible émotion qu'il avait éprouvée.

Cependant, en même temps que nous étions résolus à combattre et à réprimer l'insurrection, nous avions à cœur d'établir la liberté : dans le feu même de la guerre civile, nous préparions des institutions libres et parfois, au début de notre carrière, non sans quelque imprudence. Il nous est arrivé de faire expier au gouvernement qui devait être le nôtre les excès du régime impérial, nous châtiant nous-même des maux dont nous avions souffert. Aussi, quand M. Thiers disait aux membres de la majorité conservatrice avec une pointe d'ironie et non sans quelque dépit : « Vous êtes plus libéraux que moi », le compliment était loin de déplaire à cette majorité. A la droite légitimiste qui en formait l'appoint le plus considé-

rable, trois libertés surtout étaient chères : la liberté municipale, la liberté d'association et la liberté d'enseignement. J'ai fait partie des commissions qui ont préparé les projets de loi destinés à consacrer ces libertés ; j'ai pris part aux débats engagés à leur sujet ; je puis donc témoigner de l'esprit qui nous animait. La liberté d'enseignement fut discutée plus tard ; la liberté d'association et la liberté municipale nous ont occupés, au contraire, dès les premiers jours, et voici comment.

A Bordeaux, et tandis que la Commune se préparait contre nous, des députés de l'extrême gauche, dont plusieurs devaient se ranger ensuite du côté des insurgés, nous sommèrent d'abolir les articles 291 et 292 du Code pénal. Au lieu d'écarter cette proposition, venant de tels auteurs en un tel moment, par la question préalable, l'Assemblée la prit en considération, et nomma une commission chargée de déterminer à quelles conditions, moyennant quelles garanties, les associations pourraient se former librement. Cette commission ouvrit une enquête où les organes les plus autorisés des diverses opinions et des diverses professions, depuis l'évêque d'Orléans jusqu'à M. Tolain, exposèrent leurs vues et leurs vœux. J'ai suivi de près cette enquête ; elle revit dans les procès-verbaux dressés par mon ami Guillaume de Chabrol ; et si jamais il les publie on verra à quelles réformes, à quelles franchises on aspirait alors parmi nous, quel espoir on fondait pour le relèvement de la France sur la liberté d'association, la liberté sans privilège. Quant au projet de loi que l'enquête devait préparer, il fut présenté en effet, mais un peu plus tard. Lorsque j'arriverai à cette délibération, je dirai pourquoi elle n'a pas abouti, par qui et comment l'Assemblée nationale fut empêchée d'instituer et de régler le droit d'association. Mais dès à présent il faut retenir qu'elle s'y montrait disposée.

La question municipale semblait plus urgente et plus

facile à résoudre. Gambetta avait dissous les conseils élus dans les départements et les communes ; les commissions municipales, arbitrairement choisies par ses agents, ne devaient pas survivre à sa dictature. Le gouvernement proposa donc de procéder à des élections municipales, et, — ce qui était un grand pas dans la voie de la décentralisation, un pas qui devait coûter à M. Thiers, — d'abandonner à ces conseils élus le choix des maires. Le gouvernement se réservait seulement la nomination des maires des chefs-lieux de canton ; encore cette restriction déplut-elle à de nombreux membres de la droite, lesquels, se rencontrant avec l'opposition de gauche, la firent écarter tout d'abord. Pour qu'on s'y résignât, il fallut que M. Thiers menaçât de se retirer. La guerre civile sévissait alors dans Paris et couvait à travers le pays tout entier. Quoi qu'on pût penser en théorie, comment, en un pareil moment, refuser au gouvernement responsable de l'ordre public le moyen de faire pénétrer son autorité dans les bourgs et les villes petites ou grandes?

Ce n'était pas là tout le projet. En même temps que le gouvernement restituait des conseils élus à la province, il proposait d'en instituer un à Paris, quand Paris nous serait rendu. C'était une des revendications de la Commune, la seule qui pût sembler légitime. En accordant ce conseil après avoir refusé de traiter avec l'insurrection et tout en continuant à la combattre, nous ne prétendions assurément pas la désarmer ; mais nous lui ôtions un prétexte ou une excuse.

II

La Commune ne put être vaincue qu'après la rentrée en France de notre armée prisonnière. Cette armée ne

commença guère à se reformer autour de nous qu'un mois après le début de la lutte, et ne nous fut rendue tout entière qu'à la suite du traité dont nous avions seulement accepté les préliminaires à Bordeaux.

A l'ouverture de la guerre civile, il s'agissait pour nous non de rentrer dans Paris, mais de tenir à Versailles; et, si les troupes de la Commune avaient été mieux organisées et plus résolues, elles auraient pu nous en chasser sans peine. Elles s'avancèrent un jour jusqu'à Villacoublay, à 7 kilomètres de Versailles.

Le premier engagement eut lieu à Courbevoie et au pont de Neuilly. Nous en attendions l'issue, non sans inquiétude sur les dispositions des soldats que nous avions sous la main, en face d'un ennemi nouveau et imprévu pour eux. C'était un dimanche, un des premiers jours du printemps; rangés en assez grand nombre sur l'avenue de Paris, nous guettions les nouvelles, lorsque Lambrecht, alors ministre, passa dans sa voiture, revenant du théâtre de l'action et nous dit : « La meute a mordu. »

Dès lors la défense de Versailles était assurée. Restait à reprendre les forts occupés par les communards, et de là, Paris même. Les opérations, commencées avec des forces insuffisantes, se poursuivaient trop lentement à notre gré. M. Thiers, entouré de généraux dociles, y trouvait l'occasion de déployer ses talents stratégiques et ne s'en faisait pas faute. Presque chaque jour, il apportait à l'Assemblée des bulletins militaires qui encourageaient nos troupes et nous renseignaient sur les progrès du siège. Parfois aussi nous visitions les cantonnements. Je me souviens d'être allé avec l'amiral de Montagnac et quelques collègues aux batteries de Montretout comme elles venaient d'être établies. Ces batteries faisaient face au secteur que Montagnac, à la tête de ses marins, avait défendu avec honneur durant le premier siège; et, main-

tenant, tandis que de rares obus partaient des ouvrages qu'il commandait naguère, il indiquait les points faibles de ces mêmes ouvrages et les moyens de les battre en brèche !

Bientôt nous vîmes arriver les premiers insurgés prisonniers. Sur leur passage, une foule se pressait et les accablait d'insultes. Des hommes avec leurs cannes, des femmes même avec leurs ombrelles cherchaient à les frapper, et, parmi ces femmes, les plus élégantes n'étaient pas les moins violentes. Mais les gendarmes qui venaient de capturer ces malheureux et devaient les regarder comme les meurtriers de leurs camarades, les protégeaient, en braves gens qu'ils étaient, contre ces ignobles violences. Ailleurs les représailles contre un ennemi qui s'était montré féroce dès le premier jour furent parfois cruelles. Le général de Galliffet, en particulier, se signala par d'impitoyables rigueurs ; et, si les grands chefs, le général de Ladmirault, le maréchal de Mac-Mahon réprouvèrent les exécutions de vaincus qui avaient rendu leurs armes (1), ils ne parvinrent malheureusement pas à les empêcher partout.

La paix fut signée à Francfort le 10 mai et ratifiée à Versailles le 18, trois jours avant l'entrée de nos troupes dans Paris. A Francfort, notre principal négociateur fut Pouyer-Quertier, ministre des finances, grand, large et vigoureux Normand, plein de ressources et de vaillante humeur, qui sut tenir tête à Bismarck, aussi bien à table, le verre en main, que dans les négociations officielles, et de la sorte, dans le détail des conditions, lui arracha plus d'un adoucissement.

La commission chargée d'examiner le traité était pré-

(1) Pour le général de Ladmirault, M. de Mun, qui était alors son officier d'ordonnance, l'atteste dans l'introduction placée en tête de sa vie. Quant au maréchal de Mac-Mahon, lui-même l'a déclaré devant la Commission d'enquête et sa déclaration n'est pas contestée, même par ses adversaires. (Voy. Zévort, *Histoire de la troisième République*, t. I, p. 246.)

sidée par M. Benoist d'Azy. J'en faisais partie et fus choisi comme rapporteur. J'entendis ainsi M. Thiers raconter son patriotique et inutile voyage à travers l'Europe pour chercher un allié à la France malheureuse. Il célébra le bon accueil qu'il avait reçu en Russie, assurant qu'autour du représentant de la France, Russes et Polonais s'étaient trouvés d'accord pour la première fois ; que l'étroite parenté du roi de Prusse et du tsar, la déférence de celui-ci pour son oncle l'avait seule empêché de céder au vœu de son peuple et de se déclarer pour nous ; il en concluait que l'entente entre l'Allemagne et la Russie, qui nous avait été si funeste, ne survivrait pas au vieux Guillaume.

Au cours de ses explications, il eut un accès de colère, le second dont j'étais témoin. Chaudordy, qui avait été chargé à Tours des affaires étrangères, avait donné à entendre, paraît-il, que si M. Thiers, dans ses récentes négociations, avait eu recours aux neutres, notamment à l'Angleterre, il eût obtenu de meilleures conditions. M. Thiers l'apostropha violemment, l'accusa d'avoir travesti les secrets diplomatiques, le somma de déclarer devant la commission tout ce qu'il savait et le mit au défi de justifier ses assertions. Chaudordy, assez interloqué, répondit qu'il s'était simplement référé aux débats publiés du Parlement anglais, qu'en poussant plus loin les éclaircissements il manquerait au secret professionnel, qu'il ne reconnaissait pas à M. Thiers, tout chef de l'État qu'il fût, le droit de l'en relever, et qu'il ne dirait rien de plus. A cette réponse, la colère de M. Thiers redoubla ; notre vieux président ne savait comment l'arrêter, et Chaudordy demeura accablé d'injures, qu'il ne devait point pardonner. Mais tout débat sur la façon dont la négociation avait été conduite se trouva écarté. — Lorsqu'aujourd'hui je me remémore cette scène, celle que j'ai rapportée plus haut, contre M. Mortimer-Ter-

naux, et d'autres encore, j'incline à penser qu'à l'impatience naturelle de l'impérieux et malin vieillard se mêlait presque toujours un calcul. Toutefois s'il avait voulu ce jour-là, comme je le soupçonne, prévenir un débat pénible et plein d'écueils, ce n'est pas qu'il en eût au fond rien à redouter pour lui-même. En nous conservant Belfort, il avait obtenu dans les préliminaires de paix tout ce qu'il était possible alors d'obtenir. Dans le traité définitif il fit élargir le territoire de Belfort et assura ainsi la défense de cette place, devenue la clef de notre nouvelle frontière de l'Est. Il est vrai que dans cette dernière négociation nos vainqueurs n'avaient consenti à reculer quelque peu nos limites à l'est qu'en les resserrant au nord, vers le Luxembourg. Entre deux sacrifices il nous avait fallu choisir le moins préjudiciable. Choix douloureux au sujet duquel la commission s'était divisée : mais enfin l'intérêt que nous avions à fortifier Belfort l'avait emporté, et l'Assemblée, adoptant les conclusions de mon rapport appuyées par M. Thiers, avait voté en faveur du tracé qui nous conservait ce lambeau d'Alsace.

Nous n'étions pas au terme de nos infortunes. Les derniers moments de la Commune aux abois devaient être les plus terribles. L'Assemblée assistait, dans la cathédrale de Versailles, son bureau en tête, avec M. Thiers et les ministres, aux prières qu'elle avait demandées par un vote presque unanime, lorsque le gouvernement reçut la nouvelle, qu'il nous communiqua aussitôt, de l'exécution des otages. Parmi eux, je comptais l'un de mes plus chers amis, le P. Ducoudray. Nous étions liés depuis vingt ans, depuis l'époque où nous faisions notre droit ensemble. J'étais allé le voir à Laval durant son noviciat ; j'avais été reçu par sa mère, veuve, dans le joli castel qu'elle avait arrangé pour lui et qui, depuis qu'il avait quitté sa famille et le monde, était devenu la maison de plaisance des Jésuites. Je

l'avais retrouvé dans notre voisinage, à Lyon, étudiant la théologie et se préparant à la prêtrise dans la maison de Fourvières : une fois ordonné, il avait tenu à venir chez nous, à la campagne, célébrer, dans notre chapelle, une de ses premières messes. plus tard, comme je le revoyais à la tête du grand établissement de la rue des Postes, tandis que nous, ses camarades restés à l'écart du régime impérial, nous languissions sans carrière, je lui disais parfois : « Vous avez eu bien plus d'avancement que nous. » Qui nous eût dit alors que son « avancement » dût aller jusqu'au martyre ?

Ce fut pour assister à son enterrement, dans la chapelle de la rue de Sèvres que, pour la première fois, depuis la guerre, je rentrai à Paris, où, les jours précédents, des hauteurs de Bellevue, nous voyions s'allumer les incendies. J'y retournai bientôt après avec le bureau de l'Assemblée pour les obsèques solennelles, à Notre-Dame, de l'archevêque et des autres otages. En arrivant à la gare Montparnasse, nous croisâmes un convoi de prisonniers et je ne saurais oublier les regards haineux et hautains qu'ils nous lancèrent, comme s'ils étaient sûrs de leur revanche. La sécurité était encore si mal rétablie, à l'intérieur de la ville, que nos voitures, au lieu de se suivre et de former cortège, reçurent l'ordre de se rendre au grand trot, par des chemins différents, à la cathédrale. Notre président, M. Grévy, avait évité d'y arriver à notre tête ; il était venu coucher la veille à Paris et nous le trouvâmes seulement sous le porche de l'église. Quant à M. Thiers, il ne parut pas. Comme la cérémonie s'achevait et que nous allions sortir, un chanoine s'approcha de M. Grévy et le retint quelques instants. Nous nous demandions ce qu'il pouvait bien solliciter en un pareil moment : c'était la grâce d'un communard qui avait cherché à le faire périr. Sur notre passage, dans les divers quartiers, autour de la vieille

basilique qui avait failli brûler. La population nous sembla peu sympathique, plutôt hostile. Nous n'étions pas accueillis comme des libérateurs.

La guerre étrangère avec ses désastres, la guerre civile avec ses horreurs étaient closes. Devant nous allaient se dresser les dissentiments et les difficultés politiques.

III

Les élections complémentaires de l'Assemblée eurent lieu peu après, en juillet. Elles étaient destinées à combler les vides provenant des élections multiples, des élections annulées, de la démission ou de la mort d'un certain nombre d'élus du 8 février. Elles avaient été réclamées par le duc d'Audiffret-Pasquier, afin de provoquer un débat sur l'élection des princes et du même coup sur le maintien ou l'abrogation des lois d'exil. C'est ainsi, en effet, que la Chambre se trouva saisie de la question et mit un terme à la proscription de la maison de Bourbon.

Ces élections nouvelles ne nous causaient d'ailleurs aucune inquiétude. Renfermés dans Versailles, absorbés par la terrible lutte qu'il nous avait fallu soutenir et la tâche écrasante qui pesait sur nous, issus récemment de l'élection la plus spontanée qui fut jamais, et jadis, victimes pour la plupart de la candidature officielle, nous n'avions pas encore appris à nous défier du suffrage universel émancipé. Nous ne nous rendions pas compte qu'en cinq mois les dispositions du pays avaient changé ; et, nous reportant à notre propre succès, nous prenions volontiers pour un symptôme durable ce qui n'avait été qu'un accident. Quelle était la portée de cet accident et dans quelle voie devait s'engager le suffrage universel

revenu à ses penchants naturels, j'ai précédemment essayé de l'expliquer. Mais, en outre, certaines circonstances particulières, certains hommes et certaines démarches ont précipité le mouvement contraire à nos espérances ; il me reste à les signaler.

Les principaux auteurs des élections républicaines du mois de juillet, succédant aux élections conservatrices et monarchiques du mois de février, furent M. Thiers et les évêques : les évêques sans l'avoir voulu ni prévu ; M. Thiers, au contraire, en vertu d'un plan qu'il avait arrêté dès lors et devait suivre jusqu'à la fin.

Élu sur les mêmes listes que nous, vainqueur de la Commune avec notre concours, M. Thiers employa contre nous le crédit que lui donnait cette victoire. Grâce à cette disposition des Français qui les porte à se livrer à un homme plutôt qu'à suivre une élite, les conservateurs attribuaient au seul chef de l'État le rétablissement de la paix au dedans comme au dehors. Les républicains voyaient en lui leur unique chance de succès et le ménageaient avec autant de patience que de discipline. La masse du pays, enfin, rassurée quant au maintien de l'ordre matériel, revenait à ses préjugés contre l'ancien régime, contre le gouvernement « des prêtres et des nobles », et volontiers, imputait à l'entêtement d'un incurable esprit de parti, au besoin maladif de troubler le repos public, les résistances, tantôt légitimes et nécessaires, tantôt maladroites et taquines, que commençaient à provoquer parmi nous les tendances de M. Thiers. Ainsi, par une funeste équivoque, à nos ennemis naturels, les révolutionnaires, se joignaient contre nous les partisans que rencontre tout gouvernement établi, le troupeau de moutons accoutumés à suivre le berger, quel qu'il soit, sans se demander où il les mène.

Larcy avait cru faire merveille en poussant Picard hors du ministère de l'intérieur : dans sa pensée, de ce que le

décret convoquant les électeurs serait contresigné par Lambrecht au lieu de l'être par Picard, le pays conclurait que le gouvernement inclinait à droite et rompait avec la gauche. En d'autres temps, il est certain que le choix du ministre de l'intérieur n'eût pas été sans influence sur les élections. Mais, à ce moment, tous les ressorts administratifs étaient détendus ou brisés ; et, d'ailleurs, le vrai ministre de l'intérieur, ou plutôt le ministère tout entier n'était-il pas toujours et uniquement M. Thiers? Hors de la Chambre, le peuple ne voyait, ne connaissait que lui. Il savait que M. Thiers voulait la République ; dès lors voter pour les républicains, c'était se ranger du côté du pouvoir.

Le peuple savait cela, non pas que M. Thiers eût ouvertement proclamé ses desseins ni ses candidats. Le pacte de Bordeaux était encore trop récent pour qu'il le déchirât et la candidature officielle trop discréditée pour qu'il la rétablît. Mais ce qu'il s'abstenait de déclarer formellement, il le laissait, il le faisait deviner, le sentiment public ne s'y méprenait pas. D'ailleurs, si les ministres gardaient une neutralité correcte, M. Thiers avait un confident irresponsable, l'ami dont il avait fait son secrétaire, Barthélemy Saint-Hilaire, qui ne dissimulait aucunement ses préférences pour la République et les républicains : parfois désavoué, mais toujours maintenu en place, toujours rencontré dans le bureau précédant le cabinet de M. Thiers, Barthélemy Saint-Hilaire découvrait son chef dans la mesure et de la façon où il plaisait à ce chef d'être découvert.

Il faut en convenir aussi : l'équivoque que je déplore fut singulièrement favorisée par ceux mêmes à qui elle devait nuire. Nous avions été nommés avant tout pour faire la paix ; l'horreur de la guerre avait décidé notre élection. Or, au moment où nous venions de nous réunir, les évêques réclamèrent de l'Assemblée un vote qui nous

aurait brouillés avec l'Italie, une démarche, — je ne sais laquelle et ils ne le savaient pas davantage, — en faveur du pouvoir temporel du Pape.

A coup sûr, il en était bien peu parmi nous, à droite comme au centre droit, qui, sous l'Empire, n'eussent défendu ce pouvoir de quelque manière et réprouvé les complots tramés pour le détruire. Depuis lors, l'unité de l'Allemagne, résultant, comme il avait été prévu, de l'unité de l'Italie et consommant notre ruine, avait semblé le châtiment de la politique impériale et de ses menées contre le Saint-Siège. A la suite de nos défaites, l'entrée des Piémontais à Rome nous avait paru une insulte de plus, et la visite de M. Senart au roi Victor-Emmanuel, au nom de la Défense nationale, une humiliation gratuite ajoutée à notre infortune. Enfin, seul entre tous les souverains d'Europe, Pie IX avait témoigné quelque sympathie à la France malheureuse. A tous ces titres, sa cause devait donc nous intéresser, et l'invasion de Rome nous être odieuse. Ce sentiment était tout particulièrement celui de M. Thiers ; il n'était pas de question sur laquelle, en dépit de la gauche, il se fût engagé davantage.

Mais que pouvait-il et que pouvions-nous alors? Les évêques voulaient-ils provoquer avec l'Italie une querelle que l'Allemagne eût inévitablement soutenue? Assurément non ; et, quand ils protestaient de leurs intentions pacifiques, ils étaient aussi sincères qu'inconséquents. Mais ils ne se sentaient pas responsables du pays ; et, sans se demander s'ils ne nous acculaient point soit à un précipice, soit à une reculade, ils se satisfaisaient eux-mêmes, eux et leur entourage. En vertu du droit de pétition appartenant à tout citoyen, quelques prélats imaginèrent donc de demander à l'Assemblée de protester contre la confiscation de l'État pontifical ; le branle une fois donné, les autres suivirent ; ce fut un thème sur

lequel chacun rivalisa de zèle et d'éloquence : et l'Assemblée ne put écarter le débat

De notre coté, le poids de cette délibération devait retomber sur le seul évêque qui siégeât parmi nous : et cet évêque avait été précisément le plus intrépide défenseur du pouvoir temporel A lui, pas plus qu'à nous, il ne convenait de renier une cause que nous avions servie ; mais il ne convenait pas davantage de susciter sans profit pour cette cause, — que le chef du gouvernement avait également faite sienne, — des embarras à ce gouvernement. Ce n'était pas sur ce point qu'une contestation avec lui pouvait paraître opportune aux esprits ayant le moindre sens politique. Le silence eût été préférable ; puisqu'il fallait parler, Mgr Dupanloup fut chargé de tout expliquer sans rien compromettre.

Tâche délicate dont il s'acquitta avec infiniment de tact et de dignité, revendiquant bien haut les droits imprescriptibles du Saint-Siège, mais protestant contre toute pensée belliqueuse et s'en remettant au gouvernement de la suite à donner aux pétitions. M Thiers avait parlé auparavant. Il avait affirmé son respect pour le Saint-Siège et son indépendance, revendiqué cette indépendance comme une nécessité pour les peuples catholiques, et promis, pour sa part, de n'y porter aucune atteinte en traitant avec la cour de Rome du choix des évêques. Mais, tout en rejetant sur l'Empire l'établissement funeste à la France de l'unité italienne, il avait nettement affirmé sa résolution d'éviter tout conflit avec cette nouvelle puissance En renvoyant les pétitions épiscopales au gouvernement, nous savions par conséquent que notre manifestation resterait platonique, et c'est ce que nous voulions. Mais cette sagesse ne faisait l'affaire, ni d'un côté ni de l'autre, des partis extrêmes Gambetta, débutant ce jour-là à la tribune de Versailles, prenait acte de l'abandon du Pape et cherchait à tirer à soi M Thiers

et son cabinet. Par contre, Belcastel essaya de parler, afin d'accentuer contre l'Italie une réprobation dont nous ne sentions que trop l'impuissance, et d'accuser une hostilité dont nous redoutions le péril. Après l'avoir adjuré de se taire, nous le forçâmes à descendre de la tribune en prononçant la clôture, et le débat se termina, comme nous devions le souhaiter, par un vote renvoyant les pétitions au gouvernement, — hommage rendu aux intentions des pétitionnaires, — mais exprimant en même temps notre confiance dans la prudence comme dans le patriotisme de ce gouvernement, dont les décisions nous étaient connues d'avance.

A travers le tumulte, la confusion et les équivoques qui n'ont que trop discrédité le régime parlementaire, la journée était bonne pour nous à l'intérieur de l'Assemblée. Nous avions résisté, dans notre parti, à qui dépassait la mesure, fait prévaloir contre un zèle intempestif une politique raisonnable, maintenu l'accord avec le gouvernement sur une question où il nous importait plus que sur toute autre de ne pas nous en séparer et déjoué la manœuvre de Gambetta. Si cet accord n'avait pas pour objet la restauration du pouvoir temporel, que nous n'avions aucun moyen d'accomplir, du moins il assurait au Pape les égards, aux intérêts religieux de la France, notamment au choix des évêques, les garanties nécessaires. Telle était la portée du vote que Jules Favre, alors encore ministre des affaires étrangères, refusa de l'agréer. Il ne voulut accepter ni le renvoi des pétitions à son ministère, ni le démenti donné par M. Thiers à la politique italienne, dont lui, Jules Favre, avait été l'un des champions : il déposa son portefeuille. Picard ayant déjà quitté le ministère de l'intérieur, il ne resta dans le cabinet qu'un seul membre de l'ancienne gauche : Jules Simon.

Par malheur, ce succès, tout parlementaire, ne nous accréditait pas dans le pays. En face de Mgr Dupanloup

qui avait parlé sensément. Belcastel, réduit au silence, devenait le héros des intransigeants. L'*Univers* lui élevait un piédestal; l'évêque de Versailles blâmait, par un écrit public, le vote où, sur une question religieuse, nous avions suivi le seul évêque appartenant à l'Assemblée Pour couvrir Mgr Dupanloup, plutôt que pour nous défendre nous-mêmes, nous crûmes devoir répondre. Dans une lettre signée de quatorze députés, nous représentâmes à Mgr Mabille, resté aussi intolérant qu'il avait été jadis impérialiste, que, si nous ne pouvions plus rien pour le Pape, la faute en était tout entière à l'Empire et à ses partisans. Cette réponse ne termina pas le débat. L'abbé d'Alzon intervint à son tour et soutint que, puisque l'Assemblée siégeait à Versailles, les députés catholiques étaient tenus de suivre, sur les questions intéressant l'Église, les directions de l'Ordinaire (1). Ainsi ce prêtre très considéré dans sa province, fondateur et supérieur d'une congrégation importante, qui élevait dans un collège florissant la meilleure portion de la jeunesse méridionale, ce prêtre nous faisait un cas de conscience d'avoir voté, au sujet du pouvoir temporel, comme Mgr Dupanloup. Et ce n'était pas le seul! Voilà à quelles extrémités en arrivaient les plus bruyants parmi les catholiques, et non les moins écoutés. Leurs défiances se propageaient au delà du cercle où prévalaient leurs idées, et les hommes les plus capables de défendre l'Église restaient ainsi, dans leur propre camp, suspects et sans appui.

Heureux encore si nos adversaires n'avaient pas tiré parti contre nous des exagérations dont nous n'hésitions pas à faire justice! Les pétitions des évêques débattues à l'Assemblée après les élections de juillet, mais rédigées et publiées auparavant, avaient certainement contribué à

(1) *Univers*, 7 avril 1872

l'échec de nos amis. Pour comble de disgrâce, vers le même temps paraissait une de ces lettres par lesquelles le comte de Chambord avait coutume de déconcerter nos efforts et de briser nos espérances : il se déclarait prêt, s'il remontait sur le trône, à rétablir le pouvoir temporel du Saint-Père. Autant de motifs ou de prétextes pour accuser royalistes et catholiques de vouloir la guerre, et de la vouloir pour le Pape. Les anciens partisans de la guerre à outrance, qui savaient combien il leur en avait coûté d'adopter ce mot d'ordre, ne manquèrent pas d'exploiter l'accusation contre les hommes choisis avant tout pour conclure la paix, ils se présentèrent désormais comme les garants du repos public. Le préjugé se propagea et s'enracina. Nous devions le retrouver vivace encore, six ans après, durant notre campagne du Seize-Mai, et plus funeste que tout autre à nos candidats.

IV

Je viens d'indiquer dès le début de l'Assemblée les difficultés auxquelles elle s'est heurtée; il me reste à rappeler les services qu'elle a rendus. On rapporte volontiers à M. Thiers tout le mérite des mesures qui ont relevé le pays abattu. Il est juste d'en revendiquer une bonne part pour l'Assemblée; car dans ce multiple et fécond labeur, elle a tantôt secondé, tantôt redressé ou complété M. Thiers.

Les œuvres capitales de cette époque ont consisté à rendre à la France une armée et des finances.

M. Thiers a merveilleusement recueilli, relevé, remis sur pied les débris de l'ancienne armée, qu'il employa ensuite contre la Commune. Mais ce n'est pas lui qui a

doté le pays d'une armée nouvelle. S'il avait été le maître, il eût maintenu la conscription, le remplacement, les effectifs antérieurs; il ne s'en cachait pas. Le service universel et obligatoire lui répugnait; les levées en masse lui semblaient peu solides et les armées de métier préférables à la nation armée : opinion qu'autorisaient les temps passés et vers laquelle les temps futurs ramèneront peut-être une autre génération, mais que repoussait à ce moment l'instinct impérieux de la nation. Après nos revers, la France avait besoin d'accroître ses forces pour se sentir en sûreté sur son territoire mutilé. Sous peine de consentir elle-même à sa propre déchéance, il lui fallait alors opposer le nombre au nombre, conformer et proportionner son régime militaire à celui que l'Allemagne avait inauguré, et qui semblait destiné à prévaloir désormais sur tout le continent européen. Aux yeux de l'étranger comme aux nôtres, la création de l'armée nouvelle devait être le signe de notre résurrection nationale. Or cette armée nouvelle a été préparée en 1872 par une commission parlementaire dont M. de Chasseloup-Laubat était rapporteur; elle est issue d'abord d'une entente spontanée entre les patriotes de tous les partis, ensuite d'une transaction avec M. Thiers. Les patriotes de l'Assemblée ont imposé l'obligation du service à tous les Français. M. Thiers a réclamé cinq ans de service pour une portion du contingent, lequel a dû de la sorte se partager en deux fractions : l'une restant cinq ans et l'autre un an seulement sous les drapeaux. Grâce à ce partage et grâce au volontariat qui procurait une ressource au trésor en même temps qu'il assurait le recrutement des carrières libérales, il a pu se former à la fois des réserves nombreuses, bien encadrées, capables de défendre le territoire envahi et des troupes exercées, disciplinées, prêtes à couvrir ou à dépasser s'il le fallait la frontière, sans que cependant ni le travail agricole ou industriel ni le travail intellectuel

ne fussent suspendus. Il était tenu compte en particulier des besoins du culte et de l'enseignement : ni les futurs prêtres ni les futurs instituteurs, laïcs ou congréganistes, n'étaient contraints d'apprendre un métier qu'ils n'auraient pas à exercer plus tard. Enfin l'aumônerie militaire, instituée conformément aux vues de Mgr Dupanloup, rendait la religion présente au milieu des soldats.

La loi de 1872, modifiée en 1889 par une loi qui ne la valait pas, mais perpétuait pourtant ses dispositions essentielles, la loi de 1872, a donné à la France une armée assez solide pour garder sa cohésion à travers trente changements de direction en trente ans : c'est le jugement que formulait récemment un vieux soldat, un ancien ministre de gauche, le général Billot (1). Durant trente ans en effet, à la suite de nos désastres cette armée, œuvre de notre Assemblée nationale, nous a rendu la sécurité, nous a valu le respect de l'Europe. Pourquoi faut-il qu'elle soit maintenant exposée à se dissoudre ?

La constitution de l'armée nouvelle devait entraîner la dissolution de la garde nationale. Le service universel et obligatoire appelant sous les drapeaux tous les Français capables de porter les armes et les encadrant dans les régiments, était destiné à remplacer, avec grand profit

(1) « Si la loi de 1872 avait ses défauts, elle avait cependant l'avantage d'être moins lourde que celle de 1889 ; elle ne faisait pas peser sur toute la population cette main de fer qui tend dans ce pays à rendre le service militaire de plus en plus impopulaire.

« Elle avait l'avantage plus grand encore, par la durée du service, de donner une armée solide, des sous-officiers vigoureux, instruits, capables d'encadrer au moment du péril des réserves convenablement préparées.

« La loi de 1872 était meilleure que celle de 1889 ; elle pesait moins lourdement sur le pays, ménageait davantage les soutiens de famille, le recrutement des carrières libérales, tout en assurant la solidité de l'armée.

« S'il y a une merveille en France, Messieurs, une merveille au monde, c'est que l'armée française que nous a donnée la loi de 1872, [illegible] continuée celle de 1889, ait pu garder sa cohésion ; car je ne crois pas qu'il y ait une industrie, un commerce, une entreprise quelconque qui puisse survivre à trente changements de direction en trente ans. » — (Discours du général Billot au Sénat. Séance du 27 juin 1902.)

pour la défense nationale, cette milice sans hiérarchie ni discipline. D'ailleurs, l'épreuve qui venait d'en être faite la discréditait. Inefficace contre l'ennemi du dehors, elle avait, à Paris et dans la plupart des grandes villes, provoqué la guerre civile. Aussi beaucoup de députés en avaient-ils proposé la dissolution immédiate, et la commission de l'armée avait adopté cette proposition. J'étais entré dans une commission d'enquête sur l'insurrection du 18 mars; là, j'avais touché de près aux excès, aux misères et aux périls de la garde nationale. Je ne pouvais oublier qu'à Saint-Étienne, en particulier, elle avait fourni des complices aux assassins de M. de l'Espée, sans lui apporter à lui-même aucune défense, et ne prenais pas mon parti qu'elle subsistât encore dans notre chef-lieu. Enfin, tandis que, sur beaucoup de points, nous étions obligés de céder à M. Thiers, qui cédait lui-même à la gauche, ne convenait-il pas que la droite se relevât par quelque résolution nettement conservatrice?

Poussé par ces divers sentiments, je m'inscrivis pour parler contre la garde nationale, et mon tour de parole m'appela le premier à la tribune. Quand nous entrâmes en séance, on murmurait que M. Thiers était de méchante humeur et qu'il pourrait bien nous mettre le marché à la main. Mais ce n'était pas la première fois que de pareilles rumeurs se répandaient et nous avions cessé de nous en émouvoir. Cependant, à mesure que je parlais, M. Thiers m'interrompait violemment et, quand il dut me répondre, sa colère était telle que les mots semblaient lui manquer. Était-il dominé par un préjugé de jeunesse en faveur d'une institution qui remontait à Quatre-vingt-neuf et se trouvait liée à toute l'histoire du gouvernement de Juillet? Ne se sentait-il pas aussi et plus encore engagé par les promesses faites durant la Commune aux délégués des villes républicaines du Midi et me cherchait-il querelle, comme jadis à M. Mortimer-Ternaux? S'il fallait dis-

soudre la garde nationale, ne voulait-il point y paraître contraint et forcé? Quoi qu'il en soit, il annonça que cette mesure, au moment où nous la réclamions, rallumerait inévitablement la guerre civile: il déclara qu'il n'en prendrait pas la responsabilité et descendit de la tribune en offrant sa démission. On m'a conté que cette démission fut même écrite, qu'un ami complaisant l'arracha de ses mains, la déchira et que des journalistes en ramassèrent les lambeaux. Cependant au moment où le scrutin, au milieu d'une agitation inquiète, allait s'ouvrir, M. Dufaure remit les choses au point: il dit que, le matin même, le conseil des ministres avait délibéré sur la proposition et, sauf quelques modifications insignifiantes et des délais assez courts pour opérer le désarmement, l'avait finalement acceptée. L'Assemblée la vota dans les termes indiqués par M. Dufaure. M. Thiers ne parla plus de démission. Trois mois plus tard la garde nationale était abolie partout, et partout avait rendu ses armes sans troubles ni difficultés. Depuis lors, jusqu'aux grèves récentes, l'ordre dans la rue n'a plus été menacé. La guerre civile avait perdu ses fusils et ses cadres.

Il en a été pour les finances comme pour l'armée. En arrivant aux affaires, M. Thiers trouva le trésor vide. Secondé par Pouyer-Quartier et Léon Say, il releva le crédit public, conclut avec un succès inespéré l'emprunt qui solda l'indemnité de guerre, allégea par d'habiles procédés de trésorerie le paiement de cette indemnité, devança, pour nous libérer, les échéances prévues d'abord, et de la sorte obtint la restitution de Belfort, le gage que nos vainqueurs avaient le plus de peine à rendre. Mais les recettes qui ont gagé cet emprunt, les taxes qui ont pourvu à l'accroissement de nos charges, il a fallu, pour une large part, les établir sans et presque malgré lui.

Épris de son système protectionniste, il prétendait tirer

ces recettes nouvelles principalement d'un impôt de 20 pour 100 sur les *matières premières*. On appelait ainsi les matières employées dans les manufactures, notamment la laine, le lin, le coton ou la soie mis en œuvre dans les fabriques de draps, de toiles, de cotonnades ou de soieries. La plupart de ces marchandises venaient du dehors : l'impôt destiné à les grever devait être perçu à leur entrée sur notre territoire, frapper par conséquent des denrées étrangères, et avoir pour corollaire l'élévation des droits de douane sur les étoffes fabriquées à l'étranger. On prétendait ainsi réserver le marché intérieur à l'industrie française et subvenir aux nouveaux besoins de l'État en favorisant le travail national. Mais autant ce système devait profiter au producteur, autant il risquait de nuire au consommateur. De plus, il n'était guère possible de restreindre l'importation étrangère, sans s'exposer à des représailles et comprimer du même coup nos exportations. Enfin, tant que les traités de commerce avec l'Angleterre restaient en vigueur, il était au moins douteux que ces droits fussent recouvrables. De là, contre le projet de M. Thiers, une formidable opposition. Les industries, les commerces qui n'étaient pas accoutumés à la protection et tenaient avant tout à s'ouvrir des débouchés au dehors, le commerce des vins, notamment, principale ressource des départements du Midi, l'industrie du ruban et de la soierie, particulièrement développées dans la région lyonnaise et stéphanoise, se sentaient menacés. Les représentants de ces départements s'unissaient à la plupart des députés de gauche, qui, d'avance, au nom des populations ouvrières, avaient pris parti contre un impôt destiné à renchérir le coût de la vie. A cette coalition d'intérêts divers se joignaient les économistes de l'école libérale, encore très en faveur à cette époque. Après un long débat, les propositions de M. Thiers ne furent pas adoptées : il donna sa démission.

Cette démission était inattendue. Nul n'était préparé à l'accepter, à substituer qui que ce fût à l'homme réputé nécessaire. Aussi, pour obtenir qu'il restât au pouvoir, s'accorda-t-on à lui offrir un nouveau témoignage de confiance. L'Assemblée déclara qu'elle avait entendu seulement « réserver une question économique » et qu'elle reviendrait au besoin au système du gouvernement, si d'autres taxes, qu'il y aurait lieu d'examiner au préalable, ne suffisaient pas.

La résolution une fois prise il fallut, par manière d'amende honorable, la porter de l'Assemblée à la Présidence, où M. Thiers s'était retiré, s'attendant bien sans doute à recevoir satisfaction. Je vois encore, à travers les calmes et larges avenues de Versailles, cette procession dont je faisais partie comme membre du bureau. M. Grévy étant resté au fauteuil, elle était conduite par le premier vice-président, M. Benoist d'Azy, lequel partageait d'ailleurs les opinions économiques et financières de M. Thiers. Au sortir de notre salle des séances, au bas de l'escalier des tribunes, nous rencontrâmes Mme de Rémusat : comme nous exprimions l'espoir que la démission serait retirée : « Et moi, » s'écria-t-elle d'un ton enflammé, « j'espère bien qu'elle sera maintenue : il n'y a rien à faire avec cette Assemblée ! » Tels étaient, dès ce moment, les sentiments qui régnaient dans l'entourage de M. Thiers. En arrivant devant la grille de la Présidence, nous trouvâmes les membres de la gauche qui nous avaient devancés en grand nombre. Ils venaient de voter contre le projet de M. Thiers ; mais ils voulaient être les premiers à rendre hommage à sa personne, à l'assurer de leur concours ultérieur. Suivi par eux, le bureau entra donc par la grande porte de la cour d'honneur, que l'Assemblée souveraine eut quelque peine à se faire ouvrir, la consigne la tenant fermée aux piétons. L'entrevue ne fut ni longue ni difficile : M. Thiers affirma de nouveau

la nécessité de son impôt, déclara une fois de plus tout autre système illusoire, mais consentit avec une complaisance assez dédaigneuse à ce qu'on recherchât auparavant des combinaisons différentes. Dans le vote de confiance émis par l'Assemblée, les ministres n'étaient pas nettement désignés; M. Thiers exigea qu'à eux, comme à lui, s'appliquât la demande de retirer une démission à laquelle ils s'étaient associés. M. Benoist d'Azy ne fit aucune difficulté d'en donner l'assurance : de quoi d'ailleurs, à la reprise de la séance, il rendit compte sans soulever de contestation. Pour cette fois la crise à peine ouverte était donc terminée.

Ce jour-là, je devais dîner à Paris chez M. Guizot avec le duc de Broglie et le général Ducrot. Ne sachant trop si la crise ne se prolongerait pas, en nous acculant à une séance de nuit, je me concertai avec le gendre de M. Guizot, mon collègue Cornélis de Witt, et nous convînmes, selon les circonstances, de rester ou de partir ensemble. Lorsque nous arrivâmes, un peu en retard : « Je n'étais pas inquiet pour mon dîner, » — nous dit, en souriant, l'ancien rival de M. Thiers, — « je savais bien qu'on ne vous empêcherait pas de venir. »

Restait à découvrir d'autres ressources que l'impôt sur les matières premières. Par une étrange interversion des rôles, la commission du budget se trouvait appelée non plus à examiner et à discuter, mais à découvrir de nouvelles recettes, initiative réservée d'ordinaire au pouvoir exécutif, à l'administration des finances. Il en était une qui se présentait d'abord à l'esprit, à laquelle l'Angleterre, l'Italie, la Prusse avaient recours : l'impôt sur le revenu. La gauche, y voyant une atteinte à la richesse acquise, le préférait à tout autre, et plus d'un conservateur s'y résignait, n'apercevant pas d'autre moyen de suffire à nos charges. M. Thiers le repoussa, non seulement parce que la division des fortunes en ferait chez nous

plus qu'ailleurs un impôt aléatoire, mais surtout parce que la division des partis et des classes le transformerait inévitablement en « impôt de discorde ». Il le fit rejeter, et par là, selon sa propre expression, porta un « coup décisif à la finance révolutionnaire (1) ».

Cependant les taxes sur lesquelles il comptait le plus n'avaient pas répondu à son attente; l'Assemblée avait fini par voter, de guerre lasse, à la suite d'autres impôts, les droits sur les matières premières; comme l'avaient annoncé ceux qui les combattaient, Decazes, Buffet, Johnston, les traités de commerce s'opposaient à leur perception, et M. Thiers avait eu beau multiplier les avances à l'Angleterre, il n'avait pas obtenu qu'elle se départît du régime consenti par l'Empire. C'est donc en vain que ces droits, évalués d'abord à cent, puis à soixante millions, figuraient pour ce beau chiffre dans les projets de budget et que Léon Say, tout libre échangiste qu'il était, contresignait ces projets en qualité de ministre des finances. La recette effective, loin d'atteindre soixante millions, s'élevait à peine à six. Mais il n'en était plus besoin: quand M. Thiers tomba, son impôt de prédilection put être impunément supprimé : il suffisait de maintenir les autres taxes agréées ou proposées par la commission du budget. Sans recourir à l'impôt sur le revenu, sans accroître l'impôt foncier, sans arrêter le développement économique du pays, qui dépassa à ce moment toute espérance, l'Assemblée était parvenue à créer les ressources nécessaires pour parer à un accroissement formidable de dépenses et doter largement le service de l'amortissement.

(1) THIERS, *Notes et Souvenirs*, p. 188 et 240.

V

Je ne faisais partie ni de la commission du budget ni de la commission de l'armée. Je n'apporte donc dans l'évocation de leurs travaux aucun amour-propre d'auteur. Mais je m'efforce de mettre en lumière une vérité que les esprits les moins suspects de partialité en notre faveur se plaisent à reconnaître aujourd'hui. Lors de la discussion d'un récent budget, M. Joseph Caillaux ayant trouvé bon, pour réhabiliter sa gestion, de dénigrer une Assemblée où son père avait figuré avec honneur, le *Temps* n'a pu s'empêcher de remarquer combien ce jeune politicien avait été « injuste », ajoutant : « L'œuvre de l'Assemblée nationale est aujourd'hui assez lointaine pour être vue dans son ensemble et jugée en toute impartialité. Il en aura été peu d'aussi grande. L'Assemblée nationale trouva la France sans armée, sans trésor, avec la plaie du cours forcé. Animée d'une foi profonde dans l'avenir, soutenue par une science financière et un bon sens admirables, elle sut faire face, tout à la fois, aux exigences pressantes de la libération du territoire et à celles qu'impliquait, à plus longue échéance, le relèvement de la patrie. Sans bouleversement fiscal, sans inquiéter ni l'épargne ni le travail, elle subvint à des besoins formidables, tout en préparant le rétablissement d'une circulation fiduciaire et le retour à la saine monnaie. Les Chambres qui suivirent profitèrent de cette prudence. Les affaires avaient repris leur plein essor. Les plus-values budgétaires succédaient aux plus-values (1). »

(1) *Temps*, 13 décembre 1901

Peu après, le même journal disait encore : « Le pays a gardé l'impression que cette Assemblée a été, au point de vue financier, au-dessus de tout éloge. On ne dira jamais assez ses mérites (1). » Malheureusement ni le *Temps* ni personne ne célébrait ces mérites au moment où nous aurions eu besoin qu'on nous en fît honneur, et le pays, toujours enclin à se livrer à un homme, n'avait d'admiration et de reconnaissance que pour M. Thiers.

Cependant ce n'est pas sans impatience que M. Thiers supportait à côté de lui l'initiative ou le contrôle parlementaire. Les membres de la commission du budget et de la commission de l'armée avaient beau le ménager ; ils n'échappaient pas toujours à ses accès d'humeur ou de colère, et moi-même, qui n'appartenais ni à l'une ni à l'autre commission, je ne les ai pas évités. J'ai déjà dit comment il m'avait maltraité dans le débat de la garde nationale. La discussion sur l'impôt des matières premières, que je combattais parce que l'industrie de mon département le redoutait particulièrement, m'avait valu une autre algarade contre laquelle mon vieil ami Rességuier s'était soulevé. Pour me défendre il avait interrompu vivement et avec insistance le Président de la République ; celui-ci, le rencontrant le lendemain au moment où ils arrivaient ensemble à la séance : « Eh bien, méchant, » lui dit-il avec cette familiarité enjouée dont il savait user à propos, « êtes vous toujours furieux ? — « En tout cas, » répondit Rességuier, encore sur la défensive, « cela vaut mieux que d'être fou furieux : » allusion à l'épithète retentissante que son interlocuteur venait d'appliquer à Gambetta. Et M. Thiers de riposter aussitôt de sa petite voix preste et futée : « Fou furieux ! Mais — fou, c'est une excuse. »

J'ai rapporté ce trait pour montrer comment M. Thiers

(1) *Temps*, 24 mars 1902.

savait, quand il le voulait, caresser dans les couloirs ceux qu'il avait blessés du haut de la tribune. Il a plus d'une fois regagné de la sorte ceux qu'il s'était aliénés. Mais c'est surtout chez lui, dans son salon, que s'exerçait la séduction d'un esprit aussi vif et brillant que propre aux affaires. Obligé, bien malgré lui, de résider à Versailles, il occupait la Préfecture, décorée pour la circonstance du titre de Présidence et qu'il appelait volontiers — par un jeu de mots, où se manifestait son dépit de ne pouvoir être à Paris, — le « palais de la Pénitence ». Tous les soirs, son salon était ouvert, sans invitations ni apparat. Selon les hasards de la journée, il y venait beaucoup ou peu de visiteurs, et des plus variés. On y trouvait Mme Thiers constamment somnolente, mais lui toujours étincelant et intarissable. Rien de plus attrayant que ses causeries, ou plutôt ses monologues : car il ne laissait guère parler ses interlocuteurs. Causeries et monologues ne roulaient pas uniquement sur la politique. Avec son intelligence singulièrement prompte et souple, plus étendue que profonde, il aimait à se montrer instruit des choses qu'on ne supposait pas lui être familières. C'est ainsi que Mme de Meaux le rencontra un jour dans l'atelier où il avait installé Mlle Jacquemart pour peindre son portrait, et qu'il leur fit, tout en posant, une conférence complète sur les porcelaines du Japon. Une autre fois, le marquis de la Guiche, notre collègue, l'entendit expliquer le calcul différentiel à la duchesse de Galliera. Ancien polytechnicien, La Guiche ne trouva pas l'explication très correcte ; mais Mme de Galliera partit convaincue qu'elle avait pénétré, grâce au Président de la République, les arcanes des mathématiques supérieures.

Cependant, bon gré mal gré, on en revenait toujours à ce qui l'occupait et nous occupait alors tout entiers : les affaires publiques, et là ses entretiens servaient merveilleusement ses desseins. On l'y retrouvait tel qu'à la

tribune. Comme orateur, son mérite particulier était précisément d'avoir porté jusqu'à l'éloquence l'art si français de la conversation. Vers la fin de sa vie, mieux valait même l'entendre dans son salon qu'à la Chambre. Son langage y semblait plus animé, s'attardait moins aux répétitions et frappait davantage. Que de fois on allait à la Présidence inquiet, mécontent, pour en revenir, la soirée achevée, non pas toujours converti aux idées du Président, mais charmé !

CHAPITRE III

CONFLIT ENTRE M. THIERS ET LES CONSERVATEURS. LE 24 MAI.

Suite des travaux de l'Assemblée : lois et projets relatifs à l'enseignement, aux associations. — Commissions des marchés, des grâces, des grades. — Divergences croissantes entre M. Thiers et les conservateurs. — Vains essais d'accommodement. — M. Thiers est renversé et remplacé par le maréchal de Mac-Mahon

I

Un jour que M. de Montalembert se montrait contrarié de n'avoir pu prononcer un discours qu'il avait préparé, Berryer le consolait en disant : « La vie d'un orateur se compose de discours rentrés. » J'ignore si la vie d'une Assemblée se compose de projets qui n'aboutissent pas, mais je sais bien que la nôtre, après avoir arraché le pays à la ruine, n'a pu réaliser tout le bien qu'elle devait et voulait faire.

Le témoignage que j'essaie de lui rendre serait donc incomplet, si je ne rappelais, à côté de ses actes, quelques-uns de ses desseins, à côté des lois qui lui ont survécu, les lois et les projets emportés avec elle.

Tandis que nous étions encore aux prises avec la Commune, l'évêque d'Orléans, revenant aux questions qu'il avait débattues jadis et qui l'intéressaient toujours, conviait ses amis, d'une part à rétablir les garanties que la loi de 1850, la « loi Falloux », mutilée par l'Empire, avait

données soit à l'enseignement libre, soit aux membres de l'Université ; d'autre part, à compléter cette loi par une meilleure organisation de l'enseignement primaire et par la liberté de l'enseignement supérieur. Pour nous concerter à ce sujet, il convoqua plusieurs réunions, où nous rencontrions M. Wallon, qui, plus tard, comme ministre de l'instruction publique, devait établir la liberté de l'enseignement supérieur, et M. Saint-Marc Girardin, l'honneur de l'Université, le médiateur de la paix conclue en 1850. Ces pourparlers aboutirent tout d'abord à une réforme du conseil supérieur de l'instruction publique. Ce conseil, tel que l'avait institué la loi Falloux, n'était pas exclusivement composé de professeurs ; il devait être « la représentation libre et fidèle de tous les éléments de la société également intéressés à préparer les générations à venir », et comme « une assemblée de famille », de la famille française, appelée tout entière à surveiller les premiers pas de ses enfants dans la vie ; il avait à jouer « plutôt le rôle du père qui désigne les leçons à donner à son fils que du maître qui les donne (1) ». Pour remplir ce rôle, on avait confié le soin de l'élire aux grands corps qu'il était chargé de représenter : Institut, Université, Magistrature, Clergé ; il constituait ainsi par son indépendance une sauvegarde tout à la fois pour l'enseignement libre et pour l'enseignement de l'État, puisque nulle école libre ne pouvait être fermée, nul professeur de l'État ne pouvait être destitué sans un arrêt de cette haute juridiction. Mais bientôt, à l'avènement de l'Empire, tout avait changé. En même temps que les professeurs de l'État devenaient révocables par décret ou arrêté, les membres du conseil supérieur avaient cessé d'être élus par leurs pairs ; le gouvernement s'en était réservé le choix. Nous avions hâte de restaurer ce que l'Empire avait brisé. Une

(1) Rapport du [illegible] de Br[illegible], séance du 27 [illegible] 187[illegible].

commission que présidait M. de Corcelles choisit le duc de Broglie pour rapporteur et fit adopter par l'Assemblée la proposition qui lui était soumise : le conseil supérieur fut rétabli sur les bases de 1850, avec certaines adjonctions qui nous parurent opportunes ; afin de répondre, par exemple, au besoin d'un enseignement professionnel et de lui marquer une place à côté de l'enseignement classique, nous introduisîmes dans ce conseil des représentants de l'agriculture, du commerce et de l'industrie.

Pour achever notre œuvre il eût fallu l'étendre aux académies, instituer dans chacune d'elles, à côté du recteur, au-dessous du conseil supérieur, des organismes ayant une origine et une composition analogues. Le projet fut présenté ; la commission en fut saisie. Mais l'Assemblée ne trouva pas le temps de le discuter ; et ce projet gît enseveli dans le recueil de nos documents parlementaires, où n'a pas tardé à le rejoindre, enterrée comme lui, notre loi sur le conseil supérieur : car nos successeurs l'ont bientôt abrogée et remplacée par des dispositions toutes différentes.

Cette loi avait été faite de concert avec le ministre de l'instruction publique, Jules Simon : précieux accord qui ne devait pas être de longue durée. Le 15 décembre 1871, Jules Simon proposait de rendre l'instruction primaire obligatoire. Nos bureaux nommèrent une commission, qui marqua nettement ses tendances en choisissant Mgr Dupanloup comme président. Imposer l'instruction primaire sous peine d'amende, fixer, par voie d'autorité, le temps que l'enfant devrait passer à l'école et ce qu'il y devrait apprendre semblait à beaucoup d'entre nous non seulement un empiètement sur les droits de la famille, mais encore et surtout un acheminement fatal à l'enseignement gratuit — car comment exiger le paiement d'un service en contraignant de l'accepter? — et à l'enseignement laïc ou neutre, c'est-à-dire étranger à toute

croyance religieuse : quelle religion professer, au nom de l'État, dans les écoles que des enfants appartenant à des cultes différents seraient également astreints à fréquenter? Depuis longtemps, la gauche avait inscrit parmi ses revendications l'instruction obligatoire, gratuite et laïque. En repoussant le premier article du programme, nous prétendions écarter le programme tout entier. Personne ne le réprouvait plus que M. Thiers; il l'avait hautement proclamé à plusieurs reprises. A Bordeaux même, lorsqu'il s'était entretenu, avec quelques députés de la droite, de la composition de son ministère et que ceux-ci se montraient inquiets des opinions de Jules Simon, précisément sur ce sujet : « Jamais je ne céderai sur une telle question, » avait-il répondu (1). Et c'était pourtant avec sa signature, accolée à celle de Jules Simon, que le projet nous était soumis; mais il comptait sur la droite pour le rejeter. Il nous savait prêts à combattre les tendances de ses amis de gauche et préférait, quant à lui, ne point les fatiguer de son opposition.

Au projet de Jules Simon destiné à un inévitable échec, l'évêque d'Orléans avait entrepris d'en substituer un autre qui développait l'enseignement primaire sans recourir à la contrainte, intéressait de plus près les pères de famille à la bonne tenue des écoles, et, dans ces écoles, introduisait les réformes indiquées par l'expérience. Il en avait com-

(1) Le 15 février 1871, la conversation qui eut lieu entre nous (M. Thiers et MM. le duc de Bisaccia, le marquis et le comte de Juigné et le marquis de Dampierre) parut de telle importance que nous fûmes d'avis d'en faire un procès-verbal que je rédigeai et que nous signâmes tous quatre. Voici cette pièce :

« M. de Dampierre croit devoir en particulier faire observer à M. Thiers que le drapeau dont M. Jules Simon ne peut pas se séparer est celui de l'*Instruction gratuite et obligatoire*. M. Thiers a soutenu avec trop d'éclat durant sa carrière parlementaire une cause différente, pour pouvoir l'abandonner; quelle sera l'attitude du chef du pouvoir exécutif dans une telle situation? *Jamais je ne céderai sur une telle question*, répond M. Thiers. » (Mémoires et écrits du marquis de Dampierre, *Cinq années de vie politique*, p. 14.)

biné les dispositions avec Ernoul, qui devait en être rapporteur. Mais Ernoul, appelé au ministère de la justice après le 24 mai, n'eut plus le loisir de s'en occuper, et cette proposition est venue rejoindre à son tour, dans le vaste cimetière de nos archives, tant de travaux qui n'ont pas laissé de traces.

Nous n'étions pas moins favorables à la liberté d'association (1) qu'à la liberté d'enseignement. J'ai déjà dit comment ces dispositions se manifestèrent à Bordeaux, comment une commission fut chargée d'ouvrir une enquête et de préparer un projet consacrant et réglant cette liberté. Tandis que nous nous occupions de ce travail, le gouvernement nous demanda d'interdire l'*Association internationale des travailleurs*, qui venait de fomenter la Commune, et tendait à détacher ses affiliés de leur patrie en les liguant contre l'ordre social. Cette loi, présentée par M. Dufaure, fut appuyée par nous et votée : plus nous avions à cœur de donner un libre essor aux associations dont l'objet était avouable, et l'organisation légitime, plus il nous paraissait à propos d'en distinguer et de proscrire celles qui, dans l'ombre, ou par des procédés révolutionnaires, poursuivaient un but coupable. Seulement M. Dufaure, sa loi répressive une fois votée, écarta notre projet libéral. Malgré la place que la droite tenait dans notre commission et le rôle qu'y jouait Chabrol (2), un membre du centre gauche appelé à devenir

(1) Ici je me rencontre avec mon ami regretté Ch. de Lacombe, qui dans un travail publié par *le Correspondant* (10 octobre 1900), a précédemment exposé l'œuvre ou plutôt les desseins de l'Assemblée nationale au sujet des associations. Personne n'était plus capable que lui de rendre témoignage à l'esprit qui animait la majorité de cette Assemblée, car il portait dans nos débats une façon de penser aussi ferme que conciliante ; il dégageait entre les honnêtes gens des divers partis les idées communes et les sentiments pareils.

(2) Le vicomte Guillaume de Chabrol, élevé par sa famille dans le respect des traditions anciennes, était allé, comme Tocqueville, étudier aux États-Unis les conditions de la liberté dans la démocratie, et il en était revenu mieux préparé qu'aucun de nous, soit à restreindre les attribu-

plus tard procureur général à la Cour de cassation. M. Bertauld, avait été nommé rapporteur. Son système n'aurait pas dû, sans doute, être accepté sans retouches; mais il pouvait servir de thème à nos discussions. Nous eûmes beau insister; M. Dufaure ne se prêta pas à l'examiner, et, lors de la première délibération (1), déclara que le gouvernement n'en tiendrait pas compte, se refusant d'ailleurs à rien proposer à la place, et trouvant inopportun d'aborder un pareil débat à ce moment.

Des membres de la droite revinrent à la charge, demandant que l'Assemblée votât le projet en première lecture et marquât de la sorte, sinon la résolution de l'adopter tel quel, du moins l'intention de mettre un terme au régime du Code pénal que nous définissions « l'état de siège en matière d'association ». L'Assemblée leur donna gain de cause; mais la seconde délibération, que ce vote avait acceptée en principe et dont le gouvernement ne se souciait point, ne fut jamais abordée; d'autres débats, qui semblaient plus urgents, remplirent nos séances. Une fois encore, l'occasion d'accomplir une réforme et de fonder une liberté était manquée.

Plus tard, pour arrêter des poursuites qui menaçaient les associations les plus innocentes et les plus bienfaisantes, M. Dufaure, à son tour, présenta au Sénat un projet qui eût comblé nos vœux; mais le Sénat, où dominait la gauche républicaine, le rejeta. M. Dufaure dut regretter alors de n'avoir pas tranché la question avec nous.

tions du pouvoir central, soit à développer sans contrainte les associa- [illegible]
[illegible]
associations. J'ai déjà signalé l'importance et l'intérêt exceptionnels de [illegible]

(1) [illegible] déclarée par un vote spécial, tous les projets de loi à trois lectures ou délibérations, séparées par un intervalle de plusieurs jours et souvent de plusieurs mois.

II

En parcourant les questions abordées par l'Assemblée à ses débuts et qu'elle n'a pas définitivement résolues, j'ai dépassé la première période de sa courte existence, l'époque où M. Thiers gouvernait, et n'ai pas encore rappelé tous les travaux auxquels elle a dû se livrer alors pour mettre un terme au désordre des affaires. Ces travaux ne se sont pas accomplis seulement en séances publiques; il me reste à signaler ceux des commissions les plus importantes.

Sans parler des vastes enquêtes sur la Commune et le gouvernement de la Défense nationale — enquêtes rétrospectives, qui n'ont guère eu d'autres résultats que de préparer des matériaux aux historiens futurs, — trois commissions parlementaires, la commission des marchés, la commission des grâces et la commission des grades eurent à remplir des tâches réservées d'ordinaire au pouvoir exécutif : non pas que l'Assemblée fût disposée à empiéter sur le pouvoir délégué par elle, bien qu'elle n'eût pas toujours à se féliciter de l'usage qui en était fait : dès que M. Thiers en fut investi, et tant qu'il le conserva, il exerça sans conteste tous les droits qui appartiennent dans une royauté au monarque, dans une république au chef de l'État : il pourvut aux emplois les plus élevés comme aux plus humbles; une seule prérogative lui fut disputée et refusée : la nomination des conseillers d'État. Quand le Conseil d'État, aboli depuis la chute de l'Empire, fut rétabli, le gouvernement choisissait déjà des fonctionnaires en opposition avec les sentiments de l'Assemblée. Les conseillers d'État étant appelés à coopé-

rer soit par leurs délibérations préparatoires, soit par leurs règlements ultérieurs à l'œuvre législative, l'Assemblée se réserva le droit de les élire, et le Conseil issu de ses suffrages les justifia.

Sauf cette exception plus ou moins contestable, l'Assemblée souveraine pratiqua l'axiome : *donner et retenir ne vaut*, et constamment, avec M. Thiers comme avec le Maréchal, respecta la séparation des pouvoirs. C'est sur la demande formelle du gouvernement, et pour le décharger d'un fardeau qu'il jugeait trop lourd, qu'elle nomma une commission chargée d'examiner les marchés de la guerre. Le duc d'Audiffret-Pasquier la présida en héritier des magistrats de vieille roche, et en administrateur initié à l'industrie moderne, tandis qu'un ancien inspecteur des finances, M. Léon Riant, y poursuivait, avec d'autres fonctionnaires émérites, d'infatigables investigations. Elle eut d'abord à mesurer l'insuffisance des préparatifs et des ressources du gouvernement impérial quand il engagea la lutte — et ce fut en constatant cette cause de nos désastres que l'éloquence vengeresse de son président obtint le plus éclatant des triomphes oratoires, — ensuite à rechercher les malversations et les désordres qui avaient aggravé ces désastres ; elle fit rentrer ainsi quelques millions dans les caisses du Trésor, et surtout restaura l'intégrité dans le maniement des deniers publics.

Ce fut également sur « le désir témoigné par le chef du pouvoir exécutif d'associer l'Assemblée nationale à sa responsabilité » que l'Assemblée intervint dans l'exercice du droit de grâce. Elle l'abandonna pleinement à M. Thiers pour les crimes de droit commun, mais le subordonna pour les crimes de la Commune à l'assentiment d'une commission nommée par elle (1). Pendant la dernière semaine de la guerre civile, tandis que nos troupes

(1) Rapport fait au nom de la Commission chargée d'examiner le projet de loi sur l'exercice du droit de grâce, par M. Batbie (14 juin 1871).

reprenaient Paris pied à pied et que, dans les convulsions de son agonie, la Commune y mettait tout à feu et à sang, les représailles avaient été terribles. Mais aussitôt l'action terminée : « Il faut, » avait dit le chef du pouvoir exécutif avec l'assentiment unanime de l'Assemblée, « que l'expiation ait lieu au nom de la loi et par la loi. » C'était imposer aux tribunaux militaires, seuls compétents en vertu de l'état de siège, une tâche immense et sans exemple. Ils la remplirent en assurant aux accusés les garanties d'une bonne justice. La Commission des grâces paracheva leur œuvre. Sur 38.000 insurgés arrêtés à Paris, 9.576 ayant été condamnés et 6.536 s'étant pourvus en grâce, la peine de 2.649 fut remise ou commuée. Sur 110 condamnés à mort notamment, 84 eurent la vie sauve ; 26 seulement furent exécutés, savoir : un provocateur à la révolte ayant embauché les soldats, cinq soldats ayant déserté et tourné leurs armes contre leurs camarades et leurs chefs, vingt assassins et incendiaires (1).

Il y eut enfin un dernier problème, pour lequel le gouvernement fit appel à la collaboration de l'Assemblée. Nous nous trouvions après la guerre en présence de deux armées ayant toutes deux leurs cadres, et des cadres très différents : l'une, écrasée à Sedan et à Metz, prisonnière en Allemagne et revenue ensuite pour dompter la Commune ; l'autre recrutée à la hâte, lancée à l'improviste après la disparition des troupes régulières, et qui avait soutenu pendant cinq mois une lutte sans espoir. Les cadres de la première étaient composés d'officiers de carrière, ceux de la seconde d'officiers improvisés, promus à titre provisoire, sans règle et comme au hasard.

(1) Rapport sur les travaux de la Commission des grâces, présenté par MM. Martel et Félix Voisin, le 20 décembre 1875, et rapport supplémentaire de M. Martel du 8 mars 1876.

Pour restaurer nos institutions militaires, il ne suffisait pas de remettre les lois sur l'avancement en vigueur pour l'avenir; il fallait encore, dans le présent, apprécier le mérite et les services des officiers nommés d'une façon plus ou moins arbitraire au cours de nos désastres et déterminer sans retard quel grade ils devaient garder. Tâche épineuse, à laquelle le gouvernement voulut associer l'Assemblée (1). Elle y consentit, malgré les récriminations qu'elle savait devoir soulever, et chargea de cet examen une commission qui choisit pour président le doyen des généraux de l'ancienne armée, Changarnier, pour secrétaire l'un des volontaires étrangers au métier des armes qui avaient bravement défendu Paris, Cornelis de Witt (2). Si l'armée n'a pas été déchirée par les rivalités et les discordes intestines, si elle a recouvré à tous les degrés de la hiérarchie l'unité et la discipline, elle le doit à cette commission parlementaire.

III

Selon M. Thiers et ses partisans, la majorité conservatrice de l'Assemblée a rompu avec lui parce qu'il a voulu la république et c'est en poursuivant, sans y parvenir, le rétablissement de la monarchie, qu'elle s'est refusée à fonder, de concert avec lui, la république conservatrice. Selon les conservateurs, au contraire, c'est M. Thiers qui leur a faussé compagnie, qui s'est allié contre eux aux

(1) Rapport présenté le [illegible] juillet 1871 par le général Trochu sur le projet de loi relatif à [illegible] de la [illegible] 14 octobre 187[illegible] avancement dans l'armée.

(2) Rapport au nom de la Commission chargée de statuer souverainement sur [illegible] des officiers dont les grades [illegible] révision, par M. Cornelis de Witt (Séance du [illegible] mars 1872).

républicains et qui a déchaîné ainsi les passions et les forces révolutionnaires. Suivant les uns, l'objet du différend était la forme du gouvernement, suivant les autres, l' « ordre moral » de la société. Ces allégations contraires, mises en avant dès le début de la querelle, n'ont cessé de s'entrechoquer tant qu'elle a duré, les répliques se croisant d'un camp à l'autre, sans qu'on arrivât proprement à se répondre, comme si l'on eût joué, dans ce grave débat, aux propos interrompus.

Ce fut dans un message, lu par lui-même à la tribune le 13 novembre 1872, que M. Thiers déclara que désormais la république était le gouvernement légal du pays, que vouloir autre chose serait une nouvelle révolution, la plus redoutable de toutes, et qu'il nous invita en conséquence, sans qu'il fût besoin de proclamer la république, à la constituer. Il rompait ainsi le pacte de Bordeaux : ou du moins il dénonçait comme expirée la trêve consentie alors ; chose plus grave, dans les explications données à la suite du message il avouait s'être personnellement engagé envers la république et les républicains dans le moment même où il venait de conclure cette trêve et de s'en porter garant (1).

Néanmoins ni la droite, ni le centre droit, ni Ernoul, ni

(1) « En ce moment-là (au moment de la Commune) non seulement une partie des habitants de Paris, mais tous les personnages qui dans les grandes villes détenaient l'autorité sont venus à Paris ; ils ont engagé des négociations que vous avez connues (*il aurait été bien embarrassé de dire comment il nous les avait fait connaître.*) « J'ai été interpellé dans ces négociations, et que me disait-on ? On me disait : « Nous « détestons la Commune... : mais dites-nous si vous travaillez pour la « monarchie ou pour la république ? » A cela j'ai répondu : « Vous « calomniez l'Assemblée ; il est bien vrai que beaucoup d'hommes res- « pectables de cette Assemblée sont, je dirai depuis leurs aïeux, depuis « leur naissance, passionnés, j'ai prononcé le mot, pour la monarchie, « c'est leur droit ; mais personne dans l'Assemblée ne conspire et vous « la calomniez. En tout cas, moi qui vous parle, je tiendrai ma parole, « je maintiendrai la république.

« Je suis obligé de tout dire : vous n'êtes pas engagé, moi je le suis. » (Discours de M. Thiers à la séance du 29 novembre 1872.)

le duc de Broglie, ni Batbie ne portèrent le débat sur la question constitutionnelle. Avant d'engager l'avenir, ils réclamèrent pour le présent un gouvernement de combat contre les radicaux : c'est le nom sous lequel on englobait alors les partis avancés, troupe confuse où se rencontraient pêle-mêle les vétérans de la Commune et les conscrits du socialisme. Leurs progrès successifs dans les élections effrayaient les conservateurs ; et, comme les radicaux composaient alors la partie la plus bruyante et, semblait-il, la plus nombreuse du parti républicain, la complaisance du gouvernement pour les républicains paraissait favoriser ces progrès. Les candidats révolutionnaires se targuaient de cette complaisance ; les conseils municipaux des « pays rouges » envoyaient des adresses contre l'Assemblée qui n'étaient pas toujours mal reçues à la Présidence. Contre cette Assemblée, source de toute autorité légale, Gambetta faisait campagne d'un bout à l'autre du pays : la tenant déjà pour morte, il appelait « le fossoyeur » pour l'enterrer et, pour la remplacer « une nouvelle couche sociale » ; non content d'exclure des affaires les classes ou, pour parler son langage, les « couches » supérieures de la nation, il mettait le comble à l'inquiétude comme à l'indignation des conservateurs, en faisant acclamer simultanément son nom et celui de M. Thiers dans le banquet où il inaugurait cette espèce de guerre sociale (1). M. Thiers, cependant avait toujours combattu les doctrines et les passions étalées par Gambetta ; devant une commission de l'Assemblée, il déclarait regrettables, funestes à la cause républicaine elle-même, les paroles incriminées, mais il se refusait à répudier avec éclat, du haut de la tribune, la faction dont ces paroles étaient le programme, et prétendait traiter le radicalisme, non en ennemi de la société, de ses croyances

(1) Discours de M. Gambetta au banquet de Grenoble, 26 septembre 1872.

et de ses institutions nécessaires, mais comme un parti politique à ménager, en le contenant, au même titre que les autres.

Assemblée et pouvoir exécutif se trouvaient donc en désaccord; et cependant l'Assemblée, qui avait décrété quelque temps auparavant que le pouvoir délégué à M. Thiers durerait autant qu'elle-même, n'était encore ni résolue à le renverser, ni préparée à le remplacer. Un accommodement fut négocié. Afin d'éviter ou d'amortir tout au moins le conflit, on proposa de placer entre le président et l'Assemblée un ministère responsable, s'inspirant des idées de la majorité, administrant les pays conformément à ses tendances, et, pour laisser le champ libre à ce ministère, d'écarter selon l'usage de tous les pays constitutionnels, le chef de l'État des débats parlementaires. Par contre, M. Thiers et ses ministres réclamaient de l'Assemblée des institutions destinées à lui survivre et à faire subsister après sa disparition la République qui n'était pas encore proclamée officiellement. On crut tout arranger en faisant un bloc des deux propositions : M. Thiers accepta le règlement qui devait lui rendre plus difficile et plus rare l'accès de la tribune; et l'Assemblée promit de statuer sur les lois constitutionnelles que le gouvernement aurait à lui présenter. Cette transaction ne prévalut pas sans difficultés. Dans la grande commission de trente membres chargée de la négocier, et dont le duc de Broglie fut le chef et le porte-parole, les uns cherchaient sincèrement, avec des garanties pour les intérêts conservateurs, la paix avec M. Thiers; les autres, froissés par lui, dans leurs opinions ou dans leur prétentions, souhaitaient au fond une rupture. Le centre droit presque tout entier et le centre gauche votèrent le traité. Presque toute la droite, — extrême droite et droite modérée, — et la gauche le repoussèrent. Au premier abord, il est vrai, ce traité ne satisfaisait à peu près personne. Éloigner de

la tribune un homme qui ne valait et n'agissait que par la parole semblait au moins bizarre : lui-même avait d'abord regimbé contre ces entraves et qualifié de *chinoiseries* les précautions prises pour l'empêcher de parler trop souvent. Nul doute que, s'il se fût prêté franchement à former un ministère donnant des gages à la majorité conservatrice, nous n'aurions pas eu à les lui imposer : le duc de Broglie me l'avouait tout le premier, tandis qu'il soutenait le projet dont il était rapporteur. Mais M. Thiers ne consentait pas à donner ces gages; dès lors, les *chinoiseries*, ne suffisant pas à le contenir, ont servi à le renverser. D'autre part, promettre au pays une organisation des pouvoirs publics, sans annoncer en même temps la restauration de la monarchie, c'était renvoyer cette restauration à une époque singulièrement incertaine et problématique : triste mécompte après nos grands espoirs! Mais ce mécompte ne venait pas de l'Assemblée; il ne dépendait d'aucun de nous de l'éviter et nous n'avions pas le droit de refuser un gouvernement au pays parce que nous n'étions pas en mesure de lui donner celui de notre choix; un pareil refus ne pouvait que discréditer notre parti et nuire à notre cause dans l'avenir. D'ailleurs nous n'avions à prendre aucun engagement définitif qui fût contraire à nos convictions; dès lors, ne valait-il pas mieux concourir à l'établissement des institutions nécessaires que les laisser établir en dehors de nous?

Je m'efforçai, soit dans nos réunions particulières, soit à la tribune, de faire prévaloir ces considérations auprès de mes amis de la droite : j'échouai. Mais une majorité considérable, composée, comme je l'indiquais plus haut, du centre droit et du centre gauche, vota la transaction. Quelque temps avant, certains des nôtres pressaient M. Thiers, dans un entretien familier, de se séparer de la gauche; il avait répondu en se jouant : « Aujourd'hui, je n'ai pas fait de politique; je suis revenu

à l'histoire naturelle, » — l'histoire naturelle était une des « chères études » auxquelles il promettait d'occuper ses loisirs, se proposant, durant sa retraite, d'établir les *vérités nécessaires*, après avoir défendu, durant sa vie publique, les *libertés nécessaires*, — « j'ai étudié les mœurs du perroquet (1) ; sur son perchoir, le perroquet se déplace parfois, mais il ne quitte le bâton qu'il serre du bec qu'après s'être assuré d'un autre bâton où il se cramponne avec les pattes. Il ne reste pas en l'air. » Avec la majorité qui venait de se former, M. Thiers ne risquait plus de rester en l'air. Au premier abord, sans doute, cette majorité semblait mal unie ; nous ne nous voyions pas sans quelque malaise rapprochés de certains collègues qui s'y rencontraient à nos côtés, et séparés de ceux qui ne s'y trouvaient pas. Dans un dîner donné à la Présidence aux divers députés qui avaient préparé ou préconisé l'arrangement, je me trouvais auprès d'un de nos amis du centre droit, aussi délicat appréciateur de la bonne chère que de la bonne politique. La table de M. Thiers n'avait jamais passé pour bien servie, et les connaisseurs se plaignaient volontiers de la parcimonie qui caractérisait ses repas officiels. Ce jour-là, le dîner était particulièrement médiocre : « Le menu et notre nouvelle majorité se valent, » me dit mon voisin en sortant de table. Cette majorité eût suffi pourtant à soutenir le combat contre le radicalisme, et d'ailleurs la droite modérée n'eût pas tardé à le soutenir avec elle. Dans l'éloquent et courageux rapport où Batbie réclamait cette lutte, il avait fort exactement décrit les dispositions de cette partie de l'Assemblée. « Parmi les conservateurs, il en est, » disait-il, « et le nombre en est grand, qui ont gardé leur foi monarchique. Ils ne refuseront pas au gouvernement les attributions qui lui sont nécessaires pour faire respecter

(1) Les caricaturistes du temps se plaisaient à le représenter sous les traits de cet oiseau.

l'ordre et observer les lois; mais d'invincibles scrupules les arrêteraient si leur concours ne pouvait être donné qu'à la condition de renier leurs doctrines. » C'est parce que les propositions des Trente leur paraissaient, à tort selon moi, impliquer ce reniement que la plupart d'entre eux les avaient repoussées; mais ces propositions une fois votées, leur concours, précédemment acquis à toutes les mesures salutaires, n'aurait point fait défaut à une entente sérieuse et durable entre M. Thiers et les conservateurs.

Malheureusement, au lieu de se raffermir, l'accord à peine formé se brisa. Il avait été conclu en mars; en avril, l'Assemblée, selon sa coutume, prit de courtes vacances : quand elle revint en mai, à la suite d'élections complémentaires à Paris et à Lyon, notre dissentiment avec M. Thiers se réveilla et ne tarda pas à s'envenimer.

Durant la guerre, Lyon avait été la capitale de la démagogie méridionale; et depuis la paix, à son hôtel de ville, une mairie révolutionnaire continuait à siéger à côté du préfet, en antagonisme perpétuel avec lui, dès qu'il se préoccupait de faire respecter la loi. C'était une citadelle où la Commune avait gardé garnison : il était temps de l'en débusquer. Certaines irrégularités administratives, qu'il était impossible de tolérer plus longtemps, ayant obligé le gouvernement à soumettre la question à l'Assemblée, celle-ci avait saisi avec empressement l'occasion de réprimer un grave désordre tout en justifiant devant le pays, par un acte de fermeté, la transaction qu'elle venait d'accepter.

Le projet du gouvernement n'apportait au mal qu'un insuffisant palliatif : il consistait à substituer un conseil municipal élu par quartiers au conseil nommé au scrutin de liste, et qui n'était autre que l'ancienne Commune lyonnaise : comme si, avec les mêmes électeurs, contrôlés et surveillés par les mêmes agents, un changement dans

le mode du scrutin eût suffi pour en modifier efficacement les résultats. En réalité, c'était la mairie centrale qu'il fallait supprimer, en confiant à Lyon comme à Paris les fonctions de maire au préfet : non pas qu'une telle confusion d'attributions soit normale ou qu'il convienne de l'étendre ou de la perpétuer; mais il nous semblait que, dans les grandes villes surtout, une bonne et libre organisation municipale était incompatible avec les conditions actuelles de l'électorat et qu'il convenait, tant qu'elles ne seraient pas modifiées, de s'accommoder d'expédients provisoires. A Lyon, en particulier, ne fallait-il pas une transition entre l'administration qu'il devenait urgent de dissoudre et celle qu'il y aurait lieu d'installer plus tard? Pouvait-on se passer de l'intervention d'une autorité supérieure et indépendante pour remettre l'ordre dans les affaires, ramener à l'observation de la loi les fonctionnaires municipaux, instituteurs et autres, et contrôler les listes électorales frelatées ou suspectes? Peut-être une commission municipale eût-elle pu remplir cet office. Mais le gouvernement, qui aurait eu à la choisir, ne s'y montrait pas disposé. Dès lors, il ne nous restait d'autre ressource que d'appliquer à Lyon le régime en vigueur à Paris. Nous amenâmes assez aisément le représentant du gouvernement, Goulard, alors ministre de l'intérieur, à le penser comme nous; je dis le représentant du gouvernement, car son chef, redoutant une brouille avec les radicaux lyonnais, professait ouvertement l'opinion contraire. Chargé du rapport, je préparais donc, de concert avec le ministre de l'intérieur, une loi que ce ministre devait loyalement soutenir et qui ne cessait d'être l'objet des critiques et des sarcasmes du Président de la République. C'est ainsi que la responsabilité ministérielle commençait à être mise en pratique.

Le débat ne pouvait manquer d'être orageux ; il le fut et eut un contre-coup aussi grave qu'imprévu. Durant mon

réquisitoire contre la mairie de Lyon, la gauche me harcela d'interruptions violentes, assez mollement réprimées par le président Grévy. Je parvins cependant au terme de ma démonstration. M. Le Royer me répondit, non sans aigreur, aigreur bien naturelle dans la situation assez fausse où il se trouvait : il entreprenait de défendre les hommes et les choses qu'il avait réprouvés deux ans auparavant, et j'avais invoqué ses déclarations antérieures à l'appui de ma thèse. Pour en atténuer l'effet, il affecta de dédaigner mon « bagage oratoire ». Ce mot de « bagage » n'avait rien de bien méchant ; le marquis de Gramont y vit cependant une impertinence insupportable et réclama avec une bruyante impétuosité. Depuis un moment, le président Grévy était distrait : une belle étrangère, avec laquelle il était en coquetterie réglée et fort innocente du reste, assistait à la séance ; nous étions au 1er avril ; je ne sais pourquoi elle était fâchée contre lui ce jour-là, et voulut lui jouer un tour. Elle avait dans sa poche la photographie d'une vieille gouvernante anglaise, placée chez une de ses amies ; elle l'enveloppa d'une série de papiers parfumés et fit porter le poulet, avec une adresse de sa plus séduisante écriture, au président, alors au fauteuil. Celui-ci avait déjà découvert la belle dans la tribune où elle s'abritait ; il déplia le joli paquet, croyant y trouver gracieux visage et gracieux message. La vue soudaine de la maussade figure excita sa colère ; et, sachant bien d'où venait le coup, il regarda de ce côté, rouge de dépit. C'était le moment où la dispute du marquis de Gramont et de M. Le Royer soulevait un tumulte ; tandis que la droite prenait parti contre M. Le Royer, le président, encore absorbé par son mécompte et ne discernant guère de quoi il s'agissait, rappela M. de Gramont à l'ordre. La droite éclata, fit mine de quitter la salle, et M. Grévy, estimant qu'il avait perdu la confiance de ses collègues, annonça qu'il quittait la place ; sa

démission fut officiellement envoyée le lendemain. Nous essayâmes vainement de le renommer ; il prévoyait sans doute, à bref délai, des délibérations décisives dans un sens contraire à ses convictions, et préférait n'avoir pas à les présider.

Il fallut donc chercher un autre président ; Broglie et Depeyre proposèrent Buffet ; celui-ci, voulant se tenir à l'écart et se dérober à nos instances, nous envoya son ancien chef de cabinet, son fidèle aide de camp Ravinel, pour combattre un choix que Ravinel désirait, au fond, autant et plus que personne ; Ravinel remplit consciencieusement sa mission, mais ne réussit pas à nous convaincre : Buffet fut élu et, aussitôt installé, se montra l'homme approprié à la fonction.

Assez rapproché de M. Thiers autrefois, maintenant en lutte habituelle avec lui à la commission du budget et ailleurs, Buffet venait néanmoins de soutenir à la tribune la transaction des Trente, mais sans que M. Thiers se flattât de l'avoir regagné ; s'il arrivait au fauteuil, c'était malgré M. Thiers, qui lui avait opposé sans succès l'un de nos vice-présidents, Martel : raison de plus pour que Buffet cherchât à mettre les bons procédés de son côté. D'après le protocole, le président de l'Assemblée souveraine avait le pas sur le chef du pouvoir exécutif, qui lui devait la première visite. Buffet, revenu dîner à Paris avec sa famille, réfléchit que, n'ayant pas encore pris possession de ses nouvelles fonctions, il lui restait une soirée pour faire preuve de déférence vis-à-vis M. Thiers sans manquer à la dignité de sa charge ; le soir même il revint à Versailles et se rendit à la Présidence, de sorte que les relations des deux puissances s'établirent sans froissement. Le Président de la République cependant ne méconnaissait pas la portée du coup qui venait de l'atteindre indirectement. C'était la première fois que la majorité de l'Assemblée s'accordait sur un choix destiné

à le contrecarrer ; cet accord lui présageait une chute dont Buffet devint l'instrument. Sans Buffet, l'attaque qui allait renverser M. Thiers n'aurait pas eu chance d'aboutir : et c'était là, sans doute, ce que le duc de Broglie avait calculé, en poussant à cette élection ; non qu'il fût dès lors irrévocablement décidé à l'attaque, mais il commençait à la prévoir et à s'y préparer.

Il n'était pas difficile, en effet, de deviner que M. Thiers ne se prêterait pas à une politique de résistance aux radicaux, et qu'à la tentative suprême d'accommodement succéderait, par conséquent, une lutte décisive. Mais, pour que la lutte s'engageât, encore fallait-il, d'une part, que les adversaires de M. Thiers se fussent entendus sur le choix de son successeur, de l'autre, que M. Thiers lui-même la provoquât par son attitude et la rendît inévitable. Les deux conditions ne tardèrent pas à être remplies.

Pour remplacer M. Thiers, les orléanistes avaient d'abord proposé le duc d'Aumale. Dans leurs pourparlers avec la droite modérée, ils présentaient l'arrivée de ce prince au pouvoir comme un acheminement vers la monarchie et laissaient entendre que le duc d'Aumale prendrait à cet égard des engagements propres à donner toute satisfaction aux légitimistes. Je n'ai pas été mêlé à ces négociations ; depuis mon adhésion au projet des Trente, j'étais tenu à l'écart des conciliabules auxquels on m'avait appelé jusqu'alors. Mais Baragnon, avec qui j'étais lié, me prenant un jour à part, dans un couloir, me dit : « Sans que vous vous en doutiez, nous venons de jouer au-dessus de votre tête le sort de la France. » M. de la Rochette, l'agent autorisé du comte de Chambord, habitait alors, rue Colbert, la même maison que moi, et c'est là qu'en effet les délégués de la droite modérée avaient communiqué à l'extrême droite les propositions du centre droit. Ils s'étaient heurtés à un refus formel.

commandé sans doute par les instructions venues de Frohsdorff et frappant d'avance d'une exclusion absolue le plus brillant, le plus capable des fils de Louis-Philippe, mais aussi le plus suspect aux royalistes de vieille roche. Comme les voix de l'extrême droite étaient indispensables au succès de la campagne, ce refus suspendit l'ouverture des hostilités. Mais quand de nouveaux progrès des radicaux, encouragés par la politique de M. Thiers, eurent redoublé les alarmes des conservateurs, Broglie représenta à ses amis que, si la société en péril ne pouvait être sauvée conformément à leurs préférences particulières, ils n'avaient pas le droit de se désintéresser de son salut, et les décida, puisqu'il le fallait, bon gré mal gré, à renoncer au duc d'Aumale pour le maréchal de Mac-Mahon. Le duc d'Aumale, ses frères et leurs amis se résignèrent à ce sacrifice et l'accomplirent loyalement, mais non sans qu'il subsistât, chez quelques-uns d'entre eux, un germe de méfiance et d'humeur contre le chef de parti qui les y avait amenés.

IV

Tandis que les adversaires de M. Thiers se concertaient, ses ministres se divisaient. Dans une réunion, étonnée de se voir saisie d'une question de ce genre, au congrès des sociétés savantes à la Sorbonne, le ministre de l'instruction publique, Jules Simon, avait tout à la fois attaqué l'Assemblée et glorifié le Président de la République, accusant ainsi l'antagonisme, plus ou moins latent jusqu'alors, des deux pouvoirs. L'Assemblée se trouvait en vacances : sa commission de permanence s'émut de ce discours, en demanda compte au gouvernement, et le

ministre de l'intérieur Goulard le désavoua formellement. Après ce démenti, Goulard et Jules Simon ne pouvaient plus siéger dans le même cabinet : M. Thiers évita de prendre parti et prolongea l'équivoque en les faisant ou les laissant partir tous deux à la fois.

En même temps, pour protester contre la loi que l'Assemblée venait d'adopter, Paris, qui avait à élire un député, nommait le radical, privé par nous de la mairie de Lyon, Barodet; et cette élection, patronnée par Gambetta, se faisait contre un candidat officiel, s'il en fut jamais, le ministre des affaires étrangères, Rémusat, présenté par M. Thiers en personne aux maires de Paris, venus pour le féliciter de la libération du territoire. Depuis la Commune, le pays n'était plus habitué à de pareils succès du radicalisme : une vive alarme se répandit parmi les hommes d'affaires et les hommes politiques; la rente, les actions et les obligations de chemins de fer baissèrent tout à coup. Pour réparer cet échec qui l'atteignait tout le premier, le Président ne trouva rien de mieux que de proposer à l'Assemblée la proclamation immédiate et définitive de la République, c'est-à-dire précisément ce que les radicaux réclamaient impérieusement, ce qui leur avait été refusé jusqu'alors et ce que, la veille encore, le principal ministre, M. Dufaure, déclarait inopportun. Quelque opinion que l'on pût avoir sur les avantages ou les inconvénients de la République en France, il était difficile de ne point considérer une semblable proposition, en un tel moment, comme une satisfaction offerte au radicalisme : comment attendre du gouvernement qui la formulait une politique de résistance? Certains conservateurs qui jugeaient, comme nous, cette résistance nécessaire, tentèrent cependant un dernier effort auprès de M. Thiers : il leur en coûtait de le combattre; ils acceptaient sans répugnance la République, et, tout prêts à continuer leur concours au gouvernement, n'y mettaient

qu'une condition : c'est qu'ils recevraient un gage, un indice manifeste de ses résolutions contre le parti qu'ils considéraient, non comme un adversaire politique, mais comme l'ennemi de l'ordre social. Ils demandaient, par exemple, le changement de quelques préfets et l'envoi dans les départements les plus entachés de radicalisme d'administrateurs capables de le combattre. M. Thiers n'accorda rien : ses meilleurs amis, Vitet en tête, l'abandonnèrent alors et vinrent apporter à l'opposition l'appoint dont elle avait besoin.

La bataille devenue inévitable, c'était au duc de Broglie qu'il appartenait de la livrer; il avait négocié et signé la paix au nom des conservateurs; la paix rompue, la conduite de la guerre lui incombait naturellement. Le plan de combat fut arrêté chez le général Changarnier. Il avait été jadis l'admirateur et l'ami de M. Thiers : il en était devenu peu à peu, à mesure que M. Thiers inclinait à gauche, l'adversaire intraitable. Dans un entretien avec les principaux membres de la droite, comme M. Thiers, célébrant la conclusion de la paix et le rétablissement de l'ordre matériel, se félicitait que le pays ne fût plus exposé à périr de mort violente, Changarnier lui avait répliqué rudement : « On meurt aussi de la pourriture d'hôpital. » Plus tard, c'était encore Changarnier qui avait réclamé la réprobation des appels révolutionnaires de Gambetta; ne l'ayant pas obtenue aussi nette, aussi énergique qu'il l'eût voulu, il recrutait des soldats pour l'assaut imminent et décisif.

Trois cent vingt députés signèrent une demande d'interpellation sur « la nécessité de faire prévaloir dans le gouvernement une politique résolument conservatrice ». L'interpellation fut déposée dès la rentrée de l'Assemblée et discutée sans retard. Broglie la développa dans un discours où la hauteur de l'inspiration relevait l'ingénieuse habileté de la tactique. M. Dufaure lui répondit au nom

du gouvernement. De tous les ministres de M. Thiers, M. Dufaure était à tous égards et sans comparaison celui qu'écoutaient le mieux les conservateurs, que redoutaient davantage leurs adversaires. Mais cette fois, selon nous, sa cause était mauvaise et sa parole nous parut moins éloquente qu'à l'ordinaire. D'ailleurs Broglie et lui ne semblaient pas faits pour se donner la réplique. « Quand nous discutons ensemble, » disait Broglie, « nos esprits ne se rencontrent pas : il prévoit mal ce que je vais dire s'il parle avant moi, et, s'il parle après, ne riposte guère à ce que j'ai dit. C'est le repas du renard et de la cigogne de La Fontaine. »

Cependant M. Thiers, sa politique tout entière étant en cause, n'était pas homme à ne point se défendre lui-même. La loi des Trente, qui s'appliquait alors pour la première fois, soumettait son accès à la tribune à des formalités qu'il ne supportait pas sans impatience et qu'il eût voulu éluder, mais que Buffet fit respecter avec sa ténacité coutumière. Le chef du pouvoir exécutif ne pouvait prendre la parole qu'après l'avoir demandée par un message et la séance spécialement consacrée à l'entendre devait être levée aussitôt après ses explications. Cette séance fut fixée au lendemain matin : premier symptôme des dispositions de la majorité que cette résolution de réserver la journée entière pour terminer la crise.

Cette journée — le 24 mai — s'ouvrit donc par un discours de M. Thiers, tour à tour adroit et fier, le plus persuasif peut-être qu'il ait jamais prononcé. Mais, comme il arrive dans la plupart des grands débats parlementaires, les résolutions étaient prises et ne pouvaient plus être modifiées par des discours. Après le duc de Broglie et M. Thiers, il n'y avait plus rien à dire de part ni d'autre. Il ne restait qu'à se compter. On le fit sur un ordre du jour d'Ernoul, réclamant, comme il était dit dans l'inter-

pellation, une « politique résolument conservatrice » et mettant hors du débat la forme du gouvernement. Les deux partis se balançaient ; le résultat de l'action était douteux, quand Target, en son nom et au nom de quinze républicains conservateurs, tels que Caillaux, vint adhérer à la motion d'Ernoul : petit bataillon qui décida du combat. Les scrutins se succédèrent pour choisir entre les divers ordres du jour, adopter celui qui renversait M. Thiers, accepter sa démission et le remplacer. Chaque fois, la gauche nous guettait et nous arrêtait, escomptant un délai qui laissât tout en suspens. Mais la majorité vota avec une promptitude et une discipline qui témoignaient de sa résolution d'en finir. Notre président était bien décidé, du reste, à faire prévaloir notre volonté ; si nous sûmes non seulement discuter, mais agir, c'est à Buffet, déjouant les embûches et bravant les colères de la gauche, que nous en fûmes redevables. Entrés en séance à neuf heures du matin, nous siégeâmes à peu près sans interruption jusque vers minuit. Le lendemain, Paris et la province apprirent en se réveillant qu'un gouvernement nouveau était institué. Le maréchal de Mac-Mahon avait remplacé M. Thiers ; à peine ouverte, la crise gouvernementale était close.

Le chef de nos garçons de salle, le vieux Bécherelle, qui faisait partie en quelque sorte du mobilier de la Chambre et survivait avec nos bancs et nos pupitres à l'invasion de plus d'une assemblée, caractérisait l'événement en disant : « Voilà la première révolution que je vois faite par d'honnêtes gens. »

C'est qu'à vrai dire l'événement n'était pas une révolution ; il s'était accompli, légalement, sans violence ni désordre, et c'est justement ce qui surprenait un peuple habitué depuis un siècle à tant de changements de gouvernement dus à l'émeute ou à des coups de force. Au surplus, personne ne fut plus étonné de l'issue de la lutte

que deux des personnages qu'elle touchait de plus près : le général Changarnier et le maréchal de Mac-Mahon.

Changarnier, ayant dirigé nos conciliabules, s'imaginait plus ou moins qu'il remplacerait M. Thiers. Quand M. Thiers eut donné sa démission, vers cinq heures du soir, il présidait encore une réunion où les délégués des droites devaient arrêter et proclamer leur choix. Il fallut le détromper; Baragnon s'en chargea et proposa timidement la candidature du Maréchal, sans donner d'abord à cette candidature un caractère définitif, et comme s'il se fût agi seulement de confier au commandant de l'armée de Paris le soin d'assurer l'ordre le lendemain. Mais le vieux brave comprit aussitôt et s'exécuta galamment : sa bouche se tordit un peu sous sa moustache grise; puis, sans hésiter, il déclara qu'il n'y avait pas à chercher d'autre successeur à M. Thiers, et, le premier, une fois rentré dans la salle des séances, recommanda le Maréchal à nos suffrages.

L'acquiescement du Maréchal fut autrement difficile à obtenir. Le duc de Broglie avait calculé qu'il le refuserait certainement si on le demandait d'avance; qu'investi d'un grand commandement par M. Thiers, il ne se prêterait pas à coopérer à sa chute en consentant à le remplacer : il fallait que la Présidence fût rendue vacante avant qu'il s'y crût appelé. Broglie avait donc résolu de travailler pour notre candidat sans le consulter : aussi celui-ci n'étant pas prévenu de ce qui l'attendait, et assez inoccupé depuis la chute de la Commune, assistait dans une tribune à la séance qui devait lui ouvrir l'accès du pouvoir. Il s'y trouvait à côté de Mme Dufaure, et, dans son honnête désir de voir les choses s'arranger, lui disait : « Faites donc parler votre mari; avec lui tout ira bien; mais que M. Thiers se taise, il brouillerait tout. » Vers la fin de la seconde journée, on l'engagea à rentrer chez lui, sans qu'il sût trop pourquoi. Bientôt il apprenait

son élection, et, par un premier mouvement, avant qu'elle lui fût notifiée, allait trouver M. Thiers. Quand il rentra, le bureau de l'Assemblée, conduit par Buffet, l'attendait; il traversa le salon où se tenaient ses aides de camp, en s'écriant qu'il ne pouvait accepter Tel était le résultat de son entrevue avec M. Thiers. Mais Buffet fit appel à son patriotisme avec une ferme et pressante insistance Il se débattit longtemps, offrant la charge qu'on prétendait lui imposer à Buffet lui-même, à un membre quelconque de l'Assemblée et lui promettant, pour sa part, soumission et dévouement absolus Enfin il céda et lorsque nous vîmes Buffet remonter au fauteuil, après une attente qui nous parut longue, la décision de l'Assemblée était acceptée.

C'est ainsi que M Thiers est tombé pour s'être éloigné des hommes qui l'avaient porté et d'abord soutenu au pouvoir, pour avoir, en changeant de point d'appui, changé du même coup et fatalement, qu'il le voulût ou non, de politique. Il a été l'artisan de sa chute : jusqu'au dernier moment, il est resté maître de l'éviter, et plût au ciel, pour la France comme pour lui, qu'il l'eût évitée en effet! S'il ne s'était pas séparé de la grande masse des conservateurs, l'entreprise monarchique eût été tentée sous son gouvernement comme sous le gouverment du Marechal et n'eût pas, vu l'obstination du comte de Chambord, mieux réussi. Mais après notre échec, il fût resté ce qu'a été le Maréchal : notre suprême ressource, et dans des conditions combien meilleures! Au lieu d'entraîner à sa suite, comme il l'a fait, et d'attirer dans le camp adverse une partie de nos alliés naturels, de diviser au sein du Parlement et de discréditer aux yeux du pays les conservateurs qu'il abandonnait, il les eût groupes en leur restant fidèle; il eût atteint, de concert avec eux, le but qu'il assignait à la dernière étape de sa carrière, et fondé, sinon « la république sans répu-

blicains », qu'il avait préconisée d'abord, du moins la « république conservatrice », dont il n'a cessé jusqu'à la fin de se dire le champion.

Son tort fut de croire qu'il y parviendrait en mettant les conservateurs de côté ou en les cherchant ailleurs que là où ils étaient en nombre et en force, dans les anciens partis monarchiques. A supposer qu'il eût réussi personnellement, qu'il fût arrivé à pratiquer jusqu'à sa mort une politique conservatrice en s'attachant et se subordonnant les radicaux, en tout cas cette façon de gouverner ne convenait qu'à lui seul, ne pouvait pas lui survivre, et les hommes auxquels il se livrait eussent fatalement inauguré la politique contraire après lui. En mettant les choses au mieux, en admettant qu'il ne s'exagérât pas singulièrement la durée et la portée de son action sur les partis de gauche, il reste donc qu'il préparait à la France un avenir destiné à se clore, quoi qu'il voulût, et quoi qu'il fît, avec sa propre existence : et il avait soixante-quinze ans !

M. Thiers, d'ailleurs, n'a pas été le seul à faillir, sous nos yeux et pour notre malheur, à sa destinée. Au lendemain de nos désastres, un autre régime que la république nous avait paru conforme au génie de la France, et propre à relever sa fortune. Nous aurions rétabli la monarchie, si le monarque eût accepté le drapeau que la nation avait adopté, que ses héritiers auraient inévitablement arboré. Mais lui non plus ne sut ni voir ni prévoir au delà de lui-même : voilà pourquoi il est resté à l'écart et la monarchie nous a manqué. Suprême mécompte que j'ai maintenant à raconter.

CHAPITRE V

L'ACTION MONARCHIQUE SOUS LE GOUVERNEMENT DE M. THIERS

Conférence des princes d'Orléans et des délégués de la droite à Dreux. — Abrogation des lois d'exil. — Entrevue des représentants de la droite avec le comte de Chambord à Chambord. Manifeste de Chambord.

I

Pendant que la lutte avec la Commune se prolongeait sans paraître avancer, nous en mesurions mal les difficultés; nous en ressentions amèrement le dommage et le péril; au lieu de nous en prendre à l'insuffisance de nos forces, nous accusions volontiers M. Thiers de lenteur et d'irrésolution; nous nous demandions avec inquiétude si le « vieux petit bourgeois », comme il s'appelait lui-même, était de taille à dompter cette révolte, si le moment n'arrivait point où il nous faudrait, à la tête des troupes, un prince à cheval. Or ce prince était tout près de Versailles. Après quelques jours passés sous le toit du duc d'Audiffret-Pasquier, dans l'Orne, le duc d'Aumale était venu à Dreux avec le prince de Joinville, et là, l'un et l'autre restaient dans l'attente, et comme suspendus entre l'exil et la patrie, tandis que M. Thiers, qui déjà les avait empêchés de se présenter à Bordeaux, leur envoyait dire et répéter que les lois d'exil n'étaient point

abrogées et qu'il ne répondait, en conséquence, ni de leur sûreté ni de leur liberté. Cette fois, néanmoins, ils ne s'éloignaient pas, et comme ils avaient été élus députés, l'Assemblée avait soit à les admettre, soit à les proscrire à son tour en maintenant la proscription antérieure. Les proscrire, personne à droite n'y était disposé. Mais en même temps nous désirions mettre à profit le besoin qu'ils avaient de notre appui pour les réconcilier avec leur aîné et préparer ainsi la monarchie. Leur impatience de se réinstaller dans leur patrie était extrême ; et plus M. Thiers cherchait à les écarter, plus ils devaient se rapprocher de nous. Dès lors, ne convenait-il pas de les aborder, de nous expliquer avec eux, d'éclaircir ce que nous en devions attendre, soit dans le présent pour abattre l'insurrection, soit dans l'avenir pour relever le trône ? Un certain nombre de nos amis le pensèrent et, un matin, envoyés par eux, le comte de Maillé, Cumont et moi nous partîmes pour Dreux où Bocher avait annoncé notre visite.

Le château de Dreux est détruit : du domaine princier, il reste seulement au sommet de la petite ville un grand parc que bordent çà et là quelques restes de vieilles tours, une chapelle funéraire et une étroite maison qu'on appelle « la maison de l'Évêque », parce qu'elle était destinée à l'évêque chargé de garder les tombeaux de la famille d'Orléans. Ce fut dans cette maison que nous trouvâmes les princes comme campés et prêts à repartir à la première alerte, ainsi que l'indiquaient leurs sacs de voyage placés à côté d'eux. Nous les entretînmes d'abord de la lutte contre la Commune : ils étaient résolus à ne pas y prendre part, à en abandonner pleinement la conduite et la responsabilité à M. Thiers. Assumer le fardeau de la guerre civile après qu'il lui avait été interdit de se battre contre l'ennemi du dehors, attaquer, forcer et peut-être brûler Paris de compte à demi avec les Prus-

siens qui occupaient encore plusieurs forts et sans le consentement desquels on ne pouvait agir ne convenait aucunement au duc d'Aumale: il se prononça de façon à couper court à toute insistance sur ce point

Quant au rétablissement de la dynastie que sa famille avait jadis supplantée et dont elle devait maintenant hériter, son langage fut moins net, sans nous paraître défavorable. Les siens et lui, sans doute, souhaitaient la monarchie et n'opposaient aucune rivalité, aucune compétition dynastique à la royauté que nous souhaitions nous-même, à la royauté légitime. « Mais ce n'est pas nous, » ajoutait aussitôt le duc d'Aumale, « qu'il vous importe de gagner à votre cause Les d'Orléans, à proprement parler, n'ont pas de parti. A peine quelques fils des ministres de mon père, quelques héritiers des serviteurs du duc de Penthièvre » (il y pensait sans doute parce qu'il se trouvait dans un domaine venant des Penthièvre) « leur restent fidèles; mais ils correspondent à certain état d'esprit, à certains préjugés, si vous voulez, du peuple français, à son goût pour la monarchie « sans prêtres ni nobles » Ainsi avons-nous eu pour nous une grande partie du pays en 1830. Depuis, elle nous a échappé. Mais, si le sentiment qui cherchait à se satisfaire avec nous a pu se tourner ailleurs, il n'est pas éteint; et c'est à désarmer, à gagner ceux qui l'éprouvent que vous devez travailler. Si nous reconnaissions en ce moment les droits de notre aîné, vous auriez avec vous quelques légitimistes de plus; ce serait pour vous qui nous abordez ici une satisfaction de cœur, pour d'autres une satisfaction d'amour-propre. Ce ne serait pas un gage de succès Ce qui vous importe, c'est de rallier à vous, à votre prince, la portion de la société française que nous représentons Nous n'y mettrons quant à nous aucun empêchement. »

Nous n'avions ni mandat ni qualité pour engager notre

prince, et nous gardions d'en rien faire. Mais nous pouvions témoigner des dispositions de notre parti, et le montrions dégagé de toute idée, de toute passion rétrogrades, sincèrement attaché à la liberté, acceptant le drapeau tricolore, sous lequel, tout entier, il venait de combattre : nous attestions la conformité de vues et de sentiments, l'accord spontané qui, dès le premier jour, sous le poids des désastres ressentis en commun, s'établissait à l'Assemblée entre nous et les demeurants des autres partis, notamment les orléanistes. Cette union des patriotes ne devait-elle pas être confirmée et couronnée par la maison royale? La maison de Bourbon réconciliée n'était-elle pas nécessaire au salut, au relèvement de la patrie? Le comte de Maillé, le premier, avait posé nettement la question, et Cumont, à sa suite, mettait une véritable éloquence à représenter aux deux princes la grandeur, les devoirs, les destinées de leur race. Puis, en face des objections qui nous étaient opposées, nous précisions ce que nous demandions. Je l'avais précédemment formulé dans la lettre adressée par l'évêque d'Orléans au prince de Joinville et répétais qu'assurément aucun de nous ne pouvait ni ne voulait imposer malgré elle un gouvernement à la France, mais que, dans la crise qu'elle traversait, chacun devait savoir et dire quel gouvernement il lui souhaitait : c'était cette obligation de tout bon citoyen que nous suppliions les princes de remplir : rien de moins, rien de plus. Et puisqu'ils tenaient la monarchie pour le meilleur gouvernement que la France pût avoir, et la maison de Bourbon unie à son chef pour la meilleure des monarchies, nous attendions qu'ils le déclarassent, persuadés que leur déclaration agirait avec efficacité sur l'opinion publique et la volonté nationale. Au cours de ces instances pressantes et réitérées, le prince de Joinville, que sa surdité empêchait de prendre une part active à l'entretien, s'écria tout à coup : « Enfin,

Messieurs, si nous tenions dans nos mains la couronne de France, nous la mettrions sur la tête du comte de Chambord et non du comte du Paris, n'est-ce pas, Aumale? » — Le duc d'Aumale fit un signe d'assentiment — « Mais nous ne tenons pas la couronne de France, » ajoutèrent aussitôt les deux princes.

Telle fut la conclusion de la conférence. Quand elle eut pris fin, en attendant l'heure du train qui devait nous ramener à Versailles, les princes nous firent visiter leur résidence, et la conversation détendue s'espaça sur divers sujets. Je ne manquai pas de parler au duc d'Aumale de sa visite à Rixensart avec le comte de Paris, et de la reconnaissance qu'en gardait la famille de M. de Montalembert. Le prince de Joinville s'informa curieusement, et non sans quelque appétit de vengeance, du préfet de police de Gambetta qui l'avait arrêté et renvoyé à l'étranger, Ranc, devenu alors l'un des chefs de la Commune. Pour lui, comme pour son frère, rester en France était le bien suprême; les en chasser le grief inexpiable. Ils parcoururent avec nous le parc ouvert au public, où de rares promeneurs les reconnaissaient et les saluaient. Ils nous conduisirent à la chapelle bâtie par Louis-Philippe, type remarquable du gothique frelaté en honneur sous son règne. Nous descendîmes à leur suite dans les caveaux où dormaient ceux de leurs parents qui n'étaient pas morts en exil, où depuis lors ils ont ramené les exilés, où maintenant ils dorment eux-mêmes.

Une fois remontés en wagon, nous échangeâmes nos impressions sur les deux princes, leur accueil et le résultat de notre démarche. Dans le langage abondant, habile et brillant du duc d'Aumale, nous avions remarqué je ne sais quelle froideur et comme de la sécheresse d'âme. Le prince de Joinville, ayant peine à nous entendre, avait abandonné à son frère la tâche de nous répondre et ne s'était mêlé à l'entretien que par quelques paroles rapides

et sonores : chez lui pourtant nous avions senti plus de cœur et d'élan. En définitive, nous avions reconnu que tous deux étaient plus disposés à suivre l'opinion publique qu'à la devancer ou à la diriger, qu'ils n'entendaient apporter à notre entreprise monarchique ni concours ni obstacle, et ne formaient pour leur propre compte qu'un seul vœu clair et fixe : à quelque titre que ce fût, vivre en France et servir la France.

Cependant la négociation tendant à l'abrogation des lois d'exil était désormais engagée. Cette négociation allait se poursuivre en partie double, avec M. Thiers et avec la droite de l'Assemblée ; et, comme nous l'avions prévu, rapprocher les princes de la droite à mesure que M. Thiers s'efforçait davantage de les écarter.

Il y travailla, en effet, tant qu'il put, et ne céda que lorsqu'il vit la droite tout entière résolue sur cette question à braver, s'il le fallait, une rupture avec lui. Après de longs et pénibles pourparlers, à la veille même du débat, il prétendait encore stipuler des conditions qui n'avaient pas été posées jusque-là, exiger qu'en retour de son acquiescement on le proclamât, lui, pour une période déterminée en vertu d'une loi définitive, Président de la République, ce qui était une manière d'instituer la République elle-même et ce que devait plus tard proposer et faire voter M. Rivet. Mais à ce moment nous n'en étions pas encore là, et, rien de pareil n'ayant été convenu, l'un des membres les plus avisés et les plus désintéressés de notre majorité, qui était en même temps l'un des plus liés avec M. Thiers, mon ami Charles de Lacombe, fut chargé de le rappeler à des arrangements acceptés d'un commun accord et sur lesquels il n'avait plus le droit de revenir. Parmi ses ministres, parmi ses familiers anciens ou nouveaux, plus d'un, tel que M. Casimir-Perier, s'employait auprès de lui dans le même sens. Il resta donc convenu et lui-même finit par déclarer à la tribune que le gouver-

nement ne s'opposerait ni à l'abrogation des lois d'exil ni à l'admission des princes dans l'Assemblée, mais à la condition que ceux-ci n'y siégeraient pas, condition qui ne tarda pas à leur peser et dont ils se dégagèrent plus tard en alléguant que M. Thiers, l'ayant publiée contre sa parole, les en avait déliés, que d'ailleurs ils ne l'avaient acceptée que pour un temps et que, la proposition Rivet ayant changé le titre et affermi le pouvoir de M. Thiers ainsi que le régime républicain, ils n'étaient plus tenus aux mêmes ménagements. Après le débat qui leur avait rendu leur patrie, il en fallut donc un nouveau pour leur ouvrir l'Assemblée. Leurs amis le provoquèrent. M. Thiers ne le déclina pas, et ni eux ni lui n'y gagnèrent. Ils parurent équivoquer sur la promesse, et lui, l'ancien ministre, le conseiller et le partisan de leur père, sans pouvoir leur fermer la porte, manifesta de plus en plus à leur égard une humeur, une jalousie, qui devaient sans doute l'accréditer à gauche, mais n'en étaient pas moins mesquines et malséantes.

Eux et lui se trompaient sur leur véritable intérêt. Éloignés de l'Assemblée et fixés dans le pays, les princes auraient eu un rang et une importance uniques. Forcément à l'écart des manœuvres et des querelles parlementaires, mais à portée de tous les hommes publics et de quiconque, à quelque titre que ce fût, comptait dans la nation, ils n'auraient pas tardé à être recherchés et entourés : leur ostracisme même les eût désignés comme une ressource pour l'avenir. Sur nos bancs, au contraire, malgré une familiarité affectée avec leurs collègues, ils se sentaient mal à l'aise, tenaient peu de place et, redoutant de se compromettre, soit comme chefs soit comme soldats, dans les luttes de parti, ne jouaient aucun rôle. A la longue, leur isolement au milieu des groupes divers faisait peine à voir; la brillante figure du duc d'Aumale n'a retrouvé un cadre digne d'elle qu'à Besançon et à Chantilly

Avec la droite légitimiste, les princes durent prendre d'autres engagements. Pour contrebalancer une hostilité déclarée à gauche et, chez le chef de l'État, une mauvaise volonté qui ne demandait qu'à se déclarer, ils avaient besoin de notre concours unanime. De notre côté, quels que fussent, contre les d'Orléans, nos longs et justes ressentiments, nous comprenions tous que la réconciliation de la maison royale était le préliminaire indispensable du rétablissement de la monarchie et que, pour avoir une royauté héréditaire à proposer à la nation, il fallait un roi qui ne fût pas séparé de ses héritiers. En ramenant les cadets dans la patrie, nous voulions préparer des appuis à l'aîné : nous devions prendre soin de ne pas mettre en avant, sous quelque déguisement que ce fût, des antagonistes. C'est dans ce dessein que nous avions tout d'abord entamé à Dreux des pourparlers qui se continuèrent à Versailles. On réussit enfin à convenir qu'après l'abrogation des lois d'exil, M. le comte de Paris irait en son nom et au nom de tous les siens rendre hommage à M. le comte de Chambord, le reconnaître, non seulement comme le chef de la maison royale, mais comme le représentant du principe monarchique, en exprimant le vœu que la France revînt à ce principe et rétablît la monarchie. Les princes, qui ne voulaient à aucun prix passer pour des émigrés, eussent souhaité que la visite se fît en France. Nous-mêmes nous l'aurions préféré. Mais le comte de Chambord voulait être abordé là où jusqu'alors il avait résidé ; le comte Paris dut se soumettre à cette exigence et promit de se rendre à Frohsdorff, se réservant seulement de venir auparavant à Versailles. Il tenait à se montrer d'abord en France.

C'est ainsi que la proscription de la maison de Bourbon fut abolie. Aussitôt le vote obtenu, le prince de Joinville et le duc d'Aumale arrivèrent à Versailles, rendirent visite au président de l'Assemblée, M. Grévy, et à M. Thiers, e

firent dire à leurs trois visiteurs de Dreux qu'ils désiraient particulièrement les revoir. Ils étaient descendus chez leur fidèle ami Bocher, et ce fut là, dans un pavillon situé au milieu des jardins de la rue Satory, que nous les trouvâmes, environnés déjà d'une foule nombreuse de députés. L'extrême droite, la droite modérée, le centre droit s'empressaient pareillement autour d'eux. Dans ce premier revoir entre les membres de la famille royale et la France, on se félicitait mutuellement : nulle question politique n'était abordée par les princes, mais chacun saluait leur retour comme un signe de réconciliation royale et nationale, un gage de salut et de relèvement pour la patrie. M. Thiers lui-même, une fois la mesure adoptée, en prit son parti et fit à mauvaise fortune bon visage. Il donna un grand dîner où il réunit autour du prince de Joinville, du duc d'Aumale, du duc et de la duchesse de Chartres les députés qui leur étaient attachés ou qui s'étaient entremis pour leur retour; et, comme quelques jours auparavant l'Assemblée s'était déclarée souveraine, nous nous amusions à dire : « Nous sommes tous ici princes ou souverains. » A la réception qui suivit le repas, les salons de la Présidence ressemblaient à ceux d'une cour. La duchesse de Chartres se tenait et tenait debout autour d'elle toutes les dames; à ses côtés, Mme Thiers, qui avait l'air de sa dame d'honneur, lui présentait successivement toutes les personnes admises à la soirée.

Le comte de Paris n'était pas encore arrivé à Versailles; il était retenu en Angleterre auprès de la comtesse de Paris qui venait d'accoucher; on l'attendait d'un jour à l'autre.

II

Tandis que nous nous rendions, M. de Maillé, Cumont et moi, à l'appel des princes dont nous avions négocié le retour, nous nous étions promis de ne pas laisser de côté leur aîné, le roi dont nous entendions préparer l'avènement. Il nous semblait que nous lui devions, sans plus de retard, nos hommages et nos informations. En sortant de la maison où les princes nous avaient reçus, nous entrâmes donc chez Cumont afin d'arranger notre voyage en Belgique, où le comte de Chambord se trouvait alors. M. de Maillé se chargea de demander audience pour nous et je passai, en rentrant, au ministère des affaires étrangères prendre un passeport pour la Belgique.

Ma belle-mère s'était réfugiée, au début de la guerre, aux environs de Bruxelles et n'en était pas encore revenue. J'annonçai l'intention de l'aller voir, ne sachant pas s'il conviendrait d'ébruiter d'avance le but du voyage, et me tins prêt à partir. Nous croyions avoir d'autant moins à douter de l'accueil qui nous était réservé que le comte de Chambord, informé de notre démarche à Dreux, nous en avait fait remercier, reconnaissant, dans une note remise à M. de Maillé, que nous avions obtenu « des engagements importants pour la cause monarchique ».

Cependant, au moment d'entrer chez les princes, rue Satory, nous nous étions rencontrés avec Lucien Brun; nous lui avions fait part de notre projet, il avait annoncé l'intention de se joindre à nous; puis il ne s'était pas trouvé au rendez-vous chez Cumont, et bientôt nous avions appris qu'il était parti seul, le soir même, mandé par le comte de Chambord. Pour nous, au contraire, la réponse

se faisait attendre; nous accusions volontiers de ce retard le bureau du prince, dont nous étions habitués à nous défier. Nous ne savions pas qu'au contraire le chef de ce bureau, le marquis de la Ferté, s'était rendu auprès de son maître pour présenter notre requête et le presser de nous accueillir.

Cependant à mesure que notre attente se prolongeait, nos préoccupations grandissaient. Lorsque Lucien Brun revint du voyage qu'il avait d'abord annoncé l'intention de faire avec nous, un soir, chez un ami commun, nous le mîmes sur la sellette, nous le pressâmes de questions, et ses réponses évasives, ses explications embarrassées furent loin de nous rassurer.

Enfin arriva la réponse du comte de Chambord, mais bien différente de celle que nous souhaitions : « Monseigneur désirait nous voir, mais seulement après qu'il aurait reçu ses cousins. » Comme le principal objet que nous nous proposions en demandant audience à l'aîné, après avoir visité les cadets, était précisément de préparer leur entrevue, et de la rendre favorable à la cause monarchique, nous nous sentîmes plus au moins obligeamment éconduits et nos alarmes redoublèrent.

Nous les dissimulions cependant à nos alliés du centre et ne cessions de leur demander quand s'accomplirait la visite promise par le comte de Paris. Il nous semblait qu'il ne se hâtait pas de venir d'Angleterre et de remplir ses engagements. Aussi, quand nous apprîmes qu'il avait envoyé au comte de Chambord le colonel Lutteroth, porteur d'une lettre très respectueuse, par laquelle il demandait à être reçu aux jour et lieu qui lui seraient indiqués, nous éprouvâmes quelque soulagement. D'un côté, du moins, nos appréhensions se dissipaient. Mais ce soulagement ne dura guère. Au bout de quelques jours, le duc d'Audiffret-Pasquier prit à part chacun des légitimistes mêlés à la négociation : « Voici, » nous dit-il, « la réponse

que nous venons de recevoir. Nous vous la communiquons, parce que c'est vis-à-vis de vous que nous avons pris des engagements et, s'ils ne sont pas remplis, ce n'est pas notre faute : vous le reconnaîtrez après avoir lu cette note. D'ailleurs nous ne vous en laisserons pas prendre copie ; toute pièce copiée est tôt ou tard une pièce publiée et nous tenons, en ce qui nous concerne, à ne rien envenimer. »

Cette réponse était une note à la troisième personne, conçue à peu près en ces termes : « M. le comte de Chambord sera très heureux de recevoir M. le comte de Paris. Mais auparavant il a un acte à accomplir qui ne changera rien — il en est persuadé — aux bonnes dispositions de ses cousins, mais qu'il juge plus loyal de publier avant leur visite. »

Le duc Pasquier protesta que les princes étaient résolus à ne point se blesser et que, s'ils nous faisaient cette communication, ce n'était point pour se plaindre, mais uniquement pour expliquer et justifier leur conduite.

Quant à nous, nos inquiétudes devinrent des angoisses, et bientôt ces angoisses devaient se changer en consternation.

Au cours d'une séance insignifiante, M. de Maillé avertit ses amis qu'il avait une communication à nous faire. A cet appel, dont son accent et son visage n'indiquaient que trop la triste gravité, nous nous réunîmes dans la vaste salle où se tenait d'ordinaire le onzième bureau; et là, voici ce qu'il nous dit : « Je sais — ne me demandez pas comment — que M. le comte de Chambord arrive en ce moment à Chambord et qu'il y vient pour arborer dans un manifeste à la France le drapeau blanc. Voilà la démarche dont parlait la note au comte de Paris. »

Durant un premier différend au sujet du drapeau qui avait arrêté sous l'Empire une première tentative de fusion, le comte de Chambord avait écrit au duc de Nemours : « La France n'est point un pays dont on doive disposer

loin d'elle et sans elle. » Et par ce motif, assurément très plausible et propre à lui faire honneur, il avait refusé de s'engager d'avance sur la couleur du drapeau. Maintenant il se figurait dégager sa parole en venant à l'improviste à Chambord, pour dater de là le manifeste issu de sa volonté et de ses méditations solitaires, manifeste assurément contraire au sentiment national, que nous annonçait M. de Maillé.

A cette nouvelle, dans cette réunion de royalistes fidèles, la douleur fut unanime. Tous résolurent de tout tenter pour conjurer ce que tous considéraient comme un suprême malheur. A vrai dire, il nous restait peu d'espoir; déjà et depuis trop longtemps, le prince se montrait inaccessible aux conseils de ses plus sages amis. Il n'en était pas moins de notre devoir de lui porter la vérité, fût-il résolu à ne pas l'entendre. On songea d'abord à lui députer les trois membres de la droite qui avaient abordé les premiers les princes d'Orléans, M. de Maillé, Cumont et moi. Mais je représentai qu'en cette occurrence, la mission remplie par nous à Dreux nous discréditerait à Chambord; qu'en réclamant le drapeau tricolore, nous serions soupçonnés de soutenir ce que nous avions accepté d'avance et de plaider notre propre cause plutôt que celle de la royauté elle-même. Nous avions parmi nous les héritiers de trois des plus grandes maisons de la monarchie : Maillé, La Rochefoucault, Gontaut-Biron. Après la maison royale, il n'en était pas dont l'illustration fût plus étroitement liée à la gloire du drapeau blanc. Nous leur demandâmes d'obtenir du roi le sacrifice de ce drapeau. Tous trois acceptèrent, M. de Maillé, qui avait joué le rôle principal dans les négociations antérieures, aussi bien que les deux autres, qui n'y avaient pas été mêlés jusqu'alors. C'était l'ancienne France qui allait adjurer son chef de ne pas tourner le dos à la France nouvelle.

Comme nous sortions de cette délibération douloureuse

qui n'a jamais cessé de se représenter à mon esprit chaque fois que, pour des motifs bien divers et dans des circonstances souvent pénibles, je me suis trouvé délibérer dans cette même salle, nous rencontrâmes au milieu de la galerie des Tombeaux l'évêque d'Orléans et M. de Falloux; celui-ci passait alors quelques jours chez Mgr Dupanloup à Versailles. L'un et l'autre venaient d'apprendre ce qui nous menaçait et avaient hâte de connaître nos premières résolutions. Ils les approuvèrent et Falloux les compléta en conjurant l'évêque de se joindre à nos trois délégués. Adossé à l'un des monuments de cette galerie, avec l'autorité persuasive qui lui était propre et que peut-être il n'a jamais déployée davantage, il exposa pourquoi l'évêque devait aller à Chambord et quelles paroles il y devait porter : « A côté de la noblesse, il fallait que le clergé de France fût représenté, et comme, d'autre part, l'attachement au drapeau tricolore de ce qu'on appelait jadis le « troisième ordre » était incontestable, le roi ne pourrait plus douter que ce drapeau fût réclamé par la nation même, par la nation tout entière. » L'évêque ne résista pas à cet appel; il nous quitta en disant qu'il allait réfléchir; mais nous comprîmes qu'il était décidé. En effet, tandis que nos trois délégués partaient le soir même, lui qui ne voyageait jamais la nuit se mit en route le lendemain. Le comte de Chambord eut de la sorte deux assauts à subir, mais, hélas! sans se laisser aucunement entamer.

Au retour, nos trois délégués nous rendirent compte de leur mission. Et l'un d'eux, M. de Maillé, en a rédigé le récit. Le voici tel qu'il a bien voulu me le communiquer, en m'autorisant à le publier (1) :

(1) Ce procès-verbal, [illegible] M. de Maillé [illegible] en revenant de Chambord [illegible] table du coupé [illegible] à Paris. Il a été communiqué [illegible] à plusieurs membres [illegible] C'est dans le *Correspondant* du 25 septembre 1902 qu'il a paru pour la première fois.

« En arrivant à Chambord, nous avons été introduits auprès de M. de Monti, auquel nous avons dit que nous étions envoyés par un grand nombre de nos collègues pour présenter nos hommages à M. le comte de Chambord et pour lui rendre compte de la situation actuelle. Nous avons fait la même communication à M. de Blacas, et tous deux ont été l'un après l'autre prévenir Monseigneur. Pendant notre conversation avec ces messieurs, nous nous sommes trouvés en parfait accord sur la politique du moment.

« Introduits auprès de M. le comte de Chambord, Monseigneur est venu au-devant de nous en nous serrant la main et nous exprimant la satisfaction qu'il éprouvait de nous voir ; de notre côté, nous avons exprimé le bonheur que nous ressentions de pouvoir lui offrir nos hommages en France.

« Monseigneur, nous invitant à nous asseoir, nous engage à lui dire tout ce que nous avons sur le cœur, sans crainte de pouvoir l'offenser.

« Un de nous (1), prenant la parole, demande à Monseigneur la permission de remonter un peu haut afin de bien expliquer notre mission :

« Aussitôt notre arrivée à Bordeaux, les orléanistes se sont rapprochés de nous et nous avons cherché ensemble un terrain sur lequel nous puissions nous entendre. Cela a donné lieu à des conférences assez fréquentes et nous sommes arrivés, en nous inspirant le plus possible de vos pensées, Monseigneur, à formuler certains points qui donnaient une satisfaction égale aux uns et aux autres.

« Peu de temps après notre arrivée à Versailles, trois d'entre nous, MM. de Meaux, de Cumont et de Maillé, ont été chargés par quelques-uns de leur collègues de la droite d'aller voir à Dreux les princes d'Orléans.

(1) « M. de Maillé, comme le plus âgé. » (*Note de M. de Maillé.*)

Ils ont longuement causé avec eux et ont pris acte de leurs déclarations. Ils se félicitent d'autant plus de cette démarche que vous avez bien voulu, Monseigneur, leur faire témoigner une satisfaction dans laquelle nous avons vu un encouragement à rechercher de plus en plus la réalisation d'une entente commune.

« Ces entretiens ont eu pour résultat d'établir les quatre conditions suivantes :

« 1° Abrogation des lois d'exil;

« 2° Validation des élections des princes;

« 3° Démission des princes si les légitimistes la réclamaient;

« 4° Visite de tous les princes à M. le comte de Chambord, soit en France, soit en pays étranger.

« Nous abrégeons les détails pour arriver à l'incident qui a déterminé notre visite auprès de Monseigneur.

« Avant-hier soir (lundi 3 juillet), le duc Pasquier est venu trouver quelques-uns d'entre nous : nous ne saurions trop dire à Monseigneur combien nous avons été touchés de sa loyauté et de son dévouement pour la fusion.

« MONSEIGNEUR. — Je le sais et je fais grand cas du duc Pasquier.

« NOUS. — M. Pasquier nous apportait par les ordres du comte de Paris la note qui, le matin même, lui avait été envoyée par Monseigneur. Les princes paraissaient peinés du retard apporté à leur visite.

« MONSEIGNEUR. — Ah! je ne le savais pas encore, a dit gracieusement Monseigneur.

« NOUS. — Ils nous faisaient demander si nous pouvions leur donner quelques explications sur un projet de manifeste et sur les points réservés conformément aux informations de la note.

« Monseigneur nous permettra de lui dire que dans notre pensée les élections ont dû modifier ses intentions

relativement au manifeste. Nous le croyons complètement inopportun. Le premier manifeste avait touché profondément par son langage vraiment royal : des adversaires eux-mêmes sont venus nous témoigner l'admiration qu'il leur inspirait : ce sentiment a peu duré. Nous ne devons pas dissimuler à Monseigneur qu'ensuite il a été interprété, commenté et exploité de telle manière qu'incontestablement il a exercé l'influence la plus fâcheuse sur les élections (1).

« Monseigneur. — Je sais, a dit Monseigneur, que deux passages, particulièrement en ce qui concerne le Pape, ont été dénaturés. Comment cependant peut-on douter de moi et de mes intentions libérales? Je suis plus libéral que vous ne le pensez et peut-être plus que vous.

« Nous. — Nous le croyons volontiers, mais le manifeste n'a pas été compris ainsi : il faut que Monseigneur sache que le principal caractère des dernières élections est antilégitimiste. Quant aux points réservés, et ne comprenant pas ce que cela voulait dire, nous avons été trouver M. de la Ferté pour obtenir de lui des renseignements à cet égard. M. de la Ferté nous a dit qu'il croyait que le point capital était la question du drapeau.

« Monseigneur nous permettra-t-il de lui dire en toute sincérité que nous nous étions d'autant plus avancés sur cette question, qu'elle ne paraissait pas faire de doute dans l'esprit de Monseigneur? Nous nous appuyions en effet sur ses instructions, et particulièrement celles de 1856.

« Monseigneur. — J'ai dit que je ne ferais rien loin de la France et sans la France.

« Nous. — Mais, avons-nous repris, que signifie cette

(1) Il s'agit des élections complémentaires de juillet 1871 qui avaient été un triomphe pour la gauche. Dans une lettre publiée peu de temps avant, le comte de Chambord s'était déclaré résolu à rétablir le pouvoir temporel du Pape s'il montait sur le trône; le manifeste avait été fort exploité contre les candidats de droite, représentés par les républicains comme les partisans de la guerre. (*Note de M. de Mailly.*)

phrase si elle ne veut pas dire que Monseigneur suivrait l'avis de la France? Or elle veut incontestablement et unanimement le drapeau tricolore.

« MONSEIGNEUR. — Peut-être pas si unanimement que vous le croyez.

« NOUS. — Nos pères ont combattu auprès des vôtres sous le drapeau blanc, c'est donc un aussi grand sacrifice pour nous que pour vous de l'abandonner, cependant c'est une nécessité absolue. Le drapeau tricolore est le symbole du régime moderne : quand on agite le drapeau blanc, le peuple croit voir le retour des privilèges, de la féodalité et la suppression de l'égalité. Le drapeau tricolore, c'est pour le peuple la date de son affranchissement, il y voit ses lettres de noblesse. Il demande à tous les gouvernements de lui en assurer la possession : il exige d'eux peu de libertés, excepté de vous, auquel il demande la liberté et la confiance que vous ne le troublerez pas dans la possession de ses droits.

« Le maintien du drapeau tricolore est une nécessité absolue, et si Monseigneur renonce à lui, il faut qu'il renonce à la couronne de France. C'est une vérité dure à lui dire et si nous en avons été chargés, c'est que nos parents étaient les amis de votre grand-père. Nos collègues ont pensé qu'en invoquant ce souvenir, vous jugeriez qu'il faut une conviction bien profonde pour que ce soit nous qui l'exprimions devant vous. La couronne de France est à ce prix.

« MONSEIGNEUR. — La France ne tient pas si exclusivement au drapeau tricolore puisqu'on l'a mis de côté à Paris pour prendre le drapeau rouge. Elle peut donc accepter le drapeau blanc, qui a en outre le mérite de n'être pas suspendu dans les arsenaux de l'Allemagne.

« NOUS. — La France aime le drapeau tricolore malgré ses infortunes. En opposition au drapeau rouge, il représente l'ordre et l'autorité. Il n'est plus le sanglant emblème

des massacres de la Révolution, il est devenu l'emblème de l'ordre. Il a abrité et défendu les causes les plus saintes.

« MONSEIGNEUR. — Je ne puis revenir en France qu'avec mon principe et mon drapeau. Je sais qu'avec le drapeau tricolore je ne suis plus moi-même et que je ne puis rendre au pays les services qu'il attend de moi en étant le représentant de l'ordre et de la liberté.

« J'ai été prévenu, il y a peu de jours seulement, que mes amis s'étaient engagés sur la question du drapeau. Je suis donc obligé de dire mon sentiment sur cette question. Je ne veux pas que mes cousins aient à me reprocher de ne les en avoir pas instruits avant de me voir.

« NOUS. — Permettez-nous de vous dire, Monseigneur, que le drapeau blanc ne vous appartient pas à vous exclusivement. Il a été le drapeau de la France et non celui de votre Maison ; dès qu'il n'est plus celui de la France, vous devez prendre celui qu'elle veut avoir. Il n'y a pas un légitimiste qui vous suivra dans cette voie.

« MONSEIGNEUR. — Cela prouve que les idées révolutionnaires ont de plus profondes racines que je ne le croyais.

« NOUS. — Pensez, Monseigneur, que vous tuez le principe de la légitimité si nécessaire au repos du pays ; vous tuez la France, vous vous tuez vous-même. Ayez pitié de ce grand parti légitimiste qui vous a donné tant de preuves de dévouement ; qui, depuis quarante ans, vous a sacrifié carrières, honneurs et fortune. Nous vous supplions, Monseigneur, de suspendre tout manifeste. Qu'il paraisse en maintenant le drapeau blanc, le parti légitimiste n'existera plus.

« MONSEIGNEUR. — Oui, si vous m'abandonnez.

« NOUS. — Il est impossible à un député de défendre la légitimité avec le drapeau blanc. Nous ne savons plus ce que nous pourrons être. Nous vous adjurons, Monseigneur, de vous laisser persuader ; pas un seul de vos amis

ne vous approuve. Ayez pitié de nos enfants, de nous-mêmes, de la patrie.

« Quelle cruelle destinée, quand nous avons travaillé heureusement pendant quatre mois à faire la fusion qui est notre rêve depuis vingt ans, que ce soit par vous, qui l'avez toujours désirée, qu'elle vienne à manquer!

« MONSEIGNEUR. — J'ai beaucoup réfléchi, j'y ai beaucoup pensé, c'est une question d'honneur et de conscience politique pour moi. Je ne puis rien dire de plus. Séparons-nous, nous serons toujours amis.

« Puis, nous prenant la main et nous embrassant avec effusion, il nous congédia. »

Ainsi le prince s'était montré aimable, cordial, résolu à ne se point fâcher et par là même plus intraitable. Son parti était pris : il s'y tenait, indifférent à la contradiction, d'où qu'elle vînt, et quelle qu'elle pût être. Quant à Mgr Dupanloup, il n'avait pas revu le prince depuis qu'il allait le confesser, encore enfant, aux Tuileries. Le comte de Chambord lui avait rappelé ce souvenir, ajoutant avec bonne humeur : « Après tout, ce que j'avais à dire alors ne devait pas être bien intéressant. » Comme les trois gentilshommes, l'évêque l'avait trouvé d'agréable et facile abord, d'un esprit ouvert et libre, sauf sur deux ou trois points fixes, et avant tout sur la couleur du drapeau. Là-dessus, il n'avait pas même laissé la discussion s'établir; il était demeuré inaccessible et comme muré : si bien qu'au sortir de cet entretien, l'évêque, regagnant la gare de Blois dans un mauvais cabriolet de louage, ne cessait de se répéter à lui-même : « Quel phénomène psychologique! »

A peine était-il rentré à Versailles, le manifeste paraissait dans *l'Union*.

A la lecture de cette pièce qui, était d'ailleurs d'assez grande et belle allure, la douleur parmi nous fut unanime :

les amis des princes d'Orléans nous plaignirent et montrèrent un mécompte pareil au nôtre; personne, ni de leur côté ni du nôtre, personne n'imagina que la visite et la réconciliation promises pussent s'accomplir alors; personne ne souleva même la question; les accords que nous avions préparés étaient rompus, nos espérances brisées et, même en dehors de nos rangs, les braves gens, encore incertains du sort de la France, s'affligèrent qu'une chance de salut lui fût enlevée.

Le comte de Chambord avait tristement engagé sa responsabilité, il nous restait à dégager la nôtre; et, s'il plaisait à l'héritier du trône de se tenir séparé de la nation, il ne fallait pas qu'il en séparât son parti. Sans perdre de temps, la droite tout entière — extrême droite et droite modérée (la distinction n'était pas encore tranchée) — se réunit à l'hôtel des Réservoirs, dans l'appartement du duc de Bisaccia. Larcy, quoique ministre, vint à cette réunion; M. Benoist d'Azy la présida; Falloux, sans être député, y fut introduit. La délibération roula sur la façon d'attester notre dissentiment avec notre prince : une seule voix s'éleva pour contester soit ce dissentiment, soit la nécessité de le publier. C'était celle d'un vieux Breton, Dahirel, qui avait figuré dans les assemblées de 1848 et 1849; à peine parut-il rencontrer quelque écho chez trois ou quatre de ses collègues (1). A part cette contradiction isolée, si les avis se partagèrent, ce fut entre une déclaration au pays et une lettre au prince, l'une et l'autre publiques et signées de nous tous, où seraient respectueusement, mais nettement, exposés notre refus d'adhérer à la résolution royale et nos motifs. Cependant, le temps manquait pour rédiger l'une ou l'autre pièce; la réunion, tenue le soir, s'était prolongée fort tard; les journaux prêts à paraître le lendemain matin en attendaient impatiemment le

(1) M. de Falloux, dans ses *Mémoires*, cite M. Fresneau

compte rendu. En face de l'émotion soulevée par le manifeste, nous avions hâte d'écarter, en ce qui nous concernait, toute équivoque. Nous remîmes aux rédacteurs qui assiégeaient la porte de notre réunion une courte note, attestant un sentiment qui paraissait alors presque unanime. Mais nous n'eûmes pas le temps de la faire signer. On se dispersa ; on devait se retrouver plus tard et rédiger plus à loisir une déclaration plus complète ; on ne se retrouva pas, et parmi ceux qui, ce premier soir, adhéraient à notre protestation, plusieurs la désavouèrent ensuite. Ainsi commença la scission entre l'extrême droite et nous.

Un matin, le lendemain ou le surlendemain de cette triste journée, nous nous trouvions, Cumont et moi, dans la chambre de Falloux, qui n'avait pas encore quitté Versailles, et nous déplorions amèrement avec lui la ruine de nos espérances, lorsque nous vîmes entrer le marquis de la Ferté. A son aspect, l'entretien s'arrêta net ; principal membre du bureau du comte de Chambord, n'était-il pas l'un des auteurs de notre désastre ? Mais lui, s'apercevant du froid glacial que son apparition inattendue jetait parmi nous, nous dit aussitôt : « Ne vous contraignez pas, messieurs, je viens m'associer à votre douleur ; je la partage pleinement. » Et, s'ouvrant alors comme il ne l'avait jamais fait jusque-là, il nous dévoila ses impuissants et secrets efforts pour retenir son maître sur la pente où nous l'accusions de l'avoir poussé, ses instances pour nous obtenir audience, pour préparer bon accueil aux princes d'Orléans, enfin pour écarter le fatal manifeste. Il en attribuait l'inspiration à une sorte de mysticisme, derrière lequel se cachait l'effroi de la tâche à remplir. Il contait que, durant les jours qui avaient précédé cet éclat, le comte de Chambord passait à l'église de longues heures en prières et en méditations solitaires. Puis, continuant à se dégonfler, il nous confiait qu'après le

début de la guerre, estimant que le roi légitime ne devait pas survivre à la France, il avait engagé le comte de Chambord, au milieu de la confusion universelle, à se jeter dans la lutte contre les Prussiens :

« Nous trouverons bien, » lui disait-il, « une poignée de gentilshommes pour se faire tuer avec vous. » Cette idée avait d'abord paru toucher le prince ; mais le lendemain, il avait dit au fidèle serviteur : « J'ai réfléchi à votre projet ; il n'est pas réalisable » Et il n'en avait plus été question.

Singulière coïncidence entre deux esprits assurément très différents ! M. Guizot avait eu dans le même moment la même pensée que M. de la Ferté : « Durant ces tristes mois, je n'ouvrais pas un journal sans y chercher la nouvelle que le comte de Chambord était au milieu des zouaves de Charette, » disait-il, au lendemain de la guerre, au général de Chabaud-Latour, qui me l'a rapporté.

Il se peut sans doute que le projet, comme le comte de Chambord l'avait jugé, ne fût guère réalisable. Quoi qu'il en soit, le marquis de la Ferté, après lui avoir voué sa vie, n'en attendait plus rien pour la France. L'honneur lui défendait de s'engager ailleurs ; mais il ne semblait pas loin de penser qu'à notre place, responsables comme nous l'étions du sort de la patrie, il aurait considéré le comte de Chambord comme ayant abdiqué et chercherait une autre tête pour porter la couronne.

Pour lui, ne voulant pas s'associer à une politique qu'il condamnait, il donna sa démission de membre du bureau royaliste et fut suivi dans sa retraite par deux de ses collègues, MM. de Circourt et de Belleval. Il ne resta que M. Descuns, l'exécuteur ou l'instigateur de toutes les mesures étroites ou funestes. A la différence de M. de la Ferté, MM. de Circourt et de Belleval n'avaient pas de fortune ; en abandonnant la tâche à laquelle ils s'étaient voués, ils sacrifiaient aussi le traitement modeste qui les

aidait à vivre. Leur retraite n'en était que plus significative. Il fallait qu'ils se sentissent désavoués; sans doute, ils n'avaient pas engagé le prince à son insu, mais ils avaient autorisé ceux d'entre nous qui les fréquentaient à présumer ce qu'ils pensaient eux-mêmes, ce que tous nous pensions alors, que le drapeau tricolore ne serait pas définitivement rejeté. Le désaveu qui nous frappait les atteignait pareillement.

Quant à moi, les relations que je pouvais avoir avec eux ne me permettaient pas de les interroger en pareille matière. Le seul membre de ce bureau avec qui je m'expliquais à l'aise, M. de Surville, était mort peu de temps avant la guerre. Il en était un autre, M. de Circourt, que j'avais assez souvent rencontré chez un ami commun, M. Edélestand du Méril. Mais autour de ce savant philologue la conversation ne serrait pas les questions politiques de près; M. de Circourt, ancien officier de marine, était devenu lui-même un lettré érudit et délicat; il avait écrit sur les auteurs espagnols, et sa causerie, en cet endroit, roulait de préférence sur des sujets littéraires. Néanmoins, il m'avait toujours paru garder avec sa fidélité royaliste l'esprit libre, et ne rester étranger ni aux hommes ni aux idées de son époque. Aussi, depuis lors, me suis-je étonné plus d'une fois que lui et quelques autres qui lui ressemblaient aient pu pratiquer longtemps et de près le comte de Chambord, et cependant espérer en lui. Leur dévouement, sans doute, avait provoqué et entretenait cette illusion; pourtant, s'il faut en croire une notice consacrée à M. de Circourt, après sa mort (1), ce dévouement n'allait pas jusqu'à lui persuader que les préventions nourries par le comte de Chambord dans l'exil seraient encore de mise sur le trône; mais il se flattait

(1) Cette notice se trouve en tête des Mémoires du baron d'Haussez, que M. de Circourt s'était chargé de publier et qui n'ont paru qu'après sa mort.

qu'au contact de la France l'âme royale s'éclairerait soudain et qu'entre le roi et le peuple, se voyant face à face, les malentendus se dissiperaient. Il rappelait les déclarations de Louis XVIII pendant l'émigration : rien n'était plus éloigné de la charte. Il espérait avec le comte de Chambord un changement pareil.

En signalant cette illusion, puis-je méconnaître qu'à notre tour et tandis que les familiers du prince y renonçaient, nous y avons cédé nous-mêmes? Après qu'il avait mis à son rétablissement une condition impossible, nous avons persisté dans le dessein de le rétablir en écartant cette condition. Étions-nous donc déterminés par un attachement superstitieux à la personne royale? Nullement : mais par le sentiment profond d'un besoin national. La monarchie traditionnelle nous paraissait alors et paraissait à bien d'autres, longtemps éloignés du parti royaliste, indispensable à l'affermissement et au relèvement de la patrie ; nous nous sommes épuisés à rendre possible ce que notre patriotisme estimait nécessaire.

Si le comte de Chambord, au lieu de lancer son manifeste, avait simplement écrit à ses cousins : « Je reviens en France et je vous attends à Chambord. » s'il s'était montré prêt en même temps à s'entendre avec l'Assemblée la plus monarchique que la nation pût élire, avant huit jours, les députés eussent afflué à Chambord avec les princes ; ceux qui semblaient le plus éloignés de la monarchie n'auraient pas été les derniers à faire le voyage ; peut-être M. Thiers, comme Talleyrand jadis, ne voyant pas d'autre issue, serait-il venu à son tour ; et le roi que nous attendions, de même que celui de la *Ménippée*, aurait paru « fait par nature ». Depuis lors, nous nous sommes opiniâtrés à raccommoder ce qui s'était cassé : plût à Dieu que nous eussions réussi ! Mais un raccommodement vaut-il jamais un accord spontané?

CHAPITRE V

LA FUSION ET L'ESSAI DE RESTAURATION SOUS LE GOUVERNEMENT DU MARÉCHAL

Persistance monarchique de la droite modérée et du centre droit. — Dispositions du maréchal et de son ministère en faveur de la monarchie. — Le comte de Paris à Frohsdorf. — L'Assemblée et le gouvernement prêts à rétablir la monarchie si le comte de Chambord accepte le drapeau tricolore. — Exposé de la situation par Chesnelong.

I

Chaque fois que le comte de Chambord se dérobait à notre attente, l'Assemblée, poussée par M. Thiers, faisait un pas de plus vers la république, et chaque fois que M. Thiers, se rapprochant des républicains, s'éloignait des conservateurs, nous retournions, en dépit de nos mécomptes, et nous nous efforcions de ramener l'Assemblée à nos projets monarchiques.

C'est ainsi qu'à la suite du manifeste de Chambord, M. Thiers avait réclamé et obtenu, avec le titre de Président de la République, une loi qui assignait à sa fonction une durée égale à celle de l'Assemblée elle-même. Mais, d'autre part, dans le préambule de cette loi, l'Assemblée s'était attribué le pouvoir de constituer, tout en déclarant qu'elle n'entendait pas l'exercer encore, et en réservant la faculté de reprendre à son gré ce qu'elle accordait ; dispositions restrictives qui attestaient notre impuissance à donner au pays la constitution de notre choix et témoignaient de notre répugnance pour le régime républicain, dans le moment même où nous commencions à l'instituer.

Nous étions destinés à nous acheminer vers la république comme les pèlerins du moyen âge allaient à Compostelle en faisant deux pas en avant et un pas en arrière.

Cependant, nous ne consentions pas à désespérer de notre cause, et, tandis que M. Thiers, tantôt pressé par les hommes les plus considérables, leur refusait de rompre avec la gauche, tantôt en mésaccord avec l'Assemblée, la menaçait de sa démission pour lui imposer sa volonté, nous n'épargnions ni sollicitations secrètes, ni démarches publiques pour « désaveugler » (1) notre prince sans le blesser et le restituer à la France. Le marquis de Dampierre, par exemple, avait, dès sa première jeunesse, donné à la légitimité les preuves d'un dévouement qui ne s'était jamais démenti. Entré dans une Assemblée nationale en 1848, revenu en 1871 dans une autre Assemblée, après être resté à l'écart pendant toute la durée de l'empire, il se souvenait, parmi nous, d'avoir appris les devoirs de la vie publique à l'école de Berryer; et voici ce qu'à la fin de 1871 il écrivait de Versailles à son prince (2) :

« ... J'ai une âme à sauver et une conscience à satisfaire, et ce but suprême de ma vie va m'imposer peut-être une ligne de conduite en opposition évidente avec les vues de Monseigneur. Que Monseigneur juge de ce que je souffre et de ce que tant d'autres souffrent avec moi

. . . .

« La France en ce moment est prête à accueillir la monarchie; mais ni la majorité du pays, ni la majorité de l'armée ne voudront du drapeau blanc, et cette condition, posée au lendemain du jour où le drapeau tricolore était devenu, par opposition au drapeau rouge, le drapeau de

(1) Le mot n'est pas français, mais il est de la reine de France, de Marie-Antoinette.

(2) Cette lettre se trouve dans les Mémoires du marquis de Dampierre que j'ai déjà cités. Elle est datée du 29 décembre 1871, et M. de Dampierre constate qu'il n'en avait alors donné connaissance à aucun de ses collègues, ni de ses meilleurs amis (p. 66).

l'ordre, a produit un effet que Monseigneur n'a pu se dissimuler. Sa royale délicatesse, il n'en disconviendra pas, a dominé tous les conseils de la prudence et de l'habileté politique. Mais où cela nous mènera-t-il? A rendre inutile en nos mains la seule planche de salut qu'ait la France, la vraie monarchie adaptée aux nécessités du temps.

« Toutes les nuances du parti monarchique, sans en excepter les hommes que Monseigneur a trouvés respectueusement soumis à ses ordres, sont unanimes à penser que le moment qui s'écoule est le moment de l'union, de l'union à tout prix. Ils pleurent des larmes de sang de ce qu'elle échappe à leurs ardents désirs; leur douleur ne touchera-t-elle pas Monseigneur?...

. . . .

« Tous nos efforts parlementaires tendent à prolonger un *statu quo* dont le pays ne veut plus parce qu'il en voit avec raison tous les périls; nous les voyons comme le pays et nous résistons cependant à notre propre sentiment dans l'espoir que l'union se fera enfin; mais une telle opposition à la pression de l'opinion ne peut durer longtemps; et si une déception en est la suite, elle aura déconsidéré tous les hommes qui, à l'Assemblée nationale, soutiennent le principe monarchique; elle ruinera leur influence locale aussi bien que leur influence politique.

. . . .

« Le peuple de France est ignorant, le peuple de France a été trompé et il est fou à l'endroit du drapeau blanc : voilà la vérité. J'entends dire autour de moi que la grosse question, c'est le rapprochement des princes de la maison d'Orléans et l'adoption par eux du programme de Monseigneur. Je ne suis pas de cet avis et, si les princes de la maison d'Orléans adoptaient le drapeau blanc, la répugnance du pays resterait la même et l'effet du rapprochement serait perdu...

. . . .

« Un des hommes les plus dévoués à Monseigneur dans l'Assemblée, considérant autrement que moi la situation, me disait hier : « Il faut s'envelopper la tête dans le drapeau blanc et se laisser tomber dans l'abîme. » Eh bien! non, nous n'avons pas le droit, nous députés, auxquels le pays a donné la mission de le sauver, de ne sauver que notre dignité et notre fidélité : nous avons au contraire l'impérieux devoir d'accomplir, envers et contre tous nos sentiments et tous nos penchants, s'il le faut, une tâche bien autrement difficile que celle de savoir mourir ; nous devons vivre pour donner à la France des institutions compatibles avec ses mœurs, ses penchants, ses douleurs et les fautes mêmes de son passé. Si ce que nous préférons à tout est impossible, le devoir ne s'efface pas pour cela : il devient plus douloureux, plus difficile, voilà tout ; et c'est en dehors de cette monarchie légitime qui a été le grand respect, le grand amour et la grande espérance de notre vie qu'il faut chercher les moyens de solution et les chances de salut pour la France. »

Ce que Dampierre écrivait en secret au comte de Chambord avec la franchise émue d'un cœur royaliste et patriote, Falloux allait le dire tout haut à tous les partisans du prince, avec ce mélange de finesse et d'autorité, de précision et de discrétion qui lui donnait dans les conseils d'un gouvernement ou d'un parti plus de crédit encore qu'à la tribune.

Appelé à Paris pour une élection académique où, de concert avec l'évêque d'Orléans, il avait combattu, sans succès, la candidature de Littré, il était venu, au terme de l'année 1871, voir ses amis à Versailles. Inquiets de l'avenir, découragés déjà par les plus pénibles mécomptes et très perplexes sur la conduite à tenir entre M. Thiers, les princes d'Orléans et le comte de Chambord, nous lui demandâmes d'exposer son avis sur une situation aussi difficile. Se prévalant du proverbe allemand que

« les arbres empêchent de voir la forêt », estimant que la multitude des pourparlers et des incidents parlementaires finit par obscurcir les idées générales et qu'il n'est pas inutile aux hommes du Parlement de conférer avec ceux du dehors, il finit par acquiescer à notre désir; et, comme j'avais à Versailles un assez vaste salon, la droite modérée et l'extrême droite, une centaine de députés environ, se réunirent chez moi pour l'entendre. Quelques-uns des chevau-légers affectèrent d'avoir voulu consulter seulement l'auteur de la loi de 1850 sur les questions d'enseignement; mais, en réalité, c'était un tout autre sujet qu'il avait à traiter devant nous.

« Ne voyant de salut que dans la monarchie, » nous dit-il, « et ne voyant la monarchie que dans la maison de Bourbon, réconciliée et réunie, je cherche à quelles conditions son retour est possible...

« M. le comte de Chambord s'est prononcé récemment pour le drapeau blanc; les princes d'Orléans, si je suis bien informé, persistent à croire que la France ne peut être amenée à la répudiation du drapeau tricolore et que satisfaction serait donnée à tous les souvenirs et à toutes les gloires si nos antiques fleurs de lys venaient se poser sur le drapeau national.

« M. le comte de Chambord peut-il se déjuger lui-même sur une telle question? Personne, je crois, n'oserait ni ne voudrait le lui conseiller. Les princes d'Orléans reçoivent, de leur côté, le même conseil de leurs amis, et le représentant du principe d'hérédité demeure séparé de ses héritiers.

« Nous serions donc enfermés dans une impasse et le pays y serait enfermé avec nous, si tout procès en ce monde n'admettait un tribunal; tout différend un arbitre.

« Y a-t-il un tribunal, y a-t-il un arbitre digne d'une aussi grande cause?

« Oui, c'est la nation elle-même, non pas la nation

confuse, insaisissable, ignorante de l'histoire, accessible aux préjugés, quelquefois même égarée et passionnée par le plus vulgaire charlatanisme, mais la nation éclairée, réfléchie, vraiment compétente, c'est-à-dire l'Assemblée nationale, assemblée la plus loyale, la plus sincèrement patriotique, la plus capable, en un mot, de donner une égale garantie au peuple et au roi.

« Il ne peut y avoir amoindrissement pour personne à se rendre aux vœux de la nation ainsi exprimés, à lui sacrifier, non pas un principe d'autorité, mais un sentiment intime et personnel.

« Quand les princes sacrifient quelque chose de leurs prerogatives nécessaires, ils portent préjudice au peuple autant qu'à la royauté. Nous le voyons, hélas! dans l'histoire de l'infortuné Louis XVI, et ce n'est pas à Versailles qu'il est permis de l'oublier. Mais quand un roi ne sacrifie à la pacification du pays tout entier qu'une consolation ou une satisfaction qui lui est propre, il ne se diminue pas, il ne s'affaiblit pas; il se grandit, au contraire, il se fortifie, et il conquiert dans la reconnaissance publique le véritable prix, la véritable récompense de son abnégation généreuse. »

Falloux constatait ensuite que la question n'était pas seulement militaire, mais civile et politique, qu'en dehors des rangs de l'armée le peuple trompé voyait derrière le drapeau blanc « l'ancien régime et l'effarouchant cortège dont l'imagination populaire l'accompagne ».

Il recherchait enfin par quelle transition nous pourrions arriver à la monarchie; il ne dissimulait pas qu'il n'espérait plus en M. Thiers, qui avait « préféré le premier rang au premier rôle » ; mais il suggérait aux royalistes de se servir au besoin des princes d'Orléans pour ouvrir la voie à leur aîné : « M. le duc d'Aumale, » — disait-il, et ce fut là le passage le plus incriminé de son discours, — « est peut-être le plus éloigné de nous; cependant, s'il prenait

des engagements d'honneur, qui refuserait d'y croire ? »
Il n'avait pu développer ses idées sans soulever à l'extrême droite plus d'un murmure et d'une interruption. M. de Franclieu s'était emporté violemment ; M. de Vogüé, que nous avions prié de nous présider, avait eu peine à le calmer ; et le lendemain, le journal de M. le comte de Chambord, *l'Union*, dénonçait le discours en le dénaturant ; puis, durant toute une année, ne cessait plus de l'anathématiser, si bien que Falloux se décida enfin à le publier dans le *Correspondant* avec cette épigraphe : *Le voilà donc connu, ce secret plein d'horreur !*

Pour nous, ces paroles indiquaient un terrain où nous pouvions prendre position et tendre la main à des alliés : nous résolûmes de nous y établir.

A notre arrivée à Versailles, la majorité conservatrice se rassemblait tout entière sans distinction de nuance et prenait des déterminations communes à l'hôtel des Réservoirs sous la présidence d'un membre, tantôt de la droite, tantôt du centre droit. Mais bientôt, sans renoncer à ces réunions générales, nous en vînmes à former des réunions particulières. Le centre droit eut d'abord la sienne : elle prit à ses débuts le nom de M. Saint-Marc Girardin qui l'avait fondée et avait été le premier à la présider : homme d'un caractère trop droit, d'un esprit trop ouvert pour n'être pas conciliant. A son tour, l'extrême droite s'organisa et se réunit à l'impasse des Chevau-Légers, d'où la dénomination qui lui resta. La droite modérée n'avait-elle pas également besoin de se concerter pour agir ? Ernoul le premier lui proposa de former une réunion distincte et de formuler un programme définissant sa politique. Comme il allait à ce moment plaider en province, ce programme auquel il donna, d'ailleurs, son plein assentiment, fut rédigé par Depeyre, Cumont, Baragnon et moi. Le voici :

. . . .

« Quand la nation, au lendemain de nos désastres, s'est

adressée aux honnêtes gens, leur demandant de s'unir contre le césarisme et la démagogie, nous avons répondu à son appel.

« A Bordeaux, sans engager l'avenir, nous avons concouru à la création du gouvernement actuel, lui demandant surtout de rétablir l'ordre, la sécurité publique et de faire franchement de la politique conservatrice avec le concours du grand parti conservateur. Ce que nous lui avons demandé dès le premier jour, nous le lui demandons encore et nous continuerons à marcher dans cette voie, sans nous départir de la prudence et de l'esprit de conciliation que nous impose la gravité des circonstances.

« Fidèles au mandat qui nous a été confié, l'objet constant de nos efforts est de préserver le pays de nouvelles catastrophes, de relever sa fortune, d'assurer son avenir.

« Ce serait trop peu, en effet, de maintenir à la surface une tranquillité précaire. Une grande nation ne peut vivre au jour le jour, perpétuellement livrée aux hasards des événements, aux surprises de l'imprévu : il faut que le lendemain lui appartienne.

« Aussi devons-nous dire à la France comment elle pourra, selon nous, Dieu aidant, mettre un terme à ses malheurs et reconquérir, avec des alliances, le rang qui lui appartient en Europe.

« Nous considérons la monarchie, comme le gouvernement naturel du pays, et par monarchie nous entendons la monarchie traditionnelle et héréditaire. Elle a fait la France, elle lui a donné pendant des siècles la stabilité et la grandeur; en 1789, elle allait d'elle-même au-devant des réformes; en 1814, elle fondait la liberté en même temps qu'elle sauvegardait l'intégrité du territoire.

« Voilà ce que nous devons à la monarchie; voilà quels souvenirs et quelles espérances nous animent, quand nous poursuivons l'union du parti conservateur, quand nous la sollicitons dans la maison royale.

« La monarchie héréditaire, représentative, constitutionnelle assure au pays, avec son droit d'intervention dans les affaires et sous la garantie de la responsabilité ministérielle, toutes les libertés nécessaires : libertés politiques, civiles, religieuses ; l'égalité devant la loi ; le libre accès de tous à tous les emplois, à tous les honneurs, à tous les avantages sociaux ; l'amélioration pacifique et continue de la condition des classes ouvrières.

« Cette monarchie est celle que nous voulons ; respectant d'ailleurs notre pays autant que nous l'aimons, nous n'attendons rien que du vœu de la nation librement exprimé par ses mandataires. »

Ce programme une fois rédigé et adopté par la plupart de nos amis de la droite modérée, nous nous demandâmes s'il convenait, avant de le publier, de le communiquer à M. le comte de Chambord. Nous ne pensions pas en général avoir à lui soumettre nos actes parlementaires. Mais lorsqu'il s'agissait de la constitution même de la monarchie, comment se passer de l'assentiment du monarque ? comment s'exposer à son désaveu ? Dans le dessein de le ménager, nous nous étions abstenus de parler du drapeau ; nos sentiments à cet égard n'étaient point douteux ; la note que nous avions communiquée aux journaux après son manifeste les avait assez fait connaître, et maintenant nous nous proposions de lui laisser devant le pays l'honneur et le mérite de la concession indispensable. Enfin, pour le disposer favorablement, nous avions pris soin d'insérer dans notre programme plusieurs formules employées par lui-même. Ces précautions prises, le programme lui fut apporté à Anvers, où il se trouvait alors, par deux des nôtres désignés de sa part comme *persona grata*, Ernoul et Baragnon. Tout ce qu'ils obtinrent ce fut qu'il ne le désapprouvât point et le considérât comme un acte parlementaire dans lequel il n'avait point à s'ingérer. Nos délégués ne manquèrent pas d'ailleurs d'aborder de

vive voix la question du drapeau; ils plaidèrent notre cause avec chaleur, mais sans rien gagner, et revinrent à leur tour — le plus fidèle ami d'Ernoul le constate — inquiets et attristés (1).

Cependant, comme ils partaient, l'extrême droite s'était décidée tout à coup à joindre ses signatures aux nôtres et nous en avions conclu que notre programme n'était point désapprouvé par le comte de Chambord. En même temps nous étions avertis que les princes d'Orléans, sans le signer eux-mêmes, conseillaient à leurs amis d'y adhérer. Nous nous empressâmes en conséquence de le communiquer à nos alliés du centre droit. Et ceux-ci, après quelque hésitation, se décidèrent non point à le signer, mais à nous adresser une lettre qui attestait leur accord avec nous et témoignait en d'autres termes d'opinions pareilles. Il n'y avait qu'une différence entre leur lettre et notre programme : c'est qu'au lieu de se taire sur la question du drapeau, ils réclamaient formellement qu'il restât tricolore.

Notre programme avait ainsi dépassé de beaucoup les limites d'un simple groupe parlementaire ; il devenait le manifeste et comme la charte d'un grand parti national, appelé, il lui était permis de le croire encore, à disposer du sort du pays. Mais à mesure que ce programme prenait plus d'importance, il devenait plus difficile à publier ; soit à droite, soit au centre droit, plus d'un de nos amis appréhendait l'ébranlement qu'amènerait une telle publication : et si, comme il y avait lieu de le craindre, elle achevait de rompre la trêve précédemment consentie avec M. Thiers, la responsabilité que cette rupture ferait peser sur nous. De telles considérations n'étaient pas celles qui d'ordinaire touchaient le plus l'extrême droite ; en cette

(1) [illegible] et [illegible] : *Un peu d'histoire à propos d'un nom*, [illegible], p. 35. Je me réfère plus d'une fois à cette intéressante et consciencieuse biographie.

occurrence cependant, elle redoutait d'afficher la déclaration qui, lui étant devenue commune avec nous, ne pouvait plus paraître sans son assentiment; il fallut donc en différer l'apparition. L'occasion de la mettre au jour ne devait jamais se présenter.

Tel qu'il était cependant et même dépourvu de publicité, l'acte ne restait point sans valeur. Cent quatre-vingts membres de l'Assemblée s'étaient engagés à rétablir la monarchie traditionnelle et constitutionnelle, une centaine d'autres avaient adhéré à cet engagement en arborant en même temps le drapeau national. C'était de beaucoup la portion la plus considérable de la majorité conservatrice qui se prononçait et montrait clairement par qui la monarchie pouvait être rétablie, à quelles conditions.

Cependant il ne nous suffisait pas d'opérer l'union monarchique au sein du parlement; nous travaillions en même temps à la préparer dans la maison royale, et recommencions à pousser vers Frohsdorf le comte de Paris, arrêté en route par le manifeste de Chambord.

A l'ouverture du débat sur la loi militaire, au mois de mai 1872, le duc d'Aumale fit ses débuts à la tribune et s'arrangea pour coudre à son discours de soldat expérimenté une péroraison politique attestant son attachement au « drapeau chéri, longtemps le symbole de la victoire et resté dans nos malheurs l'emblème de la concorde et de l'union ».

Tandis que beaucoup de membres de la droite regrettaient, non pas qu'il gardât ce sentiment, mais qu'il eût tenu à le manifester, comme à plaisir, à l'encontre de l'aîné de sa race, Kerdrel et Dampierre eurent l'idée de tirer parti de cette manifestation; ils rallièrent à leur projet les trois délégués de la droite qui avaient abordé les princes à Dreux; et, le dimanche suivant, nous allâmes tous les cinq trouver d'abord le comte de Paris, ensuite le duc d'Aumale, dans l'hôtel du faubourg Saint-Honoré

qu'ils habitaient alors. Voici le langage que nous leur tînmes :

« La difficulté d'une explication au sujet du drapeau vous a tenus jusqu'à présent à l'écart du comte de Chambord. Il ne vous convenait ni de paraître d'accord avec lui sur cette question, ni de l'aborder pour le contredire. Aujourd'hui, du haut de la tribune, pour les siens et pour lui, M. le duc d'Aumale s'est expliqué. Qu'il l'ait fait opportunément ou non, nous n'avons pas à l'examiner ; il l'a fait, et dès lors rien ne vous retient plus ; rien ne vous empêche d'accorder aux royalistes, par une visite à Frohsdorf, le gage que vous leur avez donné le droit d'attendre. »

Ainsi pressé par cinq interlocuteurs qui se relayaient en quelque sorte autour de lui, M. le comte de Paris fit face à notre assaut avec bonne grâce, clairvoyance et franchise. Sans se refuser péremptoirement à la visite, il en prévoyait vis-à-vis soit du comte de Chambord, après les dispositions qu'il avait montrées, soit de l'opinion publique en France, les inconvénients et les périls. Quant au duc d'Aumale, qui craignait de s'être brouillé avec la droite, il nous sut gré de revenir aussi promptement auprès de lui et se montra ce jour-là peut-être plus conciliant que son neveu. Au fond, tant que le gouvernement de M. Thiers subsistait, les princes reculaient devant une démarche qui paraîtrait l'ébranler. La démarche devait s'accomplir après sa chute.

II

Je l'ai déjà constaté : ce n'est pas en vue de rétablir la monarchie que l'Assemblée nationale a renversé

M. Thiers; c'est afin de reprendre elle-même possession du gouvernement et de fermer la route au radicalisme. Pour que la majorité conservatrice qui avait porté M. Thiers au pouvoir le renversât, non seulement il a fallu l'appoint de quelques voix républicaines et le vote d'un grand nombre d'hommes nouveaux, sans parti pris ni engagements préalables quant à la forme du gouvernement; mais de plus les royalistes de diverses nuances qui, sans composer à eux seuls cette majorité, y tenaient cependant le plus de place, ne trouvaient pas alors leur roi prêt à être présenté à la France et par conséquent n'avaient ni hâte ni moyen de changer de régime. Ce qui détermina la chute de M. Thiers dans le moment où il tendait la main à la gauche et risquait de lui livrer l'État, ce fut bien le sentiment d'un « péril social ». Le mot prononcé alors fit sourire plus d'un politique qui se croyait avisé; le péril n'en menaçait pas moins, dès cette époque, fortune publique, magistrature, Église, armée, toutes les institutions et toutes les croyances dont vit un peuple. En face du précipice et déjà sur la pente, les conservateurs, sans se croire assurés du triomphe, s'étaient refusés aux transactions et résolus à la résistance. Mieux vaut, avait dit le chef qui les conduisait au combat, mieux vaut tomber en défendant le rempart qu'en ouvrant la porte à l'ennemi.

Les conservateurs l'avaient emporté, et il est rare que la victoire n'amène pas les vainqueurs plus loin qu'ils ne le présumaient avant de l'avoir gagnée. Une fois M. Thiers tombé et la plupart des républicains éloignés du pouvoir, le principal obstacle à la monarchie parut écarté; les monarchistes reprirent leurs espérances, revinrent à leur dessein, et la restauration monarchique qui n'avait pas été l'objet immédiat de l'action sembla destinée bientôt à en devenir le résultat.

Dans cette situation, quel était le mandat et quelle

devait être la conduite du gouvernement nouveau? Il devait d'une part, selon les termes mêmes de l'ordre du jour qui l'instituait, opposer au radicalisme « une politique résolument conservatrice », de l'autre ne point s'opposer à l'entreprise monarchique, sans en prendre d'ailleurs l'initiative. Sous un chef d'État étranger aux partis, estimé de la nation et très propre à remplir quelque temps la fonction d'un monarque constitutionnel, le ministère du 24 mai avait à satisfaire à cette double obligation. Au duc de Broglie revenait la charge de le composer et de le diriger; ayant conduit l'assaut, il lui appartenait d'occuper et de garder la place.

Ses meilleurs amis se demandaient comment il suffirait à sa tache. Destiné dès son enfance à la carrière politique, il n'avait jamais cessé de s'y préparer. Tout ce qu'un esprit attentif et sagace peut acquérir par l'étude, la réflexion, le commerce des plus illustres survivants d'une autre époque, il le possédait. Mais comme il débutait dans la diplomatie, la révolution de 1848 l'avait rejeté, et le second Empire l'avait retenu, jusqu'en 1870, à l'écart des emplois publics; il n'avait gravi aucun échelon, il n'avait fait aucun apprentissage du pouvoir avant de devenir, à cinquante ans passés, dans les conjonctures les plus difficiles, premier ministre.

Durant son ostracisme politique, les lettres avaient été son refuge; il avait exploré la philosophie et l'histoire et consacré son rare talent d'écrivain principalement aux questions religieuses. Sa mère, protestante, mais par-dessus tout chrétienne et loyale, ayant promis de l'élever catholiquement, il était devenu, dès sa jeunesse, un catholique non seulement pratiquant, mais militant. Qu'il retraçat dans une œuvre de longue haleine la destinée de l'Église sous l'Empire romain ou qu'il débattît les problèmes soulevés par la Révolution française, en s'appliquant à éclaircir par quels procédés le christianisme s'adapte à

la diversité des institutions humaines, toujours il avait affirmé sa foi avec un accent qui ne pouvait tromper. Cependant la société dans laquelle il avait été nourri, libérale et raisonneuse, demeurait indifférente et comme étrangère aux idées religieuses ; il partageait ses tendances intellectuelles et ses sentiments politiques, tout en professant les doctrines qu'elle continuait à méconnaître. Il introduisait ainsi ses croyances dans un milieu où d'ordinaire ses coreligionnaires ne pénétraient point et qu'il leur importait fort de s'ouvrir; aussi auraient-ils dû priser très haut son concours. Il en fut autrement. La différence de langage et des habitudes d'esprit le rendit promptement suspect aux plus exclusifs des catholiques qui étaient en même temps les plus bruyants et qui s'acharnèrent à le discréditer par des censures aussi retentissantes qu'imméritées. Il ne s'en jeta pas moins dans la mêlée à côté de M. de Montalembert pour dénoncer et, s'il se pouvait, conjurer ce qu'il était mieux à même que personne de discerner : les périls que faisaient courir à l'Église les excès de parole et de doctrine de certains de ses partisans. Il devint dès lors le point de mire de leurs attaques, si bien que la franchise de sa foi, qui lui aliénait les incrédules, ne l'accrédita pas, comme il l'eût fallu, parmi les croyants ; sa cause profita trop peu de son mérite. Il persista cependant à servir cette cause, en poursuivant sans relâche l'accord de la société moderne avec l'Église et, lorsque les encycliques ou les allocutions de Pie IX semblaient rendre cet accord malaisé, en prodiguant ses efforts pour prévenir une rupture. Il y employait tout ensemble la réserve et la flexibilité de langage auxquelles il avait commencé de se former dans la seule carrière qu'il eût abordée, la diplomatie, l'intelligence des temps et des choses que lui avait donnée l'étude de l'histoire, enfin l'art des distinctions exactes, parfois subtiles, qu'il devait à la dialectique philosophique : ressources pré-

cieuses quand elles sont dominées, comme chez lui, par une invincible droiture. Ce furent ces qualités qu'il porta, quand elle s'ouvrit pour lui, sur la scène politique. Elles étaient particulièrement opportunes, au moment où il s'agissait de concentrer contre un ennemi commun des partis longtemps séparés par leurs antécédents et leurs préjugés, mais intéressés au même ordre social. Aussi ne méconnaissait-il pas alors ce qui l'avait préparé à sa tâche. En descendant de la tribune, après avoir rallié aux transactions nécessaires les prétentions contradictoires : « Je fais ici, » — m'a-t-il dit plus d'une fois, — « ce que nous faisions au *Correspondant*. »

Par malheur, il accueillait et maniait les idées plus aisément que les hommes. Loin des affaires, habitué à vivre au sein d'une élite restreinte et raffinée, il n'avait pas été formé d'avance à frayer ni à compter avec le grand nombre. De là, malgré des traits agréables et fins qui rappelaient l'origine italienne de sa race, et, quand il était à l'aise, une causerie brillante, de là, un mélange de gaucherie et de timidité où semblait percer le dédain, un abord également dépourvu de l'autorité qui s'impose et de la bonne grâce qui séduit, trop peu d'art ou trop peu de soin à se faire pardonner la double supériorité de la naissance et du talent. Aussi n'attirait-il guère la plupart de ses collègues et savait-il mal, en dehors du cercle de ses familiers, se préparer ou se conserver des partisans. Il fallait le pratiquer longtemps pour l'apprécier comme il le méritait. Mais ceux qui s'engageaient avec lui dans une entreprise le trouvaient loyal jusqu'au scrupule et, tant que durait l'action, incapable de les abandonner. Quant à ses adversaires, en dépit d'une humeur naturellement sarcastique, il se gardait de les offenser ou de les noircir; il pardonnait les injures, non seulement par vertu chrétienne, mais aussi par fierté native, comme si elles ne pouvaient l'atteindre. Quand on lui signalait un

homme qui lui avait joué un mauvais tour et qu'on cherchait à exciter sa rancune : « Peuh ! » — faisait-il avec un petit geste dédaigneux, — « il est si fatigant de haïr ! » Dans la lutte des partis, d'ailleurs il lui était su peu de gré de cette modération ; ceux qui la remarquaient, plutôt que de lui en faire un mérite, aimaient mieux d'ordinaire n'y voir qu'une preuve d'indifférence hautaine pour le commun des mortels.

De petits défauts tenaient ainsi ses grandes qualités en échec et lui en rendaient l'emploi difficile. Il n'était pas jusqu'à son organe, jusqu'à son allure, qui ne le trahissent à la tribune : il avait la voix aigre et faible, une prononciation bredouillante, un geste saccadé et, pour être entendu, il fallait qu'il méritât vingt fois plus qu'un autre d'être écouté. Il s'en rendait compte ; les dons oratoires qui lui manquaient étaient ceux qu'il appréciait davantage. Un jour, fatigué et souffrant, il avait dû répondre comme ministre à une attaque imprévue, et sa réponse, péniblement énoncée, avait été assez mal accueillie ; il s'attristait auprès d'un ami de son insuccès et comme cet ami, pour le consoler sans le tromper, lui disait : « Ce qui vous a manqué, c'est seulement la voix. » — « Ah ! la voix, » murmura-t-il avec mélancolie, — « n'est-ce pas tout pour un orateur ? » — Et cependant, malgré tant d'obstacles, à force de volonté, il s'était fait orateur. Ce n'était jamais sans effort ni sans effroi qu'il montait à la tribune ; mais une fois qu'il l'occupait, ses discours commandaient d'abord l'attention, bientôt le respect, enfin l'admiration ; et si Buffon a pu dire, non sans quelque mépris, de l'éloquence populaire : « C'est le corps qui parle au corps, » il est permis d'attribuer à l'éloquence du duc de Broglie une qualité toute contraire : c'était l'esprit parlant à l'esprit comme malgré le corps. Avec cet esprit, qui se montrait au premier aspect ingénieux et souple et se révélait ensuite

haut et droit, il envisageait d'abord les questions qu'il avait à discuter sous leurs faces diverses ; il serrait de près ses adversaires et leurs objections, puis s'élevait au-dessus et dominait enfin le débat pour le conduire à la conclusion qu'il lui avait d'avance assignée.

Cette conclusion, il ne l'adoptait pas sans l'avoir au fond de lui-même rigoureusement pesée. Ce qui déterminait son langage et sa conduite, c'était la clairvoyance, le courage et la conscience. Jamais ni les embarras, ni les succès du moment ne détournaient son regard de l'avenir. Je l'ai vu envisager le péril en face, le mesurer et le braver, plutôt que de laisser échapper par sa faute une chance de salut pour l'ordre social en France. Plus on le fréquentait, mieux on découvrait l'effort continu de sa vertu. « C'est le combat spirituel appliqué à la politique, » disait de ses façons d'agir un de ses plus fidèles et pénétrants amis. Combat, en effet, entre les dégoûts que lui donnait son temps, la hauteur qu'il tenait de sa race et le souci sévère et délicat du devoir que lui inspirait sa foi.

Tel était le chef appelé à conduire dans notre assemblée la ligue conservatrice. Chef incomplet sans doute, comme le sont tous les hommes, mais hors de pair, et que l'ingratitude des partis a frustré d'une destinée égale à sa valeur. Il ne faut pas s'y tromper, en effet : l'impopularité qui l'assaillait jusque dans nos rangs et qui trop souvent paralysait son action venait bien moins des défauts que je n'ai pas dissimulés que de la funeste répugnance des honnêtes gens de France à se reconnaître un chef et à le soutenir. A deux reprises, le duc de Broglie n'en a pas moins relevé et ramené ou maintenu au pouvoir le parti conservateur abattu : une première fois en renversant M. Thiers ; une seconde fois, dans le désarroi où l'échec de l'entreprise monarchique nous avait jetés, en affermissant le Maréchal ; et si, plus tard, en livrant une troisième

bataille, il a fini par succomber, il lui reste du moins l'honneur d'avoir été, dans la place assiégée et battue en brèche, le dernier à résister.

La figure du duc de Broglie, la première fois qu'elle s'est rencontrée dans mon récit, m'a retenu ; pour l'esquisser telle qu'elle m'apparaît à distance, j'ai quelque peu dépassé l'époque où ce récit nous avait conduits. J'y reviens maintenant.

En s'installant au pouvoir, ni le nouveau chef de l'État, ni le chef du nouveau ministère, ni ce ministère même, à le considérer dans son ensemble, n'avaient de parti pris à l'égard de la monarchie. Trois ministres seulement appartenaient à la droite légitimiste : Ernoul, Dompierre d'Hornoy et La Bouillerie. Ernoul, avocat à Poitiers, s'était signalé par un trait de rare vaillance oratoire en soutenant, le premier, contre M. Thiers et comme à l'improviste, les griefs communs à tous les conservateurs ; son début à la tribune avait été salué parmi nous comme celui d'un Berryer venant de province et lui avait valu le portefeuille de la justice. L'amiral Dompierre d'Hornoy, excellent homme de mer, apportait au ministère de la marine, avec la droiture du caractère, l'expérience de son métier ; il était d'ailleurs peu versé dans la politique et, après s'être montré bonapartiste sous l'Empire, s'était inscrit, je ne sais trop pourquoi, aux chevau-légers. La Bouillerie, fils d'un intendant général de la liste civile du premier Empire et de la Restauration, allié à une famille de finance, les Delahante, membre actif des œuvres catholiques, l'un des confidents et délégués du comte de Chambord, s'était fait remarquer comme rapporteur général du budget ; on racontait qu'à ce titre il avait été destiné d'abord au ministère des finances, mais que les Rothschild, dont le concours semblait indispensable aux opérations de ce ministère et qui voyaient d'un mauvais œil la maison Delahante, l'avaient frappé d'exclusion, ce qui

l'avait fait reléguer au ministère de l'agriculture et du commerce. Le nouveau cabinet n'y avait rien perdu du reste, le portefeuille des finances ayant été confié à M. Magne qui l'avait eu sous l'Empire ; en le reprenant, M. Magne offrait au crédit public une garantie précieuse, en même temps qu'une satisfaction inoffensive aux anciens bonapartistes ; car il se renfermait volontiers dans ses attributions spéciales, traitait les affaires avec une compétence reconnue de tous et les exposait avec une simplicité et une rectitude qui désarmaient la contradiction ; on citait, à son sujet, un mot aimable et juste du comte de Chambord : « Quand je lis M. Thiers sur une question de finances, il m'éblouit ; quand c'est M. Magne, il m'éclaire. »

Ceux d'entre nous que hantait le spectre de l'Empire s'effarouchaient davantage de l'arrivée du général du Barail au ministère de la guerre, et lui-même, en retraçant plus tard ses souvenirs, s'est imaginé avoir eu à défendre le drapeau tricolore dans un Conseil où personne ne l'attaquait. La vérité est qu'à la suite du général de Cissey, qui avait organisé l'armée et sous le Maréchal qui ne renonçait pas à la gouverner, ce brillant cavalier n'a joué qu'un rôle effacé.

Les trois autres ministres, Batbie, Desseiligny et Beulé, appartenaient, sans attaches dynastiques, au centre de l'Assemblée. Batbie, savant professeur de droit à la Faculté de Paris, avait été placé à l'instruction publique. Esprit fin dans un grand et gros corps informe — nous l'appelions l'éléphant subtil — il portait à la tribune une parole lourde et sans ampleur, mais précise, frappante et adroite ; il était parmi nous le rapporteur habituel des propositions et projets de loi ayant un caractère politique et savait leur donner une tournure juridique. Son rapport sur l'abrogation des lois d'exil l'avait accrédité auprès des princes d'Orléans et de leurs amis, et plus tard, le rapport où il avait réclamé contre le radicalisme un « gouvernement

de combat » lui avait gagné les conservateurs de toute nuance que M. Thiers s'était aliénés. Desseiligny était de ceux qui avaient le plus longtemps tardé à suivre les conservateurs dans leur opposition, et dont l'évolution à la dernière heure avait décidé de l'issue de la lutte : c'est à ce titre qu'il était entré dans le cabinet ; et, comme auparavant, il avait fait avec honneur son chemin dans l'industrie et qu'il débattait avec une facile abondance les questions d'affaires, il avait paru bien placé aux travaux publics.

Le poste le plus difficile, et que personne dans nos rangs n'était préparé à remplir, était le ministère de l'intérieur. Par souci du devoir et de sa responsabilité, et non point assurément par goût pour une besogne aussi épineuse, Broglie avait songé d'abord à se l'attribuer. Lui-même m'a conté que le Maréchal, avec sa bonhomie parfois assez brusque, l'en avait détourné en disant : « Votre place est aux affaires étrangères ; il serait ridicule de vous mettre ailleurs ; du reste, à l'intérieur, vous mécontenteriez tous les députés qui auraient affaire à vous. » Le premier ministre ayant à diriger l'ensemble du gouvernement s'était résigné, sans doute volontiers, à rester dans l'emploi spécial qui lui convenait davantage et qui devait le moins l'absorber ; en attaquant la politique intérieure de M. Thiers, il avait déclaré qu'il ne voyait rien à changer à sa politique extérieure, ni agents ni instructions ; du reste, dans l'état où nous étions encore, en quoi devait consister cette politique sinon dans l'effacement, et quel champ ouvrait-elle à l'activité d'un homme d'État ? C'était au dedans du pays que le nouveau gouvernement avait besoin d'agir tout d'abord et, là, son principal instrument devait être le ministre de l'intérieur. Faute d'un personnage approprié d'avance à la fonction, un homme de lettres que la politique avait attiré, un critique d'art, érudit et délicat, qui venait de montrer dans nos manœuvres parlementaires un esprit

vif et résolu. Beulé, avait été chargé de ce redoutable fardeau « C'est une expérience que nous tentons, » avait dit le duc de Broglie en le nommant : et, pour que l'expérience eut meilleure chance de réussir, Beulé avait été doublé d'un ancien préfet, M. Pascal, que M. Thiers et M. Casimir-Perier avaient appelé au ministère de l'intérieur en qualité de sous-secrétaire d'État l'avant-veille du 24 mai, qui les avait lâchés la veille, et que les nouveaux venus ramenaient le lendemain au même poste : ils comptaient sur lui pour prendre en main et renouveler dans la mesure nécessaire les rouages de la machine administrative. Ils devaient être promptement déçus. Dix jours après leur installation au pouvoir, une circulaire de ce Pascal, maladroitement rédigée au sujet des journaux de province et de l'influence à exercer sur eux, fut plus maladroitement encore envoyée à tous les préfets dont plusieurs restaient attachés au précédent gouvernement et allaient être révoqués ; elle tomba entre les mains de Gambetta, fut dénoncée par lui à la tribune comme une tentative de corruption de la presse, et souleva l'ombrageuse honnêteté de bon nombre de conservateurs. Beulé ne sut ni l'avouer ni la désavouer nettement, renvoya le lendemain celui qui l'avait écrite, ne le remplaça pas et demeura déconcerté et paralysé au ministère de l'intérieur.

A ce premier moment, Beulé ne fut pas le seul du reste qui parut inférieur à sa tâche. La plupart des nouveaux ministres se montrèrent comme étonnés de leur pouvoir et, soit délicatesse de conscience, soit timidité de caractère, trop lents à l'exercer.

Fâcheuse inertie : car si régulière, si légale qu'eût été la victoire parlementaire des conservateurs, le pays, habitué à voir son sort dépendre tour à tour des révolutions ou des coups d'État avait pris cette victoire pour un coup d'État ; il en attendait un changement soudain

d'hommes de principes et de procédés, du haut en bas du gouvernement. Ce changement tardant à s'accomplir, les radicaux, d'abord saisis de panique, surtout en province, se rassurèrent et relevèrent la tête ; les conservateurs éprouvèrent un mécompte : ils n'avaient pas atteint ce qu'ils s'étaient habitués à considérer comme le bien suprême : la sécurité sans effort ; ils n'étaient pas débarrassés du soin de se défendre eux-mêmes et, dès lors, ne se sentaient pas suffisamment gouvernés. En réalité, les nouveaux ministres étaient loin de pouvoir réaliser toutes les espérances des uns ni toutes les craintes des autres ; mais ce qu'ils pouvaient, il aurait fallu qu'ils le fissent promptement, que quelque mesure vînt attester leur vigueur et frapper vivement l'opinion publique ; la lenteur de leurs actes en diminua la portée.

Cette lenteur toutefois ne les aurait pas discrédités si, pendant qu'ils détenaient le pouvoir, la monarchie avait été rétablie. Comme nous l'avons observé déjà, ce n'était pas à eux qu'il appartenait de la rétablir ; ils devaient seulement assurer à l'Assemblée souveraine la liberté de le faire sans trouble, et cette tâche, qui ne manquait ni de difficultés ni de grandeur, se trouvait précisément à leur mesure. Image fidèle de notre majorité, quelques-uns seulement avaient résolu d'avance de ramener la royauté légitime, mais aucun n'y était opposé. Le premier d'entre eux, le duc de Broglie, avait hérité de plus d'une prévention contre cette royauté ; il appartenait à l'une des rares familles historiques qui, élevées par elle au premier rang sous l'ancien régime, avaient abandonné sa cause depuis 1789 et lui gardaient rancune de leur défection ; les Mémoires de son père en témoignent. Mais lui-même tenait son cœur bien au-dessus d'un tel sentiment. Il avait observé de trop près la monarchie de Juillet pour n'avoir pas discerné ce qui lui avait manqué : un droit traditionnel comme fonde-

ment et pour appui la classe la plus conservatrice de la nation : aussi ne voulait-il pas, quant à lui, gouverner sans cet appui et souhaitait-il sincèrement que sa patrie se trouvât replacée sur ce fondement. Ne fût-ce que pour conserver dans l'Assemblée l'alliance du parti légitimiste, il était obligé de laisser libre cours à l'entreprise monarchique. La monarchie, d'ailleurs, n'avait pas cessé d'être, à ses yeux, le régime normal et naturel de la France, le seul capable de la relever d'une déchéance à laquelle il ne se résignait pas : et la monarchie du vieux droit, représentée par le dernier héritier de la branche aînée, qui lui-même n'avait d'autres héritiers que les princes de la branche cadette, la monarchie légitime et constitutionnelle étant alors offerte à la nation, il ne voyait rien de plus désirable que son rétablissement, mais aussi rien de plus difficile peut-être : il envisageait sans illusion le long éloignement, les obstacles et les ombrages réciproques qui séparaient le prince de la nation, et décidé à concourir à l'entreprise, quand il le faudrait, il ne renonçait pas, en cas d'échec, à préparer à la France quelque autre abri. Prêt à s'associer résolument à l'action, il ménageait au besoin la retraite.

Avec une tournure d'esprit très différente, le chef de l'État était précisément dans les mêmes dispositions que le premier ministre. Issu d'une vieille famille et entouré d'une parenté légitimiste, compagnon d'armes des princes d'Orléans en Algérie, élevé par l'Empire au sommet de la hiérarchie militaire, il avait servi loyalement les gouvernements divers sous lesquels il avait vécu, sans s'inféoder à aucun, uniquement dévoué à la France, mais dévoué sans réserve et tout entier. Il avait accepté le pouvoir malgré lui, il était prêt à le déposer sans regret et ne méconnaissait pas qu'il y aurait pour lui plus de gloire à le transmettre au roi légitime qu'à l'exercer lui-même. Mais il avait été mêlé, dans la bonne et la mauvaise for-

tune, d'une façon trop étroite à la vie même de la nation pour n'en pas connaître et partager les instincts : à ses yeux une royauté qui affecterait de n'être pas moderne, qui se présenterait à la France sous d'autres couleurs que celles que la France connaissait, était absolument impossible et c'est bien lui qui a dit, comme on l'a rapporté : « Contre le drapeau blanc les chassepots partiraient tout seuls. » Aussi doutait-il que le comte de Chambord voulût et sût régner et, tout en continuant à se prêter à l'entreprise, tout en écartant les obstacles, autant qu'il était en son pouvoir, il fut un des premiers, au fond de lui-même, à désespérer du succès.

III

La chute de M. Thiers avait rompu la trêve des partis et, par conséquent, avancé le moment où l'Assemblée devrait se prononcer entre la république et la monarchie. Si les monarchistes, sous un gouvernement qui ne leur était plus contraire, voyaient diminuer les difficultés de leur entreprise, ils étaient entraînés du même coup à se hâter de l'accomplir ; mais comment présenter à la nation, comment lui faire accepter une monarchie héréditaire avec un monarque séparé de ses héritiers ? La réconciliation de la maison royale, trop longtemps attendue et différée, ne paraissait plus seulement nécessaire, elle devenait urgente ; il fallait qu'une démarche publique la consacrât sans retard.

Le jour où l'Assemblée entrait en vacances, certains confidents des princes voulurent conférer avec quelques membres de la droite modérée ; on se réunit chez l'un d'entre nous, et la visite de M. le comte de Paris à Frohs-

dorf fut une fois de plus remise sur le tapis. Le général de Chabaud-Latour posa des questions, formula des objections évidemment préméditées, et que personnellement il désirait à coup sûr voir écarter : car, attaché dès sa jeunesse au duc d'Orléans, l'ayant accompagné dans ses campagnes et gardant à la famille de son prince une affection fidèle mais non aveugle, déjà, sous l'Empire, il avait engagé la duchesse d'Orléans à ne pas séparer la cause de son fils de la cause du comte de Chambord. Nous répondîmes de notre mieux ; nous insistâmes une fois de plus en nous efforçant d'aplanir la route qu'il ne fallait plus tarder à suivre. Les amis des princes évitèrent de les engager ou de se prononcer eux-mêmes. Plusieurs d'entre nous sortirent de la réunion fort découragés par cette réserve ; d'autres présumèrent au contraire que la visite allait se faire ; ces derniers ne se trompaient pas.

Nous étions revenus depuis peu de jours dans nos provinces, quand les journaux annoncèrent, discrètement d'abord, puis très ouvertement, que M. le comte de Paris se rendait auprès de M. le comte de Chambord. Une exposition universelle, la première depuis nos désastres, venait de s'ouvrir à Vienne ; la France y figurait avec un éclat qui surprenait l'Europe. M. le comte de Paris était parti sous prétexte d'aller la visiter. Mais sa résolution était prise et sa démarche eut bientôt le caractère politique qu'il devait y donner.

En arrivant à Vienne, il fit demander à M. le comte de Chambord de le recevoir. Celui-ci lui envoya un de ses gentilshommes, porteur d'une note contenant les paroles par lesquelles son cousin devrait l'aborder. Cette façon d'agir avait pour objet de prévenir les malentendus qui avaient suivi les rencontres précédentes entre les deux branches. De son côté le comte de Paris avait écrit d'avance les paroles qu'il comptait prononcer : elles étaient plus formelles encore que celles qu'on avait prétendu lui

dicter : elles furent agréées : il les récita le lendemain en entrant à Frohsdorf : après quoi le comte de Chambord lui ouvrit les bras et l'embrassa tendrement : la maison de Bourbon n'était plus divisée, le droit de l'aîné était reconnu par les cadets ; la monarchie pouvait se rétablir ; et déjà l'opinion, favorable ou non, la tenait pour rétablie. Mais avec quelles institutions, moyennant quelles garanties, à l'abri de quel drapeau ? Les deux princes évitèrent d'en parler. Il était permis de penser que le comte de Chambord avait à cœur de recevoir sans condition la soumission de ses cousins et que les concessions nécessaires seraient moins difficiles à obtenir si elles n'étaient pas réclamées dès la première entrevue par des parents qui jusqu'alors avaient méconnu son droit. De là, sans doute, la généreuse réserve que, soit avant, soit pendant la visite, le comte de Paris avait gardée et dont plus d'un orléaniste lui sut mauvais gré.

Les autres princes s'associèrent à la démarche du comte de Paris. Tous vinrent successivement à Frohsdorf, sauf le duc d'Aumale, qui préférait encore se réserver : il allégua qu'il avait à préparer le procès Bazaine, en sa qualité de président du conseil de guerre, et se trouvait ainsi dans l'impossibilité de faire le voyage ; mais il laissa les siens parler au nom de leur famille entière, et nous verrons qu'au moment décisif, en dépit de ses méfiances, il s'associa sincèrement à l'entreprise.

IV

Le gouvernement ne négligea rien non plus pour justifier notre confiance. Le Maréchal prit les mesures militaires qui devaient garantir le maintien de l'ordre sans

que le ministre de la guerre, suspect pourtant de bonapartisme, parût le contrecarrer : il réunit autour de Paris des chefs de corps sur lesquels on pouvait compter en cas de restauration. Le général Carey de Bellemare ayant annoncé publiquement qu'il briserait son épée si la monarchie était proclamée, le gouvernement le mit en retrait d'emploi, profita de l'incident pour rappeler l'armée entière à la discipline et, par un ordre du jour du ministre de la guerre, par une proclamation du Maréchal lui-même, l'obéissance à la décision de l'Assemblée souveraine fut imposée d'avance. Le général Bourbaki, lié par ses antécédents à la dynastie impériale, commandait à Lyon : le duc de Broglie chargea le préfet Ducros de le sonder. Le loyal soldat répondit que, si la proclamation de la monarchie par l'Assemblée provoquait un soulèvement, il le réprimerait, mais qu'ensuite, le respect de la loi une fois assuré, il irait s'ensevelir dans la retraite, fidèle à son passé. Les précautions étaient donc prises contre l'émeute. En même temps, le premier ministre s'attachait à dissiper les alarmes et les préjugés populaires : il allait dans son département, à un comice agricole, attester à ses électeurs que « le gouvernement que leur donnerait l'Assemblée nationale accepterait les principes des sociétés modernes et n'en répudierait que les excès ». Il eût voulu s'avancer davantage, je le tiens de lui-même : il proposa au Maréchal que notre ambassadeur à Vienne fît une démarche auprès du comte de Chambord. Sans préjuger le vote de l'Assemblée nationale, ce représentant de la France aurait exposé au prince dans quelles conditions le rétablissement de la monarchie était jugé possible par le gouvernement responsable de la paix publique; il l'aurait prévenu qu'il trouverait ce gouvernement tout prêt à l'accueillir, si, rappelé par l'Assemblée, il revenait avec le drapeau tricolore; sinon, non. « Peut-être, » disait Broglie, « cette notification officielle aurait-elle eu

raison de la résistance que les sollicitations individuelles n'ont pu vaincre. » Mais le Maréchal ne s'y prêta pas : il lui parut qu'en intervenant de la sorte avant la décision de l'Assemblée, il sortirait de la réserve que comportait sa fonction.

Tel qu'il était constitué, le conseil des ministres n'avait pas à délibérer sur le projet de restauration, tout au moins avant que l'Assemblée en fût saisie : en essayant de prendre parti au préalable, il eût risqué de se dissoudre et l'un de ses membres, tout au moins, M. Magne, se fût retiré (1). Mais en attendant que le moment d'engager le ministère arrivât, chaque ministre pouvait se concerter avec ses amis et les diriger vers le but à atteindre : c'est à quoi le duc de Broglie ne se montrait pas moins disposé que les légitimistes notoires qui siégeaient dans le cabinet ; de concert avec lui, ceux-ci envoyaient au comte de Chambord MM. de Sugny et Merveilleux du Vignaux d'abord, M. Combier ensuite, qui tenaient au prince le meilleur, le plus persuasif et sincère langage (2). Lui-même attirait à Versailles, pour le consulter, à la veille du jour décisif, l'ami qu'il considérait depuis longtemps comme le type achevé du royaliste habile et fidèle, Falloux. Un jour que je sortais d'une de nos réunions préparatoires, il me rejoignit et, me prenant à part, me montra devant nous un de nos collègues qui remontait, isolé, la rue des Réservoirs. « Voilà un homme, » me dit-il, « à qui l'on devrait bien faire attention. Il importerait de le rattacher à votre cause. Je n'ai, quant à moi, rien à offrir en vue d'une restauration, rien non plus à suggérer à M. le

(1) M. Magne [illegible] impériales lui avaient reconnue. Placé entre ces deux devoirs contradictoires, [illegible] 1873, p. 300.)

(2) Merveilleux du Vignaux, *Un peu d'histoire*, p. 41 et suiv.

comte de Chambord, qui ne m'a fait faire aucune ouverture. Mais si ses mandataires avaient encore à disposer d'un portefeuille, ils feraient bien de songer à Raoul Duval. » M. Raoul Duval s'était alors signalé par sa vigueur conservatrice et n'avait pas encore affiché ses préférences bonapartistes.

Je ne manquai pas de transmettre l'avis à qui me semblait à même de le faire valoir auprès du prince; mais personne sans doute n'était chargé de proposer quoi que ce fût de sa part; et, quelques jours après, M. Raoul Duval, par une lettre publique au général Changarnier, se déclarait contre la monarchie : le premier, il donnait le signal d'une scission dans le camp conservateur. Je ne prétends pas d'ailleurs qu'il eût été possible de le gagner, ni qu'il convînt d'en faire un ministre. Mais j'ai noté ce trait parce qu'il me semble caractéristique : il atteste tout à la fois la sollicitude du duc de Broglie pour la cause monarchique et la singularité de sa situation : l'homme d'État chargé d'ouvrir la porte au roi demeurait, au moment où ce roi devait entrer, sans accès auprès de lui.

L'entreprise ne s'en poursuivait pas moins. Elle impliquait un double effort : il fallait d'une part qu'une majorité parlementaire rappelât le prince; de l'autre, que le prince se rendît à cet appel : chose étrange, peut-être sans exemple dans l'histoire, c'est le consentement du prince qui paraissait le plus difficile à obtenir et finalement devait nous être refusé. Aussi, parmi nous, les plus rapprochés du comte de Chambord se montraient les moins empressés à précipiter l'événement. Après la démarche du comte de Paris, le dénouement semblait proche à qui voyait les choses de loin; et sans doute un acte spontané du comte de Chambord aurait aplani les difficultés provenant du Parlement et de sa composition. Mais cet acte que nous nous acharnions à espérer et à provoquer se faisant tout au moins attendre, il nous fallait

recruter par une propagande laborieuse les voix encore incertaines et pourtant nécessaires au vote décisif.

Au surplus, je trouve l'entreprise envisagée sous toutes ses faces dans une lettre que m'écrivait Chesnelong peu de jours avant d'y jouer le rôle principal. On y verra par quels motifs des patriotes, étrangers jusqu'alors au parti légitimiste (1), étaient déterminés à la poursuivre et par quels moyens, à travers quels obstacles, à quel prix il était permis d'espérer le succès :

Orthez, 11 septembre 1873.

. . . .

« La démarche du comte de Paris est un grand acte, noblement et spontanément accompli. Personne ne l'attendait : la surprise en a doublé l'effet. S'il ne supprime pas les difficultés, il aide à les résoudre ; mais en facilitant la solution il déplace et aggrave les responsabilités. Le Roi et l'Assemblée sont désormais face à face ; la question est en leurs mains et le succès dépend de leur accord.

« Il ne peut venir que de là, ne nous y trompons pas ; le

(1) C'est ce que Chesnelong constate lui-même au début de son récit : « Entré dans la vie politique en 1852, [illegible] comme membre du conseil général de mon département, je fus élu, à la fin de 1865, député au Corps législatif. J'étais alors ce que j'avais toujours été, ce que je reste [illegible] avant tout de l'Église et de la France.

« Je prêtai, comme député, un concours loyal à l'Empire, sans sacrifier toutefois la moindre parcelle de mon indépendance. Je ne cherchai, dans aucune circonstance, à ébranler son pouvoir ; je désirais qu'il se [illegible] et à quelques égards en se transformant. Si je n'hésitais pas à marquer mon dissentiment sur des points essentiels, [illegible] je ne me prêtai à aucune coalition avec l'opposition républicaine qui aspirait à le renverser. Jusqu'à la dernière heure de l'Empire, cette attitude fut la mienne. Je n'ai ni à la désavouer, ni à la regretter.

« Mais en 1871, [illegible] s'agissait de [illegible] dans de nouveaux chemins la France, que de tragiques événements avaient jetée hors des voies où elle marchait, mes réflexions et la leçon des événements me [illegible] pouvait seul rendre et garantir à cette France bien aimée les conditions [illegible] national. » (*La Campagne monarchique de 1873*, p. 1 et 2.)

pays acceptera la monarchie une fois faite : il ne la ferait pas de son seul mouvement et par sa propre inspiration. Une Assemblée nouvelle ne la ferait pas davantage; fût-elle conservatrice, elle ne serait pas monarchique. Nous sommes 300 monarchistes contre 30 bonapartistes. De nouvelles élections modifieraient notablement cette proportion et laisseraient peu de chances à une restauration bourbonienne. Personne du reste ne songe à un coup de force, ni le Roi, ni ses fidèles, ni ses adhérents; outre que nous sommes un parti d'honnêtes gens, non d'aventuriers politiques, les moyens manqueraient aussi bien que l'intention. La conclusion est que la monarchie se fera par l'Assemblée ou qu'elle ne se fera pas de longtemps.

« Nous seuls pouvons la faire : et elle est pour notre pays l'instrument nécessaire de son salut social et de son relèvement national. Avec la monarchie et par elle, nous pouvons nous rasseoir dans l'ordre, dans la paix intérieure, dans une sage liberté, dans une sécurité stable, dans le respect de nous-même et de l'Europe; et, avec l'aide de Dieu, en retrouvant l'estime et la confiance des autres nations, le jour où nous ne serons plus un foyer toujours incandescent de troubles et d'agitations révolutionnaires, nous pourrons, par de sûres alliances, reprendre, avec l'intégrité de notre territoire, la dignité de notre ascendant; nous pourrons redevenir la France. — Si nous échouons dans notre dessein, nous retomberons bien vite dans la situation qui précédait le 24 mai, avec une dissolution inévitable, des élections compromises, et le radicalisme menaçant. Sans doute il y a l'expedient d'une stabilité temporaire par la consolidation du provisoire actuel. Mais l'impuissance des monarchistes étant constatée et prouvée par le fait même de cette demi-mesure, nous serions placés entre le courant radical et le courant césarien et, après un court temps, débordés par l'un ou par l'autre, peut-être par la coalition des deux; nous sacrifie-

rions l'avenir au repos précaire du présent. En outre cette solution intermédiaire elle-même, qui aurait eu son prix si la question monarchique avait été, d'un commun accord, ajournée, deviendra plus que difficile après l'échec de cette question. — Plus j'y pense, plus je suis convaincu que la solution monarchique est non seulement la plus complète et la meilleure, mais l'unique moyen de salut. Le devoir est clair; la nécessité est impérieuse; l'intérêt du pays le réclame; nous sommes condamnés à vaincre ou à périr.

« L'obstacle ne viendra pas de l'opinion publique; elle est telle, à mon sens, que vous le dites, ni enthousiaste, ni empressée, craintive, même défiante, ne prêtant pas secours, ne créant pas d'embarras, se réservant sans s'opposer. Hier encore, je veux dire avant le 5 août, elle ne croyait pas à une restauration monarchique et ne l'envisageait que comme une éventualité peu probable, lointaine en tout cas; aujourd'hui elle la juge possible et la croit prochaine; les uns s'en inquiètent; d'autres la désirent; la plupart s'y résignent; tous sentent que la question est posée et que la solution frappe à la porte. Je n'aperçois pas l'un de ces courants qui précipitent l'événement, mais une disposition générale à laisser faire sans s'engager personnellement. Vienne le succès, je ne m'attends pas à un applaudissement bruyant; mais on peut compter, ce me semble, sur un assentiment de satisfaction pour les uns, de raison pour les autres, de lassitude et de soulagement pour le plus grand nombre. Voilà l'état vrai de l'esprit public.

« Il faut s'attendre à la résistance des bonapartistes et des radicaux. Les premiers trouveraient sans doute des échos nombreux dans le pays consulté par un vote pour exprimer une préférence; ils sont trop près de nos récents désastres, trop peu préparés à entrer immédiatement en scène pour soulever une opposition sérieuse au but

accompli, voire même pour entraver son accomplissement. Quant aux radicaux, ils ont toutes leurs haines : mais ils ne sont pas remis de la défaite de la Commune ; il y aura du frémissement ; ils ne livreront pas une grande bataille. En tout cas, la loyauté du maréchal répond de la loyauté de l'armée. Les effervescences révolutionnaires qui pourront se produire seront vite et facilement comprimées ; elles n'iront pas loin et ne prendront pas le caractère d'une insurrection (1).

« Je crois donc que l'Assemblée pourra ce qu'elle voudra. Y aura-t-il une majorité pour vouloir? Si la question est bien menée et se présente bien, je l'espère sans oser en être sûr. Les droites, le centre droit, les conservateurs non classés représentent 320 voix. Il faut s'attendre à l'opposition carrée de 15 voix bonapartistes et à l'abstention de 10 ou 15 autres. Pour arriver au chiffre du minimum nécessaire (360), il faut conquérir 40 voix de l'ancien centre gauche. Nous ne devons pas nous dissimuler que la chose sera difficile. Pour une affirmation simplement conservatrice, on en obtiendrait aisément plus que cela : mais pour une affirmation

(1) Il est intéressant de retrouver sous la plume d'un observateur bien différent de Chesnelong des appréciations presque identiques. Dans un article publié en 1878, J.-J. Weiss, alors rallié à la République, constate qu'en 1873 : « La France était prête à accepter la monarchie. Ceux qui s'en défiaient ou la haïssaient, les paysans dans les campagnes, les ouvriers dans les centres populeux ne possédaient aucun moyen de résistance. Le Midi, à la vérité, était couvert d'affiliations bruyantes où l'on agitait vaguement des projets de sédition en vue de telle ou telle éventualité. C'était des affiliations sur le papier, disséminées, trop nombreuses pour ne pas renfermer beaucoup d'éléments incertains et mobiles. Des colonnes volantes opérant dans le bassin inférieur du Rhône et sur les deux rives de la Garonne en auraient eu facilement raison. Le gros de la bourgeoisie attendait la restauration sans défaveur et l'espérait. A Paris, on pouvait compter sur l'adhésion du haut commerce et de la haute banque, [illegible] de la banque israélite et de la banque protestante, c'est-à-dire des classes qui avaient le plus contribué à faire la révolution de 1830 et de celles qui, entre 1789 et 1870, s'étaient toujours montrées le plus réfractaires à l'idée de monarchie légitime. » (J.-J. Weiss, *Combat constitutionnel*, p. 87 et 88.)

monarchique, il y a les engagements pris, les attitudes antérieures, la crainte d'un désaveu trop prompt et trop complet des opinions de la veille, tous obstacles personnels que le sentiment d'un devoir pressant devant une situation grave pourra surmonter et surmontera, je l'espère, mais dont il est impossible de faire abstraction dans l'appréciation froide et réfléchie de nos chances de succès.

« Toujours est-il que nous ne pouvons être une majorité qu'à condition de réunir dans un vote commun cinq éléments distincts : les légitimistes purs, les légitimistes constitutionnels, les anciens orléanistes, les conservateurs parlementaires, la fraction modérée de l'ancien centre gauche qui avait accepté la république conservatrice de M. Thiers.

« Trouver un terrain de transaction sur lequel ces nuances diverses puissent se grouper, voilà le problème parlementaire. Il faut le résoudre sous peine de perdre la partie monarchique pour longtemps et de laisser notre pauvre pays livré aux hasards des aventures démagogiques ou césariennes.

« J'écarte l'hypothèse d'une monarchie, absolue en principe bien que paternelle et libérale en fait, ne laissant d'autre garantie au droit national que l'honnêteté et la modération du roi. Dans de telles conditions, la monarchie ne trouverait ni une majorité pour naître, ni des forces pour vivre. C'est l'impossibilité absolue. Ce régime chimérique n'est pas dans les idées du comte de Chambord, bien qu'il trouve des amis imprudents pour le préconiser.

« J'écarte aussi l'hypothèse d'une *charte octroyée* émanant du roi seul, sans la participation de l'Assemblée. Il n'y aurait pas, à coup sûr, de majorité pour ce système. Ce n'est pas, je le crois, la pensée du comte de Chambord ; j'ai lu toutes ses lettres : je rencontre partout l'idée

d'institutions fondées d'accord avec la France, nulle part celle d'une charte concédée par le bon plaisir du roi en dehors des représentants du pays.

« Je voudrais pouvoir écarter aussi l'hypothèse d'une constitution faite par l'Assemblée en dehors du roi et d'un établissement monarchique ainsi subordonné à l'acceptation d'une *charte imposée*. A mon sens, ce serait aller trop loin. Si nous fondons la monarchie, nous avons besoin de laisser au roi toute sa dignité pour qu'il ait tout son prestige. La notion du *pacte* implique d'ailleurs la coopération des deux contractants : elle est exclusive à la fois de la charte *octroyée*, qui ne ferait pas sa juste part au droit national, et de la charte *imposée*, qui amoindrirait l'intégrité du droit royal ; enfin je ne comprendrais pas *pratiquement*, après l'adoption du principe de la monarchie, la discussion longue et détaillée d'une constitution précédant l'intronisation du roi. Il y aurait là un grand péril : nos délibérations agiteraient le pays ; les partis s'échaufferaient ; la paix publique pourrait en souffrir ; le succès pourrait être compromis ; ne le fût-il pas, la monarchie sortirait de cette épreuve affaiblie, meurtrie, diminuée. Il faut, ce me semble, que le roi monte sur son trône le lendemain du jour où il y aura été appelé et que la délibération soit un acte encore plus qu'une discussion. Et pourtant la charte imposée a des partisans nombreux dans le centre droit et *a fortiori* dans le centre gauche. C'est là notre première difficulté ; car le comte de Chambord y résisterait et, à mon avis, avec raison. Il y a ici une concession à demander à nos amis des centres...

« Il importe pourtant de caractériser la monarchie que le retour du roi viendra inaugurer. Il faut donc trouver une formule de consécration, si je puis ainsi dire, qui, d'une part, laisse intact le droit royal en déclarant que la France *revient* à la monarchie, qui, de l'autre, détermine nette-

ment le double caractère de cette monarchie traditionnelle et héréditaire d'un côté, *constitutionnelle* de l'autre (le mot doit y être sans équivalent), qui énumère sommairement les grandes lignes de notre droit public sans oublier la *responsabilité ministérielle*, qui enfin déclare que la constitution de la monarchie restaurée sera faite d'après ces bases par le Roi et par l'Assemblée. Nous avons lieu de croire, vous le savez, que Monseigneur acceptera le mode et les termes principaux de cette formule. Elle donnera satisfaction aux susceptibilités du pays, et il y a là, ce me semble, un terrain transactionnel qui respecte la dignité de tous et qui pourra être accepté par les partisans de la charte imposée.

« Reste la question du drapeau. La France est un pays qu'on mène par des mots et par des signes; en outre, le drapeau d'une nation touche à ce qu'il y a de plus intime dans ses sentiments et ses souvenirs. C'est, comme vous le dites, la question aiguë. Je suis convaincu, pour ma part, qu'en faisant une concession sur ce point, le roi rendrait tout le reste facile. S'il veut imposer le drapeau blanc à l'exclusion de tout autre, je crains que tout n'échoue ou que, du moins, on se montre d'autant plus exigeant sur les questions de principe qu'on sera forcé de céder sur le drapeau. En tous cas, on ne pourra pas changer le drapeau avant l'avènement. Demander à l'Assemblée de mettre le drapeau blanc dans l'acte de la fondation monarchique ce serait s'exposer à un échec certain et courir à un péril très hasardeux. Le plus qu'on pourra faire ce sera de réserver la question pour la régler d'accord avec le roi. Eh bien, la monarchie est proclamée, une émeute éclate; l'armée la réprime et gagne la première bataille de l'ordre monarchique sous le drapeau tricolore : comprend-on le roi arrachant le lendemain ce drapeau à cette armée, ce drapeau à l'ombre duquel on vient de combattre et de mourir pour lui? — Et ce n'est

pas tout : la monarchie proclamée ne supprime pas les partis hostiles ni les dynasties rivales ; comprend-on la royauté laissant aux compétitions de l'avenir un drapeau populaire, auquel on s'attachera davantage par la privation et le regret, et ne s'en appropriant pas le prestige ? Enfin, si le drapeau tricolore a été l'emblème de la révolution en 1789 comme en 1830, il a été l'emblème de la patrie dans ses victoires comme dans ses revers depuis quatre-vingts ans, sauf les quinze ans de Restauration ; il a été la représentation de l'ordre contre l'anarchie en 1871 comme en 1848 ; combien de braves soldats, d'honnêtes et courageux citoyens sont morts pour en défendre l'honneur ! Est-ce que ce baptême de sang généreux n'a pas purifié son origine, transformé son caractère, fait du drapeau tricolore un drapeau national plus que révolutionnaire ? Est-ce que sa répudiation ne froisserait pas des sentiments honnêtes et loyaux qu'un gouvernement prudent doit toujours respecter, parce que leur adhésion est une force et que leur mécontentement discrédite et affaiblit ? Aussi suis-je convaincu que, par la force des choses, il se fera un arrangement sur cette question : cela s'imposera, et, dès lors, au lieu d'une concession arrachée qui affaiblirait le roi et qui perdrait de son prix en paraissant être un acte de contrainte, ne serait-il pas meilleur, plus grand, plus profitable, plus politique qu'un *motu proprio* émanant de l'âme du prince supprimât la question en la réglant par une déclaration généreuse ? — Il y a, sans doute, depuis les derniers manifestes, une question d'honneur posée de haut ; par suite le drapeau blanc ne peut être répudié ; ce n'est pas une raison pour que le drapeau tricolore ne soit pas maintenu ; on peut les fondre dans un drapeau nouveau (1), qui ne serait ni le signe de la révo-

(1) La solution qui se présentait d'abord à l'esprit et qui était acceptée de tous, c'était le drapeau tricolore orné de fleurs de lys. Mais, comme elle ne satisfaisait pas le comte de Chambord, on s'épuisait à chercher

lution victorieuse, ni le désaveu des gloires anciennes ou des gloires contemporaines, qui représenterait le présent se rattachant au passé dans une réconciliation qui rapproche sans humilier : on peut les faire coexister; tout cela est possible et serait bon; ce qui ne serait ni bon ni possible ce serait d'indiquer, même par un signe, une inconciliabilité entre le vieux principe monarchique et les mœurs nouvelles de la France. Elle n'existe pas; on la créerait et on y ferait croire en l'indiquant; on préparerait le divorce en rétablissant l'union.

« En résumé, si le comte de Chambord reste intraitable sur le drapeau, nous n'avons pas une majorité pour le rappeler. Si la question est réservée, il y aura là de grands embarras qui peuvent tout compromettre. Si au contraire elle est résolue dans le sens de la conciliation par une déclaration spontanée et généreuse du prince, l'effet en sera immense. L'opinion sera *conquise*. Je puis me tromper; mais aux heures décisives il faut les grandes et soudaines inspirations : l'acte du comte de Paris a fait plus avancer la question en un jour que des dissertations théoriques n'auraient pu la faire avancer en une année; une déclaration du comte de Chambord sur le drapeau ferait mille fois plus pour aplanir les difficultés et rallier les suffrages que toutes les délibérations. En ce moment le pays se réserve; après cet acte il se donnerait. Et que de raisons! La nation à relever, la France à sauver, l'union des honnêtes gens à cimenter, un parti national à former par la fusion des partis conservateurs! Devant ce but sacré, la grandeur est dans l'abnégation; et l'ini-

[illegible]

tiative du sacrifice tentera l'âme royale et élevée du comte de Chambord. »

Ainsi toutes les difficultés qui devaient émaner de l'Assemblée étaient prévues avec le moyen de les résoudre : restait la seule question qui ne fût pas de notre ressort : le roi adopterait-il le drapeau de la nation? Mgr Dupanloup me l'écrivait aux approches de l'heure décisive : « Il n'y a plus qu'une seule difficulté. M. le comte de Chambord peut seul la résoudre; il ne peut se faire aucune espèce d'illusion là-dessus et, comme on dit vulgairement, mis, non pas au pied du mur, mais au pied du trône, chrétien comme il l'est, sa responsabilité ne peut pas manquer de lui apparaître et de l'éclairer (1). »

Il s'en fallait que tous les vieux royalistes partageassent cette confiance de l'évêque. Kerdrel, vers le même moment, du fond de sa Bretagne, me confiait ses alarmes : « Je crains que M. le comte de Chambord ne se retranche dans la question d'honneur. Je le crains, parce que je connais l'homme et aussi son entourage et qu'en ce moment je le vois plus obstiné que jamais.

. . . .

« Parmi les symptômes qui m'inquiètent le plus, il en est un qui m'a rarement trompé : c'est l'attitude de la presse *ultra* et des petits groupes qui l'inspirent. Tout autour de moi je ne vois que journaux élevant la question du drapeau à la hauteur d'un principe et faussant l'histoire, représentant le drapeau blanc comme né avec la monarchie et la monarchie comme impossible sans le drapeau blanc (2). »

Aux ultra-royalistes, Kerdrel aurait pu joindre les ultra-catholiques; ceux-ci, après avoir tout fait pour tenir la société moderne séparée du pape, s'entendaient avec ceux-là pour la tenir séparée du roi : non pas que le pape

(1) La Combe, 14 septembre 1873.
(2) Saint-Michel, 10 octobre 1873.

lui-même les approuvât sur ce dernier point. — Pie IX avait secrètement conseillé au comte de Chambord l'adoption du drapeau tricolore (1), — mais l'opinion contraire était professée par le chef des catholiques intolérants en France, par l'évêque de Poitiers, Mgr Pie ; et le comte de Chambord lui-même, après la mort de M. Louis Veuillot, a rendu ce témoignage au directeur de l'*Univers*, qu'il avait mieux que personne compris et justifié la détermination royale (2). Sans doute, il n'y avait pas à s'y tromper : cet attachement au drapeau blanc, ancien chez les uns et par conséquent respectable, tardif et récent chez d'autres, donc moins explicable, contredisait manifestement le sentiment national ; mais c'était comme un écran que le comte de Chambord avait sous la main et qu'il pouvait se mettre devant les yeux, quand il lui plaisait de ne pas regarder le pays en face.

(1) Pie IX l'a conseillé à M. Keller, d'après [illegible] le rapporte. *La Campagne monarchique en 1873*, p. [illegible].

(2) Quand parut la lettre du 27 octobre qui répudiait définitivement le drapeau tricolore, « Mgr Pie, dit Mgr Baunard, son biographe, [illegible] applaudit à cet acte dans lequel il retrouvait l'écho de ses pensées, presque de ses paroles... A Mgr Mercurelli, il écrivait dans ces jours-là : « Si la monarchie s'était faite dans les conditions arrangées par « le libéralisme, notre dernière ressource religieuse et nationale était « perdue. Il est clair que le roi n'aurait pas duré six mois et n'aurait rien pu faire de bon pendant ce très court règne. Au contraire, maintenir ses principes et attendre l'heure de Dieu, c'est se réserver pour un avenir qui ne peut être éloigné. » (*Vie de Mgr Pie*, t. II, p. [illegible].)

La lettre du 27 octobre ne causa pas moins de satisfaction à M. Louis Veuillot [illegible] c'est l'honneur, c'est le bon sens qui en ont dicté toutes les expressions... Le roi remue les dernières fibres [illegible] qui vivent encore en nous, et nous ne serions pas étonnés [illegible] du sein et de l'âme de ce peuple fatigué. » (*Univers*, [illegible] novembre 1873.) C'est en souvenir de cet article et de quelques autres du même genre que le comte de Chambord écrivait [illegible] « Il a été le plus vaillant [illegible] de la monarchie traditionnelle. Je ne puis oublier [illegible] dans toutes les circonstances où j'ai cru devoir [illegible] mon pays, spécialement en 1873. [illegible] dans ma pensée. » (*Univers*, 2 mai 1883.)

CHAPITRE VI

ÉCHEC DE LA TENTATIVE MONARCHIQUE
LE SEPTENNAT

La mission de Chesnelong à Salzbourg. — Ses explications et nos espérances. — La lettre du 27 octobre : le comte de Chambord repousse définitivement le drapeau tricolore : la monarchie impossible. — Les conservateurs se ressaisissent sous la direction du duc de Broglie et confient le pouvoir exécutif pour sept ans au Maréchal.

I

Les vacances de l'Assemblée s'achevaient : le moment approchait de la saisir de nos projets de restauration. Plus d'une fois la question avait été agitée dans les réunions officieuses entre députés de diverses nuances qu'attirait à Versailles ou à Paris le besoin de s'enquérir de l'événement imminent et de le préparer.

Le 4 octobre, un mois avant la rentrée de l'Assemblée, les bureaux des groupes déjà engagés par leur programme et leurs déclarations, c'est-à-dire ceux des deux droites et du centre droit, se concertèrent avec le bureau d'un autre groupe conservateur qui n'avait pris aucun engagement préalable sur la forme du gouvernement, mais avait refusé de se rallier à la République : tous quatre nommèrent une commission de neuf membres chargée de formuler et de leur soumettre la proposition qui serait présentée à l'Assemblée. Comment cette commission fut composée et comment elle délibéra, celui dont les avis

devaient prévaloir en son sein, avant qu'il en devînt l'interprète auprès du prince. Chesnelong l'a raconté sans réticence : il faut se référer à son récit (1). Je me bornerai à deux remarques. La première, c'est que, dans cette commission des Neuf, quatre seulement, MM. de Larcy, Baragnon, de Tarteron, et Combier avaient des antécédents purement légitimistes ; cinq autres et tout d'abord le président, le général Changarnier, puis MM. Pasquier, Daru, Callet et Chesnelong avaient servi ou défendu d'autres régimes ; et pourtant tous étaient unanimes à vouloir la monarchie légitime, à la vouloir avec ardeur, frappant indice du besoin et du sentiment patriotiques à cette époque. Ma seconde observation, c'est que, à la différence des autres groupes, l'extrême droite ne s'était pas fait représenter par ses chefs dans cette commission. Trente jours avant que l'Assemblée se réunît, M. de la Rochette trouvait encore inopportun tout débat sur la question qui allait lui être soumise, prématuré tout préparatif en vue de la résoudre ; MM. Lucien Brun et Carayon-Latour se tenaient à l'écart des pourparlers, inquiétant symptôme des dispositions du prince.

Au sein de la commission, l'accord s'établit sans débat sur les questions constitutionnelles, les droits du roi et les droits du peuple, tels qu'ils devraient être formulés dans l'acte qui rétablirait la monarchie. Nul ne contesta ni qu'il fallût reconnaître le roi en vertu de son titre héréditaire et ne point le créer en vertu d'un choix nouveau, ni que la constitution dût former un pacte entre le roi et la nation et par conséquent être proposée par le gouvernement royal, consentie par le Parlement. Tous admirent pareillement, comme le proposa le duc Pasquier (2), que cette constitution aurait pour base l'attribution au roi du pouvoir exécutif et l'in-

(1) *La Campagne monarchique d'octobre 1873* (Plon).
(2) *La Campagne monarchique d'octobre 1873*, p. 101 et 245.

violabilité royale sous la garantie de la responsabilité ministérielle, le partage du pouvoir législatif entre le roi et les Chambres, le vote annuel de l'impôt par les représentants de la nation, l'égalité des citoyens devant la loi et leur admissibilité à tous les emplois civils et militaires, les libertés civiles et religieuses, l'égale protection des différents cultes et généralement le maintien de toutes les garanties dont se composait, à notre époque, le droit public des Français. Quelques-uns auraient voulu ne pas mentionner dans cette déclaration le suffrage universel qu'ils se réservaient de réformer. Mais le comte de Chambord, dans son manifeste de 1871, s'était engagé à respecter « le suffrage universel honnêtement pratiqué », et ce fut pour se conformer à cet engagement, tout en restreignant sa portée, que l'on inscrivit parmi les objets à régler par des lois futures « l'organisation du suffrage universel ».

Entre les Neuf, une seule difficulté s'éleva : comme on pouvait s'y attendre, elle portait sur la question du drapeau, non pas qu'aucun d'entre eux souhaitât ou crût possible un autre drapeau que le drapeau tricolore accordé par le roi ou exigé par la nation ; mais, en vue du succès de l'entreprise, les uns s'occupaient davantage de ménager le point d'honneur royal et les autres de rassurer l'opinion publique. Enfin les uns et les autres tombèrent d'accord sur cette formule :

« Le drapeau tricolore est maintenu; il ne pourra être modifié que par l'accord du roi et de la représentation nationale. »

C'était le minimum de ce qui pouvait être réclamé par le Parlement, le maximum de ce qu'on pouvait alors sinon souhaiter, du moins espérer du prince. Il venait de s'installer à Salzbourg. Chesnelong y fut envoyé pour lui transmettre nos propositions et c'est encore dans son récit détaillé et sincère qu'il faut suivre cette ambassade de laquelle a dépendu le sort de la France.

Satisfait que son droit à la couronne fût explicitement reconnu, le prince ne souleva aucune objection constitutionnelle, ne contesta aucune liberté (1). Comment l'aurait-il fait d'ailleurs ? Ces libertés, ces garanties, cette division des pouvoirs, il les avait admises d'avance, et les termes mêmes de la déclaration étaient empruntés à des documents qu'il avait signés. Aussi Chesnelong constate-t-il qu'à cet égard « il n'eut qu'à enfoncer une porte ouverte ».

Il n'y eut de difficulté que sur un seul point : le drapeau ; et sur ce point, Chesnelong déploya tout ensemble l'opiniâtreté du citoyen qui se refuse à désespérer de l'avenir de sa patrie et la souplesse tenace du négociant résolu à conclure une affaire épineuse mais nécessaire.

Il finit par arracher au prince l'assurance qu'il ne réclamerait pas le changement du drapeau avant son avènement ; mais le prince — il faut citer textuellement les termes qu'il avait employés ou agréés — s'était « réservé de présenter au pays, à l'heure qu'il jugerait convenable, et se faisait fort d'obtenir de lui par ses représentants une solution compatible avec son honneur et qu'il croyait de nature à satisfaire l'Assemblée et la nation ». Ainsi la possession d'état restait assurée au drapeau tricolore sans que l'avenir lui fût garanti, et cette assurance, malgré la réserve mystérieuse qui l'accompagnait, parut autoriser la continuation de la campagne monarchique. Comment imaginer, en effet, que, le drapeau tricolore une fois arboré par l'armée et le peuple en face du roi, le roi reçu à l'abri de ce drapeau songerait encore à le rejeter ? « Je trouvais assurément insuffisant, » m'a dit plus tard le duc

(1) [illegible] p. 122 et 123.

de Broglie, « tout ce qui nous était rapporté du comte de Chambord, mais j'ai cru qu'il voulait se faire forcer la main. » Et, depuis que la campagne était ouvertement entamée, sans méconnaître l'incertitude des chances, Broglie, ayant pris son parti de les courir, se laissait de plus en plus séduire par la beauté du résultat à obtenir. « Quelle grande chose nous allons faire ! » me disait-il alors avec une sorte d'effusion, un jour que je le rencontrais à Versailles, dans ce palais de la monarchie devenu l'asile de notre Assemblée, qui devait bientôt y reprendre séance : « mettre un terme aux divisions des honnêtes gens, accorder ensemble les traditions et les libertés de ce pays, lui préparer un avenir ! » Puis, revenant, suivant sa coutume, quand il s'entretenait avec moi, aux souvenirs qui nous étaient communs : « Après tout, c'est à quoi nous travaillions au *Correspondant*. En ce temps-là, c'était une Revue qu'il s'agissait de relever ; aujourd'hui, c'est la France... »

Tels étaient nos visées et nos espoirs. Quelques esprits chagrins ont pensé, surtout depuis l'avortement de notre entreprise, que ce n'était point par un Parlement ni au moyen de manœuvres parlementaires qu'il convenait que la restauration s'accomplît. J'ai toujours eu peine à comprendre quel procédé ils eussent préféré. A coup sûr, ce n'était pas l'intervention étrangère. Auraient-ils souhaité la guerre civile ? ou bien estimaient-ils plus digne du roi et du peuple un coup de main accompli par quelques conspirateurs ou quelques soldats ? En tout cas, aucun de ces moyens d'action n'a jamais été recherché par le prince, aucun ne se trouvait à notre portée. C'est par le Parlement qu'il nous était donné d'agir, et nous étions prêts, en vertu d'une délibération libre et réfléchie des représentants de la nation, à ramener le roi sans qu'il eût à sacrifier une parcelle du pouvoir qu'il revendiquait, ni à promettre à aucun de ceux qui lui rendaient la couronne

le moindre avantage personnel. Jamais restauration s'était-elle accomplie, en France ou ailleurs, à des conditions plus honorables? L'exigence du prince au sujet du drapeau aurait même pu lui profiter, et par conséquent ne point sembler impolitique, s'il avait su s'en départir à temps. En faisant de cette question le pivot de sa résistance, en obligeant les négociateurs à concentrer leurs efforts sur ce point unique, n'avait-il pas obtenu qu'aucune des prérogatives qu'il entendait exercer ne lui fût contestée? Combien les circonstances d'ailleurs ne favorisaient-elles point son avènement! A deux reprises, une première fois, de 1789 à 1792, une seconde fois en 1830, la garde nationale et le peuple de Paris avaient été contre la royauté légitime les instruments de la révolution; et voilà qu'en 1873 la garde nationale était dissoute et le gouvernement ramené à Versailles. Combien d'autres raisons d'espérer que notre entreprise, si elle aboutissait, aurait un succès plus durable que la Restauration de 1814 et de 1815 : « L'Assemblée de 1871, » disait alors John Lemoinne, « l'Assemblée actuelle possède légitimement, quoi qu'on dise, le droit constituant... Il est contraire à la vérité de l'histoire, à la réalité des faits contemporains, de prétendre que l'Assemblée a été le produit d'une surprise et n'a pas été au moment de sa naissance l'expression sincère de la nation. Elle a été nommée quand nous étions sans gouvernement, sans administration, sans préfets, sans fonctionnaires, et c'est précisément pour cette raison, et parce qu'elle n'a pas été choisie sous la pression de cette domesticité tyrannique qui est la plaie de la France, qu'elle peut se dire véritablement sortie du cœur et des entrailles de la nation...

« Qu'elle ait conscience de son immense supériorité morale sur les corps constitués qui firent autrefois la première Restauration. En ce temps-là, la déchéance de l'empire et le rétablissement de la royauté furent votés

par un sénat et un corps législatif composés de créatures de l'empereur et qui lui avaient prêté serment. Telle n'est pas la situation de l'Assemblée d'aujourd'hui. Elle n'a point de honte à boire ni de serments à reprendre : elle a la conscience libre... » (*Débats*, 27 octobre 1873.)

Quelques jours plus tard, le même John Lemoinne écrivait encore : « Nous voyons tous les jours des journaux, soit français, soit étrangers, redire imperturbablement que le comte de Chambord va ramener avec lui des multitudes d'émigrés qui, selon la formule, n'ont rien appris ni rien oublié. Et où donc seraient-ils et d'où viendraient-ils ces émigrés? Il n'y a eu depuis cinquante ans que des émigrés volontaires, tout au plus des émigrés à l'intérieur. Il y a eu des exilés et des déportés : mais ce n'est pas le fait de la monarchie. Aujourd'hui les émigrés n'ont pas besoin de rentrer, par la simple raison qu'ils ne sont pas partis. » (*Débats*, 30 octobre 1873.)

« Il viendra un jour, » m'écrivait alors, à propos du drapeau, un des meilleurs membres de la droite, Tailhand, qui devint plus tard garde des sceaux, « il viendra un jour où l'on ne croira pas que le rétablissement de la monarchie en France, c'est-à-dire notre salut social, ait pu être un moment attaché à une telle difficulté (1). » Et pourtant il en fut ainsi : ni à l'heure décisive aucune autre difficulté n'a été alléguée; ni depuis, aucune autre n'a été révélée. Après entente spontanée sur tout le reste, sans le maintien du drapeau, on en avait toujours été prévenu, on n'en avait jamais pu douter, il était impossible de former une majorité dans le Parlement. Et pourquoi cette exigence parlementaire, sinon parce qu'elle était la condition indispensable de l'assentiment national? Aux yeux du pays, il s'agissait de savoir en définitive si le roi, en se plaçant à la tête de la France, l'accepterait telle

(1) 28 septembre 1873.

qu'elle était, ou s'il prétendrait la refaire à son gré et la rendre méconnaissable à elle-même. Telle n'était assurément pas sa pensée. Mais alors que signifiait sa résistance au sentiment national? Et s'il était incapable de comprendre ce sentiment au moment de monter sur le trône, comment saurait-il régner ensuite?

Pendant nos vacances, j'étais venu plus d'une fois assister à nos réunions préparatoires. Vers le milieu d'octobre, le mariage de ma belle-sœur nous rappela, Mme de Meaux et moi, à Paris. Chesnelong revenait à ce moment de Salzbourg : à droite, au centre droit, on applaudissait au succès de son ambassade; chacun, ami ou ennemi, y voyait le gage assuré de l'événement décisif. J'allai le voir à son arrivée et fus frappé, non seulement de la modestie personnelle dont cet excellent homme ne voulait point se départir, mais aussi de son application à restreindre la portée des concessions qu'il avait obtenues. « Je n'ai pas résolu la question, » me dit-il, « mais ce qui était la question de la veille est devenu la question du lendemain. » A quoi je répondais : « Pourvu qu'elle se pose seulement le lendemain, elle est résolue d'avance. » Comment admettre, en effet, que le roi rejetât après son avènement le drapeau déployé pour le recevoir? Chesnelong insistait cependant, ne dissimulant pas quelque inquiétude, et déclarant ne pas connaître la « solution » que le prince s'était réservé de présenter. Ce n'était pas, disait-il, les fleurs de lys sur le drapeau tricolore : cet arrangement avait été proposé et repoussé. Comme je revenais de cet entretien, je me demandais à mon tour quelle pouvait bien être la combinaison que le prince entourait de tant de mystère. Je songeais qu'il entendait peut-être abdiquer, qu'ayant obtenu la reconnaissance pleine et entière de son droit sans pouvoir néanmoins garder son drapeau, et craignant de se diminuer s'il était obligé de se démentir, il arrangerait tout en

cédant le trône au comte de Paris; et ce parti ne me semblait pas sans grandeur parce qu'il n'était pas sans générosité. Tout autre était sa pensée: Chesnelong a soupçonné qu'il se proposait tout simplement de retrancher du drapeau tricolore la couleur rouge et d'adopter un drapeau blanc et bleu: et j'ai lieu de croire, en effet, qu'il a plus tard avoué ce dessein à quelques confidents : voilà par quelle concession il s'imaginait gagner l'opinion publique.

Quelques jours après ma visite à Chesnelong, le duc de Nemours, accompagné de son gendre le prince Czartoriski, et le duc d'Aumale faisaient à Mme de Montalembert l'honneur d'assister à la soirée de contrat donnée pour le mariage d'une de ses filles. Le duc de Broglie et M. Buffet s'y trouvaient également. Toutes les conversations roulaient sur le retour prochain de la royauté. Princes, président de la Chambre, premier ministre acceptaient pareillement les félicitations sur le grand événement qu'ils étaient près d'accomplir ensemble, et personne, en les approchant, ne pouvait douter ni de la sincérité de leurs vœux, ni de l'énergie de leurs communs efforts. Buffet s'entretenait avec Broglie de la procédure à suivre pour proclamer le roi dans la séance qu'il allait bientôt présider. Le Polonais Czartoriski disait à Broglie, qui abondait en son sens : « C'est surtout comme ministre des affaires étrangères que vous devez vous réjouir, c'est dans vos rapports avec les autres puissances, j'en suis sûr, que vous sentez davantage combien la France a besoin d'un roi. » Cependant les princes n'étaient pas sans appréhension. Le duc de Nemours, disait-on, s'était vainement efforcé d'obtenir à Frohsdorf ce que Chesnelong passait pour avoir arraché depuis; mais il se renfermait, impénétrable, dans sa bonne grâce solennelle. Le duc d'Aumale, au contraire, sans fléchir dans la résolution une fois prise, ne parvenait pas à dissi-

muler son inquiétude. Nous remarquâmes sur sa physionomie un voile de tristesse, et comme Mme de Meaux le complimentait et le remerciait du service que lui et les siens rendaient à la France en se rangeant derrière leur aîné pour le ramener au trône : « Enfin, » — répondait-il avec un accent mélancolique, — « quoi qu'il arrive, nous aurons fait tout notre devoir. »

A travers les alarmes discrètes des uns, les espérances devenues bruyantes des autres, les préparatifs de l'acte attendu de l'Assemblée se poursuivaient plus activement à mesure que la rentrée approchait. La presse devenait chaque jour plus favorable à notre projet. Le *Journal des Débats*, notamment, le soutenait avec une remarquable vigueur par la plume de John Lemoinne (1). A droite,

(1) Indépendamment des extraits cités plus haut, je rappellerai les articles suivants parce qu'ils montrent bien pour quels motifs et à quelles conditions des esprits nullement inféodés à la légitimité, comme John Lemoinne, avaient fini par se rallier à nos vues.

« Après le rapprochement qui s'est opéré entre les deux grandes fractions du parti conservateur, il ne nous paraît pas douteux que le rétablissement de la monarchie ne soit assuré dès aujourd'hui d'une majorité [illegible] dans l'Assemblée. Mais il importe que les raisons qui auront déterminé cette majorité soient présentées au pays sous une forme claire et intelligible. Ce n'est pas dire que nous demandions une constitution en deux ou trois cents articles ; nous n'avons jamais été partisans des constitutions [illegible]. Mais il nous paraît nécessaire que ces libertés civiles, politiques et religieuses dont on nous annonce la confirmation et le maintien soient précisées plus distinctement... Ces droits fondamentaux une fois [illegible] de la constitution et la participation du pays à la confection des lois étant assurée, la royauté serait sans doute volontiers acceptée par la nation comme la forme de gouvernement la plus conforme à son histoire, à ses [illegible] et à ses [illegible], et la plus propre à maintenir la stabilité des institutions.

« Nous n'attachons point d'importance aux arguments de ceux qui refusent à l'Assemblée le droit de constituer un gouvernement définitif [illegible] quand il s'agissait de constituer la [illegible] (*Débats*, [illegible] 1873.)

« Nous [illegible] les explications données hier que les garanties [illegible] et que [illegible] rétablir le [illegible] les droits [illegible] et le pays pourra juger.

« Nous [illegible] à ceux qui persistent à porter du côté de la solution [illegible] le poids de leurs opinions libérales et conservatrices.

au centre droit, on se réunissait pour entendre Chesnelong, et les explications qu'il donnait en termes soigneusement mesurés étaient ensuite amplifiées et commentées

en [illegible] constitutionnelles, la permission de leur adresser cette question : si toutes les libertés [illegible] dans l'acte [illegible] publié par les réunions monarchiques leur étaient garanties et assurées, hésiteraient-ils à accepter le rétablissement de la royauté ? Nous croyons que non. Quelle est donc la raison de leur résistance? C'est qu'ils ne croient pas, pour la royauté, nous ne dirons pas à la volonté, mais à la possibilité de tenir ses promesses. Ils croient que, même avec les meilleures intentions, la royauté sera plus faible que sa destinée et qu'elle obéira fatalement aux tendances qui l'ont déjà menée aux révolutions.

« Nous sommes plus rassurés : nous avons plus de confiance dans les leçons de l'histoire et dans le progrès des mœurs publiques... Nous avons des libertés acquises par plusieurs générations successives, consacrées par l'histoire, affermies par le temps, que rien ne peut plus atteindre d'une manière permanente et qui opposeront à toute violation une résistance invincible. Voilà ce que devraient se dire les hommes libéraux et conservateurs qui hésitent encore à apporter au rétablissement de la monarchie constitutionnelle un concours dont nous apprécions tout le prix, qui, après avoir fait les efforts les plus sincères pour établir la république conservatrice, l'ont vue avorter dans leurs mains et ne se trouvent plus désormais en présence que d'une république anarchique... » (*Débats*, 2[illegible] octobre 1873.)

« La république conservatrice est désormais reléguée dans la catégorie des ponts suspendus qui, en subissant l'épreuve du chargement, sont très proprement tombés dans l'eau et nous avons à faire maintenant l'expérience de la république républicaine. Or, c'est précisément à cette expérience que le pays se refuse... parce qu'il est déjà payé ou du moins il a déjà payé pour la faire...

. . . .

« Les radicaux en ce moment se font très doux et très modestes ; ils transportent sur la montagne ces bons républicains conservateurs et, leur montrant, nous ne dirons point toutes les places, car nous ne nous servons pas de ces arguments grossiers, mais le triomphe de leurs opinions, de leurs idées, de leurs principes, leur disent : « Tout cela est à vous si « vous venez avec nous. » Mais le lendemain du jour où les partisans de la république conservatrice auraient fait échouer le rétablissement de la monarchie, les radicaux leur diraient : « Maintenant que vous avez brûlé « vos vaisseaux, vous êtes bien forcés de nous suivre et nous reprenons « le commandement. »

Les [illegible] que [illegible] seulement pas d'avant devinés mais que Molière avait burinés, diront aux conservateurs qui voudront élever la voix dans la maison :

[illegible]
[illegible]

« Quant à ce qu'ils feront de la maison, lorsqu'ils en seront les maîtres, l'histoire, et l'histoire toute moderne, est là pour nous l'apprendre. » (*Débats*, 2[illegible] octobre 1873.)

dans le sens le plus propre à rallier l'opinion publique à notre cause. En dehors de la droite et du centre droit, les quarante ou cinquante voix nécessaires pour compléter notre majorité se rattachaient à nous de proche en proche. Je rencontrais, par exemple, à une audience du procès Bazaine, à Trianon, le champion de la république conservatrice dans le dernier ministère de M. Thiers, Goulard ; n'espérant plus que la république restât conservatrice, il s'employait à seconder notre propagande et venait de gagner à la monarchie le suffrage de Fourtou, en dépit des préjugés « bleus » du département que Fourtou représentait. Nous ne nous lassions point de pointer les votes sur lesquels nous pouvions compter. Enfin ces pointages successifs arrivaient à un résultat satisfaisant : la majorité était acquise à la monarchie ; je venais de le constater et de le mander joyeusement à ma mère restée en Forez, lorsque je vis entrer mon oncle de Mérode, l'un des membres du centre droit qui s'associaient avec le plus d'entrain à nos projets de restauration. « Tout est rompu, » me dit-il, et il me fit lire dans *l'Union* la lettre par laquelle le prince refusait irrévocablement le sacrifice du drapeau blanc et rejetait sans retour le drapeau tricolore.

La question du lendemain redevenait la question de la veille, ou plutôt il n'y avait plus de question : tout notre labeur s'effondrait, tout était bien rompu en effet !

Chacun de nous s'est demandé alors et les survivants de cette époque se demandent encore ce qui a pu déterminer l'état de résolution du prince. Sans doute, les commentaires dont je parlais tout à l'heure l'ont irrité ; sa lettre à Chesnelong porte la trace de cette irritation en même temps que du trouble qui agitait son âme. Mais en définitive, quelles que fussent les interprétations et les conjectures non autorisées, ses déclarations au sujet du drapeau n'avaient pas été altérées. Toute l'infidélité qu'on

a pu saisir dans un compte rendu, d'ailleurs rectifié dès le lendemain, c'est la substitution du mot *transaction* au mot *solution*. Et c'est pour ces trois syllabes que la royauté aurait manqué à la France! Non : la vérité est que le prince n'avait jamais accepté la condition indispensable de son avènement et qu'à l'heure décisive il l'a repoussée. De là, comment ne point conclure qu'au fond de lui-même il n'aspirait pas à régner? Il s'y croyait appelé par la Providence; il se tenait pour obligé d'y prétendre; mais il craignait d'y parvenir. Il a reculé devant le trône, comme font les honnêtes gens devant un devoir au-dessus de leurs forces; il a reculé, sans se l'avouer à soi-même, se tenant jusqu'à la fin en suspens et s'accrochant à des prétextes qui abusaient sa conscience. Relégué tout enfant loin de la France et, malgré ses efforts sincères pour la connaître, s'y sentant d'avance comme dépaysé, sans descendants directs et n'ayant que trop de motifs de se désintéresser de ses héritiers, sevré par conséquent du sentiment dynastique qui se confondait chez les vieux rois avec le sentiment paternel, il a mieux aimé demeurer, comme il en avait l'habitude, roi *in partibus*, impuissant et respecté, et, s'il lui restait de son origine quelque goût pour le pouvoir, s'en donner l'illusion en gouvernant de loin et comme dans le vide un débris de parti qui ne lui résistait jamais. N'est-ce pas là l'explication du phénomène psychologique qui étonnait à Chambord l'évêque d'Orléans?

Phénomène unique dans l'histoire neuf fois séculaire de la royauté française. Elle s'était perpétuée, cette royauté, la plus ancienne de l'Europe et longtemps la plus vivace, en se transformant avec le pays, en s'appropriant d'âge en âge aux besoins, aux instincts nationaux. Trois fois jusqu'à notre époque elle avait sombré et la nation avait failli sombrer du même coup. Trois fois elle avait été restaurée pour restaurer la France avec elle.

Mais aucune de ces restaurations ne s'était accomplie sans conditions. Pour rendre le trône à Charles VII, il n'avait pas suffi du miracle de Jeanne d'Arc ; il avait fallu un traité fort onéreux avec l'ennemi de la légitimité royale, le duc de Bourgogne. Henri IV n'avait pu régner qu'en embrassant la religion de son peuple. Enfin si les Bourbons en 1814 avaient écarté le drapeau tricolore — Dieu sait avec quel dommage pour la France et pour eux — le comte d'Artois, pour entrer dans Paris, avait revêtu l'uniforme contemporain de ce drapeau, l'uniforme de la garde nationale, et Louis XVIII, qui longtemps s'était déclaré dans « l'heureuse impuissance de changer l'antique constitution du royaume », Louis XVIII avait donné la Charte. C'est donc à tort qu'autour du comte de Chambord les courtisans de son exil, et plus encore en face de lui, les adversaires de sa cause ont soutenu d'un commun accord que la tradition monarchique ne comportait pas la transaction nécessaire. La vérité est au contraire qu'en repoussant cette transaction, le malheureux prince a méconnu les antécédents de sa race aussi bien que les sentiments de son pays.

Pourquoi donc la Providence a-t-elle permis qu'il les méconnût ? Sans doute, hélas ! parce que nous l'avions mérité. Depuis 1789, la France avait répudié les meilleurs gouvernements ; ses représentants ont vainement tenté de lui rendre, en 1873, celui qui l'aurait relevée ; elle avait laissé décapiter Louis XVI, renverser la Restauration ; Henri V lui a fait défaut.

II

La lettre du comte de Chambord à Chesnelong, datée du 27 octobre, avait paru dans *l'Union* le jeudi 30 au soir.

Ce jour-là, les ministres, qui résidaient alors à Versailles, dînaient chez l'un d'eux, Desseligny. Le président de l'assemblée, Buffet, s'y trouvait également. Dans la soirée, sous le coup de la surprise, les députés des diverses nuances de la majorité s'empressaient autour du gouvernement, avides d'apprendre ce qu'il savait, de pressentir ce qu'il allait faire; et, parmi eux, les plus déçus, les membres de l'extrême droite, n'étaient pas, à cette première heure, les moins amers contre leur prince: Broglie, saisissant Buffet par le bras et le tirant à l'écart, lui dit : « Vous entendez ces hommes-là; eh bien! dans quinze jours, c'est moi qu'ils accuseront d'avoir empêché la monarchie; mais nous avons quinze jours pour donner à la France un gouvernement et la sauver. »

Son plan fut arrêté sans délai. Dès le lendemain soir, en petit comité chez le duc Decazes, devant quatre ou cinq d'entre nous, il l'exposait de point en point, tel qu'il allait l'exécuter. Il prévoyait que les hommes politiques qui, par des motifs divers, avaient pris parti pour la monarchie, chercheraient d'abord quelque moyen de la fonder, en se passant du roi qui se dérobait à la couronne; mais il était persuadé qu'ils ne parviendraient pas même à présenter un projet quelconque, à plus forte raison à le faire voter; qu'il faudrait donc s'en tenir au pouvoir du Maréchal, consolider ce pouvoir sans en changer le titre, lui assurer une durée fixe, le rendre indépendant de l'Assemblée actuelle et surtout des Parlements futurs, constituer ainsi l'autorité, en la personnifiant dans un homme à défaut d'une dynastie; puis, autour de cette autorité temporaire, mais stable et d'ailleurs incapable d'aucun empiètement, construire ultérieurement des institutions libres. A ses yeux, entre la démagogie et le césarisme, il ne nous restait plus d'autre refuge.

Mais avant d'aboutir à cette conclusion, il fallait que les partis monarchiques épuisassent les combinaisons qu'ils

devaient imaginer d'abord pour tromper leur désappointement, et qu'ils les épuisassent promptement; car, sous peine d'échapper sans retour aux conservateurs, le pays ne pouvait demeurer en suspens. Personne alors, pas plus à l'extrême droite qu'ailleurs, personne ne proposa d'appeler au trône le comte de Chambord; aux yeux de tous, à ce moment, il s'était rendu impossible. Mais plus d'une fois aux jours de crises, les dynasties européennes s'étaient perpétuées ou relevées en substituant à leur chef, incapable de régner, un de ses héritiers. La maison d'Autriche, par exemple, s'était conservé l'Empire au dix-septième siècle en écartant les princes qui séparaient du trône Ferdinand II; au dix-neuvième, en écartant ceux qui en séparaient François-Joseph. En France, où il s'agissait, non pas de maintenir, mais de rétablir la royauté, cette ressource nous a manqué. La branche cadette de la maison royale n'avait pas attendu d'être l'héritière de la branche aînée pour s'emparer de l'héritage; une révolution le lui avait livré; une autre révolution le lui avait ôté : le lui remettre maintenant en écartant l'aîné, encore vivant, n'eût point semblé restaurer le droit, mais au contraire renouveler l'usurpation; ni cet aîné ni ses partisans ne s'y seraient prêtés; les princes d'Orléans, retenus par les engagements qu'ils venaient de prendre, ne s'y prêtaient pas non plus, et nous ne pouvions recourir à l'expédient qu'on eût employé dans tout autre pays : la maison d'Orléans et la France expiaient ensemble la révolution de 1830.

Tel était cependant à cette époque l'entraînement ou plutôt la ténacité monarchique, qu'à la place du roi défaillant on songea d'abord à instituer soit un régent soit un lieutenant-général du royaume pris dans la maison royale. La proposition en fut faite chez le général Changarnier, où le centre droit et la droite modérée s'étaient hâtés de se réunir; et comme, dans cette réunion qui comptait tant

de vieux royalistes, un timide murmure s'élevait contre les princes d'Orléans, la voix autorisée entre toutes du comte de Maillé y coupa court aussitôt : « Toute ma vie, » dit-il, « j'ai détesté les d'Orléans; mais depuis la soumission de M. le comte de Paris à M. le comte de Chambord, je tiens pour factieux quiconque les attaque. » La réunion se prononça d'un commun accord pour une régence; et de tous les princes, le duc d'Aumale étant alors le plus en vue, il fut, sans contestation aucune, désigné pour cet office.

Cependant, pour soumettre ce projet à l'Assemblée, il fallait y rallier les suffrages de l'extrême droite. Il lui fut communiqué; elle en délibéra sans délai, en adopta la disposition première et substitua seulement au duc d'Aumale, objet spécial de ses méfiances, le prince de Joinville : à quoi, le centre droit et la droite modérée consentirent aussitôt sans difficulté.

Le général Changarnier fut donc chargé d'offrir, au nom de la droite tout entière, la régence ou la lieutenance générale au prince de Joinville. Celui-ci refusa, disant au général Changarnier, qui nous transmit ses explications : « Ce qui justifie la conduite de mon père en 1830, c'est qu'à cette époque la France n'avait pas d'autre ressource que lui. Si j'acceptais l'offre qui m'est faite aujourd'hui, on aurait le droit de condamner mon père rétrospectivement, parce que nous semblerions toujours prets à saisir le pouvoir, de quelque façon qu'il devienne vacant. La France a maintenant ce quelle n'avait pas en 1830 : un gouvernement encore debout. Elle a le Maréchal : il faut le maintenir. Je veux et nous devons etre tous mac-mahoniens. » Le Maréchal fut alors sondé pour savoir s'il accepterait le titre de régent ou de lieutenant-général du royaume. Mais, pret à rester à son poste comme il avait été prêt à en descendre, par dévouement au pays, il refusa de changer le titre sous lequel on avait

trouvé utile et honorable qu'il acceptât le pouvoir, ne se souciant pas de gouverner au nom d'un roi par lequel il risquerait d'être désavoué.

Le duc de Broglie ne s'était donc pas trompé : il fallait s'arrêter au projet qu'il avait conçu. Dès la rentrée de l'Assemblée, le 5 novembre, six jours après que la lettre du comte de Chambord avait mis fin à la tentative monarchique, la prorogation des pouvoirs du Maréchal était proposée par 239 députés, et quinze jours plus tard, le 19 novembre, votée par 376. Le gouvernement n'était resté que trois semaines en suspens, et les conservateurs, malgré l'écroulement de leurs espérances, le gardaient en mains.

Si rapide qu'il eût été, ce dénouement n'avait pu être obtenu sans négociations ni débats et nos adversaires avaient saisi l'occasion d'exposer leurs doctrines. M. Rouher avait préconisé l'appel au peuple et le plébiscite. M. Grévy et M. Jules Simon avaient contesté à l'Assemblée le droit d'instituer un délégué appelé à lui survivre. Cependant ce n'était ni dans l'un ni dans l'autre sens que la majorité risquait de pencher. Le centre gauche avait plus de chances de l'emporter en proposant d'accepter le pouvoir du Maréchal, mais à des conditions que le Maréchal et ses partisans repoussaient. L'originalité du projet suggéré par le duc de Broglie et recommandé par les messages du Maréchal, consistait en effet à donner à l'État un chef avant d'y fonder des institutions, à mettre ce chef, immédiatement et pour un temps donné, hors d'atteinte, pendant qu'autour de lui la forme définitive du gouvernement serait débattue et réglée pour l'avenir. Sans doute, il eût été plus logique de procéder comme le proposaient les orateurs du centre gauche, MM. Dufaure et Laboulaye, de rattacher la confirmation des pouvoirs du Maréchal au vote intégral des lois constitutionnelles, d'instituer le pouvoir législatif en même temps que le

pouvoir exécutif et d'assurer d'avance la transmission régulière de l'un et de l'autre. Mais pour cela, il eût fallu se prononcer sans délai sur la forme du gouvernement : et dès lors, avec les anciens dissentiments et les récents mécomptes qui entravaient l'action des conservateurs, on n'eût pas « rallié autour du pouvoir tous les amis de l'ordre sans distinction de parti ». De plus, pendant l'inévitable durée des discussions et des agitations constitutionnelles, le pouvoir exécutif, celui sur qui repose avant tout la tranquillité publique, serait demeuré indéfiniment en suspens ; il eût manqué de « stabilité et d'autorité (1) ». Or c'est précisément pour parer à ces périls qu'on avait proposé le *Septennat* du Maréchal : ainsi nommait-on la prorogation de ses pouvoirs, parce que leur durée, d'abord indiquée pour dix ans, avait été réduite à sept. Mais il fut expressément convenu qu'aussitôt cette prorogation décidée, on procéderait à l'élaboration des lois constitutionnelles, que le pouvoir législatif, qu'on semblait décidé à partager entre deux Chambres, serait organisé à côté du pouvoir exécutif, en un mot, que le chef de l'État serait environné des institutions nécessaires pour affermir son autorité en la réglant ; cette condition, posée comme indispensable à l'exercice de cette autorité, ne fut alors aucunement contestée.

Le projet ainsi combiné par le duc de Broglie, exposé et défendu par le meilleur *debater* de la droite, Octave Depeyre, fut adopté sans modification. La majorité, d'abord incertaine et chancelante, s'affermit et s'accrut rapidement à mesure que le débat avançait. Elle se composait principalement des hommes qui avaient voulu restituer la monarchie à la France et, sous le coup de leur échec, se sentaient plus obligés que d'autres à ne pas la laisser sans gouvernement. L'extrême droite ne nous

(1) Message du Maréchal lu dans la séance du 5 novembre 1873.

refusa pas son concours : les ministres qui la représentaient dans le cabinet ou qui tenaient à ne point rompre avec elle avaient adhéré d'avance au projet, et l'avaient déterminée à voter avec nous (1) ; quand vint le scrutin définitif, sept membres seulement de ce parti s'abstinrent ; tous les autres, les plus importants en tête, votèrent avec la majorité.

Ce vote, émis au milieu de la nuit, après dix heures de séance, avait été précédé d'un discours du premier ministre manœuvrant avec autant de sûreté que de dextérité au milieu des espérances trompées et des divisions persistantes. Lorsqu'il descendit de la tribune, les conservateurs désemparés se relevaient, ralliés autour du Maréchal, et se sentaient sinon satisfaits, du moins soulagés. Rejetés loin du port au moment de l'atteindre, ils avaient trouvé sur la plage un abri.

Il y avait pourtant à côté de nous, dans l'ombre, un personnage que l'issue du débat devait amèrement désabuser. Peu de jours avant le vote du septennat, le comte de Chambord était arrivé mystérieusement à Versailles. Il avait demandé à s'entretenir secrètement avec le Maréchal ; mais celui-ci s'était refusé à l'entrevue. Après avoir souhaité sincèrement la monarchie, le Maréchal la tenait alors pour impossible ; sa résolution était prise ; il avait consenti à négocier la prorogation de son propre pouvoir avec divers partis ; engager en même temps, à leur insu, une négociation contraire répugnait à la simplicité et à la droiture de son caractère. Il ne confia pas même à ses ministres l'ouverture qui lui était faite. Le duc de Broglie, cet autre témoin, n'a connu la venue du comte de Chambord que plusieurs jours après qu'il était parti, ce qui permet au premier ministre de considérer en même temps que la discrétion du Maréchal l'insuffisance de sa police.

(1) M[illegible] V[illegible]. *[illegible]*, p. 6[illegible].

mais d'ailleurs ne lui inspira pas de regrets. Il avouait que si, pendant le discours qui avait décidé du débat, il avait soupçonné quel auditeur, invisible et présent, se tenait suspendu à sa parole, il en aurait été troublé et peut-être n'aurait pas dirigé sa discussion comme il l'avait fallu à travers les écueils.

A mesure que la délibération avançait, il en était rendu compte en effet au prince, à trois cents pas du palais, dans la maison de M. de Vanssay, rue Saint-Louis, où il était descendu (1). C'est là qu'il devait passer en peu d'heures de déception en déception. Il était arrivé, croyant à son royal prestige et à l'impuissance parlementaire. Il avait compté subjuguer le Maréchal en l'abordant, et le Maréchal ne s'était pas laissé aborder. Il présumait ensuite que l'Assemblée n'arriverait pas à instituer un gouvernement et que l'échec de la manœuvre parlementaire ne laisserait au pays d'autre ressource que lui seul; c'était la dernière chance à laquelle il se raccrochait, imaginant peut-être, à travers le désarroi des partis, dans cette Assemblée déconcertée, je ne sais quel coup de main ou de théâtre, qui le ferait apparaître soudain comme le sauveur inattendu et nécessaire. L'établissement du Septennat dissipa ce rêve. Il n'avait rien fait pour empêcher ce vote, il n'avait pas détourné ses fidèles les plus dociles d'y prendre part; c'était alors sa résolution de n'intervenir dans aucun acte parlementaire. Mais il comptait sans doute que la majorité se dissoudrait sans qu'il s'en mêlât. Lorsqu'elle se fut prononcée, il n'eut plus qu'à s'éloigner, mélancolique et mécontent. Avant de quitter Versailles, il tint cependant à revoir trois à quatre de ses serviteurs, les plus avant dans sa confiance; et le principal d'entre

(1) Je me réfère ici au témoignage du marquis de Dreux-Brézé qui a démenti le bruit, assez répandu alors, que le comte de Chambord avait passé la nuit, durant laquelle fut voté le Septennat, dans la cour du palais, au pied de la statue de Louis XIV. (Marquis de Dreux-Brézé, *Notes et Souvenirs*, p. 152 et 160.)

eux. Lucien Brun, a déclaré qu'il ne leur avait rien dit du vote auquel ils venaient de s'associer (1). Il faut croire néanmoins qu'ils discernèrent le mécontentement inexprimé de leur maître; car on les vit bientôt, à la suite de ce douloureux adieu, se démentir eux-mêmes, en refusant opiniâtrement les moyens de vivre au pouvoir qu'ils avaient contribué à créer.

En repassant par Paris, le malheureux prince apprit que la garnison devait se rendre aux Invalides pour l'enterrement d'un amiral. Il voulut contempler ce spectacle à la dérobée. Un fiacre le conduisit au coin de l'une des rues qui aboutissent à l'Esplanade et là, tandis que les troupes s'assemblaient, ne voulant pas être reconnu, il resta enfoncé dans la voiture immobile. Cette armée qu'il épiait ainsi sans se laisser voir, il aurait pu, à cheval, suivi des généraux et des princes, la faire défiler sous ses yeux, à son commandement, toutes les épées et tous les drapeaux s'inclinant devant lui. Il ne l'avait pas voulu.

Éprouvait-il alors quelque regret de sa détermination? N'était-ce pas pour se rapprocher du trône qu'il était venu à Versailles? En dépit de cette dernière démarche, j'incline toujours à croire qu'il ne se souciait pas de régner, sentiment combattu d'ailleurs, comme je l'ai déjà indiqué, par l'idée qu'il se faisait de son devoir. Après la lettre de Salzbourg, ce fut cette idée du devoir, ce fut un accès de repentir qui le poussa sans doute à Versailles. Mais ce repentir ne devait aller ni jusqu'à la rétractation ni jusqu'à l'abdication. Les incidents qui ont accompagné son voyage en sont la preuve.

D'une part, en effet, Chesnelong raconte que, sans le mander en sa présence, le comte de Chambord, en arrivant, le fit sonder et sonda lui-même un général. N'était-

1. Chesnelong, la *Campagne monarchique*, p. 498.

ce pas le général Ducrot?) sur les chances qu'il pouvait avoir encore. Chesnelong répondit que la seule qui lui restât était d'abandonner à l'Assemblée le choix du drapeau (1). Le général, quel qu'il fût, donna sûrement une réponse analogue, et cette double consultation n'aboutit à rien. D'autre part, le marquis de Dreux-Brézé, déclare avoir été chargé de féliciter et de remercier le prince de Joinville d'avoir refusé la lieutenance générale du royaume, offerte pourtant au nom de l'extrême droite (2).

Inhabile à saisir la couronne, incapable d'y renoncer, le roi, déchu sans avoir régné, retournait donc, pour n'en plus sortir, dans son exil désormais volontaire, navré du sort qu'il prévoyait pour la France, mais se persuadant avoir tout fait pour le conjurer.

Ainsi finit notre tentative de restauration. Ainsi fallut-il, à défaut de la perpétuité monarchique, installer une autorité transitoire qui écartât le péril du moment et réservât l'avenir. Lourde tâche qui échut au duc de Broglie : les politiques qui le virent à l'œuvre, ralliant l'armée conservatrice prête à se disperser parce que le but qu'elle avait poursuivi se dérobait à son atteinte, les tacticiens qui l'observèrent concentrant cette armée sur une position où elle pouvait se retrancher encore et tenir tête à l'adversaire, admirèrent la décision, l'habileté et la vaillance avec laquelle il dirigea cette retraite.

Sous un gouvernement temporaire, la France pouvait désormais attendre un régime définitif. Lequel? La république ou la monarchie? Nul engagement n'était pris à ce sujet, nulle détermination arrêtée. La république subsistait en fait, mais les républicains restaient écartés du pouvoir. Et, si le roi avait manqué à la monarchie, les monarchistes continuaient à prévaloir au Parlement

(1) Chesnelong, *la Campagne monarchique*, p. 467 et suiv. et p. 471.
(2) Marquis de Dreux-Brézé, *Notes et Souvenirs*, p. 126.

Ce n'était pas pour abandonner leur cause sans retour qu'ils avaient maintenu le Maréchal à la tête de l'État. « Vous voulez, » disait leur plus sagace antagoniste, Jules Simon, « faire en plusieurs années ce que vous n'avez pu faire en trois mois. » En effet, ils ajournaient leurs espérances, mais n'y renonçaient pas. Le promoteur du Septennat, Broglie, n'avait pas cessé de considérer la monarchie comme le gouvernement naturel et normal de la France, et les institutions qu'il méditait de fonder autour du Maréchal étaient, dans sa pensée, les pierres d'attente de l'édifice monarchique.

Cependant il est rare que les œuvres humaines répondent pleinement aux visées de leurs auteurs ; et les gouvernements reçoivent souvent leurs organes nécessaires de ceux qui n'avaient pas souhaité d'avance leur avènement. Si le Maréchal et ses partisans n'avaient pas été renversés, seraient-ils arrivés à rétablir la monarchie ? Il y a lieu d'en douter. Mais à défaut de la monarchie, ils auraient rendu la république véritablement conservatrice ; ils sont tombés — la suite de ce récit le montrera peut-être — en cherchant à procurer à la France, sous le gouvernement républicain, deux choses qui sauvegardent ailleurs ce gouvernement, et qui lui manquent encore en notre pays : une Assemblée représentative élue en vertu d'une autre loi que celle du nombre et capable de faire contrepoids au suffrage universel ; un pouvoir exécutif indépendant et efficace.

CHAPITRE VII

CHUTE DU MINISTÈRE BROGLIE.

Le duc de Broglie reste premier ministre et remanie son ministère. — Ses difficultés avec les *ultra*, catholiques et royalistes. — Son projet de Sénat. — Il est renversé, au moment où il le présente, par une coalition des gauches et de l'extrême droite.

I

Le grand dessein de la ligue conservatrice avait échoué ; cependant le pouvoir restait aux mêmes mains. Le duc de Broglie ayant maintenu le Maréchal à la tête de l'État, se trouvait maintenu lui-même au ministère : il allait gouverner encore, mais à travers quels écueils ! Dans le pays, l'insuccès de la tentative monarchique avait déconcerté les conservateurs et tourné contre l'Assemblée où ils prévalaient l'opinion flottante. Dans l'Assemblée elle-même, partagée entre des monarchistes qui n'avaient pas réussi à restaurer la monarchie et des républicains qui ne parvenaient pas à fonder la république, de tous côtés se rencontraient les déceptions, éclataient ou couvaient les ressentiments. Contre lui, le premier ministre voyait se dresser, implacable, une opposition qui ne lui pardonnait pas de l'avoir dépossédée du gouvernement, tandis que sa majorité se composait de partis divers que l'échec de l'entreprise poursuivie en commun disposait mal à demeurer unis : il était facile de prévoir les mésaccords

qui amèneraient sa chute. Aussi quelques-uns de ses partisans souhaitaient-ils qu'il la prévînt et descendît du pouvoir avant de tomber. Mais le Maréchal ne consentait point à se priver de son assistance et lui-même ne tenait pas sa tâche pour accomplie tout entière. Les sept années de convalescence qu'à défaut d'un régime définitif il s'était proposé de ménager à la France n'étaient point encore assurées. Autour du chef qu'il avait porté au sommet de l'État, il restait à organiser l'État lui-même, à le munir d'institutions capables de sauvegarder l'ordre social et la patrie. Au duc de Broglie mieux qu'à personne il appartenait de dresser le plan de ces institutions, sans lesquelles son œuvre inachevée n'eût pas tardé à s'effondrer, et de les faire adopter par l'Assemblée. Hors du Parlement, le gouvernement qu'il venait d'ériger avait à s'accréditer auprès de la nation, à rendre aux honnêtes gens, inquiets et troublés, confiance en lui et en eux-mêmes. Enfin l'indemnité de guerre se trouvant intégralement soldée et les troupes allemandes ayant évacué le territoire, les relations de débiteur à créancier, et d'un côté la dépendance, de l'autre les ménagements qui en résultaient cessaient entre la France et l'Allemagne. Le moment était venu où la France allait se revoir en butte à la défiance jalouse du vainqueur, se retrouver mêlée aux affaires européennes, et, soit pour se préserver, soit pour se relever, obligée d'adopter une politique extérieure.

Triple tâche, à laquelle le duc de Broglie n'entendait pas se dérober ; pour y suffire, il remania d'abord son ministère, non qu'il cherchât des appuis hors des partis qui l'avaient soutenu jusqu'alors, mais afin d'être secondé par des collaborateurs mieux appropriés à la situation nouvelle. Deux membres de la droite, Ernoul et La Bouillerie, deux membres du centre droit, Beulé et Batbie, sortirent du cabinet et furent remplacés par deux

membres de la droite, Depeyre et Larcy, et deux membres du centre droit, Decazes et Fourtou.

Au centre droit, ces changements ne suscitèrent aucune difficulté. Batbie, après avoir réclamé un gouvernement de combat, avait semblé, une fois au pouvoir, non pas timide — personne à l'occasion ne devait se montrer plus intrépide — mais inerte. Aimable d'ailleurs, spirituel et bon enfant, il ne cherchait pas à s'en faire accroire et se gaussait volontiers de sa propre Excellence. Avec ce fin sourire qui plissait sa grosse face, il s'amusait à répéter : « Je personnifie le Vrai à l'instruction publique, le Bien aux cultes et le Beau dans les arts, » ou bien encore, hasardant sur son compte une calomnie que sa tournure de pachyderme rendait plaisante : « Ma journée n'est-elle pas bien remplie? Je déjeune avec les professeurs, je dîne avec les évêques et je soupe avec les danseuses. » Mais ni son esprit ni sa bonne humeur n'avaient toujours évité les débats embarrassants, et sa nonchalance le rendait facile à remplacer.

« L'heureux Beulé, » comme l'appelaient les témoins de ses débuts dans les lettres et dans la politique, avait cessé de l'être au pouvoir : c'était un galant homme, fidèle par honneur au parti où il s'était engagé, mais qui avait manqué son entrée dans un grand rôle et ne se souciait plus de rester en scène.

Batbie et Beulé se retirèrent donc sans inspirer ni éprouver de grands regrets. Il en fut autrement des ministres appartenant aux droites. La Bouillerie avait été dans le Conseil non seulement le partisan dévoué, mais le mandataire docile du comte de Chambord. Il mettait son devoir et son honneur à déférer aux instructions de son prince, et, par conséquent, ne semblait plus à sa place dans un gouvernement qui renonçait à s'entendre avec ce prince. Néanmoins, ce n'est pas impunément qu'il fut écarté. Un de mes amis, qui n'était pas un homme politique, mais

entretenait des relations fréquentes avec les membres de l'extrême droite, m'annonça dès lors que cette mesure ne serait point pardonnée au duc de Broglie. Il ne se trompait pas. Larcy et Depeyre, qui entraient dans le cabinet, étaient pourtant des légitimistes éprouvés; mais ils l'étaient avec indépendance et, fidèles à leurs convictions, n'obéissaient pas à des consignes : c'était assez pour que leur présence ne donnât point satisfaction aux *ultra*. Par malheur, Ernoul, appelé dans le cabinet du 24 mai pour y représenter la droite modérée, s'était accordé de plus en plus et fit enfin cause commune avec l'extrême droite. Il déclara qu'ayant voté le Septennat, qui n'aurait pas été adopté sans son concours, elle avait mérité de conserver une part du pouvoir, et, cette part n'étant pas telle qu'il la réclamait, il se retira (1). En arrivant à l'Assemblée du fond de leur province, Ernoul et Depeyre, quelque peu dépaysés l'un et l'autre parmi des collègues qui ne connaissaient pas encore leur talent, avaient été rapprochés par la communauté des sentiments et des habitudes et ne se quittaient plus. Quand Ernoul devint ministre, Depeyre laissa voir quelque chagrin de ne l'être point; mais cette déception ne changea rien à sa conduite politique et ne l'empêcha pas de soutenir loyalement, sans arrière-pensée ni défaillance, le gouvernement d'où il était exclu. L'humeur d'Ernoul, quand Depeyre le remplaça, se dissimula davantage aux autres et sans doute à lui-même — car il était trop consciencieux pour y céder, s'il l'avait discernée — mais fut moins inoffensive. Le ministère dont il n'était plus lui sembla dévier de la bonne voie et bientôt il allait contribuer à sa chute.

Pourtant, à le considérer sans esprit de parti, ce cabinet, en se modifiant, ne s'était point amoindri, tant s'en faut. Fourtou, qui succédait à Batbie, était le seul homme

(1) Cf. [illegible], *Ernoul*, p. 76.

nouveau dans le Parlement que M. Thiers eût distingué et, la veille de sa chute, jugé digne d'un portefeuille. A peine reçu, ce portefeuille avait échappé à Fourtou; mais comme il croyait et savait persuader aux autres qu'il était destiné au pouvoir, comme il avait d'ailleurs des opinions conservatrices, même autoritaires, il se garda de tourner le dos au gouvernement du Maréchal: quand la porte lui en fut ouverte, il y parut entrer comme chez lui. Le duc Decazes, appelé aux affaires étrangères dans le moment où cet emploi devenait difficile, s'y rendit bientôt indispensable, à ce point que, tant que le pouvoir ne tomba pas entièrement à gauche, il devait rester à l'abri des fluctuations parlementaires.

Enfin le premier ministre s'était bravement réservé à lui-même le poste le plus important et le plus exposé, le ministère de l'intérieur: et ce poste, qui semblait d'abord, on s'en souvient, aux yeux du Maréchal et peut-être à ses propres yeux, ne pas lui convenir, il sut l'occuper. A ce sujet j'ai interrogé l'un de mes vieux amis qui fut un de nos préfets les plus capables et que j'ai toujours trouvé aussi clairvoyant que désintéressé, Jules du Chevalard. Il m'a répondu : « Le duc de Broglie et Jules Simon ont été à mon avis mes meilleurs ministres ; l'un m'a nommé, l'autre m'a révoqué. Tous deux ont été très discutés. C'est le sort des supériorités de n'être pas appréciées comme elles devraient l'être. » Et sur le duc de Broglie il ajoutait : « On sentait en lui un chef. Ses instructions étaient nettes et précises : il laissait à ses préfets une grande initiative ; il résistait aux influences parlementaires ; c'est peut-être pour cela qu'il a été attaqué par les hommes de son parti. Il soutenait son personnel, qui avait confiance en lui. Son abord un peu froid venait de sa grande timidité, mais il était au fond d'une réelle bienveillance pour ses collaborateurs. »

Pendant que le duc de Broglie se faisait apprécier de la

sorte par ses subordonnés, pourquoi donc au delà de ce cercle, dans le monde politique et plus loin encore, soulevait-il des préventions croissantes? Comme il l'avait prévu tout d'abord, l'extrême droite s'en prit à lui de l'échec de la monarchie, et cette imputation, si gratuite qu'elle fût, s'accrédita. Les simples spectateurs de l'événement ne pouvaient croire que l'invraisemblable refus du comte de Chambord n'eût d'autre motif que la couleur du drapeau. Comme il arrive d'ordinaire en face des catastrophes historiques, ils cherchaient une cause secrète à une détermination qu'ils ne s'expliquaient point et se trouvaient naturellement portés à l'attribuer à quelque ténébreuse intrigue : disposition que les affidés du prince ne manquaient pas d'encourager par leurs insinuations ou par leurs réticences. Avant tout, il ne fallait pas admettre que le roi eût manqué à la France : dès lors, à qui imputer l'échec de la monarchie, sinon aux hommes placés en face du roi, à la tête de l'État, et à ceux qui, dans l'Assemblée, s'étaient entremis entre le roi et la nation : au Maréchal et à ses ministres, aux membres du centre droit et de la droite modérée?

S'en prendre directement au Maréchal sembla téméraire; on ne désespérait pas de se servir du « loyal soldat ». La responsabilité du grand mécompte fut donc rejetée, sans motifs ni ménagements, sur le premier ministre et sur les députés qui s'étaient entendus avec lui pour assurer à la monarchie l'assentiment national; c'étaient leurs manœuvres cachées qui avaient empêché d'atteindre leur but apparent. Accusation trop mal fondée pour être formulée nettement, mais qui se répandit bientôt, insaisissable, vague, d'autant plus dangereuse qu'elle donnait moins prise à la contradiction : beaucoup de royalistes l'admirent sans la vérifier; quelques-uns, mieux informés, trouvèrent bon qu'on y crût, sans y croire eux-mêmes, sans se demander s'ils ne devenaient pas ainsi les

auteurs ou les complices d'une calomnie, la conscience tranquille, parce qu'ils n'agissaient ni par haine ni par intérêt personnel, mais par dévouement, dans le seul but de couvrir leur prince.

Voilà quels griefs imaginaires indisposèrent contre le duc de Broglie les députés de l'extrême droite et devaient bientôt les séparer de ceux d'entre nous qui persistaient à le soutenir. Leur malveillance devint contagieuse. Lorsqu'au début de sa carrière un homme public, à tort ou à raison, mécontente ses partisans, inévitablement il se déprecie, même au delà de leurs rangs; les adversaires qui le redoutent, les indifférents, portés à critiquer quiconque s'élève, s'emparent de ce mécontentement sans vouloir en pénétrer les causes; ils s'empressent de déclarer malhabile et funeste le politique que les siens abandonnent.

Les royalistes intransigeants n'étaient pas seuls mécontents d'ailleurs. Comme d'habitude à cette époque, les catholiques intolérants faisaient cause commune avec eux, et leurs imprudences ne tardèrent pas à nous susciter des embarras au dehors. Parmi les évêques, la plupart ne se rendaient pas compte que le temps était passé où les gouvernements étrangers pouvaient être librement attaqués en France. Ceux-là surtout dont la parole retentissait davantage parce qu'elle était le moins mesurée, ne prenaient guère souci des lourdes responsabilités qui pesaient sur le gouvernement; et comme ce gouvernement, le plus favorable à l'Église que notre pays eût connu depuis cinquante ans, ne donnait aucune prise à leurs attaques, ils tournaient leur ardeur contre des puissances qui ne méritaient que trop leur censure, mais que nos récents malheurs nous forçaient à ménager, contre l'Allemagne persécutrice de la hiérarchie catholique, et l'Italie spoliatrice du Saint-Siège. La guerre déclarée par ces deux puissances à l'Église les liait l'une à l'autre, et déjà Bismarck sou-

geait à se servir de l'Italie pour tenir la France en échec, de telle sorte qu'au delà des Alpes comme de l'autre côté des Vosges, il importait à notre sécurité, si chancelante encore, d'éviter même une mauvaise querelle. En juillet 1873, une allocution de Pie IX ayant signalé « les dernières iniquités consommées à Rome contre les institutions religieuses », un grand nombre d'évêques français, le sage cardinal Guibert en tête, s'associèrent aux plaintes du Souverain Pontife. Aussitôt, le journal de Gambetta, la *République française*, dénonça à l'Italie « la faction cléricale dont le gouvernement du Maréchal était l'instrument » et, comme un peu plus tard le roi Victor-Emmanuel s'était rendu à Berlin pour resserrer son amitié avec l'Allemagne, la *Gazette de l'Allemagne du Nord* et la *Gazette d'Augsbourg* lancèrent contre la France une série de notes comminatoires. L'irritation allemande redoubla, lorsqu'au mois de décembre suivant une encyclique vint flétrir les attentats commis non plus seulement en Italie, mais en Allemagne contre l'Église et que partout l'épiscopat reprit et développa ces anathèmes. Certains prélats français, l'évêque de Nîmes Mgr Plantier notamment, se déchaînèrent contre la « voracité hideuse » de l'Italie, « la bassesse et l'immoralité » de l'Allemagne; l'*Univers* publia leurs invectives en les assaisonnant de ses commentaires.

Les journaux officieux de Berlin renouvelèrent des menaces derrière lesquelles il était trop facile de reconnaître un mot d'ordre de leur maître, et qui ne pouvaient être ignorées des journaux français, de l'*Univers* particulièrement, car c'est dans ses colonnes que je les retrouve aujourd'hui, lorsque je recherche la trace de nos difficultés à cette époque (1). Ces menaces étaient confirmées par

(1) Dès le 17 septembre 1873, la *Gazette de l'Allemagne du Nord* écrivait à propos d'un article de l'*Univers* sur le voyage du roi d'Italie à Vienne et à Berlin : « On ne saurait méconnaître le danger d'offenses semblables

des dépêches diplomatiques (1); pas plus ailleurs que chez lui, Bismarck n'admettait l'indépendance des évêques.

D'ailleurs, il se voyait encouragé à faire valoir ses prétendus griefs par l'indignation et les alarmes qu'affectait, à ce sujet, la presse de gauche tout entière : il trouvait même chez nous des journaux qui prenaient soin d'indiquer quelles satisfactions nos lois lui permettaient d'exiger (2). Ainsi se nouait entre le radicalisme français

calculées et persévérantes contre les souverains des États étrangers, offenses qui se combinent avec le langage excitant des lettres pastorales.

« Le gouvernement français, il y a peu de jours, a déclaré, par la bouche de son ministre des Affaires étrangères, que son attitude vis-à-vis de l'étranger n'a pas changé et qu'il souhaite surtout entretenir des relations pacifiques et amicales. Le langage de ces organes qui, sans être ministériels, il est vrai, suivent cependant une ligne en apparence agréable au gouvernement, ne s'accorde pas avec cette déclaration et contient, au contraire, une riche semence de nouvelles tempêtes. L'état de siège donne au gouvernement un pouvoir illimité, dont il se sert avec zèle contre les excès des feuilles républicaines dans l'intérêt de la paix intérieure ; il serait à désirer qu'il en fît usage aussi dans l'intérêt de la paix extérieure, s'il est vrai qu'elle lui tient au cœur. »

Et la *Gazette d'Augsbourg* ajoutait :

« Le langage passionné de la presse cléricale et légitimiste contre la visite du roi d'Italie aux cours de Berlin et de Vienne a été remarqué ici dans les cercles dirigeants, et il est probable que cela donnera lieu à d'énergiques réclamations officielles, si le gouvernement français néglige l'avertissement que le cabinet de Berlin lui adresse aujourd'hui dans la *Gazette de l'Allemagne du Nord*. » (*Univers*, 24 septembre 1873.)

En janvier 1874, la *Gazette de l'Allemagne du Nord* revenait à la charge : « Un gouvernement français, qui s'abaisserait jusqu'à se mettre au service de la politique cléricale de Rome serait un gouvernement hostile à l'Allemagne et avec lequel il nous serait impossible de vivre en paix... C'est pourquoi les menées des évêques français contribuent pour leur part à amener entre la France et nous des différends que nous ne cherchons point. Du moment où la France s'identifie avec Rome, elle devient notre ennemie jurée... Une France soumise à la théocratie papale est inconciliable avec la paix du monde... » (*Temps*, 18 janvier 1874.)

(1) Voy. Broglie, *la Mission de M. de Gontaut-Biron à Berlin*, chap. III.

(2) « Si le gouvernement ne veut pas s'associer aux outrages prodigués à l'Italie et à la Prusse..., s'il veut donner à la France la certitude que nous ne sommes pas sous le coup d'une aventure pire que la folie de 1870, il lui est facile, soit par une note au *Journal officiel*, soit par l'appel comme d'abus, — qui serait le moyen le plus régulier et le plus efficace,

et l'impérialisme allemand l'accord, qui devait durer, contre l'ennemi commun, le catholicisme

Assurément les journaux qui excitaient ou appuyaient de la sorte les récriminations de l'étranger manquaient à leur devoir envers la patrie malheureuse ; mais ceux qui fournissaient prétexte à ces récriminations l'accomplissaient-ils pleinement ? — Des poursuites contre les auteurs des lettres pastorales furent demandées par l'Allemagne, soit devant la juridiction ordinaire, qui était alors, en matière de presse, le jury, soit par la voie de l'appel comme d'abus devant le Conseil d'État ; elles ne furent pas intentées. Le ministre des cultes se contenta d'adresser aux évêques une circulaire les invitant « à ne pas renouveler des attaques dont pourrait s'alarmer l'autorité des gouvernements voisins », et cet avertissement, donné « d'un ton triste mais ferme (1) », suffit d'abord pour mettre un terme à ces attaques et prévenir un éclat du nouvel empire. Mais au bout d'un mois environ, du fond de sa province, le vieil évêque de Périgueux rompit le silence par une lettre pareille à celles qui venaient de causer tant d'émoi : un seul journal conservateur, l'*Univers*, reproduisit ce mandement ; l'état de siège, maintenu par M. Thiers après la guerre et la Commune, rendait le gouvernement encore responsable, à certains égards, de ce qui paraissait dans les journaux français ; une sommation de l'Allemagne était inévitable à bref délai. Le gouvernement la prévint en infligeant immédiatement à l'*Univers* une suspension de deux mois, « pour avoir publié un document qui pouvait donner lieu à des difficultés diplomatiques. »

Si l'intérêt pressant de l'État n'avait pas dominé chez

... soit par un avertissement aux journaux qui prêtent leur publicité aux menées de M. [illegible] ... » (*Opinion nationale*, citée par l'*Univers* du 28 décembre 1874.)

(1) Broglie, *la Mission de M. de Gontaut-Biron à Berlin*, p. 161.

le duc de Broglie toute autre considération, il lui aurait été particulièrement désagréable de frapper par mesure administrative un ancien et persévérant adversaire ; il ne s'y serait jamais prêté : quiconque le connaissait le moins du monde n'en pouvait douter. M. Veuillot en jugea autrement : sa correspondance publiée après sa mort, aussi bien que ses articles, quand son journal reparut, en témoignent : il attribua le coup, d'ailleurs assez bénin, qui le frappait, aux rancunes du *Correspondant* : « Il faudrait de bons papiers qui ne sont pas produits. » — écrivait-il dans *l'Univers* du 20 mars, au lendemain du jour où les deux mois de suspension expiraient — « pour nous persuader que l'Empire d'Allemagne si terriblement victorieux se soit cru menacé par une « polémique ardente », qu'il ait voulu ajouter une suspension de *l'Univers* à tant de trophées et que la paix générale ait tenu à cela... Au fond nous croyons qu'il y a eu ici plus de rancune catholique libérale que d'insistance diplomatique. L'inscription de la Roche-en-Brenil, « absente « de corps, présente d'esprit, » a inspiré cette équipée. Pour effrayer mieux, M. le duc de Broglie a eu trop peur (1). »

Je n'aurais pas relevé cette étrange illusion, si les ressentiments, anciens ou nouveaux, de *l'Univers* n'avaient discrédité parmi les bonnes âmes un homme d'État

(1) « Comme vous le dites, la raison véritable pour laquelle je suis persécuté (il se croyait tellement persécuté que, dans une lettre du 15 février, il se comparait à saint Étienne, premier martyr) est profondément misérable, c'est une rancune de sectaire, pas autre chose. Elle montre ce que sont les hommes qui prétendent nous donner des lois constitutionnelles. Tant que la France ne sera pas délivrée de ce restant de doctrinaires en tous sens qui ont menti et qui mentiront à tous, elle ne sortira pas de l'enfer abject où ils l'ont entraînée...

« La vexation que je souffre, je la souffre plus à cause de mon orthodoxie catholique qu'à cause de mon patriotisme. Bismarck m'a moins demandé que je ne lui ai été offert. C'est l'église de la Roche-en-Brenil qui lui a fait cadeau de ma liberté. » (*Correspondance de Louis Veuillot*, t. I, p. 448, 458 et 459. Lettres de février et mars 1874.)

dévoué à l'Église et si, dans la lutte des partis, la principale cause de nos revers n'avait pas été l'aveugle méfiance des honnêtes gens contre les meilleurs d'entre eux, contre les plus capables de les servir.

Cependant M. Veuillot avait de nombreux amis à l'Assemblée : ils voulurent d'abord interpeller le gouvernement sur la suspension de son journal. Mais, quand les motifs de cette mesure leur eurent été confiés, ils renoncèrent à en demander compte : leur patriotisme recula devant la responsabilité d'un pareil débat à la tribune.

Vers le même temps, un nouveau ministre plénipotentiaire ayant remplacé près du roi d'Italie celui que M. Thiers avait nommé, un député de l'extrême droite, M. du Temple, s'en montra choqué et prétendit saisir cette occasion de protester contre la reconnaissance du royaume d'Italie. Sur quoi, le duc Decazes, sans laisser le débat s'ouvrir, affirma en même temps notre respect pour le Saint-Père et nos bonnes relations avec le gouvernement italien, se refusa d'ailleurs à toute autre explication, et la Chambre, retirant la parole à M. du Temple, donna raison au ministre.

Enfin le moment arriva où il fallut rappeler de Civita-Vecchia un vaisseau, l'*Orénoque*, précédemment envoyé afin de servir d'asile au Saint-Père pour le cas où celui-ci se déterminerait à quitter Rome : la France, ayant reconnu le roi d'Italie à Rome, ne pouvait maintenir malgré lui un bâtiment de guerre dans les eaux italiennes. Nous étions alors représentés auprès de Pie IX par le Français le plus dévoué à sa cause et à sa personne, M. de Corcelles ; et ce fut Pie IX, informé et sollicité par M. de Corcelles, qui se prêta de bonne grâce à voir disparaître le dernier vestige de l'assistance que nous lui avions donnée, de sorte que, pour attaquer le gouvernement à ce sujet, il eût fallu se montrer plus papalin que le Pape : aussi ne s'éleva-t-il aucune plainte à l'Assemblée.

Voilà, sous un gouvernement de droite, à quoi se réduisait le « péril clérical ». Sur nos bancs, sans doute, les passions généreuses étaient difficiles à contenir, et les causes vaincues n'étaient point abandonnées. Mais, quand les nôtres arrivaient au pouvoir, le sentiment de leur responsabilité envers la patrie mal remise de ses blessures prévalait sur tout le reste et dictait les sacrifices nécessaires à son repos. Ces sacrifices avaient beau répugner parfois à des soldats qui n'apercevaient pas les choses du même point de vue que les chefs : ceux-ci ne pliaient ni ne déviaient pour se garder des partisans et, quitte à s'exposer à de redoutables défections, refusaient de subordonner à des intérêts de parti, quels qu'ils fussent, l'intérêt national.

Avec la paix au dehors, le gouvernement du Maréchal avait à sauvegarder une trêve à l'intérieur, la trêve entre la république et la monarchie. Cette trêve, stipulée par M. Thiers au lendemain de nos désastres, avait été rompue par lui au profit de la république. Les monarchistes avaient relevé le gant ; mais faute d'un roi qui se prêtât à régner, ils n'avaient pu rétablir la monarchie ; il leur fallait donc ajourner leurs espérances, sans renoncer à leurs convictions ; et comme, d'autre part, dans l'Assemblée, où ils tenaient la plus large place, un gouvernement conservateur ne pouvait se former sans eux, il fallait aussi que ces convictions fussent respectées par quiconque redoutait de livrer le pays au radicalisme.

Ainsi s'était imposée la trêve dont le Maréchal était le gardien et qui tenait le pays en suspens entre deux régimes. A considérer les choses de haut, cet intérim pouvait profiter soit à l'un soit à l'autre de ces régimes, sans nuire à l'État. La France, si elle continuait d'être destinée à la monarchie, disposait ainsi de sept années pour attendre un roi qui voulût régner. Au contraire, si le progrès de la démocratie devait aboutir à la république,

ces sept années étaient faites pour acclimater la république sur une terre où jusqu'alors elle n'avait jamais porté d'heureux fruits : et peut-être ensuite, organisée par les conservateurs, devenue, aux regards de tous, inévitable en durant, répondrait-elle aux besoins de la patrie. Quoi qu'il advînt plus tard, la trêve du septennat pouvait être bienfaisante et le fut en effet. « Il y a trente ans !... » disent tristement aujourd'hui les bons citoyens, lorsqu'ils veulent se reporter au moment de répit où la France, entre ses désastres de 1870 et son déclin actuel, paraissait se relever. On ne se souvient plus de ceux qui gouvernaient alors ; mais on a cessé de méconnaître les résultats de leur gouvernement.

On les a longtemps méconnus. Ni les peuples, ni les partis ne se contentent de leur sort, s'ils ne peuvent compter sur l'avenir. A ce titre, la trêve du Septennat, si conforme qu'elle fût à l'intérêt public, ne donnait pas satisfaction au suffrage universel ; et, chaque fois qu'une élection partielle nous amenait à le consulter, ou bien il se prononçait pour la République et la réclamait définitive, ou bien il se retournait vers l'Empire, le seul gouvernement dont il eût gardé souvenir en dehors de la République. A l'intérieur du Parlement, le parti bonapartiste n'en restait pas moins sans crédit. Mais, tandis que les républicains nous sommaient de proclamer la République, les légitimistes intransigeants se repentaient d'avoir institué, à défaut du roi qui ne s'était pas laissé rétablir, un pouvoir de transition ; ils contestaient à ce pouvoir la courte durée qui lui avait été assignée et lui refusaient opiniâtrément les organes dont il avait besoin et qui lui avaient été promis pour suffire à sa tâche.

Leur journal accrédité, *l'Union*, déclarait inadmissible que la droite eût consenti pour sept ans à mettre le comte de Chambord à l'écart, et l'un des fidèles du prince,

Cazenove de Pradines, venait dire à la tribune : « Le Maréchal ne fera pas attendre le roi. »

Il y avait alors chez ce vaillant et charmant Cazenove un étrange contraste entre l'intransigeance des opinions et l'aménité du caractère. Nul ne gagnait mieux les sympathies les plus diverses et nul ne repoussait davantage, en ce temps-là, les accommodements les plus opportuns. En souvenir de l'hécatombe à laquelle il avait échappé durant la guerre, à l'aspect de son aimable et irréprochable jeunesse, nous l'appelions notre Éliacin. Un jour qu'avec sa séduisante figure et sa main mutilée, la main qui avait porté l'étendard des zouaves à Loigny, il paraissait à la tribune pour y tenir, d'une voix caressante, le plus impolitique langage, Kerdrel, impatienté, s'était écrié : « Il n'est bon qu'à se faire tuer. » Kerdrel se trompait. Cazenove, survivant dans le Parlement à nos déroutes, devait promptement acquérir l'expérience qui lui manquait au début ; et, quand la mort du comte de Chambord l'eut affranchi de la sujétion envers le prince sans le détacher du principe monarchique, il était destiné à consacrer au nouveau chef de la maison de France un esprit droit et libre en même temps qu'un cœur fidèle. Plût au ciel que le comte de Paris n'eût jamais écouté d'autres conseils que les siens!

Mais à l'époque qui nous occupe, la trêve à laquelle ses amis et lui avaient consenti en face d'un imminent désastre, cette trêve leur pesait, parce qu'en effet elle accusait le mécompte causé par leur prince à la France ; et pourtant elle leur était plus nécessaire qu'à aucun autre parti ; car les autres, impérialistes, plébiscitaires ou républicains, avaient, bonne ou mauvaise, une solution immédiate à offrir au pays ; eux seuls n'en avaient pas, tant que le roi légitime repoussait le drapeau de la nation ; aussi, se bornant à tout contester, se gardaient-ils de rien proposer. Si leur attachement à la personne du comte de

Chambord, si leur obéissance à ses instructions lointaines ne l'avaient pas emporté sur l'intérêt bien entendu de la cause monarchique, si leurs yeux ne s'étaient pas fermés aux perspectives de l'avenir, ce n'est pas eux qui auraient ébranlé le fragile abri construit avec leur concours pour assurer à la patrie blessée un moment de répit.

En cette occurrence, le Maréchal et son gouvernement remplirent leurs obligations à l'encontre des ultra-royalistes, comme ils l'avaient fait à l'encontre des ultra-cléricaux. Le Maréchal, reconnaissant que « le doute qui persistait dans l'esprit public sur la stabilité du gouvernement » ralentissait l'essor du commerce et de l'industrie, vint affirmer devant la chambre de commerce de Paris sa résolution de garder jusqu'au terme légal le pouvoir que l'Assemblée lui avait conféré. Par une circulaire aux préfets, le duc de Broglie, en sa qualité de ministre de l'intérieur, exigea de tous les fonctionnaires qu'ils respectassent et fissent respecter ce pouvoir « élevé au-dessus de toute contestation », et le garde des sceaux, Depeyre, qui représentait dans le cabinet la droite modérée, enjoignit aux procureurs généraux de poursuivre les journaux qui l'attaqueraient. Ainsi l'observation de la trêve conclue autour du Maréchal était imposée aux légitimistes ; elle devait l'être et le fut pareillement aux bonapartistes et aux républicains. Élu pour sept ans, le chef de l'État promettait donc sept années de tranquillité à la nation. C'était trop peu, sans doute ; mais si, pendant ces sept ans, autour de ce chef intérimaire, l'État s'organisait, si d'autres pouvoirs destinés à durer étaient institués et s'il se construisait ainsi, peu à peu, un établissement prêt à s'achever quand la trêve expirerait, assurément cette trêve pouvait ne pas être stérile.

II

Dans les pays libres, à notre époque, les gouvernements consistent en un chef d'État héréditaire ou électif et deux chambres diversement composées. Si le chef de l'État est héréditaire, l'État est une monarchie; s'il est électif, une république; et selon qu'il est investi à l'un ou à l'autre titre, ses attributions et ses relations avec les deux chambres doivent se modifier. Mais partout les trois institutions se retrouvent distinctes et coordonnées.

A la fin de 1873, le chef de l'État en France était désigné pour sept ans. Cette partie de la constitution était établie pour le présent, réservée quant à l'avenir : arrangement auquel nous avait conduits l'impossibilité de restaurer présentement la monarchie et l'espoir de la restaurer plus tard, mais qui, à le considérer sans parti-pris pouvait profiter à la république. La principale difficulté du régime républicain réside, en effet, dans le mode d'election du chef de l'État, lequel risque presque inévitablement de s'asservir au Parlement, s'il est élu par lui, ou d'échapper à son contrôle, s'il est élu par le peuple. La plupart des constitutions républicaines ont été combinées en vue d'échapper à ce double péril, et plus d'une république, malgré toutes les précautions prises, a fini par y succomber. Avec le pouvoir exécutif confié au Maréchal, la difficulté se trouvait écartée ou du moins singulièrement différée. Issu des libres suffrages et réglé par les délibérations d'une assemblée souveraine, le pouvoir exécutif se dressait en face des parlements appelés à la remplacer, indépendant et limité. L'épreuve critique du régime était reportée à une époque où il aurait pu s'affermir en durant;

et si, d'ici là, ce régime, ordonné et pratiqué avec le concours des royalistes, affectait à certains égards une apparence monarchique, le pays, habitué durant des siècles à l'autorité monarchique et toujours plié à la centralisation administrative, ne devait-il pas, grâce à cette transition, s'accommoder à moins de frais et plus aisément de sa condition nouvelle?

En tout cas, à la suite de la loi du 20 novembre 1873, nous n'avions plus à établir le pouvoir exécutif; il nous restait à constituer le pouvoir législatif, les deux chambres, et nous avions pris l'engagement formel d'en délibérer sans retard. En conséquence, pour préparer les différents projets constitutionnels, une commission de trente membres dut être désignée non par les bureaux, mais par l'Assemblée plénière au scrutin de liste. Cette élection fut lente et difficile : il fallut de nombreux tours de scrutin pour l'achever et nous vîmes combien notre majorité aurait désormais de peine à se concerter. Cependant, le centre droit, la droite modérée et l'extrême droite finirent par composer cette nouvelle commission des Trente. Seuls, quatre membres du centre gauche, MM. Dufaure, Vacherot, Waddington et Cézanne, y furent introduits. Mon ami Charles de Lacombe y trouva place parmi les membres du centre droit, et j'y fus admis moi-même à la suite de Kerdrel et de Chesnelong, parmi les membres de la droite modérée.

Après avoir choisi Batbie pour président et l'avoir ainsi quelque peu dédommagé de n'être plus ministre, nous nous occupâmes tout d'abord de l'élection de la Chambre des députés. Chaque commissaire formula ses idées à ce sujet, tous les systèmes électoraux passés, présents et futurs des divers pays du globe furent exposés tour à tour. Au fond, chacun parmi nous se défiait du suffrage universel tel qu'il avait été pratiqué jusqu'alors; chacun y sentait une force aveugle et comme inorganique, et si

nul n'était disposé à le supprimer, presque tous souhaitaient le régler et l'organiser. Mais chacun entendait le faire à sa manière, sans vouloir sacrifier son idée propre à celle du voisin. Les partisans des réformes les plus radicales rejetaient comme insuffisantes les moins contestables, et, de la sorte, presque aucune n'avait chance d'aboutir. Le projet qui sortit enfin de nos délibérations substituait au scrutin de liste par département le scrutin uninominal par circonscription, changement qui devait prévaloir et que nous aurons lieu d'apprécier plus tard; quant aux garanties à exiger de l'électeur, on se bornait à reculer de vingt et un à vingt-cinq ans l'âge de l'électorat, en subordonnant l'exercice du droit électoral à une certaine stabilité de domicile; encore ces deux conditions, dont l'une devait donner quelque prépondérance aux pères de famille et l'autre écarter du scrutin les vagabonds, disparurent-elles au cours du débat devant l'Assemblée : le suffrage universel resta ce qu'il était. Nous en étions issus; dans le péril extrême de la patrie, nous l'avions invoqué avec succès contre les factions; depuis lors, il est vrai, n'étant plus en face d'une question de vie ou de mort, il se tournait contre nous, et ses manifestations récentes nous alarmaient à juste titre pour l'avenir; elles nous donnaient à penser que, capable de reculer devant l'abîme béant, il l'était aussi de lancer le pays sur la pente; et Broglie nous semblait le définir assez exactement lorsqu'il disait : « Le suffrage universel n'a pas le sens de la vue; il n'a que le sens du toucher. » D'où il fallait conclure qu'il était incapable de pourvoir, ni surtout de pourvoir seul, en temps ordinaire, au gouvernement libre et régulier du pays. Mais en définitive, dans une crise mortelle, il nous avait sauvés, et, depuis lors, il n'avait pas amené une de ces catastrophes à la suite desquelles un peuple renonce résolument à ce qu'il a considéré comme une de ses institutions fondamentales.

Nous avons pu abolir la garde nationale parce qu'elle avait enfanté la Commune : nous n'avons pas su réformer le suffrage universel qui nous avait servi de point d'appui contre cette insurrection.

Au surplus, il n'y a, si je ne me trompe, dans la vieille Europe, qu'un seul État, un coin de terre entre la France, l'Allemagne et l'Angleterre, il n'y a que la Belgique où le suffrage universel soit aujourd'hui rationnellement organisé. Là, plus longtemps qu'ailleurs, s'était perpétué le suffrage censitaire. Cependant les hommes d'État belges prévoyaient que ce suffrage restreint devrait être élargi quelque jour, et d'avance ils s'y préparaient. Je me souviens qu'en 1876, comme je m'entretenais à Bruxelles avec M. Malou, alors chef du parti catholique et premier ministre, des différences qui séparaient la législation électorale de nos deux pays, il me disait : « Il faudra *filtrer* le suffrage universel. » Quinze ans plus tard, le successeur de M. Malou, M. Beernaert, jugeant le moment venu d'opérer la réforme, en donnait le signal, et l'on vit, sous son inspiration, un grand parti politique, se dépouillant lui-même d'une portion de la majorité qui le soutenait, introduire dans une monarchie le suffrage universel, l'y introduire sans révolution, mais, comme l'avait souhaité Malou, en le « filtrant ». L'électorat conféré à tous les citoyens a été gradué selon la capacité et l'intérêt présumés de chacun dans l'État. La qualité de père de famille, la fortune attestée par l'impôt, l'instruction certifiée par des diplômes ont donné droit à un double ou triple vote. Enfin, dans chaque scrutin, on a réservé à la minorité une place proportionnelle à son importance, et, de la sorte, la nation entière s'est trouvée représentée dans le Parlement, non comme une masse amorphe, mais comme un corps vivant composé d'organes d'une importance inégale. Je ne sais si, dans l'histoire parlementaire, il se rencontre

une plus belle opération, et ce n'est pas sans jalousie, je l'avoue, que je considère à côté de nous les hommes politiques qui l'ont accomplie. Mais leur situation différait de la nôtre : au moment où la question se posait chez eux, le grand nombre n'y était pas en possession du droit de suffrage ; en étendant ce droit à qui ne l'exerçait pas encore, il était moins difficile de le proportionner et de le régler.

Quoi qu'il en soit, le duc de Broglie reconnut promptement qu'il n'obtiendrait pas une réforme efficace du suffrage chargé d'élire la Chambre des députés. Dès lors, il résolut de chercher dans une autre chambre un contrepoids à la toute-puissance du nombre. Pour former ce « Grand Conseil », comme Larcy voulait qu'on l'appelât, à cause des tristes souvenirs laissés par le Sénat des deux Empires, nous n'étions pas liés, comme pour la Chambre des députes, par les précédents : nous opérions sur une table rase. En face du suffrage universel, un corps électoral nouveau pouvait être institué. M. Thiers ne l'avait pas voulu. Professant autant que personne la nécessité des deux chambres, il ne voyait pas d'inconvénient à les composer de même façon. « Coupez en deux une assemblée, » disait-il souvent, « élevez entre les deux moitiés une cloison, et vous aurez deux chambres qui se contrediront, se contrôleront et se feront équilibre. » Aussi, trouvant à gauche un parti pris en faveur d'une chambre unique, il avait tourné l'obstacle en accordant que les deux chambres émaneraient pareillement du suffrage universel. Dans la constitution dressée par lui de concert avec M. Dufaure et présentée la veille de sa chute, la différence des deux assemblées provenait, non des électeurs qui confèreraient le mandat, mais des éligibles qui le recevraient et de la durée qui lui serait assignée. Tandis que la Chambre des députés serait élue toute entière

pour cinq ans, le Sénat devait être nommé pour dix ans, se renouveler par cinquièmes tous les deux ans et se composer d'hommes précédemment voués à la vie publique par un mandat populaire. Ainsi constitué, le Sénat pouvait sans doute assurer plus de suite et de maturité dans les délibérations, plus d'ordre et de méthode dans l'œuvre législative, mais, si l'on voulait qu'il représentât les intérêts et sauvegardât les droits que le suffrage universel risquait de méconnaître, il fallait évidemment lui donner une autre origine. C'est à quoi le duc de Broglie s'était appliqué : il avait cherché à dégager de la société française les éléments de force et de stabilité qu'elle renferme, afin d'en tirer un Sénat véritablement conservateur. Le corps électoral qu'il proposait d'instituer devait se composer dans chaque département — il faut transcrire ici le texte même d'un projet qui pouvait changer le sort de la France, et qui n'a paru que pour être oublié :

« 1° Des représentants et anciens représentants du département ;

« 2° Des conseillers généraux du département ;

« 3° Des conseillers d'arrondissement du département ;

« 4° Des présidents, vice-présidents, conseillers de cour d'appel, des présidents, vice-présidents et juges titulaires des tribunaux de première instance siégeant dans le département ;

« 5° Des archevêques, évêques, membres du chapitre diocésain, et curés inamovibles du département ;

« 6° Des présidents de consistoires protestants et israélites du département ;

« 7° Des membres des tribunaux et chambres de commerce du département ;

« 8° Des bâtonniers et anciens bâtonniers de l'ordre des avocats, des présidents de chambres de notaires et d'avoués du département ;

« 9° Des doyens et professeurs des facultés siégeant dans le département;

« 10° Des officiers généraux du cadre de réserve, des officiers généraux et supérieurs en retraite des armées de terre et de mer, et, dans les mêmes conditions, des fonctionnaires des départements de la marine et de la guerre qui leur sont assimilés par décret;

« 11° Des présidents et vice-présidents de chambre, conseillers et juges honoraires domiciliés dans le département;

« 12° Des fonctionnaires de l'ordre administratif et judiciaire en activité ou en retraite après vingt ans de service dans la même administration, suivant une liste annexée à la loi;

« 13° Des grand-croix, grands officiers, commandeurs et officiers de la Légion d'honneur domiciliés dans le département;

« 14° Des contribuables du département les plus imposés à la contribution foncière, en nombre égal aux deux sixièmes du collège entier, et des plus imposés à la contribution des patentes, en nombre égal au sixième du collège entier (1). »

Dans ces collèges, place était donc faite à la propriété foncière, au commerce, à l'industrie, qui entretiennent la vie matérielle de la nation, en même temps qu'à la religion, aux sciences et aux lettres qui développent sa vie intellectuelle et morale. Les meilleurs, les plus qualifiés de chaque catégorie sociale s'y rencontraient, les uns issus des professions libérales et choisis par leurs pairs, les autres tirés des fonctions administratives, judiciaires ou militaires, et désignés par le long progrès d'une carrière

(1) Le collège du département de la Seine comprenait, en outre, les membres du Conseil d'État, de la Cour de cassation et de la Cour des comptes, les membres de l'Institut, de l'Académie de médecine et du Collège de France.

parvenue à son terme; à leurs côtés, trouvaient place les représentants du pays dans le département ou dans l'État, accrédités par leur mandat, et, pour que l'esprit de parti ne pût fermer la porte aux plus exposés à ses atteintes, les anciens députés, en vertu d'un mandat périmé. Ainsi était extraite de la démocratie moderne une élite capable de la contenir et de la régler, parce qu'elle en sortait et s'y renouvelait sans cesse, une sorte d'aristocratie, pouvait-on dire, mais une aristocratie mobile et variée, à laquelle cette démocratie était accoutumée d'avance.

En outre comme le Sénat était appelé à servir de médiateur entre le pouvoir exécutif et l'assemblée populaire, entre le Maréchal et les futures Chambres des députés, et que les élus du suffrage universel concouraient à le former, il convenait qu'un certain nombre de ses membres fussent désignés par le Maréchal parmi les principaux serviteurs de l'État; en conséquence la nomination de la moitié des sénateurs lui était réservée. Cette proportion pouvait sembler excessive; mais elle était susceptible d'être modifiée, comme toute autre partie du projet d'ailleurs. La conception de Broglie — et ce n'était pas son moindre mérite — était flexible en effet, elle se prêtait à des combinaisons diverses étendant ou restreignant les différentes catégories d'électeurs ou d'élus, sans qu'on renonçât pour cela au principe fondamental du système, à l'idée de chercher dans les forces sociales un contrepoids à la puissance aveugle du nombre.

Par les membres inamovibles que le Maréchal aurait désignés, cette Chambre haute eût ressemblé aux Chambres des pairs de la monarchie; mais l'élection, jusque-là sans précédent, dont elle devait émaner d'autre part, était propre à lui conférer une autorité plus efficace, autorité destinée à dénouer les crises périlleuses. Non seulement, en effet, la Chambre haute devait partager avec la Chambre des députés le pouvoir législatif, mais

elle était appelée, le cas échéant, à dissoudre celle-ci de concert avec le chef de l'État, et à gouverner avec lui jusqu'à l'élection d'une Chambre nouvelle. Enfin son président devait exercer provisoirement, en cas de vacance, le pouvoir exécutif. En définitive, ce « Grand Conseil » aurait été, au-dessus des passions populaires, l'organe de la raison publique ; il aurait permis à la Chambre de faire des sottises à peu près impunément et serait devenu le véritable pivot de l'État.

Un soir de 1874, aux approches de nos vacances de Pâques, Broglie, désireux de préparer les voies, réunit un certain nombre de députés avec lesquels il s'entendait le plus aisément, et leur donna un aperçu de son projet.

Les détails de cette soirée, avec les incidents comiques qui se glissent à travers les scènes les plus graves de la vie publique comme de la vie privée, me sont restés gravés dans la mémoire. Nous remplissions le salon trop étroit d'un appartement que le premier ministre avait loué rue des Réservoirs, car les ministres résidaient alors à Versailles et n'étaient pas logés par l'État. Je vois encore l'un de nos plus vénérables collègues, assis au premier rang, précisément en face de Broglie : comme celui-ci commençait à s'expliquer, le bon vieillard s'endormit profondément ; il se réveilla quand l'entretien s'achevait, en s'écriant, pendant que nous nous levions pour sortir : « Vraiment, ces réunions sont tout à fait intéressantes ; il faudrait les renouveler. » Heureusement que le reste de l'auditoire, non moins bien disposé, fut plus attentif. Nous partîmes convaincus que le système de notre chef apportait une solution aux difficultés du moment, en même temps qu'une satisfaction aux besoins durables de la société française, et bien décidés, quant à nous, à ne rien négliger pour le faire prévaloir. Mais, en exposant le rôle important, peut-être décisif, qu'auraient à jouer en cas de crise gouvernementale la Chambre haute et son pré-

sident, Broglie, à demi-voix, avait laissé échapper l'intention d'attribuer cette présidence au duc d'Aumale. Il n'en fallait pas davantage pour susciter l'opposition des chevau-légers : aucun d'eux n'avait entendu la confidence, mais elle ne leur avait point été celée, et, à leur égard, elle était assurément maladroite. Si Broglie, qui d'ordinaire ne se livrait guère, l'avait faite, n'est-ce pas qu'elle était opportune, peut-être nécessaire, vis-à-vis du centre droit dont les chefs lui savaient toujours mauvais gré d'avoir porté le Maréchal à la présidence aux lieu et place de leur prince ? Telle était en effet la fatalité qui pesait sur le ministère : pour se maintenir, il avait besoin d'être appuyé par la ligue conservatrice tout entière et il ne pouvait contenter le centre droit sans mécontenter une portion de la droite !

Au surplus l'extrême droite était résolue d'avance à repousser, quelles qu'elles fussent, les lois constitutionnelles ; et cette résolution devait être exécutée dans ses rangs avec un ensemble et une ténacité qu'il serait difficile de ne pas imputer à quelque mot d'ordre venu de Frohsdorf. Aux yeux des chevau-légers, ce mot d'ordre suffisait à tout justifier. Mais dans l'Assemblée, qu'ils avaient eux-mêmes reconnue et déclarée constituante devant le pays qui attendait d'année en année un gouvernement durable, il leur fallait au moins couvrir leur refus d'un prétexte : ce prétexte ne devait pas tarder à leur être fourni.

La réunion des Réservoirs, où se rencontraient d'abord toutes les nuances de la majorité, n'était plus guère fréquentée alors que par les légitimistes. Ernoul, qui la présidait, imagina de l'occuper du régime municipal que l'Assemblée aurait à instituer, et aussitôt nos braves décentralisateurs de se donner carrière. Ils établissent compendieusement que la commune est la base de l'État, qu'elle doit être organisée au préalable et qu'il faut régler avant

tout l'électorat municipal. Je me permis un jour d'observer que pour l'ordre de délibérations, il conviendrait peut-être de consulter le gouvernement et de s'entendre avec lui. On me répondit qu'à cet égard il n'y avait aucun désaccord à prévoir, et la réunion admit, comme un axiome, la priorité de la loi municipale. Sous une apparence de méthode et de logique dans le travail parlementaire allait se poursuivre une funeste manœuvre de parti.

Au retour des vacances de Pâques, le 15 mai 1874, Broglie déposa sur le bureau de l'Assemblée le projet dont il nous avait offert la primeur avant notre départ. Il en donna lecture, mais fut à peine écouté ; l'exposé des motifs avait beau être habilement conçu, comme le projet lui-même, et supérieurement écrit ; la voix qui le lisait n'était guère propre à commander l'attention et le crédit du ministre ne suppléait plus alors à l'insuffisance de son organe ; ce crédit s'était usé à maintenir l'union entre des partis fatigués de marcher ensemble sans aboutir ; sur les bancs mêmes où l'on continuait à le soutenir, on prévoyait sa chute et l'on se désintéressait de l'œuvre qu'il avait préparée, quel qu'en fût d'ailleurs le mérite. Du centre gauche à l'extrême gauche il suffisait qu'il en fût l'auteur pour qu'on affectât de n'en pas tenir compte ; et de l'autre côté, à l'extrême droite, du moment où la proposition ne consistait point à ramener le roi, elle était jugée sans intérêt. Voilà comment un projet capable de changer le sort du pays ne rencontra, lors de son apparition, qu'une dédaigneuse indifférence. Un homme pourtant dans l'Assemblée ne s'y trompa pas : Gambetta. En entendant le duc de Broglie, il se dit à lui-même, ainsi qu'il l'avoua plus tard à l'un de mes amis, de qui je le tiens : « Si la droite a le bon sens d'accepter ce projet, la démocratie est reculée de cinquante ans. »

Avant de passer à la discussion, une question prélimi-

naire se posait : l'Assemblée qui s'était déclarée constituante, était-elle prête à organiser, à côté du pouvoir exécutif, confié au Maréchal, un pouvoir législatif quelconque? En face de la gauche qui subordonnait toute loi constitutionnelle à l'établissement de la république, l'extrême droite répugnant de plus en plus à rien constituer en dehors de la monarchie, deux ministres, Decazes et Fourtou, exigèrent que le gouvernement la mît en demeure, sans plus attendre, de tenir les engagements pris lors de l'établissement du Septennat. Decazes, lié avec les princes d'Orléans, avait été l'un des premiers et des plus résolus à tenter la restauration monarchique; mais, la partie perdue, il voulait en jouer une autre, fermer l'avenir aux Bonapartes, le réserver à ses princes, en organisant l'interrègne du Maréchal, et gagner dans le Parlement des alliés en dehors de la droite. Fourtou, sans appartenir au parti bonapartiste, ne lui était pas hostile comme Decazes et s'en rapprochait volontiers; c'était un conservateur « bleu », plus soucieux d'autorité que de liberté et prompt à s'effaroucher de l'ombre de l'ancien régime; aussi n'aurait-il pas accepté sans méfiance ni sans peine le roi légitime et ne lui déplaisait-il point qu'il fallût s'en passer. Si différents que fussent ces deux hommes, l'attitude de l'extrême droite les agaçait pareillement et bien d'autres avec eux, de sorte que, si Broglie, pour la ménager, se fût prêté à de nouveaux atermoiements, c'est par ses propres amis qu'il eût été renversé.

Aussi bien, en réclamant de l'Assemblée des lois constitutionnelles, le gouvernement remplissait son office; il faisait son devoir, les membres de la droite qui siégeaient dans le cabinet, Larcy et Depeyre, avaient dû le reconnaître; c'était avec leur consentement que le gouvernement allait faire de la discussion immédiate de ces lois une question de confiance, consentement donné non sans

regrets ni sans alarmes; car ils n'ignoraient pas le danger qu'ils affrontaient et se sentaient menacés non seulement de perdre le pouvoir, mais, ce qui est pire, d'être abandonnés par des amis à qui les unissait depuis si longtemps la communauté des sentiments et des souvenirs.

Pourtant l'extrême droite resterait-elle irréductible? Mise au pied du mur, ne reculerait-elle pas devant une rupture qui ne pouvait profiter qu'à la gauche? Enfin, si elle allait jusqu'à rompre, ne se trouverait-il point, à son défaut, de l'autre côté de la Chambre, des hommes qui refuseraient de se prêter à l'ajournement des lois constitutionnelles? Sous M. Thiers, ils en avaient préparé la discussion; sous le Maréchal, ils avaient constamment demandé qu'on en délibérât. Allaient-ils se dérober à cette délibération, parce qu'elle devait porter sur des lois dont ils n'étaient pas les auteurs, qu'ils restaient d'ailleurs libres de rejeter ou d'amender, et simplement parce qu'elle était réclamée par un gouvernement qui leur déplaisait? Des dispositions de l'un ou de l'autre groupe devait dépendre la résolution de l'Assemblée.

La loi réglant les élections de la Chambre des députés était le prélude des lois constitutionnelles : présentée par la commission des Trente, elle était prête à être discutée. La loi municipale, préparée par la commission de décentralisation, l'était également. Des deux, laquelle inscrirait-on en tête de l'ordre du jour?

En réalité, ce choix importait peu. Le décentralisateur par excellence, le défenseur attitré des libertés municipales, M. Raudot, démontra que toutes deux pouvaient être discutées et votées à peu près simultanément et se résigna volontiers à laisser au second rang son projet de prédilection. D'autre part, la loi électorale de la Chambre des députés n'était pas de grande conséquence, et ne devait pas modifier sensiblement le suffrage universel

Mais il s'agissait de savoir si l'Assemblée commencerait ou non à organiser l'État autour du Maréchal. On admit que ceux qui voulaient procéder à cette organisation accorderaient la priorité à l'électorat des députés, et ceux qui ne la voulaient pas, à la loi municipale. Telle était la portée indéniable et avérée du vote.

Le jour de la discussion, j'avais à déjeuner Baragnon, alors sous-secrétaire d'État à l'Intérieur, et notre ancien préfet de la Loire devenu préfet du Rhône, M. Ducros. En entrant chez moi, Baragnon, avec sa vaillance coutumière et sa bonne humeur méridionale, ne désespérait pas encore de nos *ultra*. Mais M. Ducros venait de rencontrer l'un d'eux, et des principaux, qui ne lui avait pas caché la résolution plus ou moins spontanée qu'ils venaient de prendre en commun contre le duc de Broglie (1). Les dernières illusions de Baragnon se dissipèrent.

Avant la séance de la Chambre, la commission des Trente se réunit. Comme il lui appartenait de provoquer la discussion de la loi électorale qu'elle avait préparée, le premier ministre lui demanda de le faire sans retard et l'obtint aisément. Cependant la réserve de M. Dufaure.

(1) Je ne voudrais pas travestir les motifs qui déterminèrent l'extrême droite. Je les trouve consignés, très peu de jours après son vote, dans l'*Univers*, qui recevait alors ses confidences et manifestait ses sentiments plus librement que l'organe officiel du prince, *l'Union*.

« Que voulait M. le duc de Broglie en donnant le pas à la loi électorale ? Il voulait, et ne s'en cachait point, que l'Assemblée s'engageât immédiatement à faire les lois constitutionnelles, c'est-à-dire à organiser le Septennat comme pouvoir indépendant de la personne même de M. de Mac-Mahon. C'était, en d'autres termes, demander l'organisation de la république. M. Thiers avait voulu organiser par surprise la république conservatrice. M. le duc de Broglie prétendait imposer à l'Assemblée la république septennale. La différence quant au point de départ n'était pas grande et le résultat devait être absolument le même. Que la république soit d'abord conservatrice ou septennale, elle [illegible] toujours par le radicalisme. [illegible] permettre à M. de Broglie d'engager ainsi la question ? [illegible] par crainte d'une crise [illegible] livrer l'avenir ? [illegible] Et on s'étonne que 52 seulement de ses membres aient protesté le 16 mai contre les entreprises d'un ministère infidèle à son mandat. » (Eugène Veuillot. — *Univers* du 22 mai 1874.)

qui déjà ne vota pas, et le langage embarrassé de Lucien Brun indiquèrent d'avance quelle conduite l'un et l'autre allaient tenir à la Chambre. A l'ouverture de la séance, Batbie, rapporteur de cette loi, proposa de l'inscrire à l'ordre du jour, avant toute autre. Un membre obscur de l'extrême droite réclama la priorité pour la loi municipale. Broglie appuya la proposition de Batbie, en marquant la signification que le gouvernement y attachait. La question était posée, les résolutions étaient prises : nul débat ne s'engagea. Un instant seulement on vit apparaître à la tribune M. Raudot refusant de se prêter à la manœuvre dont sa loi municipale était le prétexte, puis Lucien Brun éprouvant comme un remords de cette manœuvre et désavouant toute intention hostile au ministère, dans le moment même où il le renversait : sur quoi Broglie maintint d'un mot bref et discret le sens qu'il entendait donner au vote : et le vote eut lieu, d'abord par assis et levé, comme le voulait le règlement, puis au scrutin public, l'épreuve ayant été déclarée douteuse, bien qu'elle ne le fût guère, hélas! Mais le président Buffet tint à ce que chacun endossât la responsabilité de son suffrage (1). Trois cent quatre-vingt-une voix contre trois cent dix-sept rejetèrent la demande du gouvernement : majorité disparate où cinquante-deux chevau-légers et dix-huit bonapartistes servaient d'appoint à toutes les gauches. Le ministère renversé, la ligue conservatrice brisée à l'extrême droite, l'union des républicains modérés resserrée avec les radicaux, enfin, par un contre-coup inévitable, le projet de Chambre haute, le mieux fait pour doter l'État d'une autorité modératrice, écarté sans examen : voilà le désastre qui

(1) Le règlement n'ayant pas prévu l'importance que pouvait prendre la mise à l'ordre du jour de tel ou tel projet de loi, décidait que les débats qui s'élèveraient à ce sujet seraient tranchés par assis et levé. Ces débats ne pouvaient donner lieu à un scrutin public que si le vote par assis et levé était déclaré douteux.

venait de s'accomplir en une heure, sans tumulte, sans trouble, presque sans lutte, le 16 mai 1874, à Versailles.

Entraîné par ses rancunes, le centre gauche avait laissé échapper l'occasion de sauvegarder les intérêts conservateurs dont il se déclarait aussi soucieux que la droite et de s'assurer à lui-même un rôle prépondérant. Si, dans ses rangs, le désir de renverser le duc de Broglie ne l'avait pas emporté sur tout le reste, il eût compris qu'après avoir poussé sans relâche à l'organisation des pouvoirs publics, il ne devait pas écarter par la question préalable la discussion qu'il n'avait cessé de réclamer. Sans accorder sa confiance au gouvernement, sans se rallier à ses propositions, il pouvait décider que ces propositions seraient tout au moins examinées. Par là, il n'eût guère raffermi le ministère chancelant, mais il eût amorcé la délibération des lois nécessaires et fût devenu l'arbitre de la situation, en mesure de reprendre le pouvoir, à défaut de la droite, avec le centre droit, et d'instituer, sous un régime organisé de concert avec ses alliés naturels, les garanties indispensables à l'ordre social. Deux de ses représentants à la commission des Trente, MM. Cézanne et Vacherot, le sentirent si bien qu'en dépit de tout ce qui les séparait alors du gouvernement, ils votèrent bravement avec nous. Malheureusement ni l'un ni l'autre n'avaient assez d'influence pour entraîner leur groupe. M. Dufaure, avec l'autorité de son caractère et de sa parole, aurait pu le tenter ; il garda le silence et s'abstint, laissant ses amis, pour venger M. Thiers, faire masse avec l'extrême gauche contre l'auteur du 24 mai (1).

(1) [illegible] non contre la mise en délibération des lois organiques. » (A. DANIEL [A. Lebon], *Année politique, 1874*, p. 206.)

Quant à l'extrême droite, sa détermination n'était pas moins funeste, et Broglie aurait eu beau jeu à l'attaquer. Pourquoi ne le fit-il point? Pourquoi se laissa-t-il renverser presque sans se défendre, au lieu de foncer sur ses adversaires, de prendre corps à corps la politique dont il allait être victime et d'en mettre à nu l'inanité? Les chevau-légers eussent été fort embarrassés de voir caractérisée, comme elle le méritait, une intrigue connue de tous, mais que personne n'osait avouer. Lucien Brun n'était-il pas monté à la tribune précisément pour éluder la responsabilité qu'il allait assumer, tandis qu'Ernoul, après avoir plus ou moins favorisé la manœuvre dirigée contre le ministère, se décidait finalement à voter pour lui? Un homme d'État plus épris du pouvoir eût risqué cette dernière carte, et peut-être, en la jouant, eût-il fini par gagner la partie. Mais les ministres appartenant à la droite modérée s'employaient encore à préserver cette extrême droite qui les abandonnait, et Broglie leur avait promis de ne pas l'incriminer. En l'accusant, lui-même eût craint de fournir un aliment aux passions révolutionnaires; et comme il avait entrepris, après l'échec de la monarchie, de gouverner encore avec le concours des monarchistes, il ne voulut pas envenimer entre eux et contre eux les ressentiments.

Les hommes qui bénéficièrent de ses scrupules ne comprirent ni la générosité de son sacrifice ni l'étendue de leur faute : « La fortune de la France a secondé un bon dessein, » s'écriait Louis Veuillot quelques jours plus tard: « les cinquante-deux députés de l'extrême droite dont la résolution a précipité M. de Broglie peuvent laisser dire les mécontents : ils ont remis les choses en meilleure voie et placé le provisoire dans une position abritée (1). » Singulière parole que je ne puis relire aujourd'hui, à la

(1) *Univers*, 22 mai 1874.

lumière des événements qui l'ont si cruellement démentie, sans la rapprocher d'une page caractéristique qui vient d'être écrite sur l'histoire des États-Unis et m'a fait faire un triste retour sur nos propres destinées. Dans un chapitre de sa *Vie intense*, le président Roosevelt rappelle qu'en 1864, en pleine guerre de la Sécession, comme il s'agissait de réélire Abraham Lincoln, sa candidature fut combattue, parmi les adversaires de l'esclavage, par un groupe d'*extrémistes*, — c'est ainsi qu'on appelle les *ultra* au delà de l'Atlantique. — Et il ajoute : « Ces extrémistes lui reprochaient de n'avoir pas été assez loin dans la voie du bien, d'être un homme de compromis, un temporisateur, un politicien pratique. En réalité, ce n'était pas dans les actes de Lincoln qu'il fallait chercher la cause de leur opposition, mais dans leur propre nature, dans leur incapacité à soutenir un grand homme d'État *constructif* au cours d'une grande crise, ce qui dénotait de leur part, non pas un amour exceptionnel de la perfection, mais simplement le manque de bon sens, d'empire sur soi et d'abnégation nécessaires pour se subordonner à un chef et travailler, de concert avec d'autres, au bien public. Leur campagne avorta misérablement. . En général, le robuste bon sens du peuple américain fait justice de pareilles tentatives. C'est une des raisons, et l'une des principales, pour lesquelles le gouvernement républicain prospère en Amérique, tandis qu'il ne réussit pas ailleurs, en France, par exemple. Chez nous, ces petits groupes d'extrémistes n'exercent aucune action sur notre vie nationale et n'obtiennent qu'une représentation insignifiante dans nos assemblées politiques. En France, où la nation n'a pas l'habitude du *self-government*, où l'opinion publique est plus facile à entraîner et moins saine, chaque coterie grandit et devient une puissance pour le mal... »

CHAPITRE VIII

LA FIN DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE

Vote des lois constitutionnelles et organisation de la République. — Ministère Buffet. MM. Dufaure et Léon Say y représentent le centre gauche, j'y suis introduit pour représenter la droite. — Nomination des inamovibles par l'Assemblée ; la défection des bonapartistes et d'un groupe de chevau-légers assure le triomphe de la gauche. — Les élections générales : les conservateurs l'emportent pour le Sénat, mais sont battus pour la Chambre. — M. Dufaure chargé de former un nouveau ministère. — L'œuvre de l'Assemblée nationale.

I

L'extrême droite s'étant dérobée, le Maréchal avait besoin de trouver ailleurs un point d'appui, de regagner au centre gauche les voix que lui refusaient les chevau-légers. Jusque-là, le centre droit et le centre gauche n'avaient eu ni mêmes alliés ni même conduite; mais, sur les questions sociales, ils avaient toujours professé les mêmes opinions et, quant à la forme du gouvernement, leur dissidence se réduisait désormais à ceci : que le centre gauche voulait la République définitivement, tandis que, faute d'un roi et par crainte d'un empereur, le centre droit l'acceptait momentanément. Un accord au moins temporaire ne semblait donc pas impossible ; accord où la droite modérée pouvait trouver place, puisque, sans abjurer ses convictions, elle se résignait, elle aussi, à l'ajournement de ses espérances. Il y avait là une chance de reformer une majorité en mesure de durer jusqu'au

terme de l'Assemblée et de lui préparer des successeurs capables de respecter son œuvre. L'homme désigné au Maréchal pour tenter l'accommodement. Goulard avait accepté la République sous M. Thiers, qui l'avait appelé au pouvoir, mais en répudiant toute connivence avec les radicaux. Il était prêt, après l'échec de l'entreprise monarchique, à l'accepter encore aux mêmes conditions. Successivement ministre de l'agriculture et du commerce, ministre des finances et ministre de l'intérieur, il avait pour les affaires, qu'il maniait avec application, droiture et désintéressement, un goût modeste et tenace auquel il n'avait jamais sacrifié son indépendance ni son honneur. C'est ainsi qu'il s'était tenu à l'écart pendant toute la durée de l'Empire et qu'ayant amené par sa démission la défaite de M. Thiers, il avait refusé d'entrer dans le ministère auquel cette défaite livrait le gouvernement. Lorsque revint son tour, sa famille s'alarma, car elle le savait atteint du mal dont il devait bientôt mourir; mais les médecins consultés répondirent qu'il avait encore plus de chances de vivre aux affaires qu'à l'écart; et, en effet, n'étant pas redevenu ministre, il mourut peu après de la maladie qui, depuis Lambrecht et Beulé jusqu'à Ricard, a semblé menacer tout particulièrement les ministres de l'intérieur : d'une maladie de cœur.

Comment Goulard échoua-t-il dans ses négociations ? Se querella-t-on sur la question de savoir si le Septennat serait, suivant le jargon de l'époque, personnel ou impersonnel, c'est-à-dire si, en cas de mort du Maréchal, la trêve consentie pour sept ans serait ou non maintenue par la nomination d'un autre président de la République élu aux mêmes conditions ? Cette discussion, quelque peu byzantine, a-t-elle séparé des hommes et des partis prêts à s'entendre ? Ou bien la combinaison s'est-elle heurtée à des questions de personnes qui l'ont fait échouer ? Je ne saurais le dire, n'ayant pas été mêlé à ces pourparlers

Toujours est-il que le Maréchal se fatigua promptement de la première crise ministérielle survenue sous sa présidence et, tranchant d'une main inexpérimentée le nœud qu'il n'arrivait pas à dénouer, désigna de sa propre autorité, comme au hasard, des ministres parmi les noms qui venaient de passer sous ses yeux. Il composa de la sorte un gouvernement qui pourvut à l'expédition des affaires, mais laissa l'Assemblée, comme le pays, sans direction. Ce n'est pas que les hommes ainsi choisis fussent sans valeur ; loin de là : le général de Cissey, rappelé à la tête de l'armée qu'il avait refaite, s'y trouvait à sa place. Tailhand, excellent magistrat à la cour de Nîmes, membre de la droite modérée, dévoué à sa cause et compté dans son parti à Versailles, loin d'aspirer au portefeuille de la justice qui lui était échu, ne l'accepta pas, j'en fus témoin, sans appréhensions ni regrets. Attaché comme il l'était à sa profession et modeste autant qu'avisé, il lui en coûtait d'abandonner son siège de président de chambre pour un emploi plus élevé mais éphémère. Fourtou, transféré à l'intérieur, se sentit presque aussitôt mal à l'aise dans un conseil indécis et dont il ne partageait pas le sentiment dominant, la méfiance à l'égard des bonapartistes ; il en sortit brusquement sans avoir pu agir, mais non sans avoir acquis, durant ce peu de temps, le renom d'homme d'action. Le général de Chabaud-Latour, qui lui succéda, était assurément l'un des personnages qui faisaient honneur à l'Assemblée. Il sortait du génie, avait débuté en fortifiant Paris, et venait de couronner sa carrière en le défendant : convaincu que les ouvrages qu'il avait contribué à construire ne répondaient plus aux besoins nouveaux, il avait élaboré après le siège, en vue de l'avenir, un système qu'il eut à soutenir à la tribune contre M. Thiers. M. Thiers en effet, qui respectait parfois jusqu'à la routine les errements du passé, et tenait d'ailleurs les fortifications de Paris

pour un de ses titres de gloire, n'admettait pas qu'il y fût rien changé ; mais dans ce débat technique, le seul auquel l'ancien président de la République ait pris part après sa chute, nous avions vu l'habile officier tenir tête, avec autant de bonne grâce que de compétence, à l'incomparable orateur et l'emporter. Ce n'était pas à diriger des préfets qu'un pareil succès semblait destiner le général de Chabaud-Latour, bien qu'il fût loin de se montrer indifférent ou indécis en matière politique : personne, parmi les anciens orléanistes, n'était plus disposé à se rapprocher de la droite, en même temps que son patriotisme ne pardonnait pas à l'Empire et aux impérialistes les désastres de 1870. Lié avec les chefs du centre droit, il fut sans doute désigné par eux au Maréchal, qui lui imposa le ministère de l'intérieur : il accepta ce poste en brave soldat, par déférence pour son chef, y resta huit mois sans s'y habituer, et fut content d'en être relevé.

Cependant, sous un gouvernement mal affermi, les bonapartistes reprenaient crédit, surtout dans les campagnes ; le centre droit, alors prépondérant dans l'Assemblée, s'en inquiétait ; la gauche profitait de ses alarmes pour semer la défiance parmi nous, pour rendre suspects les hommes d'ordre qui jadis avaient accepté l'Empire et, depuis sa chute, réclamaient une autorité tutélaire, c'est-à-dire le gros de l'armée conservatrice, pour séparer ainsi cette armée de l'état-major chargé de la conduire. Un complot bonapartiste fut dénoncé, auquel je ne crus guère alors et ne crois pas davantage aujourd'hui. Si les bonapartistes gagnaient du terrain, ce n'était point par leurs menées occultes, mais simplement parce que les conservateurs inquiets avaient besoin d'un pouvoir qui les rassurât. Le moyen de combattre les tendances impérialistes n'était donc pas d'attacher de l'importance à des machinations plus ou moins contestables, mais de fortifier le gouvernement du Maréchal.

Or, tandis que la peur de l'empire inclinait les amis des princes d'Orléans vers la gauche, l'extrême droite persistait à repousser toute organisation des pouvoirs publics. Broglie, écarté des affaires, ne lui portait plus ombrage : mais elle n'en persistait pas moins dans sa résolution de ne rien instituer sans le roi. De son côté, la gauche était de plus en plus résolue à tout subordonner à l'établissement de la république : et, le centre gauche continuant de faire cause commune avec elle, M. Casimir-Perier nous sommait de proclamer la République.

Pour éviter cette proclamation à titre définitif et réserver l'avenir, Broglie tenta un dernier effort. Le bruit se répandit alors qu'il avait pris la parole à la demande du Maréchal. Une autorité toute différente pouvait bien aussi l'avoir poussé à la tribune : il savait que, par haine de la France, Bismarck souhaitait la voir tomber définitivement en république. Il connaissait, ayant dirigé récemment les affaires étrangères, les deux sentiments qui se partageaient alors la cour de Berlin, où les uns, appréhendant les progrès de la révolution en Europe, désiraient le rétablissement de l'ordre monarchique en France ; les autres, redoutant davantage une revanche de l'ennemi vaincu, préféraient le régime le mieux fait à leurs yeux pour l'affaiblir. Le vieil empereur inclinait vers les premiers : et bien que le parti militaire s'effrayât de la vitalité dont la France donnait alors tant de preuves, parmi les généraux qui nous avaient combattus, il en était qui, la paix une fois conclue, ne nous voulaient plus de mal : ceux-là ne dissimulaient pas leurs vœux en faveur d'une restauration monarchique : tel le maréchal de Manteuffel, qui, jusqu'au payement de notre rançon, avait commandé, avec d'incontestables égards pour les provinces envahies, l'armée d'occupation, « le plus ami de nos ennemis », comme l'avait nommé M. Thiers.

Un jour, à la Présidence, dînant à côté d'un membre de

l'Assemblée habile à provoquer un entretien significatif, M. de Mérode, il avait vanté l'heureuse fortune de la France d'avoir à sa tête un homme tel que M. Thiers. Et comme M. de Mérode, sans contester aucunement les mérites de M. Thiers, remarquait que tôt ou tard nous aurions besoin d'un régime définitif, le maréchal allemand n'avait pas hésité à répondre que ce régime devait être la monarchie légitime ; sur quoi M. de Mérode, ayant allégué les difficultés relatives au drapeau : « Ah ! cette brave armée française que j'ai appris à tant estimer ! » avait répliqué Manteuffel. « Non, non, il ne faut pas lui ôter son drapeau ; mais le roi n'aura qu'à mettre son panache blanc sur sa casque ! » (*sic*). Cette opinion favorable à la monarchie qu'exprimait le commandant des troupes allemandes, le premier ambassadeur venu d'Allemagne après la paix, le comte d'Arnim, la professait pareillement ; mais celui-là, dépendant plus directement de Bismarck, s'était attiré dès la fin de 1872, « la plus verte réprimande que jamais diplomate ait reçue de son chef (1) ».

« Nous n'avons pas pour devoir, » lui écrivait le chancelier « de rendre la France puissante en consolidant sa situation intérieure et, en y établissant une monarchie en règle, de rendre ce pays capable de conclure des alliances avec les puissances qui ont jusqu'à présent avec nous des relations d'amitié. L'inimitié de la France nous oblige à désirer qu'elle reste faible, et nous agissons d'une manière très désintéressée quand nous ne nous opposons pas avec résolution et par la force à l'établissement d'institutions monarchiques solides, tant que le traité de Francfort n'aura pas été complètement exécuté. Votre Excellence croit et a dit de vive voix à Sa Majesté que le maintien des institutions républicaines en France est dangereux pour les

(1) [illegible] *des Mémoires de M. de Gontaut-Biron*, p. 123.

institutions monarchiques de l'Allemagne. Je suppose que Votre Excellence n'aurait pas éprouvé cette crainte si les affaires extérieures n'avaient pas occupé toute son attention pendant ces dernières années, et si un plus long séjour en Allemagne et au centre de l'administration allemande l'eût mise en état d'acquérir une idée exacte de la situation.

« Tout le monde connaît les conversions colossales opérées depuis l'*experimentum in corpore vili* fait avec la Commune sous les yeux de l'Europe. Des rouges sont devenus des libéraux modérés, et ceux-ci sont devenus des conservateurs. La France nous sert d'exemple salutaire (1). »

Ainsi Bismarck ne pouvait s'opposer ouvertement et par la force à une restauration monarchique : s'il l'eût proposé, son maître eût refusé et lui-même se fût aliéné l'Europe. Mais tous ses vœux allaient à l'établissement de la République chez nous, parce qu'il comptait sur la République pour nous rendre inoffensifs ; de là l'intérêt qu'il portait au parti républicain et qu'il ne prenait pas la peine de dissimuler. C'est lui qui publia sa dépêche à M. d'Arnim. Il n'eut pas à le regretter : les hommes qu'il déclarait propres à réduire leur pays à l'impuissance ne semblèrent pas comprendre cet avertissement, et nous étions destinés à voir se resserrer de plus en plus contre « l'Ordre moral » l'entente entre les anciens fauteurs de la guerre à outrance et l'implacable ennemi de la France.

Mieux que personne, Broglie connaissait par son ami Gontaut, alors ambassadeur à Berlin, les dispositions du chancelier de fer, et jamais, lui-même l'a déclaré plus tard, « il ne s'était senti si royaliste que le jour où il avait vu clairement qu'un Allemand voulait l'empêcher de l'être (2) ». Inspiré par ce sentiment, aussi bien que par

(1) Documents du procès Arnim.
(2) *Mission de M. de Gontaut à Berlin*, p. 143.

ses convictions les plus réfléchies, il prononça contre la proposition Casimir-Perier, un discours qui demeure l'exposé le plus complet, le plus habile et le plus éloquent des idées dont nous nous inspirions alors pour organiser le Septennat sans proclamer la République.

On soutient, dit-il, qu'il faut établir un principe définitif de gouvernement parce qu'une constitution est un tout logique dont les diverses parties doivent se tenir comme les conséquences découlent des prémisses d'un raisonnement; qu'autres sont les institutions républicaines, autres les institutions monarchiques, et qu'avant de mettre la main à la Constitution, il faut savoir si l'on fait une monarchie ou une république.

Mais nous avons eu déjà cinq constitutions républicaines : celle de 1793, de l'an III, de l'an VIII, de 1848 et de 1852. La constitution de 1793, c'est la démagogie triomphante : personne n'en veut. La constitution de l'an VIII et celle de 1852, c'est la dictature naissante : personne n'en veut davantage.

Restent les constitutions de l'an III et de 1848 « faites « par les républicains modérés et conservateurs du temps « avec une intention probe, sincère, honnête de consti- « tuer un gouvernement pondéré qui pût se maintenir :

L'une, celle de l'an III, procède par la division de tous les pouvoirs : division du corps législatif en deux Chambres, division du pouvoir exécutif en cinq directeurs, division dans les corps administratifs.

L'autre, celle de 1848, procède par la concentration de tous les pouvoirs : concentration du corps législatif dans une assemblée, du pouvoir exécutif entre les mains d'un président, l'administration centralisée de l'Empire étant du reste tout entière conservée.

Ces deux constitutions diffèrent donc du haut en bas de l'échelle, sur tous les points. Il n'y a qu'un point qui n'a pas différé : c'est leur destinée finale.

L'une, celle qui était fondée sur la division, a été l'anarchie en permanence; l'autre, celle qui était fondée sur la concentration des pouvoirs indépendants, a été le conflit en permanence, et l'une et l'autre ont fini comme vous savez.

Voilà pour les précédents.

Puis, après avoir établi que l'histoire ne fournit que des données contradictoires, il montrait les théoriciens « les docteurs jurés et professeurs de science républicaine », non moins divisés sur toutes les questions essentielles : Gambetta proclamant de concert avec Louis-Blanc que la souveraineté nationale est indivisible et qu'il est chimérique de constituer une seconde chambre, en face de Laboulaye, passionnément attaché à la division du corps législatif en deux chambres ; le même Laboulaye voulant un président indépendant du Parlement, en face de Grévy supprimant jusqu'au titre de président, de façon à placer le chef du pouvoir exécutif dans la dépendance absolue et constante de l'Assemblée. Et il concluait :

« Le principe républicain n'est pas un principe si clair et si défini qu'il suffise de l'énoncer pour donner une base certaine à une constitution. »

Dès lors, si la République est proclamée, que fera la commission chargée de l'organiser ? Elle ne « perdra pas son temps à regarder si telle ou telle institution est républicaine ou monarchique ; elle regardera seulement si ces institutions sont conformes aux besoins du pays et à l'état de la société. »

Et, fort habilement, l'orateur évoquait à l'appui de sa thèse l'exemple même de M. Thiers, attribuant dans son projet du 19 mai 1873 le droit de dissolution au chef de l'État :

Cela est indispensable dans notre pays ; mais jusqu'à présent, cette espèce de supériorité donnée au pouvoir exécutif sur le pouvoir législatif avait toujours paru incompatible avec les institutions républicaines. Cependant qu'ont fait très sagement l'honorable M. Dufaure et l'honorable M. Thiers ? Ils ne se sont pas demandé si une telle institution appartenait à un principe ou à un autre. Ils se sont demandé si elle convenait à l'état de la société et aux besoins du pays. Et voilà ce que feront bon gré mal gré toutes vos commissions constitutionnelles ; voilà ce qu'a fait la commission actuelle des Trente ; voilà ce qu'a fait avant elle le cabinet que j'avais l'honneur de présider. Seulement, c'est la preuve évidente

qu'il n'est pas nécessaire pour faire une constitution de partir d'un principe unique et certain de gouvernement.

Le premier argument de ses adversaires ainsi réfuté, Broglie abordait le second : il faut un principe défini de gouvernement qui domine les controverses des partis, serve de frein à leurs entreprises, limite leurs espérances et leurs compétitions ; et il le combattait avec non moins de vigueur :

Qu'il soit très désirable qu'on puisse soustraire un point, et le point capital de la constitution, aux attaques des partis, ce n'est pas moi qui le contesterai. Quand il y a un principe de gouvernement tellement entré dans les mœurs, dans les habitudes, tellement national, tellement populaire, que c'est presque un scandale de le mettre en doute, comme l'est par exemple, la monarchie en Angleterre et la république aux États-Unis, cela est très heureux ; mais cela se fait tout seul et il n'y a pas besoin de loi pour le dire.

Mais dans un pays profondément divisé, divisé par des révolutions successives dont chacune a laissé comme en héritage un parti derrière elle, espérer qu'on peut soustraire complètement quelque point de sa constitution [illegible] à la discussion, à l'imagination, à l'espérance, aux rêves des partis, je dis que c'est chimérique et que, quand cela passe à l'exécution, c'est tyrannique.

Est-ce que vous pensez sérieusement que, quand vous aurez adopté l'article 1er de la proposition de M. Casimir-Perier, vous aurez interdit aux citoyens, aux écrivains par exemple, de vanter les bienfaits et d'espérer le retour de la monarchie en France?...

Croyez-vous que ce soit possible dans un pays où la monarchie [illegible] esprits et pour entrer dans tous les cœurs? où la monarchie héré- [illegible] les plus reculées les ivresses dangereuses de la conquête et de la victoire? où la monarchie parlementaire et constitutionnelle a [illegible] des plus grands et des plus nobles esprits? Croyez-vous que dans un tel pays on pourra ôter la parole à la monarchie?

Vous croyez qu'un article de loi vous suffira pour cela? Vous le croyez sérieusement?

Mais si les hommes se taisent, les pierres mêmes crieront les bien- [illegible] sans la rencontrer ; elle se présentera à vous sous toutes les formes : [illegible] la rappelleront à toutes les mémoires!...

D'ailleurs, quel est le principe républicain?

C'est la souveraineté du peuple, la souveraineté nationale pure et simple, sans aucun engagement envers qui que ce soit. Dans les monarchies constitutionnelles et traditionnelles il y a un engagement pris par la nation vis-à-vis de la dynastie, engagement qui est souvent l'œuvre du temps, quelquefois l'œuvre des chartes constitutionnelles, mais qui lie dans une certaine mesure et sauf certains cas réservés, la nation envers la dynastie.

Dans la république rien de pareil. La souveraineté nationale n'est engagée que vis-à-vis d'elle-même : par conséquent, à tout moment, elle peut revenir sur ce qu'elle a décidé ; à tout moment on peut lui demander de changer de décision...

On nous a présenté le droit de revision comme une concession faite aux opinions opposées à la déclaration de la république définitive. Il n'y a pas là de concession du tout. Le droit de revision, c'est le principe de la république elle-même...

Le terrain ainsi déblayé, après avoir établi que la proclamation de la république ne donnerait au gouvernement « ni une base définie, ni une force pour réprimer les partis qui se disputent le pouvoir, ni une règle pour leur interdire l'avenir, » Broglie prenait l'offensive et démontrait que l'adoption du projet Casimir-Perier ne serait pas seulement inutile, mais dangereuse. Ici encore il faut citer des paroles qui n'étaient que trop prophétiques :

Il ne peut pas y avoir la même majorité pour proclamer et pour organiser la république, car l'organisation qui conviendrait à la république conservatrice de M. Casimir-Perier ne convient pas à la république radicale dont divers représentants siègent sur ces bancs et participeront au vote de la proclamation de la république.

Ce dont on se flatte, ce qu'on espère, c'est qu'on aura une majorité de républicains pour proclamer la république et le lendemain une majorité au moins en partie composée de monarchistes pour l'organiser...

On a raison de l'espérer si on veut dire que quand une fois ce principe serait devenu la loi, tout le monde ici devrait s'y soumettre. On a raison de l'espérer si on veut dire que quand une fois il s'agira de faire les institutions du pays, quelque étiquette qu'elles portent, qu'elle soit sympathique ou antipathique, qu'elle soit conforme ou non aux préférences de chacun, tout le monde viendra pour rendre les institutions nouvelles les meilleures possible.

Il y aurait un entêtement puéril ou un odieux pessimisme à

faire autrement. Je suis convaincu que personne dans cette Assemblée ne céderait à un pareil sentiment. Seulement chacun arrivera avec ses prédilections, ses souvenirs, ses habitudes, et je crains que dans cette organisation de la république beaucoup des auxiliaires monarchiques ne paraissent bientôt fort compromettants et fort incommodes à ceux qui auront pourtant besoin de leur suffrage.

Si on a commencé par établir au début qu'il y a des différences profondes entre la république et la monarchie, que les mêmes institutions ne peuvent convenir aux deux gouvernements, toutes les fois que nous essayerons de mettre dans les institutions de la république un principe d'ordre, une force ou un droit pour le pouvoir exécutif, une restriction au suffrage universel, un tempérament à la puissance du nombre, on nous dira que nous agissons sous l'impression des souvenirs de la monarchie qui nous hantent et des espérances monarchiques que nous n'avons pas complètement abjurées.

Je crains donc que cette combinaison de faire proclamer la république par les républicains et de l'organiser par des monarchistes ne manque entièrement son effet, et que cette logique populaire, qui est impitoyable dans ses exigences, qui ne s'arrête pas dans ses déductions, ne se dise que, quand on a proclamé la république, il faut la faire organiser et gouverner par des républicains. Je dis que je le crains ; je ne suis pas bien certain qu'il n'y ait pas ici quelques personnes qui l'espèrent.

Et pendant que ce travail pénible, difficile, ce travail d'une constitution à faire par des gens qui n'ont pas foi en elle et qui ne lui inspirent pas non plus confiance, se fera au sein de cette Assemblée, la proclamation d'une république vague, sans définition, sans application, de cette république en l'air que vous aurez faite, circulera dans le pays, montant les têtes, interprétée par chacun de diverses manières, au gré de ses fantaisies et de ses passions. Pour quelques-uns, ce sera la république conservatrice, réglée, modérée, comme vous la désirez ; pour d'autres, ce sera la république démocratique, niveleuse, la république radicale ; pour d'autres enfin, dans les centres révolutionnaires comme il en existe malheureusement un très grand nombre en France, ce sera la république [illegible] et sanglante de nos mauvais jours...

Et pendant que vous interpréterez ainsi péniblement la formule républicaine, pendant que vous vous débattrez ici dans les difficultés de l'organiser, au dehors toutes ces républiques différentes, conservatrice, radicale, socialiste, révolutionnaire, s'uniront au nom de cette logique, qui est le bon sens des peuples, pour dire qu'une assemblée qui a voulu faire la monarchie et qui n'a pas réussi n'est pas bonne pour faire la république, et ce flot républicain battra sans cesse à votre porte jusqu'à ce qu'il l'ait forcée et vous ait enlevés d'ici.

Broglie l'emporta. La république ne fut pas proclamée ; et la monarchie ne pouvant l'être non plus, il obtint que la forme définitive du gouvernement demeurât encore en suspens.

Mais en descendant de la tribune après ce succès : « C'est un tour de force, » me dit-il, « que je n'essaierais pas de recommencer. » Quel était, en effet, à ce moment, l'unique moyen de n'être point acculé à la république, sinon d'organiser le Septennat et d'environner le Maréchal d'institutions destinées à survivre à l'Assemblée ? Or, pour y parvenir, il eût fallu que tous les adversaires de la république se prêtassent d'un commun accord à l'établissement de ces institutions ; et c'est à quoi nous ne pouvions amener l'extrême droite. Après l'échec d'une proposition monarchique lancée comme au hasard et sans espoir, elle rejetait toute loi constitutionnelle, temporaire ou définitive, et notamment tout projet de Chambre haute de nature à faire contre-poids au suffrage universel. Les instances les plus persuasives, les avertissements les plus autorisés se multipliaient pour la fléchir, mais en vain : « Nous qui, privés de cette grande garantie du principe héréditaire, essayons de sauver le pays avec les moyens qui nous restent, » disait alors à la tribune mon ami Charles de Lacombe, « nous n'abandonnons pas nos convictions, nous ne désertons pas notre cause : car celui-là sert sa cause qui est avant tout l'homme de son pays. La monarchie nous manque, il est vrai, mais la société reste, la France reste, et précisément parce que la monarchie manque, vous devez multiplier les garanties conservatrices (1). »

Vainement, au nom de la droite modérée tout entière, Chesnelong et Larcy reprenaient cette thèse en de multiples entretiens et suppliaient les chevau-légers de con-

(1) Séance du 21 janvier 1875.

sentir tout au moins à l'institution d'un Sénat, offrant de leur réserver, fût-ce à nos dépens, la plus large place dans ce Sénat nommé en partie par le Maréchal : rien ne put venir à bout de leur obstination.

Dès lors il devenait inévitable que l'accord auquel ils se refusaient fût tenté d'un autre côté (1). Certains membres du centre droit s'abouchèrent avec les chefs du centre gauche ; ceux-ci se concertèrent avec la gauche et ces pourparlers aboutirent à une proposition qui, de guerre lasse, prévalut. Exact et consciencieux historien, habitué à chercher dans les temps troublés les transactions qui s'imposent, M. Wallon la rédigea. Dans cette constitution, qu'on avait voulue fort courte pour qu'elle passât moins malaisément, la République n'était pas proclamée, mais elle était organisée et devenait définitive, sauf le droit de revision expressément réservé. Il était pourvu, à l'expiration du Septennat, à l'élection des futurs Présidents de la République. Ainsi le pouvoir exécutif au bout de sept ans ne restait plus en suspens ; il devait se perpétuer, et se perpétuer électif. C'est par cette disposition que la constitution nouvelle affectait un caractère républicain. C'est en acceptant ou en repoussant cet article que devaient se compter ceux qui souhaitaient la République ou s'y résignaient et ceux qui la repoussaient. Quant au mode d'élection, l'avènement du second Empire avait appris non seulement aux républicains, mais à tous les libéraux, le danger de la désignation d'un chef d'État par le suffrage universel ; en conséquence, l'élection était confiée aux Chambres réunies en congrès, ce qui devait placer le pouvoir exécutif, quelles que fussent d'ailleurs ses prérogatives, dans la dépendance du pouvoir parlementaire.

(1) [illegible] de M. [illegible] [illegible] l'Assemblée nationale [illegible] M. Thiers, p. [illegible]

mentaire, autre péril auquel le régime actuel n'a pas échappé et qu'aggrave une disposition empruntée à la monarchie constitutionnelle : la responsabilité des ministres devant le Parlement. Par imitation de la monarchie constitutionnelle également, le Président de la République était investi du droit de dissoudre la Chambre des députés. Seulement, conformément au projet Thiers comme au projet Broglie, l'exercice de ce droit était subordonné à l'assentiment du Sénat. En vertu de cette attribution, et de quelques autres, le Sénat se trouvait appelé à servir d'arbitre entre les autorités rivales, de sauvegarde aux principes et aux intérêts conservateurs. C'était le rôle que Broglie lui avait assigné, et, tel qu'il l'avait composé, le Sénat eût été capable de le remplir. Mais les projets de Broglie s'étaient brisés dans sa chute avec la majorité qui le soutenait : pour aboutir à une constitution quelconque, il fallait désormais compter avec la gauche, et la gauche en acceptant, contrairement à ses traditions et à ses préférences, la division du pouvoir législatif en deux Chambres, exigeait du moins que l'une et l'autre fussent une émanation plus ou moins directe du suffrage universel ; dès lors ni catégories de notables, comme l'avait voulu le duc de Broglie, ni le Maréchal n'étaient plus admis à choisir aucun membre de la Chambre haute. Pour suppléer aux garanties qui disparaissaient ainsi, je ne sais quel négociateur de la transaction imagina de confier à l'Assemblée d'abord, au Sénat ensuite, se recrutant par cooptation, le choix des sénateurs que le chef de l'État ne serait plus appelé à désigner ; on présumait que les choix ainsi obtenus ne différeraient guère de ceux qu'aurait faits le Maréchal. Quant aux sénateurs des départements, ils durent être nommés par un collège électoral où le conseil municipal de chaque commune, petite ou grande, enverrait pareillement un délégué : disposition qui égalait à Paris le dernier village

et qu'il était difficile de justifier théoriquement ; mais elle assurait la prépondérance des campagnes sur les villes et par là semblait favoriser les conservateurs ; ceux qui l'inventèrent y virent sans doute un contrepoids donné, vaille que vaille, à la toute-puissance du nombre et peut-être se dirent-ils que dans plus d'un État une institution, illogique en apparence, avait fini par devenir salutaire.

Quoi qu'il en soit, et par de tout autres motifs, Gambetta accepta ce mode d'élection ; il agréa, il s'employa résolument à faire agréer par son parti la transaction tout entière, et comme, dans son entourage, la Chambre haute et sa composition rencontraient le plus de préventions, ce fut aussi ce qu'il mit le plus de ténacité à préconiser, appelant le futur Sénat « le grand conseil des communes de France. » Il réussit et son autorité, en s'imposant aux siens, se manifesta dès lors avec éclat aux yeux de toute l'Assemblée.

On a souvent attribué à Gambetta les qualités les plus diverses : à mon sens, c'est comme chef de l'opposition, conduisant les siens à la conquête du pouvoir, qu'il a vraiment excellé. Lorsqu'il reparut à Versailles, au sortir de la prudente retraite où il s'était tenu durant la Commune, je me réjouissais, en dehors de tout esprit de parti et par amour de l'art, à la pensée d'écouter ce que je n'avais pas encore entendu : la parole d'un tribun éloquent. Ses premiers discours me causèrent une pénible déception, et comme je faisais part de ma déconvenue à l'un de nos collègues qui avait été son familier et l'avait ensuite abandonné, Laurier : « Que voulez-vous ? » me répondit cet homme d'esprit, « il y a un degré de malveillance qu'un orateur, quel qu'il soit, n'arrive pas à surmonter. Et puis, quand on a fait le métier de dieu pendant six mois, il n'est pas commode d'en changer ! » La dictature de Gambetta avait lamentablement fini ; ce souvenir, alors récent, lui

aliénait ses auditeurs et pesait sur tout ce qu'il pouvait dire ou tenter d'un poids qui parut d'abord l'écraser. Je le vois encore s'évertuant contre les murmures, ou contre un silence hostile qui brisait son effort. Nous étions assis, Bethmont et moi, au banc des secrétaires, derrière la tribune ; et comme Bethmont, se penchant vers son ami, l'encourageait à poursuivre en dépit des interruptions : « Je voudrais bien vous voir sauter cette banquette irlandaise, » répondait Gambetta à demi-voix. Pourtant, après quelques essais plus ou moins laborieux, il franchit l'obstacle, et sa parole impétueuse, servie par une voix chaude et pleine, par un geste dominateur, se retrouva puissante. Sera-t-il rangé à l'avenir parmi nos grands orateurs ? Les passants qui s'attarderont un jour, en traversant le Carrousel, devant les morceaux choisis gravés sur la pierre de son énorme monument, auront peine sans doute à les goûter ; et si, étonnés de voir conserver de la sorte le langage le moins lapidaire qui fut jamais, ils s'avisent de lire en entier quelqu'un de ces discours, l'incohérence des idées et des images, l'impropriété des termes, l'incorrection de la phrase, toutes les scories de cette lave aujourd'hui figée risquent fort de leur cacher la flamme qui embrasait les contemporains. Je ne pense pas non plus qu'on persiste longtemps à reconnaître à Gambetta, comme on le fait si souvent aujourd'hui, les desseins et les qualités d'un homme d'État : quand il a présidé en maître absolu la commission du budget, disposant à son gré de toutes les ressources du pays, il n'a inauguré aucune réforme administrative, et le plan financier qu'il a présenté, sans le réaliser, n'a point semblé digne de mémoire. Lorsqu'enfin il a été mis en demeure de gouverner, il n'a formé qu'un ministère éphémère et s'est hâté de tomber au premier choc. Le rôle pour lequel il était né et qu'il remplit avec un rare talent, c'était, je le répète, celui de chef de parti. A son arrivée à Versailles, chacun

l'évitait. Les républicains les plus avérés le fuyaient. Un jour, en 1872, le bruit courut que M. Thiers s'était ménagé un entretien avec le « fou furieux » qu'il avait stigmatisé quelques mois auparavant; aussitôt les ennemis du Président s'emparèrent de cette rumeur et la colportèrent comme la plus dangereuse des accusations, tandis que ses amis l'en défendaient comme de la pire injure. Trois ans plus tard, le « fou furieux » s'était recruté une armée dans le pays et commandait à l'intérieur de l'Assemblée, au milieu de nos groupes divisés, le bataillon peut-être le plus nombreux et certainement le mieux discipliné. Il fallait le voir, tantôt d'un mot lancé de sa place ou de la tribune soulevant les siens et déchaînant l'orage, tantôt d'un geste de sa lourde main imposant le silence et comprimant les agitations intempestives. Hors de son parti, les hommes qui l'avaient renié ou maudit se voyaient réduits à négocier avec lui, à compter avec sa puissance. Cette puissance ne fit que grandir à partir de 1874; et la fascination qu'il exerça depuis cette époque lui survit à un degré vraiment étrange. Volontiers, aujourd'hui, les patriotes, épouvantés des ruines qui s'accumulent sous leur yeux, opposent la politique de Gambetta aux errements de ses successeurs. Ne cèdent-ils pas à une illusion rétrospective? Qui donc a donné pour raison d'être à la République l'accaparement du pouvoir, à l'exclusion de toute autre classe, par les « nouvelles couches sociales »? Qui donc a lancé ce cri de guerre qui continue à retentir et sert de mot d'ordre à tous les sectaires : « Le cléricalisme, voilà l'ennemi! » Entre l'opportunisme qu'il organisa et le radicalisme dont il affecta quelquefois de se séparer, n'y eut-il pas une différence de tactique bien plus que de principe, l'opportunisme servant de fourrier au radicalisme, jalonnant ses étapes, préparant ses logements, frayant sa route, plus ou moins « lentement, mais sûrement », vers l'abîme?

Nous en étions loin encore lorsque Gambetta attesta son crédit en faisant accepter par la gauche la constitution de 1875, et sans doute il était permis de se demander si cette constitution proposée par quelques membres du centre droit nous deviendrait funeste. Ne réservait-elle point aux conservateurs des moyens de défense? Le Maréchal ne demeurait-il pas leur point d'appui? Le Sénat, issu soit de l'Assemblée nationale, soit des communes rurales, ne semblait-il pas érigé en place de sûreté pour eux? En tous cas, ces institutions ne valaient-elles pas mieux que celles qui émaneraient d'une nouvelle Constituante, après que notre Assemblée aurait dû se dissoudre, discréditée par son impuissance? A cette faillite de l'Assemblée qu'il présidait, Buffet ne se résignait pas; c'est pourquoi il s'employa à mettre sur pied la seule organisation constitutionnelle qui lui semblait possible à défaut de la monarchie. Le Maréchal ne se souciait pas non plus de gouverner sans institutions, et quand, pour conclure la transaction, on lui demanda de renoncer au droit de nommer un certain nombre de sénateurs, il n'hésita pas; peut-être même fut-il bien aise de se décharger du souci que cette prérogative lui eût imposé. Les deux principaux personnages de l'État se rencontrèrent de la sorte avec leur adversaire irréconciliable et, par des motifs opposés, recommandèrent le même projet à l'Assemblée.

Ce projet ne fut pas adopté pourtant sans difficulté. Notre commission des Trente, dont il écartait les propositions, l'avait repoussé, et quand les ministres étaient venus lui annoncer que le Maréchal renonçait à choisir aucun sénateur, un murmure de pénible surprise s'était élevé parmi nous, cette concession nous était apparue comme le présage des soumissions futures.

A l'Assemblée, l'article qui instituait la République, en organisant pour l'avenir l'élection des présidents succes-

sifs, ne passa qu'à une voix de majorité. Une fois cet article voté malgré les droites et la plupart des membres du centre droit, la droite modérée, tenue à l'écart des pourparlers qui avaient préparé la transaction, loin de déserter le débat, tenta de marquer son intervention au moyen d'un amendement qui eût relevé l'autorité du Maréchal. J'avais été frappé de l'amoindrissement de cette autorité, notre dernière sauvegarde, et m'en étais expliqué avec vivacité soit chez Buffet, devant les ministres nos amis, soit devant le Maréchal lui-même, qu'on avait à mon sens fait consentir trop aisément à des concessions funestes. Je tentai donc de lui donner plus de prestige et d'indépendance en proposant que le droit de dissoudre la Chambre des députés ne fût conféré qu'à lui seul, sans l'étendre d'avance aux Présidents futurs, et surtout qu'il pût l'exercer sans demander au préalable l'assentiment du Sénat. Notre commission des Trente adopta ma proposition. Encouragé par mes amis et principalement par Kerdrel, soutenu par Depeyre, je la défendis à la tribune. Broglie, qui avait favorisé sous main la négociation dont nous étions exclus, me parut d'abord contrarié d'un incident qui la troublait : il vota cependant avec nous et, plus tard, au cours de la campagne où je m'engageai à sa suite, plus d'une fois il m'a témoigné le regret que mon amendement eût échoué. Une motion analogue avait été présentée par un membre du centre gauche, M. Bertaut, ce qui donnait plus de chances à la mienne. A mesure que je parlais, je voyais se former une majorité prête à s'y rallier. Cependant cette majorité allait dépendre en définitive des chevau-légers. Le duc de Bisaccia, persuadé que le comte de Chambord permettait qu'on accordât le droit de dissolution au Maréchal, les engagea à voter avec nous. Depeyre alla de banc en banc les en presser ; mais tous ne se laissèrent point entraîner : une douzaine de leurs voix nous

manquèrent, tandis que M. Dufaure ralliait le centre gauche tout entier à la gauche contre notre proposition : elle fut rejetée à cinq voix de majorité.

Le débat s'acheva sans que la droite modérée participât aucunement aux dispositions qui prévalurent et quand, après l'adoption de chaque article, il fallut voter définitivement la loi dans son ensemble, le centre droit, qui en avait admis certaines portions et repoussé d'autres, l'adopta aussi bien que le centre gauche et la gauche ; la droite modérée et l'extrême droite la repoussèrent. C'est ainsi que, l'article qui instituait la République n'ayant passé qu'à une voix de majorité, la loi constitutionnelle réunit pourtant, au vote final, 425 suffrages contre 224.

Quant à moi, dans cette conjoncture, je ne me séparai pas de la droite, comme je l'avais fait précédemment, en appuyant l'arrangement provisoire du centre droit avec M. Thiers. Je votai contre la loi. Il me répugnait de consentir à l'établissement définitif de la République. Cette étiquette placée sur les institutions nouvelles n'était-elle pas de nature à encourager les passions révolutionnaires, à déconcerter les sentiments conservateurs ? Mais, en outre, si la République était devenue inévitable, si, pour remplir notre mandat, nous étions tenus de ne pas laisser le pays sans constitution, la constitution présentée en vertu d'un accord avec les partis subversifs offrait-elle à l'ordre social les garanties nécessaires ? J'ai déjà indiqué l'inquiétude que m'avait inspirée la diminution de pouvoir acceptée par le Maréchal. L'élection des sénateurs par l'Assemblée ne me rassurait pas davantage. Divisée comme elle l'était, l'Assemblée me paraissait impropre au rôle qu'on lui confiait. Je redoutais qu'une coalition hybride, semblable à celle qui avait abouti au vote des lois constitutionnelles, ne se nouât pour cette élection, et qu'elle introduisît l'ennemi dans le réduit où nous avions entendu nous retrancher. Assurément, je ne soupçonnais

pas entre quels alliés cette coalition devait se former, mais l'événement a prouvé que je n'avais pas eu tort de la craindre. Voilà quels motifs m'empêchèrent de surmonter la répugnance instinctive et traditionnelle que m'inspirait la République et déterminèrent mon vote.

D'autres conservateurs, d'autres monarchistes, avec lesquels nous nous étions accordés la veille et devions nous accorder le lendemain, tinrent ce jour-là une conduite différente. Les ressources que la constitution nouvelle offrait à la défense sociale les frappèrent plus que les garanties qui nous faisaient défaut, et surtout ils reculèrent devant l'abîme où le pays risquait d'être précipité, si l'Assemblée se séparait sans avoir rien constitué. Je me gardai dès lors de les incriminer et ne saurais davantage, en dépit de nos mécomptes et de nos échecs successifs, leur donner tort aujourd'hui. Telle était l'extrémité où nous avaient réduits des fautes qui n'étaient pas les nôtres : nous n'avions à choisir qu'entre des périls.

II

Les lois constitutionnelles votées, un nouveau classement semblait possible entre les partis. Le centre gauche, en mésaccord avec nous sur la forme du gouvernement, s'était déclaré toujours aussi conservateur que la droite sur tout le reste : et si, tenant la monarchie pour impossible, il avait adhéré à la république, s'il avait pressé l'Assemblée de l'instituer, c'était, selon ses chefs, afin de mieux défendre, sous un gouvernement définitif, l'ordre social menacé. Dès lors, la question de gouvernement une fois tranchée, et tranchée au gré de ses préférences, il paraissait appelé désormais à faire

contre les radicaux cause commune avec les autres fractions conservatrices. Pour sceller cette union, il fallait un ministère et, parmi les chefs de l'ancienne majorité, celui qui avait contribué davantage à l'accommodement, Buffet, était naturellement appelé à former ce ministère. C'était lui, en effet, qui, par sa façon de diriger les débats, les avait fait aboutir au vote des lois constitutionnelles. Cependant la tâche qui lui incombait de la sorte lui déplaisait singulièrement. Il venait de perdre sa mère, dont la maladie l'avait retenu loin de l'Assemblée, dans les Vosges, au début de la crise ministérielle. Le deuil profond où il était plongé lui rendait plus pénibles encore ses nouveaux devoirs, si bien qu'il songea d'abord à composer le cabinet sans y entrer lui-même. Au centre gauche, la négociation devait s'engager avec M. Dufaure et M. Léon Say, tous deux anciens ministres de M. Thiers; au centre droit, avec le duc d'Audiffret-Pasquier et M. Bocher. La nomination de M. Dufaure à la justice ne fut pas contestée, non plus que celle M. Léon Say aux finances; leur compétence était indiscutable et leur autorité dans leur groupe les rendait nécessaires à la transaction. Comme toujours, la grosse difficulté fut l'attribution de l'intérieur. Buffet finit par l'accepter, mais bien à contre-cœur : « Si le Maréchal, » disait-il alors, « m'avait donné le choix entre le ministère de l'intérieur et le commandement d'une armée, je ne sais si je n'aurais pas encore préféré le commandement de l'armée. » Pour qu'il se décidât à assumer ce fardeau, il fallut que le Maréchal lui rappelât comment la présidence de la République lui avait été imposée à lui-même, contre son gré, par le président de l'Assemblée, et le sommât de remplir à son tour un devoir analogue. Buffet se résigna. Mais il exigea que le vote sur les lois constitutionnelles ne fût pas adopté comme ligne de démarcation entre les partis dans le Parlement; et, pour bien indiquer que la majorité

conservatrice sur laquelle le gouvernement aurait à s'appuyer devrait être élargie, mais non déplacée, il voulut qu'un membre de la droite ayant rejeté ces lois fît partie du cabinet : exigence qui n'était pas pour déplaire au Maréchal, mais que le centre gauche eut quelque peine à subir. C'est dans ces conditions qu'un portefeuille me fut offert.

Encore que la nouvelle constitution demeurât, en vertu d'un article formel, essentiellement revisable et n'exigeât, par conséquent, d'aucun homme public le sacrifice de ses convictions personnelles, la droite modérée, pas plus que l'extrême droite, ne souhaitait voir l'un des siens entrer dans le premier ministère institué sous le nouveau régime. La plupart de nos amis ne se souciaient pas du pouvoir pour eux-mêmes, ce qui attestait leur désintéressement personnel, mais ne s'en souciaient pas beaucoup plus pour leur parti, ce qui ne témoignait pas d'un grand esprit politique. Quant à moi, je professais, sur ce dernier point, un sentiment contraire ; il me semblait que, pour un parti comme le nôtre, éloigné pendant longtemps des affaires, il importait fort d'y revenir, d'y rester, et qu'en définitive ce n'était pas en se dérobant sans cesse à la suite du roi, que les royalistes regagneraient du crédit. J'avais soutenu ce sentiment à l'encontre des plus autorisés d'entre nous, avant qu'il fût aucunement question de m'attribuer un portefeuille. Ce portefeuille m'était maintenant offert en vue de retenir entre les mains des conservateurs le pouvoir prêt à leur échapper. Buffet stipulait dans leur intérêt les garanties auxquelles ils tenaient avant tout : le maintien intégral d'une administration qui leur était favorable, y compris les maires nommés en dehors des conseils municipaux ; le maintien de l'état de siège, jusqu'au vote d'une loi efficace contre les excès de la presse ; enfin, il faisait appel aux hommes modérés de tous les partis pour résister aux passions

subversives. Si persuadé que je fusse qu'un tel appel ne devait pas être repoussé, mon concours n'avait de valeur que dans le cas où je le prêterais d'accord avec les miens : j'engageai donc Buffet à se concerter avec notre chef Kerdrel, subordonnant ma réponse à l'avis que celui-ci me donnerait. — « Comme il vous plaira ! » me dit Buffet ; « mais, si vous refusez, je saurai que je ne puis compter sur la droite ; et, comme je ne veux pas gouverner sans elle, je renoncerai à former le ministère ; le pouvoir tombera inévitablement à gauche ; vous et les vôtres vous en serez responsables. » Cette perspective donnait à réfléchir à nos amis ; ils savaient d'autre part, qu'au même moment Buffet employait sa ténacité coutumière à arracher au centre gauche les concessions qui devaient leur profiter. Aussi Kerdrel, qui avait hésité d'abord, finit par me dire : « Je persiste à penser qu'il eût mieux valu que Buffet composât sans nous son ministère ; mais, après avoir fait voter des lois que nous avons repoussées, c'est pour nous qu'il lutte en ce moment. Nous ne devons pas l'abandonner, et puisqu'il réclame votre concours, liez votre sort au sien. »

Peu après, le cabinet était formé. Buffet, à son grand regret et à la grande satisfaction du général de Chabaud-Latour, remplaçait celui-ci à l'intérieur ; quatre membres du cabinet précédent, le duc Decazes, le général de Cissey, l'amiral de Montaignac et M. Caillaux gardaient leur portefeuille. MM. Dufaure et Léon Say reprenaient ceux qu'ils avaient eus sous M. Thiers ; enfin, M. Wallon et moi, nous devenions ministres pour la première fois : lui de l'instruction publique, et moi de l'agriculture et du commerce.

Le 11 mars au soir, le Conseil se réunit pour la première fois à Versailles autour du Maréchal, qui se montra soulagé et comme épanoui. La crise se terminait, en effet, à son honneur. Après les alarmes soulevées autour de lui

par l'institution de la République, il se voyait assisté d'un gouvernement propre à rassurer les conservateurs. La déclaration rédigée par Buffet conformément au pacte en vertu duquel le ministère s'était formé fut acceptée par tout le Conseil et portée le lendemain, 12 mars, à la tribune : elle commença de nous rallier la droite à la suite du centre droit, mais ne fut pas sans déconcerter les gauches.

Pour moi, seul membre de la droite dans le cabinet, j'avais à cœur de m'expliquer sur ma situation personnelle. L'occasion m'en fut promptement offerte durant les vacances de Pâques, dans mon département, au banquet que me donna la chambre de commerce de Saint-Étienne. Après avoir rappelé les mesures conservatrices que j'avais précédemment appuyées et que l'Assemblée avaient adoptées, la suppression des gardes nationales, le maintien du gouvernement hors Paris, le pouvoir confié au Maréchal, j'ajoutai : « Au régime républicain établi en fait depuis la chute de l'Empire, l'Assemblée nationale a substitué un régime républicain plus nettement défini et muni d'organes plus réguliers. Je ne me suis pas associé par mon vote à cette dernière résolution : mes plus profondes, mes plus chères convictions ne me le permettaient pas ; mais, une fois rendue, la loi s'impose au respect de tous, d'abord parce qu'elle est la loi, ensuite parce que cette loi a pris soin de respecter elle-même toutes les convictions honnêtes, ne fermant la porte de l'avenir — c'est mon honorable collègue, M. Wallon, qui l'a dit, et il avait plus que personne qualité pour l'attester — qu'aux coups d'État et aux révolutions. Dans ces conditions, quel patriote consentirait à se désintéresser du sort de la patrie malheureuse ? Quel conservateur marchanderait son concours à l'homme que les conservateurs ont porté, maintenu, affermi au pouvoir, et qui y demeure pour les défendre ? Ma présence dans le

cabinet dont il faut bien que je vous parle, puisque vous m'en avez parlé vous-même avec tant de bienveillance, est un appel à cette union, à cette action commune des hommes d'ordre, des honnêtes gens, et, laissez-moi vous le dire, le jour où les honnêtes gens se concerteront, en effet, et marcheront unis, ce jour-là, le péril social sera conjuré. »

Trois mois plus tard, au moment de voter la dernière des lois organiques, celle qui réglait les rapports des pouvoirs publics, Kerdrel apportait à son tour à la tribune, au nom de la droite modérée, une déclaration rédigée par Depeyre, qui contenait les passages suivants : « Nous n'avons pas voté la loi, qui, le 25 février, a établi la République... Nous n'avons pas cru pouvoir adhérer au principe du gouvernement républicain... D'autres monarchistes ont pensé qu'en soumettant la République à un droit absolu de revision, ils pouvaient la voter comme une nécessité qui s'imposait à eux... Ces dissidences n'ont plus aujourd'hui de raison d'être... Dans un débat où les principes conservateurs se trouvent si vivement engagés, nous ne pouvons être des spectateurs indifférents et désintéressés... Plus nous sommes effrayés des dangers dont le principe républicain menace le pays, plus nous devons nous efforcer d'atténuer les conséquences de ce principe (1). » Et la droite modérée concluait à l'adoption de la loi organique.

Dans la même séance, un membre de l'extrême droite, celui-là même qui avait protesté précédemment contre l'institution de la République, avec une éloquence venue du cœur et qui nous avait tous émus, y compris ceux qui se résignaient au nouveau régime, Belcastel proposa un paragraphe additionnel, réclamant des différents cultes des prières publiques à l'ouverture des sessions. « On ne

(1) Séance du 7 juillet 1875.

m'accusera pas, » dit-il, « d'être porté à cet acte par l'esprit de parti; car si quelque chose pouvait fortifier le régime nouveau que je n'ai point voté, ce serait bien d'y introduire une pensée religieuse et chrétienne. Mais j'aime trop mon pays pour lui refuser, sous prétexte d'institutions défectueuses, une force pour le bien public. » Et les prières demandées par Belcastel furent prescrites par la loi constitutionnelle. Aucune autre disposition ne s'y trouvait insérée à la demande de la droite. L'invocation à Dieu, maintenant effacée de nos lois, unissait alors dans un sentiment commun les partis divisés de l'Assemblée.

La politique du nouveau ministère lui valut donc promptement l'appui de la droite modérée et ne donna prise à aucune attaque de l'extrême droite. C'était l'intention qu'avait eue Buffet en le formant, le motif pour lequel il m'y avait appelé. Je n'avais eu, à vrai dire, aucune peine à rallier mes amis. L'attitude du premier ministre y suffisait pleinement, et d'ailleurs les survivants du précédent ministère se trouvaient à cet égard d'accord avec lui. Les deux ministres militaires, Montagnac et Cissey, étaient des nôtres. Decazes, depuis l'échec de l'entreprise monarchique, n'était pas exempt de méfiance envers la droite et de complaisance pour la gauche, mais restait en définitive de notre côté. Caillaux avait quitté le centre gauche quand il l'avait vu se rapprocher de la gauche et, depuis lors, nul ne s'était montré plus ferme, plus intraitable dans la résistance aux idées révolutionnaires. Enfin, le nouveau ministre de l'instruction publique, M. Wallon, était prêt à instituer ce que la droite désirait alors davantage : la liberté de l'enseignement supérieur.

Les deux représentants du centre gauche, MM. Dufaure et Léon Say, tenaient au milieu de nous une place considérable, mais restaient isolés. En dehors des questions

purement politiques, l'accord eût été facile, ou plutôt il était fait d'avance. M. Thiers l'avait un jour constaté : sur toutes les questions économiques ou sociales, il était en contradiction absolue avec le parti républicain : et comment s'en étonner puisque, ce parti n'ayant depuis un siècle presque jamais participé au pouvoir, tous ses antécédents étaient révolutionnaires? M. Dufaure et M. Léon Say appartenaient à la même école que M. Thiers. M. Dufaure, par exemple, avait été sous la présidence de M. Thiers l'auteur de deux lois, l'une sur le jury, qu'avait soutenue Charles de Lacombe et qui mettait la justice à l'abri de l'ignorance ou de la passion populaires : l'autre contre l'*Internationale*, que Depeyre et moi nous avions défendue et qui était destinée à garantir la patrie contre l'anarchie cosmopolite. Personne en matière de finances ne professait des opinions plus conservatrices que M. Say : personne ne les présentait avec une clarté plus persuasive ni plus séduisante. C'était plaisir de l'écouter au Conseil exposer son budget et d'entendre Buffet donner un plein assentiment aux plans financiers d'un collègue dont les desseins politiques lui inspiraient au même moment une invincible défiance.

L'entente avec le centre gauche se serait donc nouée sans effort, la République une fois établie, si, pour l'établir, M. Thiers n'avait lié le centre gauche à la gauche en dépit des opinions contraires aux siennes que celle-ci professait. Ne voulait-elle pas, en effet, elle ne s'en était point cachée, l'abolition du Concordat et du budget des cultes (1), la suppression de l'inamovibilité de la magistrature et l'élection des juges (2), l'instruction laïque, gratuite et obligatoire (3), la liberté de la presse poussée jusqu'à l'impunité de l'injure envers toute loi morale ou

(1) Jules Simon, *la Politique radicale*, p. 36, 41 et suiv.
(2) *Ibid.*, p. 18 et 35.
(3) *Ibid.*, p. 251 et suiv.

religieuse (1), l'impôt progressif sur le revenu (2)?
Sous l'Empire, elle avait réclamé de plus l'abolition des armées permanentes. La guerre de 1870 l'avait forcée d'abandonner cette portion de son programme : elle s'était associée aux efforts de tous les patriotes pour relever nos forces militaires ; mais elle n'avait renoncé à aucun autre de ses desseins, elle se bornait à les ajourner ; et, par malheur, M. Thiers et ses amis avaient tendu la main, aplani la route aux partisans de tout ce qu'ils repoussaient eux-mêmes. Pour rompre avec ces alliés, pour répudier ce que Casimir Perier — l'ancien — avait appelé jadis « l'avilissement des camaraderies révolutionnaires », il leur eût fallu la vigueur du Perier de 1831. Ni M. Léon Say avec sa souplesse, ni même, malgré sa rigide intégrité et sa rudesse apparente, M. Dufaure vieilli, ni personne au centre gauche n'en était capable. Buffet le sentait et en souffrait : l'alliance d'un jour qu'il avait dû contracter avec la gauche, pour arracher à l'Assemblée le vote d'une constitution, lui pesait et l'humeur qu'il ressentait contre les républicains de l'Assemblée rejaillissait sur le régime qu'il avait contribué à établir de concert avec eux. De leur côté, M. Dufaure et M. Léon Say gardaient leurs préventions contre nous. Lorsque je me reporte à mes notes et à mes lointains souvenirs, M. Dufaure me semble pourtant avoir sincèrement voulu à cette époque le rapprochement avec les conservateurs dont il s'était séparé pour fonder la République. Dans le Conseil, il se montrait réservé, mais conciliant, il partageait assez volontiers les sentiments de Buffet et s'attirait ainsi la confiance du Maréchal. C'était quand il rentrait chez lui que l'entourage auquel il s'était livré précédemment risquait de le circonvenir encore et de l'incliner non pas vers les doctrines, mais vers les hommes de gauche. Quant à

(1) Jules Simon, *La Politique radicale*, p. 141 et suiv.
(2) *Ibid.*, p. 179 et suiv.

M. Say, il ne les avait pas quittés en venant au milieu de nous. La politique de résistance convenait mal à son tempérament ; et, s'il était entré dans la place que nous prétendions défendre, c'était bien moins pour prolonger la résistance, que pour préparer la capitulation.

Tels étaient au sein du conseil les ferments de division. Il en résultait que l'ancienne majorité conservatrice ralliée par notre chef se serrait de plus en plus autour de lui, mais ne s'élargissait pas : le centre gauche se tenait à l'écart, toujours prêt à s'unir à la gauche. Dans le pays, Buffet avait beau maintenir avec fermeté, comme il l'avait promis, l'administration intègre, mais encore novice et inexpérimentée, qu'il avait trouvée en arrivant au pouvoir ; les deux tendances entre lesquelles le gouvernement se partageait ne restaient point inaperçues, et ce n'était pas vers nous qu'inclinaient les esprits soucieux de ménager leur avenir.

L'avenir, en effet, risquait fort de nous échapper ; mais, en attendant, les affaires tant à l'intérieur qu'au dehors étaient bien gérées, et la France continuait à se relever. Le département ministériel qui m'était échu était regardé comme le moindre de tous : j'eus à traiter cependant plus d'une question intéressante : enquête sur les traités de commerce ; convention sucrière avec la Belgique, l'Angleterre et la Hollande ; participation de la France à l'exposition de Philadelphie ; lutte dans les régions viticoles contre le phylloxera ; inspection du travail des femmes et des enfants dans les manufactures. Si je m'attardais à ces sujets spéciaux, je devrais avant tout attester ma gratitude et mon estime pour les bureaux des ministères, ces bureaux si souvent incriminés et qui ont rendu tant de services. Étrangers aux partis, dévoués à l'État, perpétuant la tradition administrative à travers les changements politiques, instruits par une longue expérience et pliés à la subordination, leurs directeurs n'ont, en défini-

tive, arrêté l'initiative des ministres que lorsque les ministres n'en avaient point : en revanche, ils les ont préservés de bien des fautes et les ont assistés dans plus d'une réforme qui, sans leur concours, n'aurait jamais pu se réaliser (1). Mais j'ai hâte d'arriver aux événements décisifs qui ont marqué la fin de l'Assemblée nationale ; qu'il me soit permis seulement de rappeler le meilleur souvenir qui me reste de cette époque : l'amitié fidèle de Fernand d'Aillières. Je ne le connaissais pas lorsque je devins ministre ; il était alors auditeur au Conseil d'État. Andral, qui présidait ce conseil, me le donna pour chef de cabinet ; et, depuis lors, il s'est associé à tous les travaux, à tous les actes de ma vie publique ; à mon tour, du fond de ma retraite, je l'ai suivi d'une affection attentive, depuis son entrée à la Chambre jusqu'à sa fin prématurée, me flattant parfois que son noviciat auprès de moi ne lui avait peut-être pas été inutile et le retrouvant toujours tel qu'il m'était apparu d'abord, droit, ferme et conciliant, sage et sagace, laborieux et désintéressé. Je l'ai vu s'épuiser pour suffire à son double devoir vis-à-vis des électeurs, qui lui confiaient leurs intérêts particuliers et vis-à-vis de l'État, dont il avait à débattre les intérêts généraux ; et j'ai maudit cet abus du régime parlementaire qui impose aux députés deux tâches dissemblables et, de la sorte, les empêche de remplir la plus importante, ou, s'ils négligent celle qui l'est moins, les rejette à l'écart, ou bien enfin, s'ils s'appliquent à l'une et à l'autre, les consume avant l'heure.

A peine le nouveau cabinet était-il installé que le gouvernement allemand voulut nous chercher querelle. Notre armée achevait alors de se reconstituer ; cette opération s'était poursuivie au ministère de la guerre de concert

(1) Le ministère de l'agriculture et du commerce avait alors pour secré- [illegible] M. Ozenne, directeur du commerce intérieur, M. Marie ; directeur de l'agriculture, M. Porlier, et directeur-adjoint, M. Tisserand ; directeur de la statistique et de la comptabilité, M. Deloche, membre de l'Institut.

entre le Maréchal et le général de Cissey, tandis qu'aux affaires étrangères, Decazes, secondé par Gontaut, surveillait attentivement les dispositions et les démarches de nos vainqueurs. Grâce à l'habile vigilance du ministre et de l'ambassadeur, nulle réclamation jalouse n'avait été formulée par l'Allemagne, avant qu'un quatrième bataillon fût ajouté aux cadres de nos régiments d'infanterie. Bien que cette mesure, selon les hommes du métier, ne dût pas augmenter nos effectifs, il plut à Bismarck, tenté sans doute d'abattre notre force renaissante avant qu'elle fût consolidée, de considérer cette réforme comme une menace. Allait-il donc nous demander un désarmement partiel? Et que ferions-nous alors? Faudrait-il affronter la guerre avant d'être prêts, ou subir une nouvelle humiliation? Qu'on juge avec quelle angoisse cette question agitait l'âme du Maréchal, lui que j'avais vu ne point permettre qu'on incriminât le refus de traiter et la résistance désespérée du gouvernement de la Défense nationale après Sedan. La question douloureuse se dressait en même temps dans la pensée de chacun de nous, mais ne fut jamais posée au Conseil des ministres. Decazes ne se prêtait point, tant qu'il espérait l'écarter, à la débattre d'avance, et il évita, en effet, que la redoutable sommation lui fût adressée. C'est à quoi servit son talent diplomatique, à quoi s'employa l'empereur de Russie, averti à temps, lors de sa visite à l'empereur Guillaume. Les confidences de Decazes recueillies par M. Ernest Daudet (1), le récit du général Le Flô sur son ambassade à Pétersbourg et celui de Broglie sur la mission de Gontaut à Berlin ont dévoilé le péril que nous courûmes et la façon dont il fut conjuré ; je n'y reviendrai pas. Au surplus, le conseil n'en fut guère entretenu qu'au moment où nous n'avions plus rien à craindre, après que l'empereur

(1) E. Daudet, *Souvenirs de la présidence du Maréchal de Mac Mahon.*

de Russie, en quittant Berlin eut dit à Gontaut : « Rassurez-vous, tout est arrangé; mais, à l'avenir, ne soyez ni radicaux ni cléricaux. » Il indiquait ainsi les deux griefs contradictoires qu'au besoin Bismarck se réservait de faire valoir contre la France. Pour le moment, la manœuvre était déjouée. Nous respirions, en même temps que je frémissais en pensant à quelles extrémités un gouvernement risque de se trouver acculé, avant de s'en être rendu compte, par un ministre des affaires étrangères incapable ou téméraire. Je sentis alors quelles garanties Decazes nous offrait; je savais que, mécontent de la droite, il n'avait pas souhaité m'avoir pour collègue; mais, pour ma part, à compter de ce moment et, quelles que fussent nos difficultés intérieures, je me suis toujours félicité de la sécurité qu'il nous donnait au dehors.

Il était permis de nous féliciter aussi de la confiance, je dirai volontiers du respect, que le gouvernement du Maréchal inspirait à l'Europe. Pas plus avec la Russie qu'avec l'Angleterre, nous n'avions alors de traité d'alliance : pourtant la Russie s'était efficacement entremise pour nous préserver; l'Angleterre s'était vantée de ses bons offices en notre faveur; les autres puissances se montraient inquiètes des prétentions et des procédés de la Prusse, et soutenus de la sorte devant l'ennemi qui, quatre ans auparavant, nous avait terrassés, sans que nous eussions trouvé nulle part le moindre appui, nous n'avions ni reculé ni plié, le maintien d'une paix encore nécessaire ne nous avait pas coûté de nouveau sacrifice.

A l'intérieur, l'Assemblée, à la veille de se dissoudre, dota la France d'une liberté nouvelle : la liberté de l'enseignement supérieur. Dès nos premières réunions, le survivant des luttes et des négociations qui nous avaient valu, vingt ans auparavant, la liberté de l'enseignement secondaire, Mgr Dupanloup s'était proposé de couronner son œuvre. Comme nos travaux touchaient à leur terme,

il y parvint, parce qu'il trouva au pouvoir, pour s'accorder avec lui, un universitaire libéral et chrétien, M. Wallon. C'est en rédigeant la transaction qui avait prévalu dans les lois constitutionnelles que M. Wallon s'était ouvert l'entrée du ministère ; ce fut en concluant la transaction qui affranchissait l'enseignement supérieur qu'il y marqua son passage.

A l'Assemblée, le projet souleva deux objections touchant la première son principe, la seconde l'une de ses dispositions principales. Tout d'abord, à ceux qui réclamaient ce complément de la liberté d'enseignement, aux catholiques, leurs adversaires contestèrent le droit d'invoquer la liberté, sous prétexte que l'Église la maudit et n'aspire à la conquérir que pour la détruire. L'objection tomba parce que les ennemis de la foi chrétienne avaient affaire à des catholiques qui, dans la société moderne, voulaient sincèrement la liberté de conscience, l'avaient respectée pendant leur passage au pouvoir et, pour le bien de l'Église, ne souhaitaient pas d'autre régime.

Ce qui fut contesté dans les dispositions de la loi, ce fut la collation des grades par un jury mixte composé de professeurs de l'État et de professeurs libres. L'évêque d'Orléans tenait à ce jury pour rehausser la dignité des professeurs libres ; les légistes le repoussaient comme attentatoire aux droits de l'État. Au fond il ne convenait point que les élèves de l'enseignement libre fussent jugés sans contrôle par les maîtres d'un enseignement rival, quelle que pût être d'ailleurs l'impartialité de ces derniers. Si nous avions eu, en regard de l'Université de l'État, d'autres Universités déjà fondées et vivaces, il leur eût appartenu, la valeur de leur enseignement une fois reconnue par la puissance publique, de vérifier et d'attester elles-mêmes la capacité de leurs élèves ; mais, en attendant que l'enseignement libre eût fait ses preuves, j'incline à penser qu'il eût été préférable de lui donner

pour juge une commission choisie par le ministre ou par le conseil de l'instruction publique, tel qu'il était constitué à cette époque. La prérogative conférée aux professeurs libres n'a pas été, en effet, sans inconvénient pour eux. Pour en jouir, ils ont dû modeler leurs facultés sur les facultés de l'État, ouvrir des cours exactement parallèles à ceux déjà créés à côté d'eux, de sorte que la liberté n'a pas renouvelé, autant qu'il en était besoin, les objets et les méthodes de l'enseignement supérieur; elle a été moins féconde qu'il n'eût fallu pour l'accréditer. On peut regretter aussi que les efforts provoqués par la loi nouvelle aient été trop dispersés. Au lieu de rassembler d'abord sur quelques points judicieusement choisis les ressources intellectuelles et pécuniaires, nécessaires à la création d'une véritable université, des établissements insuffisants se sont ouverts à la fois, çà et là, comme au hasard; plus concentré, l'enseignement supérieur libre se fût honoré et eût prospéré davantage.

Et pourtant, depuis trente ans qu'il a pu naître, durant cette première période d'existence précaire et d'essais hasardeux, il n'est pas demeuré sans résultats. Il en a donné qu'à vrai dire on ne prévoyait guère. D'une part, au souffle de la liberté, il s'est allumé d'autres foyers que ceux suscités par le zèle religieux : à Paris, par exemple, l'excellente École des Sciences politiques. D'autre part les facultés catholiques, instituées d'abord et surtout en vue de la jeunesse laïque, ont profité principalement, de l'aveu des meilleurs observateurs, à la jeunesse ecclésiastique : au-dessus du niveau commun de l'instruction distribuée dans les séminaires, elles préparaient, au sein du clergé français, une élite intellectuelle. N'est-ce point là ce qui ne leur sera pas pardonné? Leur participation à la collation des grades a cessé depuis longtemps : c'est maintenant leur existence même qui est en jeu. Les ennemis de l'Église ne se trompent guère

sur les hommes ni sur les choses qu'il leur importe de démolir. La liberté de l'enseignement à tous ses degrés est aujourd'hui le point de mire de leurs attaques, la loi qui l'a inaugurée, au milieu du siècle dernier, et que nous nous sommes bornés à compléter vingt-cinq ans plus tard, le principal objet de leurs rancunes. Son auteur disait souvent : « On l'appelle « loi de 1850 » quand on veut en dire du bien et « loi Falloux » quand on veut en dire du mal. » Jamais la loi Falloux n'a été aussi incriminée qu'à cette heure, où ses derniers vestiges sont en train de disparaître. Falloux reçoit ainsi des adversaires de sa cause un hommage posthume, qui apprendra peut-être à la nouvelle génération chrétienne quels furent des services trop longtemps méconnus.

L'Assemblée avait achevé tout ce qu'elle se sentait capable d'accomplir, il ne lui restait plus qu'à se préparer des successeurs. Les scrutins d'où le sort de la France allait dépendre inspiraient cependant tant d'alarmes qu'un membre du centre droit, avocat distingué de Moulins, qui jusqu'alors ne s'était guère mis en avant à Versailles, M. Meplain, imagina une combinaison ingénieuse au moyen de laquelle l'Assemblée aurait pu se perpétuer indéfiniment en se renouvelant partiellement; et cette combinaison rencontra un instant quelque faveur. Mais l'Assemblée était à la fois trop désintéressée, et, depuis quelque temps, trop divisée pour s'ériger en Long-Parlement. Les élections générales étaient désormais inévitables à bref délai. Le mode d'élection du Sénat se trouvant réglé, et toute autre réforme du suffrage universel étant écartée, il n'y avait plus qu'une seule question de quelque importance à résoudre : l'élection des députés aurait-elle lieu au scrutin de liste par département ou bien au scrutin uninominal par circonscription? Buffet et M. Dufaure s'accordaient à préférer le scrutin uninominal parce que l'un et l'autre le jugeaient plus conserva-

teur : c'était même cette préférence, déterminée par ce motif, qui avait fondé et qui cimentait encore leur alliance. La plupart des conservateurs professaient le même sentiment, à l'exception seulement de quelques membres de la droite, partagés eux-mêmes entre des propositions diverses : car plusieurs repoussaient comme trop nombreuses les listes départementales et en voulaient de plus restreintes. La gauche tout entière et, à sa suite, une portion du centre gauche réclamaient au contraire le scrutin de liste. Le cabinet s'engagea sans réserve sur cette question et l'emporta.

Nous n'eûmes pas à nous féliciter longtemps de notre succès. Aux élections de 1876, le scrutin uninominal nous donna tort, tandis qu'en 1871, le scrutin de liste nous avait donné raison. Les temps étaient changés : depuis 1871, les élections partielles faites par département nous avaient presque toujours été contraires ; et, comme les malades qui vont s'affaiblissant, nos amis avaient été conduits à souhaiter un changement de régime. L'expérience n'était pas concluante cependant, puisque, dans la plupart des cas, il ne s'était pas formé de listes ; il n'y avait eu qu'un seul député à élire. Au fond, nous préférions le scrutin uninominal, parce qu'il donnait plus de prise soit aux influences locales, soit au patronage du gouvernement, alors entre nos mains. Nous ne prenions pas garde que, dans une société démocratique, les influences les plus voisines de l'électeur sont diverses, et pernicieuses aussi souvent que salutaires ; nous ne remarquions pas non plus que le patronage d'un gouvernement quelconque, honnêtement exercé, comme il doit l'être, n'est efficace que si le pays croit à l'avenir de ce gouvernement. Quelles que soient d'ailleurs les circonstances, une différence subsiste entre les deux modes de scrutin, je le reconnais aujourd'hui : le scrutin uninominal abaisse les choix, le scrutin de liste tend à les relever et, comme le suffrage

universel n'est guère porté en temps ordinaire à rechercher les élites, après avoir concouru pour ma faible part à l'abolition du scrutin de liste, je le regrette maintenant. Dès cette époque, une solution intermédiaire fut proposée dont il y aurait eu lieu de tenir compte. Un membre du centre gauche qui devait bientôt attester à la tête d'un parquet de cour d'appel son indépendance aussi bien que sa compétence, M. Rives, proposa d'instituer l'élection non par département, mais par arrondissement, avec le scrutin uninominal si la population de l'arrondissement ne comportait qu'un seul député, et le scrutin de liste si elle en comportait plusieurs. Les circonscriptions électorales eussent été de la sorte fixées sans arbitraire et, dans le choix des candidats, il y aurait eu plus de place pour la diversité des situations et des aptitudes. Mais, sur cette question, au moment où elle dut être tranchée, les partis contraires étaient trop engagés pour s'arrêter à une transaction.

III

Le triomphe du scrutin uninominal fut le dernier résultat de l'alliance qui avait présidé à la formation du cabinet. J'ai marqué, dès notre arrivée aux affaires, les dissidences existant entre Buffet et M. Léon Say. Ces dissidences n'avaient fait que s'accentuer à mesure que l'association se prolongeait : elles avaient failli éclater pendant les vacances, à propos de deux discours prononcés, l'un à Dompierre par Buffet, l'autre à Stors par M. Say. Buffet avait réprouvé « la politique qui, sans être encore la politique révolutionnaire fraierait la voie à celle-ci », et il avait assigné pour tâche au gouvernement « de

reformer le faisceau de toutes les forces conservatrices ». M. Say s'était félicité, au contraire, que « l'ancienne majorité se fût dissoute », et il avait fait appel à « la nouvelle majorité qui avait voté les lois constitutionnelles ». Fallait-il rompre l'accord à propos de ces deux discours? Quand j'étais entré dans le cabinet, il m'avait semblé que mon premier devoir était d'y représenter la droite et ses intérêts : le second de me prêter à la transaction et de ne rien négliger pour en éviter la rupture. C'est ainsi que plus d'une fois je m'étais employé à prévenir les difficultés créées par l'agitation bonapartiste. Buffet était disposé à ménager les bonapartistes, non qu'il partageât leurs préférences ou leurs regrets dynastiques, mais parce qu'il voyait en eux des conservateurs. J'avais toujours souhaité que ces ménagements ne s'étendissent pas aux bonapartistes militants : j'avais approuvé la destitution de l'amiral La Roncière Le Noury, lorsque, se trouvant à la tête de l'escadre de la Méditerranée, il avait adhéré par une lettre publique à une manifestation impérialiste organisée par M. Raoul Duval ; et j'avais poussé à la révocation du maire d'Ajaccio qui avait assisté en uniforme de réserviste à une réunion présidée par M. Rouher. Les dissentiments qui séparaient les ministres s'étaient manifestés jusque-là dans leur langage beaucoup plus que dans leur conduite : le discours de Stors, succédant au discours de Dompierre, ne me parut pas suffisant pour motiver une rupture, et, très résolu à suivre Buffet, quelque parti qu'il adoptât, je l'inclinai vers un accommodement auquel M. Dufaure, de son côté, décida M. Say. Celui-ci écrivit à Buffet une lettre qui put passer pour une satisfaction, et resta dans le cabinet. Mais il y demeura en se liant de plus en plus étroitement et ouvertement à la gauche. Son antagonisme contre le président et la majorité du Conseil devint de plus en plus agressif ; et, lors de l'élection par l'Assemblée des sénateurs inamo-

vibles, il alla jusqu'à prendre publiquement des mains d'un député de l'extrême gauche, au moment de déposer son vote à la tribune, la liste d'où nous étions exclus, où nos adversaires irréconciliables étaient inscrits, et, sous les yeux de tous, la porta dans l'urne sans y rien changer. Bientôt, dressant une liste dans son propre département, il devait associer publiquement sa candidature à celle de deux hommes qui s'étaient déclarés nos adversaires. Si donc il restait à nos côtés, dans la place que nous défendions, c'était, et il ne s'en cachait pas, pour ouvrir la porte aux assiégeants. Aussi les journaux qui nous soutenaient le sommaient-ils d'en sortir et nous sommaient-ils nous-mêmes de l'éloigner. Mais il n'appartenait plus à l'Assemblée, parvenue au terme de son mandat, de provoquer ou de dénouer une crise ministérielle. Pressé par Buffet et par moi, le Maréchal était retenu par la crainte que M. Say n'entraînât M. Dufaure avec lui. « Et nous avons besoin de M. Dufaure, » disait-il, « pour avoir la bourgeoisie. » En effet, lorsque tardivement il se décida à congédier M. Say, M. Dufaure se déclara prêt à suivre celui-ci, et le Maréchal recula.

Dans ces conditions, l'élection des députés par le suffrage universel nous laissait peu d'espoir. Mais à qui redoutait le débordement sans frein d'une démocratie mal réglée, il devait rester un refuge, le Sénat, et dans le Sénat, la section des inamovibles que l'Assemblée nationale avait à nommer. La défection de quelques membres de l'extrême droite livra ce dernier retranchement à l'ennemi. Une imprudence de l'Assemblée avait malheureusement facilité la chose. Aux termes du projet préparé par M. Dufaure pour régler ce scrutin sans précédent, une commission élue dans les bureaux devait présenter une liste de candidats. C'est ainsi qu'on avait procédé antérieurement pour la désignation des conseillers d'État et l'on s'en était bien trouvé. Si les choix avaient

été discutés de la sorte au préalable, si les candidats avaient été désignés selon certaines règles et dans certaines catégories débattues contradictoirement et d'avance, le complot, qui, pour réussir, avait besoin d'être tramé en secret, aurait été probablement déjoué.

Malheureusement les partis rivaux ne voulaient pas être guidés dans leurs choix. C'était afin de se survivre, de perpétuer son œuvre dans le Parlement futur que l'Assemblée s'était attribué la nomination des soixante-quinze inamovibles, le quart du futur Sénat. Les groupes assez rapprochés pour s'unir négocièrent et répartirent entre eux, proportionnellement aux suffrages dont ils disposaient, les candidatures à faire prévaloir. Deux listes furent ainsi dressées, l'une à droite, l'autre à gauche, qui allaient se disputer la majorité. Sollicité des deux côtés, le centre gauche lia partie avec la gauche et l'extrême gauche. Les bonapartistes, qui étaient peu nombreux et réprouvaient la création d'un Sénat électif, furent exclus de la négociation ou s'en exclurent eux-mêmes, je ne sais trop. Ils devaient, en tout cas, prendre une triste revanche de cette exclusion. Quant au gouvernement, il était trop divisé lui-même pour intervenir et s'imposer comme arbitre. Mais ses membres furent désignés, lorsqu'ils le voulurent, par le groupe auquel ils appartenaient. MM. Dufaure et Léon Say seuls se réservèrent pour les élections départementales. Les autres ministres furent portés par la droite et le centre droit.

Le succès semblait assuré à la liste des droites ; il tenait toutefois à un petit nombre de suffrages, et la moindre indiscipline risquait de tout compromettre. A l'ouverture du scrutin, comme j'arrivais pour voter à la salle des séances, je rencontrai le duc de Broglie : « Les bonapartistes, » me dit-il, « ont bien vilaine figure aujourd'hui ; je crains qu'ils ne fassent quelque mauvais coup. » En effet, les partisans de l'appel au peuple venaient de se

concerter avec la gauche pour écarter la droite et le centre droit. Sans présenter eux-mêmes aucun candidat, ils avaient promis de porter ceux qui nous étaient opposés, et, comme leurs votes n'auraient point suffi pour constituer une majorité, onze chevau-légers, moyennant un siège accordé à chacun d'eux, avaient consenti à fournir l'appoint nécessaire. Le traité négocié par M. Raoul Duval, accepté par MM. Rouher et Gambetta, avait été conclu la veille, dans la nuit, chez Jules Simon, et la liste, dressée avec lui par M. de la Rochette, président des chevau-légers ; dans ce groupe même elle n'était connue que de ceux qui s'étaient prêtés à y figurer. Parmi eux, M. de la Rochette était le seul dont la fatale résolution ne pût être imputée à un vulgaire intérêt personnel ; il eût été porté sans difficulté aucune et accepté par nous au nombre des représentants de l'extrême droite. Mais il céda à la haine politique provoquée chez lui par la révolution de juillet et nourrie durant sa longue carrière contre les orléanistes ; pour leur fermer la porte de la Chambre haute, il l'ouvrit aux ennemis déclarés de l'ordre social et de la foi chrétienne : un Schœlcher, un Laurent-Pichat, un Cazot, un Humbert. Quant à ses dix complices, leur défection leur valut un siège qu'ils n'auraient pas obtenu autrement ; elle leur profita aux dépens de leur propre parti ; ils en étaient les membres les plus insignifiants ; ils prirent la place des plus considérables, inscrits avec nous sur la liste conservatrice, écartés comme nous par la manœuvre de M. de la Rochette.

A travers les pénibles scrutins qui suivirent, huit seulement des nôtres surnagèrent sans avoir trempé dans le complot. Un reste de pudeur, un remords tardif peut-être, valurent à Mgr Dupanloup le vote des conjurés qui nous abandonnaient. Un sentiment patriotique et la camaraderie militaire gagnèrent, au delà de nos rangs, au général d'Aurelles, au général de Cissey et à l'amiral de Monta-

gnac les suffrages nécessaires. M. Wallon fut élu, parce qu'il était l'auteur de la constitution républicaine, et M. Kolb-Bernard, parce que les députés du Nord qui siégeaient à gauche voulurent se débarrasser de sa concurrence dans leur département. Le duc Pasquier enfin avait obtenu, dès le premier tour de scrutin, avant que le complot fût dévoilé, les suffrages qui l'avaient porté à la présidence de l'Assemblée. Toute autre candidature des droites fut écartée. Buffet avait retiré la sienne, afin de reprouver plus librement, devant l'Assemblée et devant le pays, la trahison dont nous étions victimes et j'avais suivi son exemple, n'ayant d'ailleurs aucune chance d'échapper à la commune défaite de mes amis.

IV

A la suite de cette défaite, les sièges inamovibles que nous avions entendu nous réserver appartenaient donc pour la plupart à nos adversaires. Il fallait regagner dans les départements l'avantage perdu dans l'Assemblée, et le regagner en dépit d'un premier échec qui nous discréditait et devait tourner contre nous ceux qui vont au plus fort. Cependant, telle était encore dans les communes rurales la prédominance de l'esprit conservateur et dans les collèges départementaux la prédominance des communes rurales, que les sénateurs envoyés par les départements rétablirent la balance et même l'inclinèrent en notre faveur. On le vit bien quand le Sénat ainsi nommé choisit le duc Pasquier comme président et peu de temps après nomma Buffet sénateur inamovible.

Au contraire, le suffrage universel direct continua de descendre la pente qui l'éloignait de nous, depuis que la

France ne se sentait plus en danger. Les radicaux et ceux qui leur frayaient la route envahirent la Chambre des députés en qualité de républicains. Dans cette Chambre, Gambetta, dont le nom seul effrayait encore les hommes d'ordre, et à juste titre, car il n'avait rien répudié des doctrines radicales et prétendait seulement les appliquer en temps opportun, Gambetta allait régner en maître.

Ainsi, la forme du gouvernement n'étant plus en question, le péril social précédemment signalé et jusque-là contesté se manifestait imminent. Pour le conjurer, de quelles ressources disposions-nous et comment convenait-il de les employer? Un chef d'État conservateur, une Chambre radicale, un Sénat hostile au radicalisme, mais partagé entre les partisans des concessions et les partisans de la résistance, voilà les pouvoirs qui allaient débattre le sort du pays. Pour défendre non pas tel ou tel parti politique, mais l'ordre social menacé, fallait-il dès lors un ministère prêt à affronter la lutte avec la Chambre ou bien un ministère disposé aux transactions? Entre les deux systèmes, il y avait assurément lieu d'hésiter : car l'un comme l'autre présentait moins de chances de succès que de revers; mais il fallait se décider promptement, avant la réunion du nouveau Parlement. Pour ma part, j'inclinais vers la résistance immédiate. Il me semblait que c'était en se prononçant sans balancer que le Maréchal pouvait le mieux rallier à lui le Sénat à l'encontre de la Chambre et relever dans le pays le courage des conservateurs; qu'en temporisant et en s'effaçant, il risquait, au contraire, de décourager ses amis et de se discréditer lui-même. Il y avait pourtant à cette politique une étrange difficulté : il fallait un homme capable de la représenter, et cet homme, à ce moment, ne pouvait être que Buffet maintenu au ministère. Or Buffet ne faisait plus partie du Parlement. S'étant

présenté dans plusieurs circonscriptions, il s'était interdit, il avait interdit à ses agents toute démarche en faveur de sa propre candidature, non qu'il déniât au gouvernement le droit d'avoir et d'avouer des candidats — il avait au contraire, dans nos récents débats, revendiqué ce droit ou plutôt ce devoir à la tribune; et, quoi qu'en aient pu penser et dire ceux de nos amis, en trop grand nombre, qui échouèrent, il n'avait pas manqué de leur prêter son appui — mais cet appui, ministre de l'intérieur et, à ce titre, combattu plus que personne par l'opposition tout entière, il se l'était, par un singulier et funeste excès de délicatesse, refusé à lui-même. Il n'avait donc trouvé place ni dans l'une ni dans l'autre Chambre. Pour le maintenir au pouvoir il eût fallu d'abord le faire rentrer au Parlement. La porte du Sénat ne me semblait pas, du reste, difficile à lui ouvrir. Quelques sièges de sénateurs inamovibles étaient déjà vacants; la coalition qui avait décidé des premiers choix n'existait plus et Buffet eût obtenu, dès ce moment, la majorité qui le ramena peu de temps après parmi nous. Au surplus, le procédé que j'indiquais est précisément celui auquel son successeur dut recourir. Pas plus que lui, M. Ricard n'avait été nommé dans les départements: il se fit élire par le Sénat avant d'accepter le portefeuille qui lui était destiné; et, pour assurer son élection, il fallut que le Maréchal, qui avait consenti à son entrée dans le ministère, intervint pour écarter les concurrents que nous étions disposés à soutenir.

Il était donc possible, dès ce moment, d'introduire Buffet au Sénat; il eût été plus malaisé de le maintenir au pouvoir. Pour moi, durant ces quelques mois où nous avions vécu et lutté côte à côte, j'avais conçu pour ce vigoureux esprit, pour cette âme droite, ferme et simple, et par dessus tout désintéressée, un inviolable attachement. Auparavant je l'avais admiré déjà lorsque, prési-

dant nos séances, il contenait les flots déchaînés d'une minorité tumultueuse et lui imposait l'autorité de l'Assemblée souveraine. Plus tard, je devais l'admirer pareillement quand, presque seul au Sénat, il tenait tête à une majorité intolérante et lui opposait, sans se lasser jamais, l'inflexible protestation du bon sens et du bon droit. Je me rappelais alors — car j'étais d'une génération qui n'avait pas déserté les études classiques ; et, quelquefois, il nous en revenait, au milieu de nos épreuves, des réminiscences qui nous réconfortaient, — je me rappelais le juste de l'ancienne Rome :

Justum et tenacem propositi virum
Non civium ardor prava jubentium

. . .

Mente quatit solida.

Et je croyais voir ce juste antique, soutenu et porté plus haut encore par la foi chrétienne.

Mais à l'époque, qui nous occupe, à la suite de nos échecs électoraux, Buffet avait perdu la confiance des conservateurs. Le parti républicain savait alors soutenir, en dépit de leurs revers, même de leurs fautes, les hommes capables de le servir, et ce n'était pas la moindre raison de ses succès ; les conservateurs, au contraire, étaient prompts à abandonner ceux qui se risquaient pour leur cause ; Buffet aurait eu peine à les rallier pour un commun effort de résistance ; et, lorsque je souhaitais cet effort, je me rendais compte peut-être des besoins du pays, mais je présumais trop de la constance de nos troupes.

Tandis que le Maréchal n'était pas encore décidé, je n'avais pas manqué de lui faire connaître mon sentiment. Comme je sortais de son cabinet, j'avais rencontré la Maréchale, attristée et perplexe, qui m'avait interrogé ; au premier abord, l'avis que j'ouvrais avait paru la surprendre et lui agréer ; j'ai noté les paroles qu'elle me dit à ce propos, parce qu'elles m'ont semblé représenter

assez exactement le Maréchal tel qu'il m'est apparu en plus d'une circonstance critique : « Faites voir du monde, faites voir des hommes de bon conseil à mon mari. Il n'a pas l'habitude de la politique, il ne peut la deviner; mais quand on lui montre les choses, il n'est pas aveuglé par l'intérêt personnel, il ne veut que le bien; et alors il discerne le vrai, il s'élève au-dessus des brouillards. » A ce moment, ses conseillers ne lui montrèrent pas les choses comme je les voyais. Je me rencontrai chez le secrétaire de la Présidence, le vicomte d'Harcourt, avec Broglie arrivant de son département, et qui se prononçait nettement contre la résistance immédiate. Pour appuyer cette résistance, nous ne pouvions compter, d'après lui, ni sur la majorité du Sénat encore incertaine et flottante, ni, dans le pays, sur l'opinion conservatrice, moins effrayée qu'elle aurait dû l'être de la composition de la Chambre nouvelle. Engager la lutte sans plus attendre c'était compromettre en pure perte nos dernières ressources : le Maréchal et le Sénat. Mieux valait attendre que la Chambre se démasquât, se discréditât elle-même par ses fautes et rejetât de notre côté l'opinion moyenne du Sénat et du pays. Plusieurs hommes politiques, et des plus conservateurs, se trouvaient là; tous partageaient le sentiment de Broglie; j'étais seul à le contester. Cet avis fut porté par lui, en face de Buffet, qui avait émis l'avis contraire, au Maréchal, qui avait voulu les consulter ensemble. Je me trouvais au ministère de l'intérieur chez Buffet, pendant cette consultation; quand il en sortit, il m'apprit que les idées de Broglie avaient prévalu; le Maréchal voyant son armée défaite et découragée, se résignait à une première retraite. Buffet était écarté et M. Dufaure, chargé de former un nouveau cabinet, conservateur s'il se pouvait, mais tout entier républicain, avant même que ce cabinet fût constitué, prenait possession de l'intérieur.

afin de n'y point laisser son prédécesseur pendant les ballottages, qui n'avaient pas encore eu lieu.

Quant à moi, j'étais entré dans le cabinet à l'appel de Buffet réclamant, pour gouverner, l'appui de la droite; je ne pouvais y rester après lui et ma démission suivit immédiatement la sienne.

Je m'étais proposé pourtant une tâche qu'il me coûta de laisser inachevée. A la demande des principaux agriculteurs de l'Assemblée, du marquis de Dampierre avant tout autre, j'avais projeté de rétablir l'Institut agronomique, c'est-à-dire l'enseignement supérieur de l'agriculture. Je dis rétablir et non créer : car la seconde République avait inauguré, vers 1848, un établissement de ce genre; seulement, à cette époque, on avait trouvé bon d'y joindre l'exploitation d'un vaste domaine, et cette exploitation, qui ne pouvait servir d'exemple, car elle coûtait fort cher et ne rendait rien, avait discrédité l'enseignement qu'aurait dû recommander cependant le rare talent d'un maître destiné à devenir un écrivain de premier ordre en ces matières, M. Léonce de Lavergne. L'Institut agronomique avait été supprimé par décret à la suite du coup d'État. Ceux qui le regrettèrent avaient reconnu que pour l'enseignement supérieur, « confondre ensemble la théorie et la pratique c'était les abaisser et les fausser l'une et l'autre, la théorie devenant de la sorte incomplète et ne pouvant s'appliquer à tout le territoire, la pratique étant inévitablement illusoire et trompeuse, capable d'égarer au lieu d'éclairer (1) », surtout quand elle s'exerce aux frais de l'État. Ils avaient admis que l'école à rétablir devrait donner aux élèves l'instruction agronomique, sans prétendre suppléer à l'apprentissage agricole; conformément à ces données, j'avais préparé cet Institut de concert avec M. Tisserand, alors inspec-

(1) Rapport sur le projet de loi ayant pour objet de pourvoir à l'enseignement supérieur de l'agriculture présenté au Sénat le 16 mai 1875.

teur général et sous-directeur au ministère de l'agriculture, et pour qu'il ne tardât pas à s'ouvrir, j'avais ménagé son installation au Conservatoire des arts et métiers. Toutefois, avant de présenter le projet de loi, j'avais recherché si l'entreprise ne pouvait être tentée que par l'État. Je pensais en effet qu'en matière d'instruction surtout, l'État ne doit intervenir que là où ne peuvent s'exercer ou se suffire les libres initiatives. J'avais en conséquence suggéré l'idée de cet enseignement d'abord à Mgr Dupanloup, occupé d'organiser les universités catholiques, ensuite à M. Drouyn de Lhuys, président de la Société des Agriculteurs de France. Il me semblait d'une part que la clientèle des universités catholiques était particulièrement appelée à se munir de la science agricole ; d'autre part que la Société des Agriculteurs de France, récemment fondée, ne saurait mieux s'accréditer. Mais les universités catholiques consacraient alors toutes leurs ressources à créer des facultés parallèles à celles de l'État afin de participer à la collation des grades, et le Président de la Société des Agriculteurs, M. Drouyn de Lhuys ne la jugea pas non plus en mesure de subvenir à pareille dépense. Il fallut donc attribuer l'enseignement agronomique à l'État. Tandis que je poursuivais les divers pourparlers qui n'aboutirent pas, le moment arriva pour moi de quitter le ministère ; mon successeur trouva sur mon bureau le projet que j'avais élaboré, le présenta sans y rien changer et le fit voter par le Sénat et la Chambre : œuvre utile que l'Assemblée nationale avait préparée, qu'il ne lui fut pas donné d'accomplir, mais que, du moins, le gouvernement et le Parlement ne rejetèrent pas après elle.

V

Au moment où l'Assemblée allait se dissoudre, ses secrétaires, anciens ou actuels, se réunirent en un banquet d'adieu. Cazenove, toujours soigneux, malgré son royalisme intransigeant, d'entretenir des relations cordiales avec les honnêtes gens de tous les partis, avait proposé cette réunion, qui était comme un raccourci de l'Assemblée elle-même. Bethmont et Rives y personnifiaient la gauche. Moi-même, avec le laborieux et consciencieux Desjardins, alors sous-secrétaire d'État à l'intérieur, l'un des hommes dont le caractère et le talent honoraient le centre droit, j'y représentais le gouvernement prêt à disparaître. En ma qualité de ministre, et comme j'étais d'ailleurs à peu près le doyen des anciens secrétaires, je portai le toast qui termina le banquet. Je le portai à nos successeurs encore inconnus, leur souhaitant, sans fausse modestie, de nous ressembler et, quand ils se retireraient à leur tour, de pouvoir se retrouver, s'estimant mutuellement et se tendant la main, comme nous le faisions nous-mêmes.

Ce souhait n'était pas près de s'accomplir et le pays allait être autrement représenté. L'Assemblée nationale terminait sa carrière par des mécomptes qui faisaient oublier ses services; elle ne devait être bien jugée qu'à distance. Cependant, avant d'en prononcer la clôture, l'orateur dont elle avait acclamé la généreuse éloquence, devenu son président, le duc d'Audiffret-Pasquier, lui rendit ce témoignage que « les convictions, les souvenirs et les espérances de chacun avaient été dominés par une seule et unique pensée : l'amour du pays (1) ».

(1) Séance du 31 décembre 1875.

Vingt-sept ans plus tard, un historien appartenant au parti que cette Assemblée écartait du pouvoir devait reconnaître à son tour « qu'elle fut digne du peuple qui l'avait élue et à la hauteur des événements... Jamais la France ne fut plus sincèrement et plus loyalement aimée (1). »

Si tels étaient les hommes, quelle fut leur œuvre?

Ils avaient reçu la France écrasée et comme expirante : ils l'ont remise à leurs successeurs mutilée, hélas! mais relevée et rétablie. Après avoir signé la paix qu'imposait une guerre funeste, ils ont acquitté notre rançon. Après avoir arraché Paris à la Commune et, pour la première fois dans le cours de nos révolutions, empêché qu'une insurrection maîtresse de la capitale disposât de la patrie, ils ont ôté à la guerre civile ses cadres en abolissant la garde nationale, soustrait à l'émeute son objet en maintenant le gouvernement hors Paris. A leur avènement, le Trésor était vide; ils l'ont rempli au moyen de taxes qui ont suffi non seulement à garantir le paiement de l'indemnité de guerre, mais à refaire l'armée, à fortifier la frontière, à réparer les dommages de l'invasion, et le budget, porté de la sorte à deux milliards et demi, n'a pas arrêté le progrès de la richesse publique. Vaincue par une nation armée, la France a voulu s'armer elle-même tout entière et le patriotisme a fait à la génération nouvelle une loi du service obligatoire et universel; mais la sagesse de l'As-

(1) [illegible], *Histoire de la [illegible]*, T. [illegible] [illegible] p. 427 et 428. — [illegible] M. [illegible] [illegible] son hostilité passionnée contre l'Assemblée :

« [illegible] honnête en somme, si remarquable par le talent de ses membres, ayant [illegible] »

semblée avait pris soin que cette obligation, inconnue des générations précédentes, n'entravât ni le travail agricole ou industriel ni le recrutement des carrières libérales; de ses délibérations une armée solide était issue qui rendit au pays avec la confiance en soi l'estime de ses voisins.

L'Assemblée ne s'est pas contentée de rendre à l'État des forces et des ressources matérielles; elle s'est intéressée à la vie intellectuelle et morale de la nation. Elle a développé et propagé l'enseignement supérieur, soit en provoquant dans l'Université l'institution de facultés nouvelles à Lyon, à Lille, à Bordeaux (1), soit en autorisant la création de facultés libres en face des facultés de l'État. Elle a augmenté le traitement des instituteurs primaires (2) et garanti l'accès de l'école aux enfants employés dans les usines. Elle a ouvert une vaste enquête sur la situation de la classe ouvrière (3); et, tandis qu'elle cherchait à la prémunir contre un enrôlement funeste en proscrivant l'*Internationale*, elle s'est efforcée d'améliorer son sort par la loi qui réprimait l'ivresse et par celle qui réglait le travail des femmes et des enfants dans les manufactures, le proportionnait à leurs forces et le faisait inspecter. La loi sur les conseils généraux a émancipé les départements et, pour les administrer, introduit en permanence leurs mandataires élus à côté du représentant de l'autorité centrale. Enfin tandis que, chez nos vainqueurs, l'État entrait en lutte avec l'Église, et qu'une querelle ecclésiastique déchirait le nouvel empire, chez nous la paix religieuse était assurée, la liberté de l'Église respectée au sein de la liberté commune, et, sans exercer aucune contrainte, les pouvoirs publics rendaient hommage à la religion.

(1) Cf. le discours de M. Laboulaye au Sénat sur la liberté de l'enseignement supérieur. Séance du 20 juillet 1876.

(2) Séance du 19 juillet 1875.

(3) Sur cette enquête voir le rapport déposé par M. le comte de Melun, député du Nord, à la séance du 27 juillet 1875.

Ainsi fut entreprise la restauration nationale. A cette tâche, l'homme que les suffrages populaires avaient désigné au choix de l'Assemblée concourait avec elle, tantôt en lui suggérant les mesures qu'elle adoptait et en les exécutant, tantôt en contestant et en contrôlant ses résolutions : accord laborieux, parfois malaisé, mais efficace, qui pourvut aux besoins du moment. Il se rompit, quand il fallut préparer l'avenir. Alors le chef de l'État se sépara des principaux ouvriers de l'œuvre commune. Ceux-ci le remplacèrent par un soldat étranger aux partis, associé tour à tour aux triomphes et aux désastres de la patrie, désintéressé de tout, excepté de cette patrie elle-même, incapable de faire obstacle à nos desseins, mais destiné, si ces desseins échouaient, à demeurer notre sauvegarde.

Ils échouèrent, en effet. Comme l'Assemblée s'était proposé d'achever son œuvre en rétablissant la monarchie, le roi lui manqua. La république devenant alors inévitable, l'Assemblée consacra son dernier effort à préserver l'État et la nation des périls inhérents à ce régime auquel la France s'était essayée plus d'une fois sans jamais s'y accoutumer. Dans ce but, elle maintint un pouvoir exécutif qui devait, au début du régime tout au moins, ne pas dépendre des Parlements futurs ; elle institua un Sénat qu'elle destinait à servir de contrepoids aux assemblées populaires.

L'Assemblée nationale a disparu depuis un quart de siècle et plus, remplacée par des Parlements qui ne lui ressemblaient guère. Elle avait reconstruit, ils ont démoli ; et peut-être l'histoire de cette période devra-elle se résumer en deux mots : sous une Assemblée monarchique à qui le roi fit défaut la France s'est relevée et la République s'est organisée ; sous des Assemblées républicaines, la France a décliné et la République s'est pervertie.

CHAPITRE IX

LES MINISTÈRES DUFAURE ET JULES SIMON
LE SEIZE MAI

La Chambre en contradiction avec le Sénat. Échecs successifs de M. Dufaure devant la Chambre. Sa retraite à la première résistance du Sénat. — Jules Simon premier ministre : son caractère, sa situation. — Il cède aux injonctions de Gambetta contre le cléricalisme. — Le Maréchal le congédie le 16 mai 1877 et fait appel au duc de Broglie.

I

Aux élections de 1876, le parti républicain avait envahi la Chambre des députés. Il n'y avait guère lieu de s'en étonner : la République étant instituée, il était naturel que le pays appelât des républicains à le représenter ; pour leur donner ses suffrages, ses tendances démocratiques s'étaient accordées avec sa déférence habituelle envers le gouvernement établi. Mais il était difficile aux bons citoyens, aux patriotes clairvoyants de ne point s'alarmer, car du même coup le radicalisme apparaissait plus fort et plus menaçant. Ceux qui niaient alors le péril le reconnaissent aujourd'hui. « Lorsque les circonstances eurent favorisé l'établissement d'un État républicain, » écrivait naguère M. de Marcère, « un certain parti dans la République nourrissait, dès avant son avènement au pouvoir, le dessein de déchristianiser la France. Il n'en faisait pas mystère... (1). » Et M. de Marcère déplorait

(1) *Voix nationale*, 22 juillet 1902.

« l'inconscience imbécile à l'aide de laquelle nos maîtres ont trompé pendant longtemps les Français sur leurs intentions véritables (1). » Inconscience singulière en effet : car ces projets n'étaient pas difficiles à démêler et visaient bien d'autres institutions que l'Église. J'ai déjà cité le programme préconisé sous l'Empire par l'homme qui devait passer parmi nous pour le plus conservateur des républicains, Jules Simon. Ce programme tendait à détruire par l'élection des juges le régime judiciaire, par l'impôt progressif sur le revenu le régime économique et financier, par l'abolition du concordat et du budget des cultes le régime religieux, enfin par l'abolition des armées permanentes le régime militaire du pays. A la suite de nos désastres, le dernier article avait pu paraître rayé, mais non le reste. Le chef du parti, Gambetta, s'étant engagé solennellement en 1869 (2), vis-à-vis des électeurs de Belleville, à poursuivre un programme analogue, leur répétait en 1875 : « Le contrat tient toujours, le pacte est toujours là (3). » Ainsi toutes les institutions grâce auxquelles la société française s'était perpétuée à travers les changements politiques, se trouvaient menacées. En face de ces institutions, jusqu'alors réputées nécessaires, on réclamait des « destructions nécessaires » (4).

(1) [illegible] 20 septembre 1902.

(2) Élections de 1869 [illegible] « Citoyens, au nom du suffrage universel, base de toute organisation politique et sociale, [illegible] mandat [illegible] les principes de la démocratie radicale [illegible]. La suppression du budget des cultes et la séparation des Églises et de l'État. L'instruction primaire laïque, gratuite et obligatoire avec concours entre les intelligences d'élite pour l'admission aux cours supérieurs également gratuits. La nomination de tous les fonctionnaires publics [illegible] la suppression des armées permanentes, cause de ruine pour les affaires et les finances de la nation. »

« Citoyens, ce mandat, je l'accepte... je jure obéissance au présent mandat [illegible]. »

L'impôt progressif [illegible] dans ce programme. Mais Gambetta [illegible] président de la commission du budget, il a présenté un projet qui l'établissait.

(3) [illegible]

(4) [illegible] 1869.

A la suite du radicalisme, le socialisme, encore à l'écart, se disposait à pénétrer dans la place. Déjà, sous un nom nouveau, le collectivisme, il se dressait contre la propriété individuelle; en dépit de la loi qui la condamnait, l'*Association internationale des travailleurs* n'était pas dissoute: elle se tenait prête à enrôler les ouvriers dans une ligue hostile à la patrie, en même temps qu'à la famille et à Dieu. A cette ligue populaire se superposait, animée des mêmes haines et pour lui servir d'état-major, la franc-maçonnerie. Derrière le péril du jour apparaissait ainsi le péril du lendemain. Sans doute, aux destructions voulues par les radicaux aussi bien qu'aux utopies socialistes, la plupart des hommes politiques, dont le républicanisme était postérieur à l'avènement de la République, répugnaient. Mais, soit effroi de la lutte et désir de l'ajourner, soit complaisance pour des alliés dont ils pensaient avoir besoin contre nous, ils aimaient mieux nier le danger qu'y faire face. « Je ne puis pas comprendre ce que c'est que le radicalisme, » devait bientôt dire à la tribune du Sénat, M. Laboulaye (1). Et M. Thiers, que l'Assemblée nationale avait entendu déclarer à la gauche que, sur aucune question, ni extérieure, ni intérieure, sauf sur la forme du gouvernement, il n'était d'accord avec elle, ce même M. Thiers, retrouvant cette même gauche prépondérante à la Chambre, assurait aux électeurs qu'ils n'en avaient rien à craindre : « Appeler radicale une telle Chambre, » allait-il écrire, en s'adressant aux ministres du Seize-Mai, « non, Messieurs les ministres, vous pouvez le dire, mais vous ne le pensez pas. » A quoi il ajoutait, lui, l'adversaire le plus résolu jadis et le plus efficace du socialisme : « On ne parle plus du socialisme et on fait bien. On pouvait et on devait en parler lorsque tous les jours en France on

(1) Séance du 22 juin 1877.

discutait le droit de propriété, le droit au travail, l'impôt progressif, l'égalité des salaires, le crédit gratuit et illimité. Ces mots sont à présent oubliés chez nous... Nous nous sommes débarrassés du socialisme (1). »

Il y avait cependant à la tête de l'État un homme qui ne pouvait partager une telle sécurité. Préposé, à défaut d'un roi, à la garde des institutions nécessaires, le Maréchal se sentait responsable de leur ruine, si elles venaient à crouler sous lui. Les maintenir était, aux yeux de tous, amis ou adversaires, comme à ses propres yeux, sa raison d'être au pouvoir. C'est pourquoi, après l'échec de l'entreprise monarchique, durant une sorte d'interrègne, il avait continué de confier le pouvoir aux défenseurs accoutumés de ces institutions, aux monarchistes ; après l'établissement de la République, il avait fait un pas vers les républicains, il avait appelé les plus conservateurs d'entre eux à pratiquer, en commun avec les monarchistes privés d'un roi, la politique conservatrice. Après l'élection d'une Chambre républicaine, il consentit, non sans regrets ni sans alarmes, mais en toute loyauté, à aller plus loin : il remit sans partage le gouvernement à des républicains, en persistant seulement à réclamer une politique conservatrice. A cette tâche, il appela successivement les deux hommes qui semblaient entre tous capables de la remplir : un conservateur devenu républicain, M. Dufaure ; un républicain devenu conservateur, M. Jules Simon. Sans doute, l'un et l'autre souhaitaient pareillement obtenir, sous le régime de leur choix et sans rompre avec leur parti, le succès d'une telle politique et devaient y tendre de tout leur effort. Allaient-ils réussir ? Les républicains, contents de voir la royauté désormais écartée, consenti-

(1) Adresse aux électeurs du IXe arrondissement de Paris, à la suite de la dissolution de la Chambre des députés, écrite par M. Thiers et publiée après sa mort par son ami et exécuteur testamentaire M. Mignet (*Annuaire politique*, 1877, p. 432 et 433).

raient-ils à respecter les autres institutions nationales? S'en accommoderaient-ils en y trouvant accès? La République, aux mains des républicains, resterait-elle conservatrice? La réponse dépendait de la Chambre qui venait d'être élue.

Au premier regard jeté sur ses bancs, il était impossible de méconnaître l'avènement des « nouvelles couches » souhaité par Gambetta, et difficile d'y applaudir. Appelé à présider cette Chambre, après avoir présidé notre Assemblée nationale, M. Grévy avait beau voir ses opinions y prédominer, il s'y trouvait comme dépaysé. Il a pu, lorsqu'elle fut dissoute, attester qu' « elle n'avait pas cessé un seul jour de bien mériter de la France et de la République »; mais, tandis qu'elle siégeait, il n'avait cessé de lui adresser des objurgations rarement encourues par d'autres parlements, par exemple : « Je dois faire part à la Chambre de l'état très regrettable où se trouve la préparation de ses travaux, et qui est tel que je ne sais quelle fixation indiquer pour une prochaine séance publique (1). »

« Voulez-vous, messieurs, transformer cette Chambre en une arène?... On a ricané des deux côtés. Si quand la Chambre vote, le ricanement d'un côté appelle le ricanement de l'autre, quelle dignité restera-t-il à la Chambre et quelle autorité restera-t-il à ses décisions (2)? »

« Il faut savoir entendre la parole de son adversaire à la tribune; c'est une éducation à faire de tous les côtés de cette Chambre (3). » De tous les côtés, le président avait le droit de le dire; car, en face de la majorité intolérante de gauche, il ne voyait guère, à droite, qu'une minorité turbulente. Dix-huit invalidations arbitraires avaient décimé l'opposition : abus de pouvoir jusque-là sans

(1) 26 mai 1876.
(2) 3 juillet 1876.
(3) 22 juillet 1876.

exemple Albert de Mun, notamment, et Chesnelong étant exclus, la portion de l'armée conservatrice la plus exposée aux attaques, la phalange catholique, se trouvait décapitée. Dans cette armée ainsi désorganisée, c'était le parti bonapartiste, à peine représenté jadis à l'Assemblée nationale, qui tenait le plus de place, faisait le plus de bruit ; et, comme il n'avait rien plus à cœur que de discréditer le régime parlementaire, troubler les séances lui paraissait à la fois plus utile et plus facile que débattre les questions. Aussi bien, la majorité suffisait à se déconsidérer elle-même. Aux yeux de tout observateur désintéressé, le niveau intellectuel et moral s'était abaissé dans le Parlement, en même temps que le niveau social.

Sans talent, ignorante des affaires publiques, cette majorité nombreuse avait pourtant une qualité qui devait la rendre redoutable. Elle savait suivre un chef et se laisser conduire. Aussi celui de nous le plus capable de mesurer sa force et de lui résister avait-il reconnu chez elle, tout ensemble « de la passion et du calcul » : le calcul d'un chef habile réglant la marche de soldats enrôlés en vertu d'une passion commune ; et voici comment le duc de Broglie dévoilait, dès le début, le plan de campagne qui menaçait la société française : « Deux fois déjà, » disait-il, « le parti avancé est arrivé au pouvoir par les voies révolutionnaires, et deux fois, les principes de ce parti, le langage compromettant, les actes insensés de ses chefs ont excité dans les intérêts matériels une telle épouvante que, par une réaction subite, le pouvoir lui a échappé des mains, la coupe lui a été retirée des lèvres. Eh bien ! il ne veut pas que ce mécompte lui arrive une troisième fois et, pour s'en préserver, il veut ménager les intérêts matériels, les apprivoiser peu à peu à son empire : il est préoccupé d'une crainte très singulière, la peur de faire peur. Voilà pourquoi il consent à

ajourner les fameuses destructions nécessaires dont on parlait quand on était dans l'opposition. Et cependant que faire? Il y a des engagements électoraux à remplir, des passions excitées à satisfaire, des amis pressés et qui s'impatientent. Qu'est-ce qu'on pourrait bien donner en pâture à toutes ces impatiences pour leur faire trouver le temps moins long? Si on leur donnait les questions religieuses à discuter, et les institutions religieuses à détruire!... Cela servirait à donner le change, on gagnerait du temps, et la politique de l'opportunité, la politique des résultats irait à son but, du pas lent et sûr qu'elle a annoncé, et qui lui convient (1). »

Il y avait encore une autre pâture propre à satisfaire ou tromper la faim des assaillants, en accroissant leur crédit : les emplois publics. La conquête ne pouvait en être prompte ni soudaine, mais il importait de l'entreprendre sans délai, de la poursuivre sans relâche

La première campagne allait donc avoir un double objet : battre en brèche l'Église et ses institutions, mettre la main sur les ressorts et les ressources de l'État. Restait à savoir quel terrain le gouvernement aux prises avec cette tactique et se défiant de la lutte abandonnerait sans résistance, ce qu'il céderait, ce qu'il chercherait à défendre.

L'Assemblée nationale avait terminé sa carrière en organisant la liberté de l'enseignement supérieur, que l'Église avait revendiquée comme le complément de la liberté, précédemment conquise, de l'enseignement primaire et de l'enseignement secondaire, et dont elle se hâtait de faire usage en fondant des universités catholiques. Il suffisait que la liberté de l'enseignement profitât à l'Église pour qu'elle déplût à la gauche, pour que la loi qui achevait de l'accorder devînt le point de mire

(1) Sénat. Séance du 20 juillet 1876

de ses premières attaques. « Je ferai abroger cette loi. » avait dit Gambetta dans une réunion électorale, et le nouveau ministère à peine formé proposait non de l'abroger, mais de la mutiler, couvrant d'ailleurs cette première satisfaction accordée à la gauche d'un motif ou d'un prétexte juridique. Les légistes avaient soutenu que, les grades universitaires ouvrant la porte des carrières publiques, leur collation était un droit régalien que l'État ne devait point aliéner. En vertu de cette doctrine, le ministère prétendait retirer aux professeurs libres toute participation à l'examen de leurs élèves, livrer sans partage le contrôle de l'instruction donnée par eux à leurs rivaux, les professeurs de l'État, et, derrière cette révocation d'une prérogative dont, à coup sûr, les membres des universités catholiques n'avaient pas abusé, car ils n'avaient pas eu le temps de l'exercer, les adversaires de l'enseignement libre en poursuivaient la ruine : ils ne s'en cachaient pas. Cette fois, leur dessein fut déjoué. Le Sénat ne se prêta point à la proposition présentée par le Gouvernement et votée par la Chambre. De ce premier début, il ne résulta rien que des indices sur les sentiments et les intentions des partis en présence. L'attaque contre l'Église allait se poursuivre sur un autre terrain.

Gambetta présidait la commission du budget : il en profitait pour soumettre à ses investigations tous les services publics, sans prétendre d'ailleurs les désorganiser encore. Un seul budget fut contesté par cette commission : le budget des cultes, et non dans son ensemble, — la proposition de le supprimer ne fut pas présentée par elle et ne rallia que peu de suffrages, — mais dans nombre d'allocations jugées nécessaires par le Gouvernement ; à ce point qu'il arriva à M. Dufaure de s'écrier devant ces refus : « On semble considérer le Gouvernement comme un adversaire. » Sur ce terrain, le Gouvernement avait

résisté, mais sans succès. Onze fois le président du conseil avait vu rejeter ses demandes.

Ce n'était pas assez : dans un tout autre débat, un dernier échec l'attendait à la Chambre. Il y avait dans le parti républicain une faction difficile, soit à renier, soit à contenter : les débris de la Commune. Les communards se vantaient d'avoir, les premiers, combattu pour la République, et ils se voyaient hors la loi. Dès lors, la politique des résultats n'était pas pour les satisfaire. Leurs impatiences risquaient de la compromettre ; il importait de les apaiser. Tous n'étaient pas séparés du reste du monde à Nouméa. Parmi les chefs, plusieurs s'étaient réfugiés à l'étranger, sur nos frontières et, de là, condamnés par contumace, ils attisaient le feu à l'intérieur. Parmi les soldats, tandis que beaucoup avaient été graciés, d'autres, réduits à un sort précaire, avaient échappé aux poursuites en se cachant et se faisant oublier. Épargnés mais non réhabilités, leur faute les inquiétait encore : ils ne marchaient pas de pair avec les bons citoyens. Aussi l'amnistie de la Commune était-elle inscrite dans les programmes électoraux d'un certain nombre de membres, et des plus considérables, de la gauche (1). Dès que le nouveau Parlement s'était réuni, une amnistie plénière, puis partielle, avait été réclamée, mais en vain. Le Gouvernement avait combattu cette demande ; le Sénat n'avait pas hésité à la rejeter, et la Chambre, conformément aux conclusions d'une commission dont M. Leblond était rapporteur et dont MM. Lamy et Méline se firent les organes à la tribune, la Chambre l'avait repoussée à une majorité considérable. Elle avait rejeté « l'amnistie partielle comme l'amnistie totale », afin de marquer, avait dit M. Lamy, « qu'il n'y a rien, qu'il n'y aura jamais rien de commun entre la Répu-

(1) Notamment de MM. Spuller, [illegible], [illegible], [illegible], Floquet, Rouvier.

blique faite par la France en 1876 et la République vaincue sur les barricades de 1871 (1) ».

Après quoi, pour couper court à toute proposition ultérieure, M. Dufaure avait imaginé de faire écrire par le chef de l'État au ministre de la guerre, chef de la justice militaire, une lettre publique prescrivant la cessation des poursuites, « si ce n'est en des cas exceptionnels qu'une loi pourrait difficilement déterminer à l'avance, » et qu'il appartiendrait au conseil des ministres d'apprécier ; car désormais aucune poursuite ne serait intentée sans son autorisation, aucune ne devrait l'être, à moins qu'elle ne fût « commandée, en quelque sorte, par le sentiment unanime de tous les honnêtes gens de toutes les opinions (2) ».

Par cette promesse le Gouvernement avait pensé mettre un terme à toute agitation en faveur des communards. Il n'en fut rien. Dès que le Parlement revint de vacances, la Chambre prétendit s'approprier la résolution adoptée par le Pouvoir exécutif et, comme si la parole du Maréchal ne suffisait pas, garantir par un texte de loi la cessation des poursuites. Cependant, ce texte ne devant pas, on le déclarait du moins, profiter aux grands coupables, les exceptions étaient, ainsi que M. Dufaure l'avait prévu, « difficiles à déterminer à l'avance ; » et de fait plusieurs formules furent proposées : il ne s'en rencontra aucune qui ne risquât de soustraire à la justice d'éclatants et scandaleux forfaits. En outre, pour ces cas exceptionnels, la Chambre dessaisissait les conseils de guerre, dont l'attentive et clairvoyante équité n'avait pourtant reçu que des hommages ; elle accordait aux communards de marque la cour d'assises et le jury, changement de juridiction qui devait rendre désormais la

(1) Chambre des Députés. Séance du 16 mai 1876.

(2) Lettre du 26 juin 1876. *Année politique*, 1876, par André DANIEL, p. 217.

répression incertaine autant qu'inégale. Enfin deux mille contumaces environ, deux à trois mille déportés n'avaient rien fait de pire que les insurgés non poursuivis qu'il s'agissait de déclarer légalement indemnes. Quand une telle loi serait rendue, comment retenir hors de France ces déportés et ces contumaces? A quel titre les empêcher de rejoindre leurs pareils, mis à l'abri de toute recherche, et d'entretenir avec eux, au cœur du pays, un ferment de révolution sociale? La cessation des poursuites, législativement prononcée, devait entraîner fatalement l'amnistie, que la Chambre semblait n'avoir écartée d'abord que pour mieux l'assurer en la déguisant.

Le parti républicain avait beau s'être proposé de marcher « lentement » pour avancer « sûrement »; voilà donc où, dès la première campagne, par des voies plus ou moins détournées, il tendait : à l'impunité légale de la Commune. Une fois de plus, sur la route glissante où il s'engageait, le Sénat l'arrêta. Saisi du projet voté par la Chambre, le Sénat nomma tout d'abord une commission défavorable ; j'en faisais partie. M. Pâris en était rapporteur; Pâris et moi nous en soutînmes les conclusions à la tribune. Sans infirmer ni contester aucunement les promesses du Maréchal, nous alléguâmes qu'il importait de ne pas les laisser dépasser, qu'il appartenait à qui les avait faites, au pouvoir responsable de la paix publique, d'en mesurer et d'en fixer la portée, enfin, qu'il serait dangereux de transformer en un droit acquis sans condition et sans retour le pardon, l'oubli bénévolement offert à des coupables prêts à se vanter de leur crime. Ce n'est pas sans tristesse qu'en revenant à ces lointains débats, j'y retrouve aujourd'hui des prévisions trop promptement et trop malheureusement justifiées :

« Est-ce que vous n'avez pas lu, » disions-nous, « le vœu de cinquante-deux membres du Conseil général de la Seine? Au nom de « leur mandat » d'abord, au nom

de la « morale » ensuite. ils demandent. quoi? L'amnistie plénière. Pour qui? Pour des criminels égarés. vis-à-vis desquels est venu peut-être le temps de l'indulgence? Non : ils demandent une amnistie plénière destinée à « effacer toutes les traces de la guerre civile » Il n'y a pas ici des juges et des coupables. mais seulement des vainqueurs et des vaincus. Eh bien! puisque des membres du conseil municipal de Paris ont aujourd'hui reçu un tel mandat de leurs électeurs. demain. n'en doutez pas. devant les mêmes électeurs. les candidats aux fonctions municipales seront les hommes auxquels vous aurez assuré l'impunité légale (1). »

Le Sénat nous donna raison. mais malgré le gouvernement. M Dufaure était fatigué de lutter contre la gauche; il traita avec elle. Sur un point seulement. il ne céda pas. [illegible] maintint son refus de dessaisir les conseils de guerre; mais il consentit à substituer à l'engagement du Maréchal un texte de loi qui devait inévitablement en altérer le caractère. en étendre la portée; et. le Sénat n'ayant pas souscrit à cette concession. il se retira. Lui qui avait dit. dans le débat même qui venait de se clore : « Quant à nous. la lettre du Maréchal suffisait. » ajoutant que le gouvernement y resterait fidèle et l'exécuterait. quel que fût le sort du projet débattu (2). il renonça à gouverner parce que ce projet était repoussé. parce que le Sénat s'en tenait à cette lettre; et par cette inconséquence fit retomber sur le Sénat et. dans le Sénat. sur la droite. la responsabilité de sa chute

Au fond. à la suite des nouvelles élections. M Dufaure avait entrepris de s'entremettre entre le Sénat à droite. et la Chambre à gauche. en pratiquant. avec l'appui du Sénat. sans rompre avec la Chambre. une politique conservatrice. C'était s'exposer des deux côtés à des échecs

(1) Séance [illegible] 1 [illegible] 1876.
(2) Sénat. Séance du 1er décembre 1876.

Les plus nombreux, les plus graves lui vinrent de la gauche, avec laquelle il chercha néanmoins, jusqu'à la fin, quelque accommodement ; et quand, ébranlé, déçu par les exigences des uns, les résistances des autres, il voulut tomber, il le fit en tournant le dos à la droite.

II

L'épreuve ne paraissait pas concluante. Il y avait moyen de douter encore si la politique conservatrice était ou non compatible avec la nouvelle Chambre et, puisque le Maréchal s'était décidé à cette expérience, il convenait de la prolonger en cherchant à M. Dufaure un successeur agréé par le parti républicain. Ce successeur était indiqué d'avance : c'était Jules Simon.

En 1873, il avait combattu la prorogation des pouvoirs du Maréchal et, pour le discréditer, évoqué le souvenir de Sedan en des termes et sur un ton qui nous avaient blessés. Mais le Maréchal n'en gardait lui-même aucun ressentiment : il était prêt à rappeler, à la suite de M. Dufaure, auprès de M. Léon Say, Jules Simon aux affaires. L'obstacle à l'avènement de ce dernier s'éleva dans son propre parti. Enhardi par ses récents progrès, ce parti songeait dès lors à mettre la main sur l'armée, sur les emplois militaires aussi bien que sur les emplois civils ; il réclamait le changement des commandants de corps d'armée, et prétendait n'accepter le pouvoir, pour l'un des siens, qu'à cette condition. Elle était inattendue ; ceux avec qui la gauche avait encore à traiter à cette époque n'étaient pas disposés à la subir. Au ministère de la guerre, le général de Cissey, vieilli, venait d'être rem-

placé par le général Berthaut, soldat instruit, épris de son métier, portant très haut le sentiment du devoir militaire et, durant la guerre, ayant fait preuve de fermeté, non seulement en face de l'ennemi, mais aussi vis-à-vis des bataillons de mobiles qu'il avait été chargé de dresser et de conduire. Étranger jusqu'alors à la politique, ses relations et ses idées l'inclinaient vers la gauche, ou du moins vers le centre gauche, plutôt que vers nous; mais, avant tout, il était résolu à maintenir l'armée en dehors des partis et de leurs compétitions; et c'est pourquoi, de quelque façon qu'il appréciât les divers commandants de corps d'armée, il refusait d'en sacrifier aucun à des exigences qui ne fussent pas inspirées par le « bien du service ». Au-dessus du ministre, le Maréchal, dont les généraux visés étaient les compagnons d'armes, devait moins encore les abandonner; il avait le droit de se montrer offensé qu'on le lui demandât. Enfin l'opinion publique n'était pas préparée non plus à cette prétention. Un effort commun de patriotisme venait de restaurer l'armée. Divisés sur tout le reste, les Français s'accordaient encore à la vouloir à l'abri de leurs discordes; et, si le chef de cette armée, devenu le chef de l'État, avait à la défendre contre l'invasion de l'esprit de parti, il pouvait trouver appui dans la nation. Aussi ceux d'entre nous qui tenaient pour inévitable une rupture entre le Maréchal et la Chambre estimaient-ils l'occasion favorable. La gauche le sentit; elle discerna que, sur ce point, elle se découvrait trop vite; et, sans renoncer à son dessein — on devait le voir plus tard — elle sut l'ajourner.

Un jour que, durant la crise ministérielle, je causais avec Kerdrel dans un couloir du Sénat, Jules Simon passa devant nous. Kerdrel et lui, Bretons tous deux, avaient été camarades de collège et se traitaient familièrement. Kerdrel l'interpella : « Tu ne veux donc pas être

ministre, sans avoir à commander l'armée? » — « Oh! » répondit Simon de sa voix caressante, en pesant ses paroles, « la difficulté n'est pas là. Je ne suis pas, comme toi, président de la commission de l'armée ; je la laisserais volontiers au Maréchal et à qui lui plairait. » Le propos était tenu pour être répété ; Kerdrel le répéta, on le recueillit à l'Élysée, et Kerdrel fut chargé d'aller offrir à son ancien camarade et constant adversaire la présidence du conseil. Lorsqu'il arriva, pour remplir cette mission, place de la Madeleine, au troisième étage, où logeait Jules Simon, il le trouva entouré de ses amis qui attendaient, non sans anxiété, l'issue de la crise. Ils redoutaient que le pouvoir leur échappât ; ils souhaitaient l'occuper encore sous le couvert du Maréchal. L'offre qu'apportait Kerdrel les soulagea et les réjouit Simon lui-même ne dissimula pas sa satisfaction. Il dit à Kerdrel en le reconduisant : « Au ministère, que pourrai-je faire qui te soit agréable? » — « Me conserver mon préfet, » répondit Kerdrel Simon le promit et tint parole, ce qui n'était pas sans quelque mérite, à travers tous les changements que lui imposait son parti.

Voilà donc Jules Simon président du conseil et ministre de l'intérieur ; car, pour s'assurer la prépondérance dans le gouvernement qu'il s'était chargé de diriger, il s'était attribué à lui-même le poste le plus difficile et le plus en vue. Il ne restait auprès du Maréchal qu'un seul ministre ayant appartenu au parti monarchique, le ministre des affaires étrangères ; et celui-ci, le duc Decazes, désespérant de la monarchie, s'était entremis d'abord pour faire accepter par le Maréchal la constitution républicaine, ensuite pour amener les républicains au pouvoir. Les autres membres du cabinet n'avaient pas été choisis dans des rangs éloignés de leur chef. Il n'en avait à craindre ni dissidence ni rivalité. C'était dans le Parlement et au delà qu'il allait se trouver entre le parti républicain, — le

sien, — à contenter et à contenir, et le parti conservateur, — celui du Maréchal, — à ménager et à rassurer. Par quelles manœuvres se préserver et réussir des deux côtés? Dans la même situation, la raideur de M. Dufaure ne l'avait pas empêché de se heurter à ces écueils et de s'y briser. La souplesse de M. Jules Simon ne devait pas obtenir plus de succès.

Au début d'un récit sur *le Seize Mai et la fin du Septennat*, un homme public, « témoin et acteur (1) » dans le camp opposé au nôtre, rapporte qu'aux approches du 16 mai, Jules Simon, « soutenu mollement par le centre gauche ... était devenu suspect à la gauche, dont il trompait les espérances et dont il arrêtait la marche (2). » Telle était l'accusation ayant cours à ce moment parmi les siens et qui devait le déprécier, même après sa chute : exemple saisissant de l'ingratitude des partis, car personne jusque-là n'avait été plus réellement utile au parti républicain. Les services qu'il lui avait rendus excitaient, par contre, la défiance des conservateurs; et, certes, à regarder sa carrière antérieure, cette défiance, à droite, devait paraître tout autrement justifiée que le mécontentement à gauche.

Aujourd'hui nous nous représentons volontiers Jules Simon tel qu'il se montra quand les siens l'eurent disgracié; et jamais peut-être disgrâce imméritée n'a relevé davantage un caractère. Mais alors, il apparaissait sous un tout autre aspect. C'était lui, nous l'avons déjà rappelé, qui, sous l'Empire, avait dressé le programme de la politique radicale. Depuis l'avènement de la République, il avait tracé la route aux radicaux. Il est vrai que, sur cette route, ayant rencontré Gambetta, il était entré en rivalité avec lui, et que plus d'une fois cette rivalité avait profité aux conservateurs; mais, en définitive, si l'un et

(1) De Marcère, *Avant-propos*.
(2) *Ib.*, p. 17 et 18.

l'autre ne marchaient pas du même pas, ils marchaient dans le même sens. En 1871, à Bordeaux, par un acte de patriotisme et de courage, Jules Simon avait mis fin à la dictature de Gambetta, et décidé l'élection de l'Assemblée nationale; mais ensuite, cette Assemblée ne se prêtant pas à ses desseins, notamment en matière d'enseignement, il l'avait dénoncée à la nation, en attribuant à un seul homme, à M. Thiers, la libération du territoire et la renaissance du pays (1). Il avait ainsi déterminé, le lendemain, la rupture de la majorité parlementaire avec M. Thiers; mais, du même coup, il avait préparé pour l'avenir la légende destinée à discréditer cette majorité. Auparavant, dans le cabinet de M. Thiers, il avait, comme ministre des cultes, toujours déféré, pour le choix des évêques, aux catholiques, et plus d'une fois, aux catholiques intolérants; mais en même temps, comme ministre de l'instruction publique, il avait livré l'éducation de la jeunesse à plus d'un ennemi déclaré de la foi chrétienne, témoin M. Buisson, qu'il avait tiré de Suisse et nommé inspecteur de l'enseignement primaire à Paris. Enfin, au terme de l'Assemblée nationale, quand une défection inattendue livra l'élection des sénateurs inamovibles à la gauche, n'était-ce pas chez Jules Simon et avec lui qu'avait été conclu le pacte le plus funeste aux conservateurs? Si donc il ignorait l'art, où Gambetta excellait, de s'attacher les siens en flattant leurs passions, et de se faire suivre en exaltant leurs espérances, il savait mieux que personne leur procurer des avantages.

D'autre part, il évitait le plus souvent d'offenser ses adversaires; il se montrait de préférence modéré, conciliant, et cela, non seulement par calcul politique, mais par goût, par habitude contractée au cours de sa carrière

(1) Discours prononcé le 19 avril 1873, à la Sorbonne, devant l'Assemblée des délégués des Sociétés savantes.

philosophique et littéraire. Son esprit élevé et raffiné répugnait à la violence, n'était point exclusif, et, sans renoncer à ses idées ni à ses sentiments, entrait volontiers dans ceux d'autrui. Ajoutez que, nourri d'études variées, rompu au travail, il se forma rapidement aux affaires; le professeur devenu ministre parut fait pour l'être et acquit bien vite le crédit qu'obtient partout et toujours un homme qui est à sa place et sait son métier. A la tribune, sa parole ingénieuse et insinuante, sa voix, d'ordinaire souple et voilée, mais qui parfois éclatait tout à coup, semblaient plus propres à séduire qu'à convaincre; chez lui, l'art oratoire eût été consommé s'il s'était moins laissé voir. Personnage non pas ondoyant, mais divers, avec lequel amis et adversaires avaient à compter tour à tour, et qui, se livrant et se découvrant trop peu pour inspirer confiance, devait pourtant, à l'épreuve, se montrer ferme et sincère. Lorsque les siens en effet l'eurent mis de côté, il se porta généreusement à la défense des droits violés par eux. Peut-être se rappela-t-on alors, à son sujet, le mot de Royer-Collard : « Ne persécutez pas un honnête homme pour les opinions qu'il n'a pas; vous les lui donneriez. » La vérité est que Jules Simon, sinon persécuté, du moins délaissé, ne changea point d'opinions, mais entre celles qu'il avait fit un choix qui honore sa mémoire. A son début dans la vie publique, il s'était déclaré tout ensemble libéral et radical; au pouvoir, il avait tenu son radicalisme dans l'ombre sans y renoncer. Au terme de sa carrière, les radicaux s'étant attaqués à la liberté par haine de la religion, il défendit contre eux la liberté religieuse, comme il eût défendu toute autre liberté; il resta libéral, tandis que ses anciens amis, ayant triomphé, n'affectaient plus de l'être.

Cependant, à l'époque où nous sommes, il ne s'était point encore dévoilé de la sorte et les conservateurs

mêmes, qui jugeaient opportun de l'essayer à la tête du gouvernement, ne laissaient pas d'être prévenus contre lui. Prévention que le Maréchal n'éprouvait pas avant de l'appeler au ministère, car il ne le connaissait point, mais qu'il partagea bientôt ; et, comme il arrive entre gens qui se rapprochent sans se convenir, ce chef d'État se laissa d'autant moins gagner par son nouveau ministre que celui-ci s'y appliqua davantage. La simplicité rude et fruste de M. Dufaure l'avait mis à l'aise ; si différents que fussent l'esprit et la carrière de ces deux hommes, il y avait entre eux une certaine analogie de caractère qui avait valu au vieil avocat la sympathie du vieux soldat. Au contraire, le langage doucereux, les façons enveloppantes de Jules Simon froissaient ce vieux soldat et ne lui rendaient que plus pénibles les concessions réclamées pour apaiser la gauche.

A la Présidence, le nouveau ministère, accepté d'abord sans difficulté, demeurait donc sans crédit. Au Parlement, le premier ministre débuta par une querelle avec Gambetta, qui n'était pas la première et dans laquelle il l'emporta. Il soutint la prérogative du Sénat en matière de finances, son droit à inscrire dans le budget, au même titre que la Chambre, des dépenses aussi bien que des recettes ; et ce droit il le fit admettre par les députés : tant ceux-ci, à peine installés et mal assurés de leur force, redoutaient encore un conflit avec les autres pouvoirs.

Ce succès aurait dû, sans doute, accréditer Jules Simon auprès des conservateurs ; mais en même temps il accordait à la gauche une satisfaction qui, pour elle, avait en définitive un tout autre prix : le changement des fonctionnaires. Déjà, le précédent ministère que présidait M. Dufaure, et dans lequel le portefeuille de l'intérieur avait passé de M. Ricard à M. de Marcère, avait destitué, mis en disponibilité ou à la retraite, le 22 mars 1876, au

lendemain des élections, quatorze préfets ; le 14 avril, onze ; le 25 mai, deux et, à leur suite, sept secrétaires généraux, vingt-trois sous-préfets, cinquante-trois conseillers de préfecture (1). Aux fonctionnaires ainsi écartés s'ajoutaient, en plus grand nombre, ceux qui furent déplacés, et dont plusieurs donnèrent leur démission : l'administration départementale devait paraître renouvelée dans toute la France. Cependant, elle ne l'était pas encore assez, au gré des députés : à l'avènement de Jules Simon, un an après les élections, les 6 janvier et 22 février 1877, ils obtinrent encore le renvoi de huit préfets et de cinquante et un sous-préfets (2). C'est la conséquence fatale de la centralisation administrative et des révolutions politiques en France, que les administrateurs des départements soient mêlés aux luttes des partis. En s'emparant des postes occupés par les clients de leurs adversaires, les républicains victorieux pensaient user du droit de conquête, s'assurer le terrain gagné. En réalité, ils perpétuaient, de mois en mois, après la victoire, l'état de guerre et, dans la nation coupée en deux, provoquaient les vaincus à la revanche. La paix sociale ne se rétablissait pas. C'était pour ramener cette paix, pour en être la sauvegarde, que le Maréchal était resté au pouvoir, en appelant auprès de lui des ministres tirés d'un camp opposé au sien, et ces ministres continuaient le combat ; ils se servaient du nom même du Maréchal pour frapper ses partisans. Il avait refusé la destitution des chefs militaires, mais il se voyait contraint de signer celles des fonctionnaires civils : contrainte qu'il ne subissait pas sans impatience et qu'il n'aurait pas supportée longtemps sans se déconsidérer, que Jules Simon, non plus, n'imposait point sans répugnance ni regrets. Il lui est arrivé, je le sais, de rendre justice à la bonne administration de

(1) André Daniel, *Année politique* 1876, p. 99, 120, 158.
(2) *Ibid.*, p. 3.

tel préfet qu'il mettait à l'écart et de reconnaître qu'il n'avait rien à lui reprocher; mais les députés auxquels ce préfet déplaisait exigeaient son départ; et, pour conserver sa majorité, le ministre cédait et faisait céder le Maréchal.

Dès lors, une rupture risquait à chaque instant de survenir, soit entre le chef de l'État et le ministère, soit entre le ministère et la Chambre. Ce ne fut pas le ministère qui rompit avec les députés; au contraire, après avoir livré les emplois administratifs à leur appétit, il ne refusa pas l'Église à leur haine. Dans un débat soulevé par la gauche, le 4 mai, Jules Simon déféra aux injonctions de Gambetta contre le cléricalisme : attitude qui lui rallia la Chambre, mais lui aliéna définitivement le Maréchal.

La rupture cependant ne fut point déclarée à ce propos; devenue inévitable, elle devait éclater quelques jours après, à l'improviste, le 16 mai.

III

Il faut l'avouer, quelques imprudences ecclésiastiques donnèrent occasion au funeste débat. Longtemps les hommes politiques qui avaient voulu la monarchie et qui siégeaient à droite ont été accusés d'avoir compromis l'Église en soutenant sa cause. Ils l'ont été d'abord par les ennemis de l'Église lorsque, doutant encore du succès, ceux-ci cherchaient à déguiser leur attaque. Plus tard, maints hommes d'Église se sont flattés d'apaiser qui les menaçait en lâchant qui les défendait; et, sans obtenir d'ailleurs par cette tactique d'autre résultat que de se désarmer eux-mêmes, ils ont adopté, et accrédité l'accu-

sation. Autrefois, dans le feu de l'action, sous le coup de la défaite, elle m'a froissé souvent ; aujourd'hui, loin du champ de bataille, dans le calme de la retraite, je persiste à la trouver injuste. Quand je considère, en effet, quelles passions, quels préjugés ont sévi contre nous et nous ont aliéné le pays, il me paraît manifeste que ces passions et ces préjugés en voulaient par-dessus tout à la religion : les libertés accordées, les droits reconnus à l'Église, voilà ce qui ne nous a pas été pardonné par nos antagonistes triomphants. J'en atteste les survivants des luttes de cette époque, dans quelques rangs qu'ils aient combattu : si nous sommes devenus impopulaires, c'est moins en qualité de monarchistes qu'en qualité de cléricaux (1). D'autre part, lorsque j'examine de notre côté les fautes imputables à chacun — car nul n'en fut exempt en ces jours difficiles — celles que certains représentants de l'Église ont commises ne me semblent pas les moins fâcheuses. Il serait difficile d'indiquer par quel acte, en quelle occurrence nous les avons engagés dans une querelle politique ; plus d'une fois, au contraire, après qu'ils s'étaient exposés eux-mêmes mal à propos, nous nous sommes risqués, non sans quelque dévouement, pour les couvrir. Ainsi en a-t-il été le 16 mai.

Deux mois auparavant, le 16 mars, dans une allocution solennelle, Pie IX avait exhorté les évêques de la chrétienté à défendre, non plus son pouvoir temporel abattu, mais son autorité spirituelle entravée ou menacée par le gouvernement italien. Il les avait pressés « d'exci-

(1) « Lorsque les circonstances eurent favorisé l'établissement d'un [illegible] écrivait M. de Marcère [illegible] quelque temps, un certain parti [illegible] se sont mis à l'œuvre... Il ont toujours le même objectif, lequel est désigné dans la formule fameuse : *Le cléricalisme, voilà l'ennemi*, formule qui [illegible] juillet 1902.)

ter les fidèles à agir auprès de leurs gouvernements selon les lois de leurs pays respectifs, afin que l'on donnât un regard à la situation du chef de l'Église catholique. » En France, cet appel ne pouvait manquer d'être entendu; cependant, la plupart des catholiques s'étant rendu compte des périls qui menaçaient encore le pays, leur patriotisme devait tempérer les plaintes qu'inspirait leur foi. Quand des sénateurs et des députés allèrent en entretenir le ministre des affaires étrangères, le duc Decazes se borna à leur répéter dans son cabinet les assurances de « sollicitude sympathique et filiale », qu'il avait données deux ans auparavant à la tribune, en prenant d'ailleurs grand soin de ne pas offenser le gouvernement italien; et, dans le Parlement, il ne fut à cet égard rien demandé de plus. Ailleurs on alla plus loin. A ce moment, malgré que la liberté d'association ne fût pas encore de droit commun, des comités catholiques s'étaient organisés dans divers départements en vertu d'une autorisation administrative donnée en 1874 : un congrès catholique se réunissait à Paris sous la présidence de Chesnelong et, de ces comités, de ce congrès partait une pétition conforme au désir de Pie IX. Elle demandait au Président de la République, aux sénateurs, aux députés « d'employer tous les moyens en leur pouvoir pour faire respecter l'indépendance du Saint-Père », pour assurer la liberté de ses communications avec les chrétiens de tous pays. A coup sûr, dans la pensée des pétitionnaires, les « moyens à employer » devaient être pacifiques : et, pas plus que l'allocution pontificale, le texte de la pétition n'impliquait une croisade en faveur du pouvoir temporel. La presse de gauche en France, la presse gouvernementale en Allemagne et en Italie, paraissant obéir à un commun mot d'ordre, n'en accusèrent pas moins les catholiques français de vouloir la guerre. Aucune imputation n'était mieux faite pour les blesser et pour leur nuire : aussi

la repoussaient-ils avec une indignation unanime. Leur plus ardent et brillant orateur, précédemment exclu de la chambre à l'instigation de Gambetta et qui venait d'y rentrer réélu, le comte Albert de Mun, le déclarait : « Si rien au monde ne peut nous empêcher d'aimer le pape, de le dire et de le lui témoigner, nous saurons toujours le faire en tenant compte de la situation de notre pays, nous n'aurons garde d'oublier les devoirs que nous impose la misérable condition que d'autres nous ont faite. » Et comme, en face de lui, l'odieuse et pernicieuse imputation trouvait écho sur les bancs de la gauche : « Vous n'en croyez pas un mot, » répliquait-il, « non, vous ne pouvez pas nous juger capables d'aussi sacrilèges desseins (1). » Desseins que l'orateur catholique avait en effet un double motif de répudier ; car une guerre, rallumée par le pape et pour le pape, si par impossible elle eût éclaté alors, aurait porté le coup le plus funeste au catholicisme en France.

Cependant c'était la fatale conséquence de l'annexion de Rome à l'État italien que les lois intérieures de cet État, en ce qui touchait la religion et l'Église, intéressassent les autres peuples et fussent de nature à provoquer leur ingérence. De là, chez les politiques italiens, des alarmes et des ombrages dont notre gouvernement prenait souci et qu'il s'attachait sans relâche à dissiper. Quand il connut la pétition qui se colportait, il en interdit la circulation et prononça la dissolution des comités catholiques d'où elle était issue. C'était certes assez pour prévenir ou calmer les susceptibilités italiennes. Mais aux radicaux français, il fallait autre chose, il leur fallait en France une agitation anticléricale. Une lettre d'évêque leur en fournit le prétexte.

En déférant à l'invitation du Saint-Père, la plupart de

(1) Chambre des députés. Séance du 4 mai 1877.

nos évêques s'étaient bornés à des manifestations inoffensives, la plupart, mais non pas tous. Il y avait alors à Nevers un prélat appartenant à l'école intransigeante, Mgr de Ladoue, ancien grand vicaire de Mgr de Salinis, l'un des chefs de cette école. Pour faire honneur au clergé du pays qu'il représentait, Batbie, étranger aux dissidences antérieures entre catholiques, avait, tandis qu'il était ministre des cultes, tiré l'abbé de Ladoue du diocèse d'Auch; et Broglie, alors chef du ministère, n'avait point fait obstacle à cette nomination, soit que, dans sa position nouvelle, il ne lui convînt pas de prendre garde aux vieilles querelles, soit que les préventions du Vatican contre les catholiques alors au pouvoir les obligeassent à des choix qui ne leur agréaient guère. A peine installé, le nouvel évêque, faisant preuve d'une indépendance sans péril pour lui-même, avait organisé parmi ses prêtres des conférences contre le « libéralisme catholique », traité par lui de « secte dangereuse », c'est-à-dire contre l'opinion qu'avait professée le premier ministre, et en particulier contre la liberté d'enseignement revendiquée et obtenue à titre de droit commun (1) par son collègue l'évêque d'Orléans. Deux ans plus tard, ce fut ce même prélat qui pourvut d'un grief les ennemis de l'Église.

Dans une lettre adressée au Maréchal et publiée par *l'Univers*, Mgr de Ladoue l'adjurait de « déclarer nettement qu'il n'acceptait aucune solidarité avec la révolution italienne », déclaration entraînant, que l'évêque s'en aperçût ou non, la rupture des relations diplomatiques avec le gouvernement italien. En même temps il communiqua officiellement cette lettre aux maires et juges de paix de son diocèse, en leur qualité de « dépositaires d'une partie de la puissance exécutive de la France », et

(1) Circulaire du 30 novembre 1873. Conférences de 1874 résumées par l'évêque lui-même. Nevers, 6 janvier 1874.

les invita à se concerter avec lui pour « faire prévaloir, dans les divers conseils du pays, des convictions analogues » aux siennes.

L'empiétement sur l'autorité civile était flagrant, mais nullement inquiétant. Il n'était pas à craindre que les maires et les juges de paix de la Nièvre vinssent à se soulever à la parole de leur évêque. Mais la gauche s'empara de cette parole pour dénoncer les « menées ultramontaines ». Elle la joignit à la pétition des cercles catholiques, à quelques excès de langage relevés dans un ou deux mandements, dans deux ou trois journaux. Sur ce mince fondement, une manière d'accusateur public à la mine et au ton funèbres, M. Leblond, édifia un réquisitoire interminable, dont Gambetta, par une harangue enflammée, tira la conclusion, le lendemain, en mettant en cause l'Église tout entière et en poussant le fameux cri de guerre : « Le cléricalisme, voilà l'ennemi ! »

Auparavant Jules Simon avait répondu à M. Leblond. Il s'était appliqué, d'une part, à démontrer qu'en dépit de toute allégation contraire, le pape à Rome « conservait la pleine liberté de sa personne et la pleine indépendance de son jugement ». D'autre part, il s'était prévalu de la satisfaction donnée aux griefs spécieux ou fondés de la gauche : la pétition interdite, les comités dissous, la lettre et la démarche de l'évêque de Nevers blâmées et réprimées par le gouvernement. Mais en même temps, ces manifestations qu'il réprouvait et qu'il arrêtait, il avait pris soin de les attribuer à « une infime minorité », il avait déchargé de toute responsabilité « l'immense majorité des catholiques et la majorité du clergé », d'où l'on devait inférer qu'il n'y avait pas lieu désormais de s'armer ni de sévir contre eux. Ce n'était pas le compte de la gauche, et Gambetta s'était jeté, le lendemain, dans le débat, précisément pour englober dans l'accusation « l'unanimité de l'épiscopat » et, avec lui, prêtres et

fidèles, « toute la milice cléricale mobilisée parce que le pape avait parlé. » Il y avait donc contradiction entre le ministre et le tribun, et celui-ci avait derrière lui la majorité républicaine.

Après le discours de Gambetta, Jules Simon, redoutant de se prononcer, avait d'abord gardé le silence. La séance avait été suspendue. Ce silence ne suffisait point à la gauche ; il lui fallait la soumission du ministre à l'injonction du tribun. Pour arracher cette soumission, elle tira parti d'un article de journal fait pour offenser Jules Simon ; et, comme s'il était besoin alors de viser et d'atteindre à la fois dans l'Église les personnages les plus éloignés les uns des autres, ce journal, *la Défense sociale et religieuse*, était celui de l'évêque d'Orléans, Mgr Dupanloup venait de le fonder. On y lisait que « M. Jules Simon avait été mis en demeure par le gouvernement du Maréchal » (quel pouvait bien être ce gouvernement occulte ?) « de donner solennellement aux catholiques toutes les garanties désirables... » et que « si, au dernier moment, il reculait, on savait bien les moyens de l'obliger enfin à venir à la politique de protection religieuse et sociale à laquelle il avait fait défaut jusque-là ». Rien n'était plus capable d'irriter un homme tel que Simon et de le tourner contre la droite et le clergé. Durant la suspension de séance, le journal circula parmi les groupes de gauche et fut placé par eux sous les yeux du ministre. A la reprise de la délibération, un compère signala l'article injurieux. Aussitôt le ministre éclata de colère, d'un geste théâtral saisit le journal, le déchira, le foula aux pieds à la tribune, protesta de sa résolution de mettre la loi en mouvement contre quiconque se servirait abusivement de la religion pour troubler la sécurité du pays, enfin accepta l'ordre du jour provoqué par Gambetta et proposé d'un commun accord par les présidents des trois groupes de la gauche, MM. Laussedat, Leblond et de Marcère. Il était ainsi conçu :

« La Chambre, considérant que les manifestations ultramontaines, dont la recrudescence pourrait compromettre la sécurité intérieure et extérieure du pays, constituent une violation flagrante des lois de l'État ;

« Invite le gouvernement, pour réprimer cette agitation anti-patriotique, à user des moyens légaux dont il dispose (1). »

Cet ordre du jour fut adopté par 346 voix contre 114. Un seul des ministres parmi ceux qui faisaient partie de la Chambre, Decazes, s'abstint de le voter, alléguant que les termes en pourraient offenser une puissance avec laquelle il avait à traiter, la puissance pontificale (2).

(1) « La Chambre », écrivait J.-J. Weiss quelque temps après, « a méconnu l'état vrai du pays en déclarant la guerre au clergé, sous prétexte qu'il se trame dans l'ombre un vaste complot clérical qui menace les libertés et la civilisation intellectuelles de la France. Le cléricalisme sera peut-être un jour un danger ; à force de parler du loup on le fait venir. Le cléricalisme est jusqu'à présent, dans notre pays, un mot vide de sens. Jamais la liberté et la spéculation scientifique n'a été portée plus loin que chez nous dans ces six dernières années ; jamais la science n'a joui de plus d'avantages ; jamais plus d'indépendance d'esprit n'a été comblée de plus de faveurs. Ceux qui enseignent dans les hautes chaires de l'État s'appellent Claude Bernard, Charles Robin, Berthelot, Renan, Maspero, [illegible]. Récemment encore un arrêté du ministre de l'instruction publique appelait à enseigner à titre de *privat-docents* dans un édifice de l'État, Broca, Bertillon, Hovelacque, Topinard [illegible] toute la jeune secte anthropologiste et anthropogéniste, si riche en esprits studieux [illegible] dans ses hypothèses [illegible] gouvernement [illegible] deux protestants et un israélite [illegible] (Article du 15 juin 1877, reproduit dans le volume intitulé : *Combat constitutionnel*, p. 61 et 62.) »

(2) Chambre des députés, séances des 3 et 4 mai 1877.

Le ministère avait donc capitulé devant la gauche. Le Maréchal allait-il se prêter à cette capitulation? En y consentant, et comme s'il eût voulu l'en rendre solidaire, Jules Simon avait attesté « la respectueuse admiration que lui insipirait chaque jour davantage la conduite politique du chef de l'État ». C'était mal connaître le Maréchal que de le flatter de la sorte. Tandis que l'attitude adoptée par son ministre achevait de lui ôter toute confiance, l'éloge qu'il en reçut, en un pareil moment, lui répugna. Il voulut le renvoyer le lendemain. Broglie, aussitôt appelé, l'en détourna. Il lui représenta que, si la rupture avec le ministère, et par conséquent un conflit avec la Chambre à qui ce ministère obéissait, étaient devenus inévitables, encore ne fallait-il pas, dans l'intérêt de l'Église, comme pour la bonne issue du conflit, qu'il éclatât sur une question religieuse. Mais pour décider son interlocuteur à attendre une autre occasion, il dut lui promettre que, cette occasion survenant, il ne lui ferait pas défaut et serait son homme.

Les conseils de prudence que Broglie avait donnés au Maréchal, il eut à les répéter ensuite à la droite du Sénat. Chesnelong, banni de la Chambre des députés, venait de prendre place parmi nous en qualité de sénateur inamovible. Personnellement visé dans l'invective de Gambetta contre le congrès et les comités catholiques, il était prêt, avec son talent et son ardeur oratoires, à relever le gant. Sur les bancs de la droite et du centre droit, nous nous sentions tous, ou presque tous, atteints avec lui. Nous nous réunîmes en grand nombre rue de Grenelle, dans le vaste appartement de l'un d'entre nous, le baron de Larcinty, pour délibérer sur la conduite à tenir : « Voulez-vous seulement » — nous dit Broglie — « protester à la tribune du Sénat contre une politique funeste? Dès à présent, la protestation est légitime et ne manquera pas d'être éloquente. Mais cela suffit-il? Ne

faut-il pas qu'avec le concours du Sénat, le Maréchal résiste efficacement à cette politique? Alors, n'engagez pas la lutte sur un terrain où la majorité du Sénat aura peine à vous suivre, où la majorité du pays ne vous suivra pas. Ne vous faites pas battre, réservez vos forces. Il ne reste aujourd'hui d'autre instrument de salut social que le Maréchal et le Sénat : ne les usez pas en pure perte. »

Cet avis prévalut : la lutte fut ajournée; mais il était à prévoir qu'elle ne serait point évitée. Pour moi je le confesse aujourd'hui, et je ne l'avais point alors dissimulé, notamment à Broglie — il devait bientôt me le rappeler, — j'étais de ceux qui souhaitaient cette lutte. Non pas que j'en méconnusse les périls : mais puisque, pour défendre, non plus la cause de telle ou telle dynastie, mais la société française elle-même, nous avions encore des armes, le pire me semblait être de laisser ces armes s'échapper de nos mains sans nous en servir. Que le Maréchal, s'appuyant sur le Sénat, ne s'engageât point inconsidérément; mais qu'il s'engageât avant que tout fût perdu! Il y avait lieu de penser qu'en nommant des républicains le pays n'avait pas entendu se séparer de lui, les professions de foi des candidats élus en témoignaient ; qu'il signifiât donc au pays ce qu'il ne pouvait admettre, qu'il le mît en demeure de choisir entre la politique de la Chambre et la sienne, et peut-être la propension de ce pays à se fier à un homme de préférence à une assemblée nous vaudrait-elle cette fois l'avantage. En tout cas, tant que ce suprême effort n'était pas tenté, le devoir du Maréchal et de ceux qui l'avaient porté et maintenu au pouvoir ne me paraissait pas accompli tout entier.

Si donc la lutte devait être affrontée, c'est au Maréchal qu'il appartenait d'en donner le signal. Étant donnée la division des partis, pour rassembler en un même [illegible]

ceau les forces conservatrices, il fallait que la résistance émanât de son initiative, et sans doute il était à craindre que, dépourvu comme il l'était d'expérience politique, réduit à se garantir de ses ministres au lieu d'être assisté par eux, il l'engageât mal à propos. C'était le risque auquel on était exposé depuis que son Conseil se recrutait dans un parti contraire au sien. Il fallait le courir ou renoncer à la défense sociale. La lutte d'ailleurs ne pouvait guère être différée. Les conseils municipaux dans toutes les communes, la moitié des conseils généraux et des conseils d'arrondissement dans tous les départements devaient être renouvelés cette année même, 1877, et le tiers du Sénat un an plus tard. Or les conseils municipaux, les conseils généraux et d'arrondissement étaient les électeurs du Sénat. Qu'ils fussent élus eux-mêmes sous une influence funeste, et le point d'appui de la résistance, la majorité sénatoriale, ferait défaut au Maréchal. La défection qui avait livré à la gauche les sièges inamovibles réduisait cette majorité à un petit nombre de voix ; qu'on tardât à l'employer, on la verrait se dissoudre. Enfin le Maréchal lui-même ne supportait plus, d'une part les concessions que ses ministres lui imposaient à gauche, de l'autre les reproches que ces concessions lui attiraient à droite. Il ne se passait pas de jour où des fonctionnaires révoqués, où des députés et des sénateurs, atteints dans leurs affections et leur influence par le contre-coup de ces révocations, ne portassent à l'Élysée leurs doléances et leur récriminations.

Dans ces conditions, si le duc de Broglie avait obtenu que le renvoi de Jules Simon fût différé, ce ne devait pas être pour longtemps. Dix jours s'écoulèrent ; durant ces dix jours, deux fois encore Jules Simon recula devant la Chambre, et parut manquer aux engagements pris envers le Maréchal : il laissa voter, sans y contredire, la publicité des séances des conseils municipaux, et l'abro-

gation de la loi qui déférait aux tribunaux correctionnels la plupart des délits de presse. La publicité des séances des conseils municipaux qui, depuis, a semblé inoffensive, effrayait alors les hommes d'ordre : ils voyaient d'avance ces assemblées livrées dans les villages aux disputes violentes et grossières, dans les villes au tumulte révolutionnaire. La loi sur la presse, dont la gauche poursuivait l'abrogation, avait été présentée deux ans auparavant par M. Dufaure, après que certains acquittements avaient contraint les esprits les plus libéraux dans tous les partis à reconnaître l'incapacité du jury à réprimer les excès des journaux. Sur des questions qui n'étaient aucunement cléricales, le ministère donnait donc de nouveaux et sérieux griefs aux conservateurs (1). Il est vrai que les deux votes n'étaient pas définitifs et que l'opinion, s'habituant aux écarts de la Chambre, ne s'en alarmait guère. Le Maréchal n'en crut pas moins venue l'occasion qu'il guettait et, sans plus attendre, il se décida à congédier Jules Simon, en faisant appel au duc de Broglie (2).

(1) Dans son récit, hostile à la tentative du Seize-Mai, M. de Marcère le reconnaît : « Le 13 mai, on discutait à la Chambre la loi municipale et la Chambre vota le principe de la publicité des séances des conseils municipaux. Jules Simon ne prit pas part à la délibération, il n'assistait [illegible] à la séance. Le Maréchal attachait un intérêt majeur [illegible] cette affaire de la publicité des séances des conseils municipaux [illegible] les ministres en avait délibéré et on a [illegible] Jules Simon [illegible] le Maréchal [illegible] sur ce point à la [illegible] de la Chambre. On s'étonne aujourd'hui de ces [illegible] comme si l'on [illegible] que les partis donnent [illegible] La passion grossit tout. Nous-mêmes, membres de la majorité [illegible] lorsqu'en 1883 nous examinions en [illegible] la loi [illegible] 1884 nous hésitâmes longtemps à introduire [illegible] dans la loi... Deux jours après, le 16 mai, on discutait [illegible] projet relatif à l'abrogation du titre II d'une loi votée le 29 septembre 1875, quelques jours avant la séparation de l'Assemblée [illegible] après la longue application de la loi de 1881 sur la presse, il y a beaucoup de gens, très libéraux, qui pensent aujourd'hui [illegible] La Chambre avait voté l'abrogation [illegible] Jules Simon s'y fût opposé. [illegible] *Le Seize-Mai et la fin du Septennat* [illegible]

(2) Chambre des députés, séances des 15 et 16 mai 1877.

Quand Broglie reçut ce nouvel appel, il n'essaya plus de s'y dérober. Il considéra que, s'il refusait une seconde fois son concours, le Maréchal renoncerait à lutter contre le radicalisme et, tenant cette lutte pour nécessaire, il accepta de la soutenir dans une occasion qu'il n'avait pas choisie. Il laissa seulement le Maréchal l'engager sans lui : vis-à-vis ses plus proches amis, il parut ignorer la résolution soudaine prise à l'Élysée avant qu'elle fût exécutée. En réalité, il ne l'avait pas suggérée, et pour le succès de l'entreprise il importait que l'initiative n'en pût être attribuée qu'au chef de l'État.

La nouvelle du congé donné à Jules Simon se répandit parmi les députés dans la matinée du 16 mai, à l'enterrement d'Ernest Picard. C'était un mercredi, jour où la Chambre ne siégeait pas, où Broglie recevait le soir. La journée se passa donc sans explications ni incidents parlementaires : mais le soir je trouvai le salon de la rue Solférino (1) plus rempli que d'habitude, les uns venant saluer, les autres observer le pouvoir prêt à surgir. Broglie me prit un instant à part :

« Ayant à former le ministère, j'ai compté sur vous, » me dit-il. L'offre ne me séduisait guère et m'effrayait. Je ne cachai pas ce premier mouvement : « Personne, » reprit-il, « ne m'a engagé, plus que vous, à faire ce que je fais aujourd'hui. Vous ne pouvez pas m'abandonner. » — « C'est vrai, » répondis-je, et je cessai de reculer. Il m'indiqua rapidement comment il entendait composer le cabinet : nous échangeâmes, à ce sujet, quelques brèves observations et nous séparâmes. Au milieu des regards fixés sur les mouvements du maître de la maison, des oreilles tendues à ses paroles, l'entretien avait duré seulement quelques minutes ; il n'avait pas échappé pourtant à deux de mes amis, l'un avide des confidences de

(1) Où est situé l'hôtel Broglie.

Broglie, l'autre qui eût souhaité recevoir semblable ouverture. Lorsque je sortis du salon, ils en sortirent avec moi, et jusqu'à ma porte ne me lâchèrent pas d'une semelle, cherchant à savoir ce qui m'avait été dit ; mais j'évitai de leur répondre, résolu que j'étais à ne rien faire ni pour attirer ni pour écarter le fardeau qui me menaçait.

Le lendemain, la journée s'avançait et je commençais à me croire à l'abri, lorsque le général d'Abzac vint me chercher et me conduire à l'Élysée. Là, tandis qu'à Versailles, du haut de la tribune, Gambetta foudroyait les bancs encore vides du ministère absent et que, de minute en minute, le télégraphe transmettait à la Présidence les colères du grand agitateur, ce ministère qui allait se dresser contre lui achevait de se former. Il était tel qu'il m'avait été précédemment annoncé. Broglie, qui devait le présider, y devenait garde des sceaux ; Decazes y restait aux affaires étrangères, le général Berthaut à la guerre ; Fourtou y rentrait comme ministre de l'intérieur, Caillaux comme ministre des finances. Paris était appelé aux travaux publics, Brunet, à l'instruction publique, et je reprenais le portefeuille de l'agriculture et du commerce. Le sort en était jeté.

En sortant du cabinet du Maréchal, nous traversâmes ensemble, Broglie et moi, les Champs-Élysées. C'était l'heure de la promenade au Bois. A l'aspect de la foule aisée, élégante, insouciante qui circulait, par un beau soleil, de l'Arc de triomphe à l'Obélisque : « Ce peuple-là, » me dit Broglie, « serait fait pour un coup d'État, bien plutôt que pour l'effort que nous allons lui demander. »

CHAPITRE X

LA DERNIÈRE CAMPAGNE CONSERVATRICE

Objet et motif de la lutte. — Composition du ministère de combat. — Comment sont ralliés les divers partis appelés à le soutenir. — L'armée adverse. — Intervention de l'étranger. Relations de Gambetta avec Henckel de Donnersmarck et Crispi. — Nos moyens d'action, notre tactique.

I

Ce n'était pas un coup d'État, en effet, que nous voulions et devions tenter. Nous ne prétendions pas changer le régime légalement établi, nous nous proposions seulement d'employer tous les moyens qu'il nous fournissait pour défendre et maintenir l'ordre social en péril. Notre premier dessein, le seul que nous ayons réalisé, la dissolution de la Chambre et le renvoi des députés devant les électeurs, était formellement autorisé par les lois constitutionnelles : il consistait à en appeler du pays abusé au pays mieux informé. Est-ce notre faute s'il n'a pas été répondu comme nous le souhaitions à cet appel ? Pour ramener le pays, pour le retenir sur la pente où il glissait, avons-nous fait tout ce qui se pouvait faire ? N'avons-nous pas défailli dans l'accomplissement de cette tâche comme nous l'ont, après la défaite, reproché nos partisans déçus ? N'avons-nous pas excédé, au contraire, comme nous l'ont imputé nos adversaires victorieux,

devenus nos accusateurs? La suite de ce récit jettera quelque jour sur ces questions.

De quelque façon, d'ailleurs, que l'entreprise fût poursuivie, elle était assurément hasardeuse et si, pour sauvegarder les intérêts suprêmes du pays, il était resté d'autres ressources, nous aurions eu tort de nous y résoudre. Mais le parti subversif, avec son programme, tantôt affiché, tantôt voilé, jamais abandonné, le parti subversif ne dominait-il pas la Chambre des députés, et déjà, sans avoir pu consommer les destructions qu'il rêvait, n'avait-il pas déclaré la guerre à l'Église, commencé d'accaparer, au profit de ses créatures, l'autorité administrative, essayé de décapiter l'armée en la privant de ses chefs, et de rallumer, au cœur de la nation, avec les débris de la Commune réhabilitée, un foyer de guerre sociale? C'en était assez pour exciter des alarmes qui, depuis, n'ont été que trop justifiées. Tout ce que nous redoutions s'est accompli lentement, mais sans arrêt ; la ruine que nous nous étions proposé de conjurer et que le pays avait refusé de prévoir, il la subit. Désormais, pour avoir engagé la lutte où les conservateurs, faute de s'être suffisamment défendus, ont succombé, nous ne saurions encourir qu'un seul reproche : celui de nous être trop hâtés, d'avoir eu prématurément raison. Reproche qui serait grave, au surplus, si nous n'avions rien à répondre. Car, selon un propos que j'ai déjà cité, un propos de l'homme même que l'on accuse de nous avoir menés trop tôt à la bataille, le suffrage universel, tel qu'il se pratique en France, « n'a pas le sens de la vue ; il n'a que le sens du toucher ; » il faut que le mal l'ait atteint pour qu'il le repousse. Mieux eût donc valu, quoi qu'il en pût coûter, temporiser, réserver nos moyens d'action pour réparer le mal, au lieu de chercher à le prévenir? Oui, sans doute, si en attendant davantage, nous n'avions risqué précisément de perdre tous ces moyens d'action.

Quelle était, en effet, notre place de sûreté? Le Sénat. Et, l'année suivante, le Sénat renouvelé sous un gouvernement qui ne faisait plus cause commune avec les conservateurs, le Sénat allait leur échapper. Quel était notre instrument de sauvetage? Le Maréchal. Et si le Maréchal continuait à fléchir, n'allait-il point paraître et devenir incapable de résister? Différer la lutte, quand celui qui devait en prendre l'initiative en donnait le signal, c'était y renoncer; c'était sacrifier, sans avoir tenté d'en tirer parti, nos dernières ressources. Voilà ce qui nous a déterminés, en dépit des chances contraires, à ne pas reculer. La défaite ne pouvait avoir des conséquences pires que la retraite sans combat.

Reste à savoir, si nous l'avions emporté, quel aurait été le profit de notre victoire, à quoi elle pouvait aboutir. Était-ce à la monarchie? Impossible en 1873, la monarchie n'avait pas cessé de l'être en 1877, et les monarchistes, qui avaient dû renoncer à la rétablir en 1873, n'étaient point disposés à l'essayer quatre ans plus tard; le ministère même qui allait se réunir autour du Maréchalle montrait assez. Non pas qu'il fût composé de républicains; après que le Maréchal avait essayé de deux ministères républicains et que, devant les exigences radicales, l'un s'était retiré, l'autre avait capitulé, il avait bien fallu chercher le point d'appui de la résistance conservatrice là où les conservateurs étaient en nombre et en force, chez les monarchistes. Mais ces monarchistes appartenaient à des partis différents; l'accord entre eux ne pouvait s'obtenir qu'à la condition d'écarter ce qui les divisait, de subordonner les préférences politiques de chacun à l'objet de leur commun effort, le maintien de l'ordre social. Si cet effort avait réussi, ils auraient gouverné comme ils l'avaient fait, et non sans succès, à l'Assemblée nationale, ils auraient sauvegardé les institutions religieuses, militaires, judiciaires, économiques et

financières qu'ils avaient préservées ou relevées précédemment. Après tout, ce n'était pas la première fois que, pour suffire à sa tâche, pour devenir vraiment national, un régime avait besoin des hommes, des partis, des classes opposés d'abord à son avènement. Ainsi en avait-il été à bien des époques dans les pays déchirés par les discordes civiles et par les révolutions. Une république réellement conservatrice, voilà, sans doute, ce qui serait résulté tout d'abord de la tentative du 16 mai, si les républicains conservateurs, en s'alliant aux républicains révolutionnaires, ne l'avaient fait échouer.

Au lieu de préparer ce lendemain, l'échec du Maréchal a privé la République d'un organe nécessaire : un pouvoir exécutif distinct du Parlement. Bien que la constitution de 1875 n'eût érigé dans l'État que des pouvoirs électifs, cependant elle n'avait pas abandonné sans frein ni contrepoids le sort de la nation à la majorité de la Chambre des députés. Le Président de la République, s'adossant au Sénat, était destiné à contenir, à contrebalancer au besoin cette majorité. Et c'était sagesse : nulle part, mais surtout dans une nation disloquée par une série de révolutions, il ne convient que la majorité du jour écrase la majorité de la veille devenue minorité. Et lorsque, entre cette majorité et cette minorité toujours instables, l'enjeu de la lutte était ce qui survivait encore des institutions et des traditions nationales, le chef de l'État non seulement pouvait, mais devait ne point rester neutre. En intervenant entre les partis divisés, à l'encontre des passions soulevées, il représentait, il sauvegardait l'intégrité même et l'avenir de la patrie.

A ce rôle, un monarque héréditaire n'aurait pu manquer sans déchoir. La fameuse maxime : *Le roi règne et ne gouverne pas*, n'est point admissible, et les meilleurs libéraux ne l'ont jamais admise aux heures critiques et décisives. Jamais ils n'ont pensé qu'en cessant d'être absolue,

en cessant d'être tout dans l'État, l'autorité royale ne devait plus être rien. Seulement, il était permis à cette autorité, précisément parce qu'elle était perpétuelle, d'être patiente, d'attendre pour agir le moment favorable et, quand le présent contrariait ses desseins, de compter sur l'avenir.

Un Président de République, au contraire, élu pour un temps, et quelque étranger qu'il ait été jusqu'alors aux luttes politiques, élu par un parti pour soutenir certains principes et certains intérêts, un Président de République manque à son mandat si, les voyant compromis, il s'abstient de les défendre ; et, moins ce mandat est durable, plus il lui impose parfois des résolutions brusques et soudaines. Un peuple républicain a besoin, plus qu'un autre, d'un chef d'État qui gouverne (1). On aurait fort étonné jadis

(1) C'est ce que Weiss faisait ressortir dans l'article dont j'ai cité plus haut un extrait. La Chambre nous ayant refusé le vote des quatre contributions, il disait :

« Ce qu'elle a le plus ignoré, et le trait est bien bizarre pour une chambre républicaine, c'est que la république n'est pas la monarchie. Elle s'est bercée de la chimère que la Chambre des députés sous la république est et doit être pouvoir prépondérant et qu'en elle seule réside le gouvernement du pays par le pays. Ce sont là des idées du temps de la charte et de la constitution de 1870. La constitution de 1875 établit et consacre trois pouvoirs, également issus de l'élection, dont aucun ne représente plus spécialement que les deux autres le gouvernement du pays par le pays. La constitution de 1875 ne reconnaît aucun de ces trois pouvoirs comme prépondérant ; ou, s'il y a une prépondérance constitutionnelle d'un pouvoir sur les deux autres, c'est celle du Sénat, qui peut juger le président et dissoudre la chambre des députés. Quant à la république, ce qui est en France comme ailleurs sa marque éminente, c'est que chacun des grands pouvoirs publics y a sa compétence propre et séparée. Dans la monarchie les chambres ne peuvent faire la loi sans le roi ; si elles exigent que le roi, d'autre part, ne gouverne que d'un étroit concert avec elles, c'est une compensation. Dans la république le président est exclu de la puissance législative ; que lui reste-t-il si on prétend l'exclure aussi de toute participation réelle au choix de ses ministres et à la marche du gouvernement ? La délégation du pouvoir souverain à trois organes distincts de la volonté populaire devient alors une illusion. Le peuple ne possède plus, en réalité, ni président ni sénat ; il a voulu en vain, tant pour réserver sa souveraineté et son indépendance que pour mettre dans le gouvernement de la réflexion et de la maturité, diviser les pouvoirs dont il se démunit ; il tombe sous le joug, qu'il a cherché à éviter, d'une Assemblée unique. » (*Combat constitutionnel*, p. 63 et 64.)

Washington ou Lincoln, de nos jours on n'étonnerait pas moins Cleveland ou Roosevelt, en prétendant que leur fonction les condamne au rôle de soliveau. Aussi bien, parmi nos républicains français, les modérés, les clairvoyants regrettent maintenant que la prérogative attribuée au Président pour contre-balancer la Chambre soit désormais hors d'usage. Pourquoi, lorsque le Maréchal voulut s'en servir, ont-ils crié au coup d'État? Parce que cette initiative contrariait leurs desseins, ils la proclamèrent criminelle; ils se persuadèrent, ils persuadèrent au pays que le chef de l'État ne saurait manifester ses sentiments personnels ni exercer d'action propre, sans prévariquer. Et ils ne virent pas qu'ils brisaient du même coup l'un des ressorts — et non le moins nécessaire — de la machine gouvernementale.

II

Jules Simon congédié, la formation du nouveau cabinet avait pris une journée. En se réunissant le 17 mai, la Chambre n'avait pas trouvé de ministère prêt à répondre de l'acte accompli la veille et, pour en demander compte, Gambetta avait dû prendre à partie le Maréchal lui-même, ce qu'il n'avait fait, d'ailleurs, qu'avec égards et précautions, réservant ses emportements habituels aux « inspirateurs, aux conseillers qui ne craignaient pas de lancer le chef de l'État dans les aventures », aux hommes de combat « faisant apparaître leurs livides figures dans les jours de crise fatale ». Ces conseillers, ces hommes de combat, il s'était montré désappointé de ne pas les rencontrer encore en face de lui. L'initiative du Maréchal, si conforme qu'elle fût à la légalité républicaine, gênait ses

adversaires républicains; il importait qu'elle se manifestât à découvert, pour déjouer leur tactique et que l'appel au pays fût attribué plutôt au chef de l'État qu'à ses ministres. Broglie ne s'y trompait pas; sans prétendre assurément se dérober à la responsabilité de l'entreprise en cas d'échec, il trouvait bon que le Président de la République se mît et restât en avant tant que durait l'action.

Le choix des ministres n'en était pas moins important et difficile. Pour suffire à leur tâche, ils devaient être également capables de manœuvrer sur deux terrains différents : à l'intérieur du Parlement et au dehors, dans la nation. Au Parlement, ils avaient à compter, non pas sans doute avec la Chambre des députés, puisqu'ils arrivaient décidés à la dissoudre, mais avec le Sénat, puisque la dissolution devait être autorisée par lui. Or la majorité sénatoriale, assez ferme encore dans ses votes négatifs, n'était pas facile à entraîner dans une campagne offensive; des mécomptes successifs avaient amené les divers partis qui la composaient à se méfier les uns des autres et, pour en obtenir une résolution commune, il fallait donner des gages à tous, sans en blesser aucun. Ces ménagements seraient-ils compatibles avec la vigueur nécessaire pour changer le cours du suffrage populaire et l'arrêter dans sa course à l'abîme? Tandis que, pour gagner notre cause auprès du Sénat, il était besoin d'hommes de transaction, devant le pays il nous fallait des hommes d'action. Les uns et les autres pouvaient-ils se rencontrer ensemble? Et se sont-ils trouvés réunis, en effet, dans le cabinet du 17 mai?

Aux yeux des amis comme des adversaires, le chef du cabinet, Broglie, s'était montré capable entre tous d'assigner un but commun aux partis divisés et de les y conduire à travers mille écueils. C'est ainsi qu'à deux reprises il avait sauvé la cause conservatrice, une première

fois en renversant M. Thiers quand M. Thiers s'était livré à la gauche, une seconde fois en affermissant le Maréchal après l'échec de la tentative monarchique. Le succès de ces deux campagnes le destinait à diriger la troisième. Quant à Fourtou, durant son court passage aux affaires, il avait su faire croire à son habile énergie, sans avoir eu, d'ailleurs, grande occasion de l'exercer. Il inspirait confiance aux braves gens qui souhaitaient un pouvoir fort, et l'entreprise eût semblé manquée d'avance s'il n'avait été appelé à l'exécuter, s'il n'avait paru la main du gouvernement dont Broglie était la tête. Il avait fallu le mander du fond de son département, où il était allé passer quelques jours, tant la résolution du Maréchal était inattendue ; mais il était revenu aussitôt et n'avait pas reculé devant la tâche à remplir.

A côté de ces deux principaux ministres, il était indispensable de conserver deux membres de l'ancien cabinet : le ministre de la guerre et le ministre des affaires étrangères. La place du général Berthaut était marquée parmi nous, parce qu'il avait été le premier à résister aux exigences de la gauche en refusant de soumettre à son contrôle le choix des commandants de corps d'armée. Se tenant en garde contre l'esprit de parti, il avait d'ailleurs pour la légalité et pour l'autorité civile le respect scrupuleux et timide, habituel en France aux militaires qui ne sont pas des aventuriers ; pour un coup de force véritable, ce n'était pas sur lui qu'on pouvait compter. Le duc Decazes, sans méconnaître les griefs du Maréchal contre Jules Simon, avait déploré le conflit avec la Chambre ; même après l'éclat de la rupture, il avait souhaité quelque accommodement avec le parti républicain (1). Pour le retenir, le Maréchal avait dû, par une lettre publique, « faire appel à son patriotisme, » lui

(1) Ernest Daudet, *Souvenirs de la présidence du maréchal de Mac-Mahon*, p. 16.

demander de rester à son poste « pour maintenir avec les puissances étrangères les relations amicales et confiantes qu'il avait su entretenir ». En effet, il avait gagné du crédit en Europe, et ce crédit nous était précieux pour rassurer l'étranger contre les craintes de guerre que devaient exploiter à la fois nos adversaires de l'intérieur et nos ennemis du dehors. Il n'était rien à quoi il nous importât davantage de ne point fournir prétexte, et s'il est vrai que le duc Decazes ne nous ait prêté son concours qu'à contre-cœur, il est vrai aussi qu'il eût dépendu de lui, en le refusant, de rendre l'entreprise à peu près impossible. En outre, lié comme il l'était avec les princes d'Orléans et resté leur confident, il contribuait, par sa présence dans le cabinet, à les rassurer contre la crainte d'un coup d'État restaurant, avec ou sans empereur, le régime impérial. Il rapprochait de nous la portion du centre droit la plus disposée à s'en éloigner.

Au surplus, le centre droit qui, après l'échec de la tentative monarchique, avait accepté la République et contribué à l'établir, tenait dans le nouveau cabinet la plus large place. Comme Broglie et Decazes, Pâris et Caillaux appartenaient à ce parti. Pâris, avocat à la cour de Douai et sénateur du Pas-de-Calais, était même, dans son groupe, l'un des hommes qui semblaient pencher davantage vers le centre gauche; et pourtant, quand le centre gauche avait versé à gauche, il avait su résister. Dans les débats sur la collation des grades et sur la cessation des poursuites contre les communards, il avait tenu tête à M. Dufaure, tout en lui témoignant une particulière déférence; il avait été le rapporteur de nos commissions et notre organe en ces circonstances où le Sénat s'était mis en opposition avec la Chambre : double titre à figurer dans le gouvernement qui devait renvoyer cette Chambre. Tandis qu'il siégeait parmi nous, nous le trouvions au

Conseil trop souvent disposé à battre en retraite ; mais, ensuite, sur le champ de bataille, soit à la tribune, soit dans les réunions populaires, il rendait coup pour coup, en lutteur aussi intrépide que vigoureux, ce qui faisait dire au duc de Broglie, se souvenant de la façon dont les Anglais caractérisent certains de leurs hommes politiques : « Pâris vaut mieux debout qu'assis (*He is better on his legs*). » Tout autre était Caillaux : il avait passé du centre gauche au centre droit, quand il avait vu le centre gauche pactiser avec les hommes et les idées révolutionnaires, et depuis lors nul n'avait eu, dans le camp conservateur, une plus ferme attitude. Durant la campagne du Seize-Mai, il n'eut pas à paraître à la tribune, ce que j'ai regretté depuis, je dirai bientôt en quelle occurrence ; mais dans nos délibérations, aussi bien que dans la gestion de son département ministériel, il se montra constamment politique aussi décidé qu'administrateur expérimenté, et s'attira l'animosité particulière de nos adversaires.

Accusé par ses ennemis de comploter le rétablissement soit de l'Empire soit de la Monarchie de droit divin, ce ministère ne comptait qu'un seul membre pouvant passer pour bonapartiste : Brunet, et un seul légitimiste : l'auteur de ces *Souvenirs*. Brunet, magistrat justement estimé, favorablement traité sous l'Empire, était un lien entre nous et la fraction de l'ancien parti bonapartiste qu'il importait d'enrôler, celle qui avait soutenu et servi l'Empire par amour de l'ordre et de l'autorité. Au ministère de l'instruction publique, qui lui était échu, il n'avait alors ni réformes à poursuivre dans les méthodes et les procédés d'enseignement, — les questions scolaires étaient forcément laissées de côté durant la crise politique, — ni changements à opérer parmi ses subordonnés : des professeurs de faculté aux instituteurs primaires, le corps enseignant n'avait pas été engagé

jusqu'alors dans les luttes de partis, et nous n'entendions pas l'y mêler. Le ministre de l'instruction publique est un de ceux à qui nos accusateurs n'ont trouvé ni destitutions ni mutations à reprocher. Il se donnait parmi nous une occupation différente. Attaché comme il l'était à sa carrière, n'ayant pas voulu la quitter en entrant dans la vie politique et désirant la reprendre après avoir traversé le pouvoir en un jour d'orage, il avait continué de fréquenter la magistrature et s'entremettait entre elle et le nouveau garde des sceaux, fort étranger au monde judiciaire. Broglie, en effet, s'était attribué le portefeuille de la justice afin de laisser à Fourtou l'intérieur, à Decazes les affaires étrangères, et volontiers il avait recours à Brunet pour choisir ou pour manier le personnel inconnu de lui jusqu'alors, auquel il avait affaire à ce moment. Il s'en trouvait bien. Il savait, de la sorte, une fois de plus, porter une charge à laquelle son passé ne l'avait guère préparé. En même temps, dans le Conseil, Brunet appuyait toujours ou provoquait les mesures énergiques, aussi résolu durant l'action qu'il devait plus tard, après l'échec, se montrer désintéressé.

Quant à moi, dès la première ouverture de Broglie, j'avais trouvé la part faite à la droite insuffisante ; autant pour satisfaire mes amis que pour m'assister moi-même en des conjonctures difficiles, j'avais réclamé la présence d'un autre membre de cette droite dans notre conseil ; j'avais indiqué Depeyre, précédemment garde des sceaux sous le duc de Broglie (1). Mais il m'avait été répondu que Depeyre était brouillé avec Decazes, de qui l'on ne pouvait se passer et qu'on avait peine à retenir dans le nouveau cabinet : que Decazes prétendait même en exclure tout membre de la droite, et que j'étais le seul

(1) J'aurais souhaité pouvoir désigner aussi Kerdrel ; mais je savais que précédemment, plus d'une fois, un portefeuille lui avait été offert et qu'il avait toujours refusé en alléguant sa santé.

auquel il se résignât, parce que, après avoir tenté de m'écarter précédemment du cabinet formé par Buffet, il s'était accommodé de ma collaboration pendant que nous y siégions ensemble, et savait d'ailleurs que je partageais sa manière de voir sur les questions économiques que nous aurions à traiter en commun. Une seconde fois, j'avais à choisir entre le refus ou l'acceptation d'un poste où je serais seul de mon bord; le poste pouvant devenir périlleux, il n'y avait pas à hésiter : j'acceptai. Mais je pus constater aussitôt quelles difficultés je rencontrerais parmi les miens. Nous devions dîner ce jour-là, ma femme et moi, chez un de mes collègues, le général d'A..., ancien attaché militaire à Londres sous l'Empire, et membre de l'extrême droite au Sénat. La conférence de l'Élysée nous avait mis fort en retard. Pour excuser notre inexactitude, aussitôt entrés chez notre hôte, je le pris à part et, tout en lui demandant le secret pour quelques heures — parce que je ne savais si le ministère serait publié le soir même ou seulement le lendemain, — je lui en annonçai la composition. Sur quoi, celui-ci de s'écrier : « Et la droite? Elle n'est pas représentée dans ce cabinet! » Je lui fis sentir ce que son exclamation avait de désobligeant pour moi. Il rengaina son compliment. Mais j'avais saisi l'accueil qui serait fait à ma nomination sur des bancs rapprochés du mien.

Nous fûmes terminer notre soirée à l'Élysée, où le Maréchal recevait ce jour-là. Nous y trouvâmes une affluence plus nombreuse, plus variée, plus animée que d'habitude. La plupart, soulagés et réconfortés par l'acte du Maréchal, s'empressaient à le féliciter; d'autres arrivaient, incertains, inquiets, tous curieux d'observer de près l'événement et d'en pressentir l'issue. Le ministère était déclaré, les nouveaux ministres se voyaient fort entourés. Parmi eux, Decazes paraissait soucieux et n'avait plus son habituelle bonne grâce. Auprès de lui,

ses plus proches amis, ceux des princes, sans refuser leur concours, ne cachaient pas leurs appréhensions. La Maréchale et son entourage exultaient.

Au cours de la soirée, un ancien fonctionnaire, récemment entré à la Chambre, où il oscillait entre le centre droit et le centre gauche, m'aborda avec le désir évident de trouver place parmi nous : « La résolution du Maréchal est grave, » me dit-il, « elle aura besoin d'être expliquée par d'habiles orateurs ; je ne sais s'il s'en rencontre assez dans le cabinet... » Il possédait lui-même un remarquable talent de parole ; et j'étais loin de méconnaître l'intérêt qu'il pouvait y avoir à nous l'attacher. Mais le cabinet était formé : ne l'eût-il pas été, le Maréchal eût refusé d'y introduire un homme pour lequel il avait manifesté d'abord quelque goût, mais dont il s'était ensuite fatigué et défié. Je laissai tomber la conversation, et mon interlocuteur sortit de l'Élysée pour se rendre chez M. Thiers : il devait figurer bientôt au premier rang de nos adversaires (1).

III

L'état-major formé, il fallait rassembler les troupes et les amalgamer pour une action commune. C'était la seconde opération de la campagne : elle ne se fit pas sans difficultés.

Au centre droit, le gros du parti marchait volontiers

(1) Il en aurait été de même d'Émile de Girardin. « Son premier mouvement, » raconte M. Ernest Daudet, « avait été pour applaudir à l'acte du Maréchal ; et il s'en fallut de rien qu'il ne prît parti pour l'Elysée. Certaine visite qu'il reçut deux heures trop tard lui eût été faite deux plus tôt, et sans doute l'aurait-on vu défendre la politique qu'il attaqua avec la virulence que l'on sait. » (*Gaulois*, 13 décembre 1901.)

avec nous, mais les chefs désapprouvaient l'entreprise. Réduits à choisir entre les deux camps, ils restaient dans le nôtre; mais, s'ils ne nous retiraient pas leur appui, ils ne l'accordaient qu'à contre-cœur. Le Maréchal n'était pas l'homme de leur choix; ils gardaient toujours quelque ressentiment qu'il eût été préféré au duc d'Aumale et se préoccupaient médiocrement de son prestige et de son autorité. Ils redoutaient, dans l'acte de vigueur qu'il venait d'accomplir, un acheminement vers l'Empire. Le régime parlementaire était l'objet de leur culte; ils mettaient leur point d'honneur à n'en jamais enfreindre les principes ni les usages. Sans doute, les tendances de la Chambre les effrayaient, les capitulations de Jules Simon leur répugnaient. Mais d'autre part un ministère congédié quand il avait la majorité, une Chambre dissoute quand ministres et majorité s'accordaient encore c'était plus qu'il ne fallait pour choquer leurs traditions et leurs instincts : partagés de la sorte entre des sentiments contraires, ils appréhendaient presque également notre échec ou les suites de notre succès. D'ailleurs, ils ne nous trompèrent pas. Ils consentirent à faire cause commune avec nous jusqu'aux élections, mais non au delà, et ils tinrent parole. Si, comme ils ne manquaient pas de le prévoir et de l'annoncer, ces élections tournaient contre nous, ils ne s'étaient point engagés à pousser plus loin la résistance.

Tout autres étaient les dispositions des bonapartistes. Mis de côté au lendemain de nos désastres, ils reprenaient du crédit à mesure que les conservateurs devenaient plus inquiets de l'avenir; ils rentraient dans la vie publique sans confiance dans les institutions libres, et, loin de redouter de notre part les coups d'autorité, trouvaient que nous n'en faisions jamais assez. Ils savaient bien que ni le Maréchal ni ses ministres ne se prêteraient au rétablissement de l'Empire; si je me reporte

aux sentiments qui m'animaient à cette époque. il me semblait au contraire que le meilleur moyen d'éviter l'Empire. c'était justement de donner satisfaction au besoin d'ordre et de sécurité ressenti par les honnêtes gens et de rendre l'Empire inutile à leurs yeux. Si les bonapartistes avaient envisagé les choses à ce point de vue, peut-être auraient-ils favorisé nos adversaires, comme à l'Assemblée nationale les quelques représentants de leur parti l'avaient fait lors de l'élection des inamovibles et dans d'autres circonstances; peut-être auraient-ils tout d'abord, au Sénat, refusé la dissolution. Il nous revint qu'un instant les chefs de la gauche, M. Thiers notamment, l'avaient espéré. Mais il n'en fut rien; le Prince impérial, en particulier, s'était prononcé, disait-on, contre une pareille manœuvre. Les bonapartistes préféraient en somme reprendre place dans le camp conservateur, se ménager, à côté des autres partis, des candidatures officielles, et s'ouvrir ainsi l'accès du Parlement futur, sans y prétendre, d'ailleurs, à la prépondérance. Le principal embarras qu'ils nous donnèrent provint de leur excès de zèle. Habitués aux mesures arbitraires, ils nous reprochaient de n'en pas prendre. Parce que nous avions des antécédents parlementaires, ils doutaient de notre énergie; parce que notre chef savait écrire et parler, ils l'estimaient incapable d'agir, et cette défiance se propageait fort au-delà de leurs rangs, parmi les braves gens toujours disposés à réclamer un sauveur, parce qu'il leur en coûte de travailler eux-mêmes à leur propre salut. C'était dans cette foule inerte et confuse que les fauteurs de coups d'État avaient trouvé jadis leur point d'appui; cette foule nous accusait d'autant plus de manquer de vigueur qu'elle en avait moins elle-même.

A droite, nous rencontrions d'autres exigences. Si la droite modérée trouvait trop restreinte, comme moi-même, la part qui nous était attribuée dans le cabinet.

elle approuvait l'entreprise sans hésiter. Depeyre, par exemple, pour qui j'avais demandé, à son insu et sans l'obtenir, un portefeuille, nous prêtait résolument son concours. Mais avec l'extrême droite il fallut négocier. Chesnelong, sans figurer dans ses rangs, avait sa confiance; il fut chargé de traiter pour elle, et ce fut avec moi que les premiers pourparlers s'engagèrent. Pour nous accorder son appui, pour voter au Sénat la dissolution de la Chambre — car c'était pour cela tout d'abord que nous ne pouvions nous passer de ses voix, — l'extrême droite posait trois conditions. Elle réclamait une place dans le gouvernement ou tout auprès, une large part dans les candidatures gouvernementales, enfin la promesse du Maréchal qu'il ne proposerait pas la prorogation de son pouvoir au delà du terme précédemment fixé de 1880.

Si la première condition avait été acceptée, on aurait eu, je crois, quelque peine à s'entendre sur le personnage à choisir pour représenter l'extrême droite. Il était bien un de ses membres qui s'offrait lui-même et ne parvenait pas à comprendre que, dès le premier moment, les auteurs de l'entreprise n'eussent pas fait appel à son concours; mais il était à peu près seul à éprouver ce sentiment et je doute que ses amis l'eussent désigné. Un autre nom fut prononcé, celui d'un magistrat étranger au Parlement, pour le portefeuille de la justice ou tout au moins le siège de procureur général à la cour de Paris. Le duc de Broglie l'écarta, déclarant que le cabinet ne devait être ni modifié ni gêné dans le choix de ses instruments. Cependant ce cabinet n'était pas complet : il y manquait un ministre. Broglie avait d'abord voulu retenir parmi nous le ministre de la marine Fourichon, comme il retenait le duc Decazes et le général Berthaut ; mais l'amiral Fourichon ayant refusé, il avait fallu chercher, en dehors de tout esprit de parti, un chef accrédité dans la marine

Il se trouva que celui sur lequel on mit la main, l'amiral Gicquel des Touches, inconnu jusqu'alors dans le monde politique et ne le connaissant aucunement lui-même, avait plus d'une affinité avec l'extrême droite. Kerdrel, qui le voyait de près à Lorient, nous l'avait indiqué « comme l'un des officiers généraux les plus complets de la marine », le plus respecté de ses camarades de toute opinion, en même temps comme « un rude chrétien », capable de satisfaire, par ses principes et ses sentiments religieux, les plus exigeants en cette matière. En effet, lorsque, pour détourner une impopularité funeste à notre cause, quelques-uns des ministres jugeaient nécessaire d'arrêter ou d'improuver certaines manifestations cléricales, il en souffrait amèrement, mais ne nous lâchait ni ne nous désavouait; car il avait autant de droiture dans le caractère, de résolution et de loyauté dans la conduite, que d'intransigeance dans les opinions.

En ce qui concerne la seconde exigence des chevau-légers, il fut répondu que les divers partis qui embrasseraient notre cause et souscriraient à notre programme devraient être représentés dans la Chambre que nous cherchions à composer, et que, par conséquent, sur les listes que nous allions dresser, il dépendait de l'extrême droite elle-même de s'assurer des candidatures. Elle se le tint pour dit et, durant la campagne électorale, ne se sépara pas de la droite modérée. Les deux nuances n'étaient pas aussi tranchées au dehors qu'à l'intérieur du Parlement, et d'ailleurs, la solution monarchique se trouvant abandonnée ou tout au moins ajournée, il n'y avait réellement plus matière à dissidence. Il se forma donc à Paris pour la droite tout entière un comité électoral unique. J'en étais naturellement l'intermédiaire auprès du Conseil des ministres; et ceux qui avaient assez mal accueilli ma nomination n'hésitaient pas à réclamer mon appui, pas plus que je n'hésitais à le leur prêter. Ce

comité choisit pour secrétaire M. Robert de Mun : exempt de toute ambition personnelle, aide de camp actif, sage et sûr conseiller de son frère Albert, il venait assez fréquemment m'entretenir des intérêts qu'il était chargé de défendre. Un jour que j'avais plusieurs personnes à recevoir, l'huissier m'annonça le comte Albert de Mun et ce fut le comte Robert que je vis entrer : « Je me suis bien aperçu de la méprise, » me dit-il, « mais j'ai pensé qu'étant pris pour mon frère, j'aurais moins à attendre. » Ainsi se mettait-il de bonne grâce, en toute occasion, à l'ombre de la renommée grandissante de son cadet, qui devait bientôt le perdre. Nous nous entendions aisément. La droite n'eut pas à se plaindre de son lot dans la répartition des candidatures.

Quant à la troisième condition, ce fut le Maréchal lui-même qui promit à M. de Blacas de ne pas solliciter la prorogation de ses pouvoirs au delà de 1880. Cet engagement, loin de lui coûter, le soulagea plutôt. Malheureusement il nous affaiblissait et faisait tomber de notre jeu la meilleure carte. Quelle perspective, en effet, à présenter au pays qu'une stabilité de trois années! Mais, selon un propos qu'on répétait encore : « Il ne fallait pas faire attendre le roi. » Et c'était de ces illusions que nous étions contraints de tenir compte pour gagner dans le Sénat l'appoint nécessaire de quelques suffrages, sans lesquels, la dissolution de la Chambre devenant impossible, nous nous fussions trouvés désarmés avant d'avoir combattu.

Nos premiers embarras nous venaient donc des partis sur lesquels nous devions nous appuyer. N'est-ce pas l'ordinaire dans les luttes politiques? L'homme d'État qui s'écriait : « Qu'on me préserve de mes amis, je me charge de mes ennemis, » énonçait un lieu commun. Il n'y avait pas là de quoi nous décourager, et mon fidèle d'Allières, que je n'avais pas manqué de rappeler en rentrant au ministère et qui m'avait rejoint aussitôt, avait raison de

me répéter cet autre adage : « La difficulté de réussir ne fait qu'ajouter à la nécessité d'entreprendre. » Plus nous rencontrions, en effet, de contradictions et de chicanes autour de nous, plus il importait d'agir avant de laisser nos ressources s'épuiser et nos divisions se propager. Ces divisions s'accusaient surtout dans les cercles parlementaires, elles entravaient les préparatifs de l'action ; elles devaient s'effacer, l'action une fois engagée et le pays saisi du débat. De l'énergie du sentiment conservateur en ce pays dépendait en définitive l'issue de la lutte ; et, lorsque nous voyions les candidats de nuances diverses, de régions différentes, s'empresser autour de nous, rechercher notre appui, trouver que nous ne les couvrions jamais trop ou même assez ouvertement de notre patronage, nous n'avions pas en vérité à nous croire vaincus d'avance.

IV

L'armée ennemie, en effet, n'était pas moins diverse que la nôtre : elle était, au fond, plus divisée. Unis pour nous renverser, nos adversaires n'étaient aucunement d'accord sur la façon de gouverner à notre place.

Les plus résolus voulaient détruire tout ce que nous entendions maintenir : les institutions nécessaires. J'ai déjà cité leur programme ; à leurs yeux, la République était destinée à opérer cette destruction, en même temps qu'à procurer, selon l'une des formules de Gambetta, « l'avènement des nouvelles couches sociales, (1) » c'est-à-dire, dans un pays où, depuis 1789, la naissance, et

(1) Discours du 26 septembre 1872 à Grenoble.

depuis 1848, la fortune ne conféraient plus aucun privilège, à livrer les affaires publiques à quiconque n'était pas préparé à les gérer. Désormais, dans la carrière politique, il ne devait plus être tenu compte ni des antécédents et des services, ni de l'expérience et de l'indépendance, et, tandis qu'avec les progrès de la civilisation, les autres métiers exigent de plus en plus des connaissances et des aptitudes spéciales, cette carrière, importante et difficile entre toutes, allait s'ouvrir non plus à l'élite, mais au rebut de toutes les professions. Les deux desseins, d'ailleurs, « destructions nécessaires, » « avènement des nouvelles couches, » concordaient ; car, si pour construire ou réparer il faut des architectes, pour démolir des manœuvres suffisent (1).

Sans doute, l'opération ne devait pas s'achever en un jour, les institutions menacées opposant par leur solidité propre une résistance difficile à briser. Mais l'équipe chargée de l'accomplir était dans la place ; le suffrage universel, n'étant plus ni contenu par la tutelle administrative, ni détourné de sa pente par un instinct de salut en face de récents désastres, le suffrage universel l'y avait installée ; et l'en déloger était le seul moyen de prévenir les ruines que nous avons vues se consommer depuis.

Sans doute encore, tous ceux qui composaient cette équipe ne devaient pas y figurer indéfiniment ; plusieurs, instruits par les événements, étaient destinés à s'en détacher, à mesure qu'ils montaient plus haut. Mais ceux-là,

(1) Gambetta lui-même ne devait pas tarder à déplorer les mœurs et les préférences [illegible] des électeurs ; ses sorties contre les « sous-vétérinaires » et les « esclaves ivres » témoignent de ses inquiétudes à l'endroit du personnel politique auquel il avait frayé la voie. [illegible] aux mêmes [illegible] Les classes inférieures [illegible] par la [illegible] en d'autres termes, la subordination des classes [illegible] aux classes inférieures et ignorantes [illegible] (*Correspondant* du [illegible] mars [illegible], p. [illegible])

rien ne les distinguait d'avance de leurs compagnons.

M. Spuller, par exemple, a couronné sa carrière en se faisant l'apôtre de « l'esprit nouveau ». Mais ses aveux, les attaques qu'il s'est attirées, le nom même donné par lui à cette politique attestent qu'il prenait le contrepied de celle que lui et les siens — et lui comme les siens — avaient suivie jusque-là. M. Jules Roche se signale par une opposition aussi vigoureuse que méritoire au régime actuel. Mais comment prévoir, il y a vingt-cinq ans, qu'il se dégagerait, comme il l'a fait, des passions radicales, quand on le voyait, en 1880 (1), réclamer l'application aux ordres religieux de la loi de 1792, dont celle de 1901 n'a certainement pas dépassé la tyrannique rigueur; en 1882 déposer un projet qui, non seulement abolissait le budget des cultes, mais livrait à l'État, aux départements et aux communes tous les biens des fabriques, des séminaires et des consistoires, interdisait toutes les congrégations et confisquait leur avoir (2)? N'est-ce

(1) « Comment appliquer la loi contre les Jésuites et contre toutes les congrégations non autorisées?... La réponse n'est pas douteuse, il suffit de lire la loi de 1792 pour voir que le gouvernement peut agir directement... Il suffit d'un commissaire de police. Un jugement n'est pas plus nécessaire en ce cas que lorsqu'il y a lieu de fermer un établissement prohibé ou de dissoudre une réunion illégale. » (Jules Roche: *la Justice*, 15 mars 1880.)

(2) Projet de loi déposé à la Chambre des députes par M. Jules Roche, le 10 février 1882 :

Art. 2. — La République française ne salarie ni ne subventionne aucun culte.

Art. 3. — A partir de la promulgation de la présente loi, l'Etat, les départements, les communes rentreront immédiatement en pleine possession et jouissance de leurs immeubles actuellement affectés au service des cultes et au logement de leurs ministres ou des congrégations religieuses.

Art. 4. — Les biens mobiliers et immobiliers des fabriques, des séminaires, des consistoires appartiennent à la nation, qui en prendra possession immédiate.

Art. 9. — La loi ne permet aucune association qui a pour but d'aliéner la personne humaine.

Art. 10. — En conséquence, les autorisations accordées à des congrégations religieuses sont revoquées et toutes les congrégations religieuses sont éteintes ou supprimées.

Art. 11. — Les biens détenus par les congrégations non autorisées appartiennent à l'État, qui en prendra possession immédiate.

pas lui encore qui, en 1883, faisait voter la première loi sur le droit d'accroissement, auquel M. Ribot, de concert avec M. Georges Cochery, mettait la dernière main en 1895? Et M. Méline, que les conservateurs ont soutenu depuis et avec raison contre les radicaux, M. Méline, après avoir voté le fameux article 7, ne débutait-il pas, comme ministre, dans un cabinet que présidait Jules Ferry, où siégeaient MM. Challemel-Lacour, Jean Casimir-Perier et Félix Faure et qui brisait en 1883 l'inamovibilité de la magistrature (1)? Ces hommes se sont honorés dans la suite en s'efforçant — d'ailleurs sans succès — d'arrêter le mouvement auquel ils avaient participé. C'est pourquoi l'on s'étonne maintenant que nous ayons eu à les combattre, et volontiers on nous en fait un grief. Est-ce notre faute s'ils menaçaient alors les droits que nous voulions défendre et qu'ils regrettent de voir violés aujourd'hui?

Enfin ce n'étaient pas seulement de futurs conservateurs qui s'alliaient contre nous aux révolutionnaires; c'étaient aussi d'anciens conservateurs, faisant profession de l'être toujours, ceux que M. Thiers avait groupés autour de lui au centre gauche et, pour fonder la république, rattachés à des alliés qui ne leur ressemblaient pas. Comme M. Thiers lui-même, ils ne s'entendaient avec la gauche sur aucune question sociale; mais la gauche leur avait livré le pouvoir qu'elle ne pouvait exercer elle-même à l'Assemblée nationale, et nous le leur avions ravi. Notre retour au gouvernement leur parut menacer le régime établi par eux malgré nous et, pour se préserver, eux et leur œuvre, d'un péril politique, qui, dans tous les cas, n'était pas imminent, ils fermèrent les yeux au péril social que nous dénoncions; ils s'opposèrent

(1) N'est-ce pas encore le ministre des finances du cabinet M[illegible] [illegible] accepter par le Sénat en [illegible], l'impôt progressif [illegible] [illegible] alors que jusqu'à ce moment, et notamment sous [illegible] Bourgeois, le Sénat s'y était toujours obstinément refusé?

à qui tentait de le conjurer. Ce ne fut pas sans hésiter du reste qu'ils adoptèrent cette conduite. Au témoignage de l'un de leurs chefs, ils avaient voulu d'abord faire bande à part, se cantonner, entre les gauches et nous, dans une position intermédiaire. Mais la résolution de Gambetta l'emporta vite sur leurs tergiversations. Le 16 mai, le centre gauche décidait qu'il ne participerait pas à la réunion plénière des gauches (1) : le 18, il s'y rendait ; les autres groupes du parti s'y rangeaient à sa suite, et son président la présidait ; il le rappelait, il y a peu de temps, avec une satisfaction qui survit aux vicissitudes de ce quart de siècle : « Le centre gauche, que la veille on croyait déjà vaincu, était remis au premier rang. On avait encore besoin de lui (2). » On en avait besoin, en effet, pour rassurer l'opinion flottante que l'entrée en campagne des autres groupes républicains risquait d'effaroucher, pour couvrir les premières approches contre le rempart qu'il s'agissait d'abattre : en se voyant ainsi « remis au premier rang », le centre gauche s'imaginait conduire ceux qui le poussaient (3).

(1) De Marcère, *le Seize-Mai*, p. 49.

(2) *Id.*, *ibid.*, p. 61 et 67.

(3) Dans son livre sur l'*Assemblée Nationale de 1871*, M. de Marcère rapporte une anecdote qui, pour être antérieure au Seize-Mai, n'en est pas moins la confirmation de ce que j'avance et montre bien le rôle dévolu de tout temps au centre gauche. Il raconte qu'au moment de l'élection de M. Ranc, en 1873, élection qui suivit de près celle de Barodet et contribua comme celle-ci à la chute de M. Thiers, plusieurs personnages importants de la gauche se trouvaient réunis dans les bureaux de *la République française*. « C'étaient MM. Gambetta, Challemel-Lacour, Spuller, Allain-Targé, ceux-ci ayant disparu de la scène et d'autres qui vivent encore. Et l'on attendait avec anxiété les dépêches annonçant successivement les résultats du scrutin. Lorsque enfin la dernière dépêche fit connaître que M. Ranc était élu, l'un d'eux — c'était M. Spuller que la grâce de l'esprit nouveau n'avait pas encore touché — dit : « *Enfin, ça y est!* Nous pourrons désormais nous passer des modérés ! » On fit chorus, en se félicitant. Et comme l'un des assistants se taisait : « Vous n'avez pas l'air satisfait, lui dit Gambetta, est-ce que le succès de Ranc vous contrarie ? — Je n'ai rien contre M. Ranc, répondit M. X..., mais je trouve que vous vous démasquez trop tôt. — Je pense comme X..., » ajouta M. Y... « Ce petit colloque n'a pas d'autre intérêt, mais il est démonstratif, que de révéler la pensée secrète et les procédés politiques

« C'est la loi de l'histoire », a-t-il été dit récemment, à propos de la politique italienne : « Toutes les fois que les modérés pactisent avec la révolution et comptent la jouer, elle semble d'abord leur dupe, elle se fait docile ; mais, en aidant à leur succès, elle prépare le sien, se fortifie par les services qu'elle rend, à mesure qu'elle devient plus indispensable devient plus impérieuse, et finit par chasser ceux qui croyaient se servir d'elle pour un jour (1). » Cette loi de l'histoire s'est vérifiée, de notre temps, ailleurs qu'à Rome.

Telle était donc la ligue qui se dressait contre la nôtre : d'abord, des ennemis, violents ou non, mais irréconciliables de l'ordre social, des révolutionnaires irréductibles ; ensuite des révolutionnaires destinés à devenir plus tard conservateurs ; enfin des conservateurs alliés aux révolutionnaires. Ligue redoutable dans un pays troublé et déchiré ; forces puissantes pour renverser, et que le chef qui les rassemblait jugea pourtant insuffisantes, puisque, pour vaincre, il fit appel à l'étranger.

Gambetta et ses amis se souvinrent qu'aux élections de 1871 la principale cause de leur défaite avait été le besoin de la paix, repoussée par eux alors qu'elle était devenue nécessaire ; ils résolurent de tourner contre nous la peur de la guerre que le pays continuait à ressentir. Cependant comment atteindre, par une telle manœuvre, les hommes mêmes qui avaient signé la paix ? En exploitant certaines imprudences que nous avions réprimées nous-mêmes, on s'en souvient. Mais cela ne suffisait pas. Pour persuader au vaincu qu'il était menacé par le vain-

de ce parti républicain qui, grâce à une dissimulation peut-être habile, mais si contraire [illegible] aux habitudes françaises, a pu se frayer le chemin vers la domination [illegible] que la France n'aurait jamais [illegible] [illegible] aujourd'hui [illegible] n'avaient [illegible] devant le pays. » (*L'Assemblée nationale de 1871*, p. 300 et 301.)

(1) Étienne Lamy, *la [illegible]* (*Correspondant* du 10 septembre 1903, p. 811.)

queur, il fallait que le vainqueur authentiquât en quelque sorte les alarmes répandues par nos adversaires, qu'il se proclamât menacé lui-même, autorisé par conséquent et prêt à devenir menaçant ; il fallait que les bruits de guerre lancés en France y revinssent, répercutés et grossis par l'étranger. C'est à quoi s'employèrent Gambetta, Bismarck et Crispi

V

Bismarck et Gambetta s'étaient donné un adversaire commun : l'adversaire que Gambetta avait appelé « le cléricalisme » et devant lequel Bismarck avait juré de ne point désarmer, quand il s'écriait : « Nous n'irons pas à Canossa ! » Il devait y aller plus tard, mais il en était loin alors, et le *Kulturkampf* était fait pour rapprocher le fondateur d'empire du tribun révolutionnaire. A la haine de l'Eglise, ajoutez chez Bismarck la haine de « l'Ennemie héréditaire », l'étonnement et la colère de la voir se relever aussi vite, la résolution de l'empêcher, comme il l'écrivait dès 1872, de « redevenir puissante en consolidant sa situation intérieure (1). » J'ai raconté comment, trois ans plus tard, l'Allemagne avait été sur le point d'écraser, par une brutale agression, nos forces renaissantes. Le coup manqué, grâce à Decazes et à ses collaborateurs, Gontaut et le Flô, Bismarck l'avait désavoué, rejetant sur le parti militaire prussien la paternité de ce complot mort-né. Mais il n'en restait que plus décidé à poursuivre le même but par d'autres moyens, plus ardent à se venger des hommes qui lui avaient barré la route.

(1) Dépêche au comte d'Arnim du 20 décembre 1872

plus désireux, puisqu'il ne pouvait détruire la France, de l'annihiler en y faisant prévaloir, selon le mot d'un diplomate russe, un régime « dissolvant (1) ».

Convaincu d'ailleurs que le triomphe de l'esprit révolutionnaire au delà des Vosges constituerait pour les monarchies voisines non un danger, mais un salutaire épouvantail (2), il était naturel qu'il souhaitât l'échec des conservateurs et fût enclin à favoriser leurs rivaux.

Ce qui l'était moins, c'est que ceux-ci vinssent au-devant de ses désirs en prenant l'initiative d'un rapprochement que lui-même n'eût sans doute jamais osé leur offrir. Cliente de l'Allemagne et spoliatrice du Saint-Siège, ce fut l'Italie qui servit d'entremetteuse. Vers le milieu de la campagne électorale, Crispi, qui n'était pas encore premier ministre, mais qui jouait déjà, comme président de la Chambre, un rôle considérable dans son pays, Crispi vint à Paris et, comme il l'a raconté plus tard, s'entretint, le 30 août, avec Gambetta :

« Je fis remarquer à l'illustre tribun, » dit-il, « que l'armée et le clergé étaient un danger pour le régime populaire. Il en convint et objecta que le seul remède à cette condition des choses serait le désarmement universel. Et, puisque j'étais en train de partir et que j'allais dans quelques jours rencontrer le prince de Bismarck, il me chargea de faire en Allemagne les premières démarches en faveur de cette question très délicate. »

Six ans après le traité de Francfort, la patrie toujours mutilée, le vaincu proposait donc au vainqueur de désar-

(1) [illegible] le Broglie, *Mission de M. de Gontaut-Biron à Berlin*, p. 12[illegible]. — [illegible] pratiquait cette politique [illegible] son [illegible] et [illegible] 1792. [illegible] ordre de choses [illegible] pas [illegible] que la France [illegible] peu à peu revenir au [illegible] de son ancienne puissance, et il ne sera pas difficile d'y former [illegible] dans une [illegible] et une fermentation constantes [illegible] à l'intérieur et nul à l'extérieur.

(2) Dépêche [illegible] au comte d'Arnim.

mer; proposition que le chancelier de fer devait écarter, non sans dédain : « Le 17 septembre, » continue Crispi, « je me trouvais à Gastein, j'y rencontrai le chancelier et je lui parlai en remplissant la promesse faite à Léon Gambetta. Bismarck me répondit : « Le désarmement n'est « pas pratiquement possible. Laissons cet argument à la « Société des amis de la paix (1). »

L' « argument » parut négligeable, mais non la démarche : moins il était tenté de s'abandonner pour lui-même aux utopies des « Amis de la paix », plus le créateur de l'unité allemande devait s'applaudir que la même intransigeance n'existât plus chez tous les Français, et qu'en tout cas la lutte contre le catholicisme lui fournît un terrain d'entente avec le héros de la guerre à outrance. Un autre intermédiaire, moins connu, mais non moins utile que Crispi, le comte Henckel de Donnersmarck, s'était chargé d'exploiter ce filon. C'était un Allemand qui avait gouverné la Lorraine pendant l'invasion, et joué, selon M. Joseph Reinach, « un rôle très honorable et très utile dans la libération du territoire (2), » mais qu'un ancien directeur politique aux affaires étrangères, le baron de Ring, présente sous un tout autre aspect. Suivant ce dernier, « lorsqu'il s'était agi de fixer la contribution de guerre à imposer au peuple français, Henckel de Donnersmarck l'avait fait porter de trois milliards, chiffre indiqué d'abord par les banquiers de Berlin, à cinq milliards, parce qu'ayant longtemps boursicoté à Paris avant la guerre, il était mieux renseigné sur ce que la France pouvait payer. (3) » Quoi qu'il en soit, devenu le mari de la Païva, installé tantôt dans le célèbre hôtel de cette femme, aux Champs-Elysées, tantôt à Pontchartrain,

(1) *Temps*, 17 mai 1899, d'après la *Nuova Antologia*.

(2) *Ibid.*, 11 décembre 1901. Les *Notes et Souvenirs* de M. Thiers récemment publiés contiennent deux notes de ce personnage au sujet de la libération du territoire (Annexes p. 432 et 445).

(3) *Libre Parole*, 13 décembre 1901.

Donnersmarck s'intéressait à nos luttes politiques et fréquentait la gauche d'assez près pour mesurer ses chances durant la campagne électorale (1). Dès la fin d'août, il adressait à M. de Radowitz, pour les communiquer à Bismarck, des pronostics que l'événement devait justifier; au lendemain du premier tour de scrutin, le 17 octobre, il écrivait de Pontchartrain au chancelier lui-même :

« Je suis dans des relations telles avec Gambetta que celui-ci vient me faire visite ici à la campagne. Étant donné sa faconde de Méridional, on a bien plus, avec lui, l'occasion d'écouter que de parler (2) ... »

Les propos recueillis de la sorte avant notre échec n'ont pas été publiés ; mais il est facile d'en juger par les pourparlers qui s'engagèrent immédiatement après ; ceux-là sont relatés tout au long dans la correspondance de Bismarck, et donnent la clef de ce qui a précédé. Le 23 décembre 1877, au moment où le Maréchal venait, suivant la célèbre parole de Gambetta, de « se soumettre », Donnersmarck, alors en Allemagne, écrivait au chancelier :

« Avant-hier, Gambetta me fit parvenir, par une occasion sûre, la communication suivante :

« Au milieu de novembre, je lui avais exprimé mon sentiment personnel que le chancelier de l'empire allemand ne croirait jamais à la sincérité du gouvernement français à l'égard de l'Allemagne tant que sa politique extérieure demeurerait en des mains cléricales et que Gontaut resterait ambassadeur à Berlin ; il m'avait répondu alors qu'avant la fin de l'année ces obstacles auraient disparu ; le choix d'un protestant (3) pour diriger la poli-

(1) « Depuis assez longtemps, dit M. Joseph Reinach, Gambetta était en relations suivies avec le comte Henckel de Donnersmarck, qui habitait [illegible] à Paris et possédait le château de Pontchartrain. Je crois me souvenir, sans pouvoir l'affirmer, que c'était Thiers qui les avait mis en rapports. » (*Temps*, 11 décembre 1904.)

(2) *Die Bismarcks Briefwechsel* [illegible] *Tagebüchern und Erinnerungen* [illegible] *Otto Fürst von Bismarck*, t. II, p. 43.

(3) En note dans le texte allemand : Waddington.

tique extérieure de la France, et le remplacement de Gontaut par Saint-Vallier — que Hohenlohe signale comme une personnalité sympathique et agréable à l'Allemagne — se sont produits depuis comme des manifestations du désir que la France éprouve de nouer de bons rapports avec l'Allemagne : pourrait-on espérer, en retour, un témoignage officiel de sympathie à l'égard du gouvernement actuel, peut-être en ce qui concerne l'Exposition qui se prépare? Le principe de notre abstention fût-il même maintenu, une bonne parole à ce sujet serait très bien venue du ministère dans le moment présent.

« Je lui réponds aujourd'hui que je ne suis pas en mesure de me prononcer sur cette question, mais qu'en tout cas une attitude décidée contre Rome est le meilleur moyen d'arriver à de plus amples rapprochements.

« Fin octobre, Votre Excellence m'avait fait écrire par son fils qu'évidemment le fait d'entretenir des relations quelconques avec le « Prussien » (1), Bismarck, nuirait à Gambetta auprès de ses compatriotes. Contrairement à cette assertion, je puis déclarer que Gambetta jouit dans son parti d'un prestige absolu et que le dictateur de Tours continue d'y être omnipotent. Si vous m'en donnez la permission, je me chargerai de vous amener Gambetta à Varzin, ouvertement ou à l'insu de tout le monde, absolument à votre choix. Pour cela, vous n'avez qu'à faire un signe. Ce sont les avances et la collaboration de la France que le Père Joseph du gouvernement actuel vous offrira dans la plus large mesure, en vue d'arriver à ce qu'il regarde comme nécessaire pour rétablir des relations normales et confiantes en Europe, et remédier à la crise industrielle et commerciale, savoir : prise de position commune de la France et de l'Allemagne contre Rome, rétablissement de la confiance entre les deux nations.

(1) En français dans le texte.

entente réciproque sur le budget de la guerre (1). »

La réponse de Bismarck est significative ; elle commence par un cri de triomphe : « Le changement de l'ambassadeur de France m'a causé une joie extraordinaire. Si quelque chose pouvait développer chez nous la confiance dans les dispositions pacifiques de la France, c'est bien le rappel de Gontaut, qui avait noué d'étroites relations avec tous les éléments hostiles à l'Empire (2). » Après quoi, les diverses demandes de Gambetta sont toutes rejetées ou éludées : l'Exposition ? Les industriels allemands n'auraient pas le temps de s'y préparer ; la réduction des dépenses militaires ? Bismarck ne daigne même pas la discuter. Quant à la visite de Gambetta, il aimerait fort « entrer en relations personnelles avec lui ». « Mais, » ajoute-t-il, « je croirais prématuré, dans son intérêt même, qu'il eût la légèreté de se compromettre avec moi. J'attache trop de prix au maintien de son autorité pour lui donner facilité de l'ébranler. . C'est un capital qu'il convient, ce me semble, de ménager jusqu'à

(1) *Op. cit.*, p. 498.

(2) À l'égard de cette appréciation, il ne sera pas sans intérêt de rappeler l'hommage rendu au bon serviteur de la France, à l'habile et dévoué patriote que fut Gontaut, par un appréciateur compétent, l'un des ministres actuels de la Triplice, le comte Goluchowski. « Il nous souvient, » raconte un des rédacteurs du *Temps*, « d'un mot du comte Goluchowski, jugé très fin et très impartial. Sur sa table de travail, au Ball Platz, nous aperçûmes un soir, il y a cinq ou six ans, un petit livre à couverture [illegible] : « Souvenirs du comte de Gontaut-Biron. » Le livre venait de paraître, édité par le duc de Broglie. Le comte Goluchowski nous dit que ce récit avait un intérêt tout particulier pour lui. C'est comme attaché à Berlin qu'il avait débuté dans la diplomatie. L'ambassade d'Autriche et l'ambassade de France vivaient dans la capitale du nouvel empire en relations très cordiales et pour ainsi dire quotidiennes. Le diplomate qui débutait dans des circonstances si intéressantes avait exercé son ardeur juvénile de voir et d'apprendre. Après un quart de siècle, il lui plaisait de revivre cette période poignante. Les pages du livre n'étaient pas [illegible] de critiques. Mais le comte Goluchowski ne nous dissimula pas quelle estime il avait gardée pour le comte de Gontaut-Biron. « Ah ! nous disait-il, il ne fallait pas avoir de nerfs ! » Oui, c'était bien cela, et pour savoir [illegible] du sang-froid, pour conserver de la dignité dans cette triste situation [illegible] et [illegible], il ne fallait pas avoir de nerfs. » (*Temps*, 27 septembre.)

nouvel ordre (1). » Ainsi Bismarck est débarrassé des Français qui le gênaient ; il voit la France lancée à la suite de l'Allemagne dans une campagne anticatholique ; il l'aperçoit, déjà lasse de son harnais de guerre et tentée de rejeter le fardeau qui lui pèse ; tout cela, grâce au triomphant adversaire du Seize-Mai, et sans rien accorder en échange : on conçoit qu'il se montre plus soucieux de la dignité, du prestige, de l'avenir de Gambetta que Gambetta lui-même ! Celui-ci, d'ailleurs, ne devait pas se rebuter : quatre mois plus tard, en avril 1878, il revenait à la charge et sollicitait de nouveau, par l'entremise de Donnersmarck, l'entrevue refusée en décembre ; cette fois, Bismarck jugea que la situation n'exigeait plus les mêmes ménagements ; le « capital » sur lequel il veillait avec tant de sollicitude lui parut suffisamment consolidé ; rendez-vous fut pris, et Gambetta allait partir pour Berlin quand des circonstances fortuites l'empêchèrent d'exécuter son projet (2).

(1) « Mir liegt an der Schonung seiner Autorität zu viel, um ihm eine Erschütterung derselben zu erleichtern... Bei seiner friedlichen Gesinnung und der immer noch grossen Macht der ihm entgegenstehenden Parteien, glaube ich dasz das Capital welches in ihm steckt, vorläufig geschont werden muss. » (*Op. cit.*, p. 499 et 500.)

(2) L'entrevue devait avoir lieu d'abord dans les premiers jours d'avril. Elle fut ajournée en raison de la mort d'une tante de Gambetta, et du voyage que celui-ci dut faire à cette occasion dans le Midi. Le projet fut repris à son retour, et, le 23 avril, Donnersmarck écrivait à Bismarck :

« Pour vous éviter le voyage inutile de Friedrichsruhe à Berlin et retour, j'ai cru me conformer à vos instructions en convenant de notre départ pour dimanche soir et de notre arrivée à Berlin, au Kaiserhof, pour lundi 29 au soir. Le 30, jour où commence la session du Reichstag, Gambetta sera à votre disposition et j'attendrai au Kaiserhof que vous fixiez l'heure à votre convenance. » Mais le lendemain 24, Gambetta adressait à Donnersmarck le billet suivant :

« Cher Monsieur de Henckel,

« L'homme propose... le Parlement dispose. Quand j'ai accepté hier avec empressement, je n'avais pas compté avec l'imprévu qui nous tient tous en échec. Les questions relatives au ministère de la Guerre ont pris les proportions les plus considérables. On me prévient qu'un grand débat sera ouvert sur le ministère de la Guerre dès la réunion des Chambres.

Lorsque cette correspondance parut, trois ans après la mort de Bismarck, douze ans après celle de Gambetta, elle ne laissa pas de déconcerter les amis restés fidèles à la mémoire du « grand patriote ». Son confident, M. Joseph Reinach, ne pouvant contester ses démarches, tenta de de les expliquer en citant de lui ce propos : « Je ne serais pas revenu les mains vides (1). » Un autre de ses familiers, qu'il avait placé à la tête des Quinze-Vingts, M. Péphau, déclara que « si Bismarck avait manifesté l'intention de voir Gambetta, celui-ci aurait séduit le chancelier », ajoutant : « S'il y avait eu quelqu'un de roulé, ce n'eût pas été sûrement notre ami (2). » Peut-être, en effet, Gambetta se persuadait-il à lui-même qu'il « roulerait » Bismarck ; peut-être sa vanité et, comme le dit Bismarck, sa « légèreté », lui cachaient-elles son défaut de fierté nationale.

Aussi bien la défiance de l'armée, l'aversion des institutions militaires comme des institutions religieuses est conforme aux antécédents, aux instincts, aux dispositions persistantes du parti dont il assura le triomphe (3) : nous ne le voyons que trop aujourd'hui. Mais on se persuade volontiers qu'il différait, à cet égard, du personnel qui l'a porté au pouvoir et qu'il y a porté lui-même. Qu'il en ait différé par moments, qu'il lui soit arrivé plus d'une

Je ne peux abandonner mon poste parlementaire en un pareil moment [illegible] un incident aussi gros de conséquences.

« Je me trouve donc dans la dure nécessité d'ajourner, tout au moins après la session qui sera probablement très courte, l'exécution d'un projet à la réalisation duquel vous avez prêté un concours si efficace et si sympathique. J'en conserve un vif sentiment de reconnaissance et, après la séparation des Chambres, vous me permettrez, s'il est toujours temps, de faire appel à votre intervention.

« Veuillez agréer, avec tous mes regrets, l'assurance de mes sentiments dévoués. » (L. Gambetta, *op. cit.*, p. [illegible].) — L'éditeur de la correspondance ajoute que les négociations ne furent pas reprises, de sorte que l'entrevue resta toujours à l'état de projet.

(1) [illegible]

(2) *[illegible] de Paris*, [illegible]

(3) V. Goyau, *L'Idée de Patrie et l'Humanitarisme*.

fois de donner le pas à l'intérêt du pays sur les préjugés et les passions de son entourage, qu'il ait eu, en un mot, des accès de fièvre patriotique, je le reconnais sans peine; mais cette fièvre était intermittente et alternait avec des crises d'un caractère différent. Le mot de Bismarck : *Mir liegt an der Schonung seiner Autorität zu viel*, ce mot reste et doit servir d'épigraphe au récit de la campagne dont nous fûmes les témoins et les victimes. Car la sympathie de l'étranger pour la gauche, l'idée qui en découla que notre succès à l'intérieur déchaînerait la guerre au dehors fut la cause, non pas unique, mais déterminante, de notre défaite. Jusque-là, nos forces et celles de nos adversaires s'équilibraient : la peur de la guerre fit pencher la balance contre nous.

Dès le lendemain du Seize-Mai, Gambetta disait à la Chambre : « Les menées cléricales ne sauraient nous amener que la guerre (1). » Un mois plus tard, à la même tribune, il se vantait encore qu'il était besoin de la résistance de son parti pour « rassurer l'Europe », et « mettre la France à l'abri des expéditions de Rome (2) ». Decazes avait pu lui répondre, pièces en main, qu' « il prenait une peine inutile », et que « le gouvernement français n'était pas suspect au gouvernement italien ». Il avait cité une dépêche où le ministre des affaires étrangères d'Italie, « après avoir constaté que l'illustre homme d'État, appelé pour la troisième fois à la présidence du conseil, avait toujours su préserver de toute atteinte les relations de la France et de l'Italie », protestait de sa confiance « en l'amitié du gouvernement français ». A Berlin, le ministre chargé de suppléer le chancelier auprès des ambassadeurs étrangers, M. de Bülow, assurait que « les relations de l'Allemagne avec la France ne pouvaient être meilleures, que la direction de nos affaires intérieures

(1) Chambre des députés, Séance du 17 mai 1877.
(2) *Ibid.*, Séance du 16 juin 1877.

nous regardait exclusivement et que le maintien du ministère des affaires étrangères dans les mêmes mains lui paraissait la meilleure garantie qu'il ne serait rien changé à notre politique extérieure. » Tel était, d'un bout à l'autre de l'Europe, le langage des chancelleries (1).

Mais, concurremment avec ces déclarations officielles, une campagne officieuse se poursuivait, d'une virulence croissante et dans un sens opposé. Crispi avait beau n'être pas accrédité auprès des gouvernements étrangers : il semblait personnifier, aux yeux de la France et de l'Europe, l'opinion publique de son pays. A son arrivée à Paris, le correspondant de la *République française* à Rome l'avait d'abord désigné comme « un des personnages les plus importants du groupe parlementaire qui professe une haine profonde pour la France, une admiration servile pour l'Allemagne (2). » Mais bientôt, discernant le parti à tirer de l'ancien garibaldien, l'organe de Gambetta se ravisait et insérait la note suivante : « On signale à Paris l'arrivée de l'honorable M. Crispi. C'est à tort qu'on a souvent représenté l'homme d'État italien comme l'adversaire de la France. Il n'est l'ennemi que de la théocratie et du césarisme. Crispi ne peut être chez nous qu'un hôte sympathique (3). »

L'« hôte sympathique » entretint Gambetta et se chargea, comme nous l'avons déjà rappelé, de ses commissions pour Bismarck. Il vit aussi M. Thiers, dont il devait suivre les funérailles quelques jours après (4). Enfin il s'entretint avec nombre d'hommes politiques et

(1) Chambre des députés, séance du 18 juin 1877.
(2) *République française*, 4 septembre 1877.
(3) *Ibid.*, 7 septembre 1877.
(4) « Je le vis à Paris le 31 août », dit Crispi de M. Thiers. « Il était indigné contre le maréchal de Mac-Mahon et contre son acte du 16 mai. Il me communiqua les meilleures espérances pour la victoire des républicains. Gambetta, ajouta-t-il, est un homme politique très habile, un homme sage qui a su se modérer. » (*Temps*, 4 octobre 1877, d'après le *Montagsblatt* de Berlin.)

de journalistes, leur annonçant que « le triomphe de la coalition monarchiste et cléricale en France serait le commencement d'une lutte formidable entre la liberté et la civilisation représentées par l'Italie et l'Allemagne, et la réaction représentée par le gouvernement français ». Mais il assura que, « le jour où la France serait débarrassée du cauchemar qui l'oppressait, elle entrerait de plein droit dans l'alliance des nations qui combattent le grand combat, » que « l'ennemi qui menaçait la paix sociale et politique, en Italie et en Allemagne, était le même qui la menaçait en France »; qu'il y avait donc « solidarité entre la France, l'Italie et l'Allemagne » Telles étaient, du moins, les idées formulées bientôt après dans le *Diritto*, qui se disait son interprète, et que citait complaisamment *la République française* (1); car lui-meme, à Paris, s'était abstenu de toute manifestation publique : on n'osait point encore afficher au grand jour un homme connu dès lors, en dépit de démentis intéressés, pour sa haine de la France. C'est à Berlin, après avoir transmis à Bismarck le message de Gambetta, qu'il devait parler sans contrainte. Là, le président de la Chambre prussienne ayant donné un banquet au président de la Chambre italienne, celui-ci célébra « la gloire et la grandeur de l'Allemagne », proclama « la communauté d'intérêts de l'Allemagne et de l'Italie », montra l'Italie « prête à marcher fidèlement à côté de l'Allemagne », résolue « à défendre vis-à-vis de tous et de chacun son indépendance », et s'écria, comme si cette indépendance était menacée : « Gare à celui qui y touchera (2)! » Paroles significatives, mais qui, pour atteindre le suffrage universel, avaient besoin d'être commentées; elles le furent par Crispi lui-même dans ses entretiens avec les journalistes allemands, à la suite du banquet, entretiens qui

(1) *Diritto*, 4 octobre, cité par *la République française*, 8 octobre 1877.
(2) *Temps*, 29 septembre 1877.

attaquaient le Maréchal et son cabinet au point d'embarrasser le cabinet italien quand les correspondances de Berlin les transmirent à Rome, c'est *le Temps* qui le raconte ; mais, d'avance, les ministres italiens s'étaient mis à couvert en déclarant que Crispi voyageait sans mission diplomatique et ne pouvait engager son gouvernement (1).

Aussi bien, depuis plus de deux mois, les reptiles bismarckiens avaient commencé à se dresser contre nous et lançaient leurs menaces, auxquelles les journaux italiens faisaient écho, et que propageait avec ardeur la presse républicaine en France. Que l'on parcoure, du mois de juillet au mois d'octobre, les principaux journaux qui nous combattaient, tels que *le Temps*, ou *la République française* : presque chaque jour, en des extraits de feuilles allemandes ou italiennes, comme la *Gazette d'Augsbourg*, la *Post*, la *Gazette de Cologne*, la *Gazette de l'Allemagne du Nord*, l'*Italie*, la *Gazette de Turin*, le *Diritto*, l'*Opinione*, on verra ces menaces « réimportées en France après en avoir été exportées », ainsi que devait le dire plus tard le duc de Broglie (2). On y trouvera partout répétée, commentée, développée, cette allégation d'un journal napolitain cité, dès le mois de juillet, par *la République française* : « Que signifierait le triomphe de la politique du maréchal de Mac-Mahon dans les prochaines élections ? A l'étranger, ce succès n'aurait qu'une signification : la guerre. En effet si la France hésitait, la prudence conseillerait à l'Allemagne et à l'Italie de prendre l'initiative d'une lutte qu'aucune force humaine ne pourrait plus éviter (3). »

Avec sa malveillance habituelle pour la France, la presse anglaise faisait sa partie dans le concert. Le *Times* y donnait le ton ; et le correspondant du *Times* à Paris,

(1) *Temps*, [illegible] octobre 1877.

(2) [illegible] Séance du [illegible] novembre 1877.

(3) [illegible] par *la République française* du 15 juillet 1877.

Blowitz s'y employait avec ardeur. C'était un Tchèque ou un Allemand venu de Bohême, qui passait pour juif et que M. Thiers avait naturalisé Français, sans doute pour le rendre favorable à la France, mais en nous ôtant du même coup la faculté de l'expulser. Un jour, cependant, il parut croire qu'il convenait de nous ménager et communiqua à notre directeur de la presse la correspondance qu'il allait envoyer à Londres ; elle nous était favorable. Aussitôt, nos journaux officieux la citèrent comme tirée du *Times* ; mais le *Times* ne l'inséra jamais, soit que Blowitz lui-même l'eût supprimée, soit qu'à Londres elle eût été rejetée. Nous étions joués. Lorsque la campagne se fut terminée par notre défaite, l'un des principaux membres du Parlement britannique, M. Forster, constatait « qu'il n'était pas en Angleterre un seul journal qui, depuis le début de la lutte, n'eût manifesté sa sympathie pour les républicains français ». « Je ne connais, » disait-il encore « dans l'histoire de notre politique étrangère, aucun cas dans lequel l'Angleterre se soit autant associée de cœur aux républicains de France (1) ». Ceux-ci s'enorgueillirent alors de cette sympathie : ont-ils appris depuis quel instinct ou quel calcul l'inspirait, quand ils ont vu se développer peu à peu la politique qui devait aboutir pour la France à Fachoda, pour l'Angleterre, à l'établissement de son hégémonie d'Alexandrie au Cap?

Ainsi se forma en Europe, pour discréditer notre gouvernement, la coalition qui devait se renouer plus tard pour ruiner notre armée. Les témoins des manœuvres auxquelles cette coalition se livra contre le Seize-Mai deviennent rares aujourd'hui ; mais, pour s'en faire une idée, la génération qui vient d'assister à l' « Affaire » n'a qu'à évoquer ses propres et récents souvenirs. La presse étrangère donna pour les 363 comme pour Dreyfus (2).

(1) *Temps*, 16 novembre 1877.
(2) Loin de moi la pensée d'assimiler la cause des 363 à celle de Dreyfus

Même ensemble, même parti-pris, même acharnement contre la « réaction » et le « cléricalisme » en 1877 qu'en 1898 contre l'État-major et le militarisme : avec cette différence qu'au cours de l' « Affaire », il ne fut question que de boycotter l'Exposition et de vouer la France à la réprobation du monde, tandis que c'est d'une intervention étrangère, immédiate et directe, d'une intervention à main armée que nous fûmes condamnés, nous, à nous entendre menacer.

Dès le début, nos adversaires de l'intérieur avaient commencé à semer l'alarme à coups de fausses nouvelles. Au commencement de juin, ils répandaient dans les cafés de Nantes un appel aux armes que le Maréchal aurait adressé aux Français à la suite d'une insulte reçue par notre ambassadeur à Berlin (1). Quelques jours après, le journal de M. Thiers, *le Bien public*, annonçait que « tous les chefs de gare du réseau Paris-Lyon-Méditerranée avaient reçu un pli scellé et cacheté contenant les ins-

— Malgré le rôle capital joué dans le dreyfusisme par deux des plus notables des disciples de Gambetta, M. Joseph Reinach et M. Waldeck-Rousseau — ce que je veux dire, c'est simplement qu'en 1877 Gambetta et ses amis firent grand bruit et prétendirent tirer un argument décisif en leur faveur de l'hostilité passionnée que la presse étrangère témoignait au Seize-Mai. Vingt ans plus tard, cette même presse prit parti dans l' « Affaire » avec la même unanimité et la même virulence. Ceux qui résistèrent à ses injonctions, — et plus d'un avait compté parmi les adversaires résolus de notre entreprise, — attaqués comme nous l'avions été nous-mêmes, remarquèrent alors que cette intervention de l'étranger dans notre politique intérieure était peut-être plus intéressée encore qu'indiscrète et s'expliquait moins par l'amour de la « Justice » et de la « Vérité » que par le désir secret, mais facile à deviner et malheureusement efficace, de désorganiser la France, au moment où, grâce à une politique d'apaisement au dedans et l'alliance russe au dehors, son action pouvait devenir gênante pour ses rivaux. Une arrière-pensée du même genre n'entra-t-elle pas dans la campagne menée contre nous, à l'époque où le prompt relèvement de la France excitait dans le monde autant de jalousie que d'étonnement ? Et les mots de « Liberté, » de « Progrès, » de « Paix » ne remplirent-ils pas en cette occurrence le même office que ceux de « Justice » et de « Vérité » au cours de l'Affaire ?

(1) Voir dans *le Figaro* du 5 juin 1877 le texte de ce prétendu manifeste.

tructions destinées à assurer les transports militaires et la mobilisation de l'armée en interrompant tout service de voyageurs et de marchandises (1). » Mais c'était là des pétards qui partaient trop tôt et faisaient long feu ; il fallait conduire la mine de plus loin. On reconnaît donc que le Maréchal et ses ministres veulent la paix, mais on les déclare hors d'état de la maintenir, parce que le parti clérical veut une nouvelle expédition de Rome, qu'ils sont solidaires de ce parti, et qu'alors même qu'ils résisteraient tout d'abord à ses injonctions, l'étranger, qui les voit dominés de la sorte, ne pouvant se fier à leurs intentions pacifiques, prendrait l'offensive s'ils gardaient le pouvoir (2). En même temps, sur nos frontières, nos voisins s'arrangent pour inquiéter l'électeur, sans que nous puissions réclamer. Un chemin de fer stratégique tracé par l'Allemagne de l'autre côté des Vosges était demeuré en suspens ; tout à coup, l'ordre vient d'en reprendre les travaux et de le terminer au mois d'octobre ; quand le préfet des Vosges entretient le duc de Broglie du trouble que les Allemands jettent ainsi dans son département, de l'appui qu'ils prêtent, du même coup, à la candidature de Jules Ferry, Broglie, qui ne méconnaît pas le péril, est réduit à répondre : « Que voulez-vous? je sais bien que nos élections peuvent dépendre d'eux. » A Chambéry, c'est le consul d'Italie qui, publiquement, annonce la guerre et par conséquent l'invasion de la Savoie, si nous triomphons ; c'est par lui que l'inquiétude se répand à travers les Alpes ; et, précisément pour ne pas soulever un *casus belli*, nous n'osons pas le jeter dehors, comme il le mériterait. On arrive ainsi au moment décisif et, le succès semblant incertain, trois jours avant le scrutin, le 11 octobre, les journaux républicains tirent de la *Gazette*

(1) *Bien Public*, 11 juin 1877.

(2) Voyez article déjà cité du *Pungolo*. *Temps*, 30 septembre. *République française* 8 octobre 1877.

de l'Allemagne du Nord cette communication : « Les négociations pendantes entre l'Italie et l'Allemagne tendent à un concert réciproque dans le cas où, après les élections générales, les deux nations devraient se trouver en face d'une France cléricale, par conséquent agressive, agressive par cela seul qu'une France cléricale constitue une menace permanente pour l'Italie (1). » Aussitôt, l'organe des Allemands en pays conquis, *la Gazette de Strasbourg*, signale cette note comme « un événement qui ne saurait manquer de produire au delà des Vosges une sensation extraordinaire (2) ». *La République française*, *le Temps* et les autres journaux qui nous combattent se hâtent de citer *la Gazette de Strasbourg*, en faisant ressortir son caractère officieux, et la commentent : « Prenez garde, » disent-ils aux électeurs, « vos votes peuvent soulever l'indignation des peuples voisins, créer une coalition formidable (3). » — « La paix dépend des dispositions de nos voisins aussi bien que des nôtres. Le Maréchal ne peut pas répondre de ces dispositions : comment donc répondrait-il de la paix (4)? »

Enfin, l'esprit public ainsi préparé, l'avant-veille du scrutin on annonce non plus une négociation, mais « un traité d'alliance offensive et défensive entre l'Allemagne et l'Italie en vue de se prémunir contre le résultat des élections en France ». La nouvelle est fausse. Jules Ferry sera bientôt obligé de la désavouer à la tribune (5), le ministre de l'intérieur la dément par dépêche (6) ; mais il est trop tard, le coup est porté, le coup de la dernière heure, la masse flottante des électeurs est entraînée contre les candidats excommuniés par l'étranger, et Bis-

(1) *Temps*, 11 octobre 1877.
(2) *République française*, 13 octobre 1877.
(3) *Ibid.*, 11 octobre 1877.
(4) *Temps*, 14 octobre 1877.
(5) Chambre des députés. Séance du 14 novembre 1877.
(6) Dépêche du 12 octobre 1877.

marck peut enregistrer bientôt avec « une joie extraordinaire » les résultats de sa victoire.

VI

Pour déjouer ce complot, qu'avons-nous pu faire et qu'avons-nous fait?

L'intervention étrangère, déguisée mais réelle, eût légitimé l'état de siège, et l'état de siège eût coupé court aux menaces de la presse ennemie. Tant qu'il était resté au pouvoir, M. Thiers l'avait maintenu, et très discrètement, mais très à propos, il en avait usé pour prévenir dans les journaux français les provocations, les imprudences qui auraient donné prise aux réclamations de l'Allemagne, pour assurer ainsi la sécurité et préparer la libération du territoire. Le territoire évacué, ce régime avait subsisté quelque temps encore sous le Maréchal, pratiqué de même façon. Lorsqu'il s'était agi d'y mettre un terme, Tailhand, alors garde des sceaux, avait réuni une commission extraparlementaire au ministère de la justice pour élaborer une législation nouvelle sur la presse. Présidée par un membre éminent et particulièrement respecté de la Cour de cassation, M. Laborie, cette commission était composée de magistrats, de députés et de conseillers d'État, dont quelques-uns avaient été journalistes. J'en faisais partie et, d'accord avec le procureur général à la cour de Paris, M. de Leffenberg, j'avais proposé un état de siège applicable aux journaux seulement et ne portant pas atteinte à la liberté individuelle, ne transférant pas non plus l'autorité administrative des préfets aux généraux, bref un système mitigé, analogue, si je ne m'abuse, à ce qui s'appelle en Prusse le « petit

état de siège ». Pour justifier ce régime d'exception, nous alléguions surtout le péril extérieur, à une époque où notre prompt relèvement effrayait l'Allemagne, tandis que nos armements, encore inachevés, ne suffisaient pas à nous protéger ; nous faisions ressortir les dangers auxquels nous exposerait une presse chauvine, tenant un langage dont l'étranger s'offenserait et que l'autorité judiciaire ne saurait réprimer, faute d'y trouver un élément délictueux. Si notre proposition avait abouti, si la presse, à la suite du Seize-Mai, avait été soumise à ce régime, ce n'est pas l'hostilité de cette presse contre l'étranger que nous aurions eu à contenir, c'est de sa connivence avec lui que nous nous serions préservés. La commission extraparlementaire avait agréé notre projet ; le rapport de M. de Leffenberg, qui le soutenait, se retrouverait sans doute encore dans les cartons de la chancellerie. Mais il n'en sortit pas. Lorsque, quelque temps après, dans le cabinet où ils se rencontrèrent, Buffet et M. Dufaure eurent à régler d'un commun accord la condition des journaux, ils s'appliquèrent uniquement à les soustraire au jury, pour les déférer, dans la plupart des cas, aux tribunaux correctionnels. D'ailleurs, là où les plus importants se publiaient, dans les départements de la Seine, de Seine-et-Oise, du Rhône, des Bouches-du-Rhône, et sur les instances du général Chanzy, en Algérie, ils prolongèrent, pour quelques mois encore, sans y rien changer, l'état de siège antérieur. C'était donc sous l'état de siège, maintenu à Paris, Lyon, Marseille et Alger, avec l'assentiment de M. Dufaure, que les élections de 1876 s'étaient faites. Nous aurions pu le rétablir en 1877, mais non le modifier. Parmi les ministres, quelques-uns en étaient tentés ; plus d'un fonctionnaire important nous y poussait. Si cette mesure avait dû servir notre cause, il n'eût pas fallu reculer, à mon avis, devant la responsabilité que nous aurions encourue en l'adoptant. Mais nous avions à nous

demander si elle ne présentait pas plus de dangers que d'avantages. Tel que nous pouvions le remettre en vigueur, l'état de siège transférait aux chefs militaires les pouvoirs des administrateurs civils : ce rôle leur convenait-il? Les commandants de corps d'armée — le duc d'Aumale, par exemple, — excellents à la tête de leurs troupes, voudraient-ils ou sauraient-ils tous s'associer à notre politique? Mais surtout, une décision de ce genre ne serait-elle pas regardée comme le prélude de la guerre au dehors? Chaque jour, la presse bismarckienne nous prêtait des arrière-pensées belliqueuses : établir un régime évoquant, par son nom même, l'idée de complications extérieures autant et plus que de crises intérieures, n'était-ce pas confirmer ces accusations, nous donner l'apparence de préparer effectivement quelque agression, fournir à Bismarck un prétexte, qu'il ne laisserait pas échapper, de se dire menacé et tenu de prendre ses précautions? Que deviendrions-nous s'il répondait à la proclamation de l'état de siège par quelques mouvements de troupes sur nos frontières? La décision prise en vue d'étouffer les bruits de guerre eût abouti précisément à les confirmer. Telle était la triste condition où nous étions réduits : à chaque instant, dans nos querelles intestines, il fallait compter avec les risques d'immixtion étrangère.

C'est ainsi que l'état de siège, auquel le Maréchal répugnait d'ailleurs, ne fut jamais discuté au conseil des ministres. Au moment où nous réclamions du Sénat la dissolution de la Chambre, il nous fut demandé, dans les bureaux, si nous comptions le décréter. Nous répondîmes que notre résolution à cet égard dépendrait de qui nous combattrait et que nous n'hésiterions pas à prendre une mesure de salut public si des troubles étaient soulevés. Nul désordre n'éclata dans la rue; et nous poursuivîmes la campagne sans autres armes que celles estimées suffisantes en temps régulier.

Ne pouvant disposer d'aucune loi d'exception, nous résolûmes de tirer du droit commun toutes les ressources qu'on y pouvait trouver pour la défense sociale. En ce qui concerne les journaux qui semaient contre nous l'alarme, nous nous proposames d'abord d'en entraver la diffusion, puis d'en réprimer les mensonges. La police n'était plus maîtresse, comme elle l'avait été jusqu'alors, de la voie publique : une loi récente (1) avait permis le colportage sans autorisation préalable de tous les journaux ; mais, par une lacune bizarre de cette loi, la profession même de colporteur avait continué à dépendre de l'autorisation administrative ; une circulaire du ministre de l'intérieur prescrivit aux préfets de refuser ou de retirer cette autorisation aux colporteurs qui propageraient la presse complice de l'étranger (2). Plus tard, le garde des sceaux signala aux procureurs généraux « certains journaux entretenant leurs lecteurs de négociations engagées ou d'alliances conclues entre les puissances étrangères pour aviser aux conséquences possibles des élections en France », et les invita à poursuivre « sévèrement ces bruits mensongers, manœuvres coupables destinées à troubler, à la veille du scrutin, la conscience des électeurs (3) ».

En vertu de ces instructions, de nombreuses poursuites furent intentées ; de nombreuses condamnations prononcées, « toutes les ressources que la légalité donnait, employées, » comme devait le dire, à l'issue de la lutte, le président du conseil, en ajoutant qu'il regrettait de n'en avoir pas eu davantage pour épargner à la France une honte qu'elle n'avait jamais connue jusqu'alors : « la honte de voir intervenir dans ses délibérations inté-

(1) Loi du 9 mars 187[illegible].
(2) Circulaire du 9 juin 1877.
(3) Circulaire du 3 octobre 1877 visant et renouvelant des instructions antérieures.

rieures la menace supposée ou vraie de l'étranger (1). »

De tous les procès de presse, le plus important, le plus décisif devait être celui que nous intentâmes à Gambetta. Le 15 août, à Lille, dans un banquet, il avait dépassé la violence habituelle de ses attaques, pris à parti le Maréchal en même temps que ses ministres et terminé ses cris de guerre et ses pronostics de victoire par la menace fameuse : « Il faudra se soumettre ou se démettre. » En lisant cette harangue, j'avais souhaité, pour ma part, qu'elle fût aussitôt poursuivie et que l'auteur, n'étant plus couvert par l'immunité parlementaire, fût arrêté. Mais la détention préalable n'était pas usitée en matière de presse; la poursuite judiciaire elle-même ne paraissait pas exempte de difficultés aux parquets : le discours ayant été prononcé non dans un lieu public, mais dans une réunion privée, Gambetta n'en était devenu légalement responsable qu'en le publiant lui-même, à Paris, trois jours après, dans son journal *la République française* : il fallut se concerter avec le parquet de la Seine qui devait, en conséquence, être chargé de l'action, et le 29 août seulement, elle fut intentée. Gambetta qui, dans cette crise, avait pour lui le barreau de Paris et qu'assistaient les avocats les plus renommés, Gambetta épuisa tous les artifices de procédure pour reculer l'issue de l'affaire. Le tribunal, composé de juges inamovibles qui n'avaient pas été choisis en vue de la cause, ne l'en condamna pas moins sans balancer; mais il fit appel et l'appel n'était pas vidé lorsque son triomphe électoral mit un terme à l'accusation. La répression, pour être efficace, aurait eu besoin d'être rapide, et c'est à quoi se prêtaient mal les règles, les coutumes judiciaires que nous tenions à respecter et que nous n'aurions pu, enfreindre d'ailleurs, sans nous aliéner une magistrature indépendante.

(1) Chambre des députés. Séance du 15 novembre 1877.

Au début de la campagne, il se présenta cependant un cas où cette répression put s'exercer sans délais. Dans les premiers jours de juin, le président du conseil municipal de Paris, Bonnet-Duverdier, qui venait de fraterniser à Londres avec les survivants de la Commune, ayant réuni leurs amis dans un café de Saint-Denis, les avait excités à la guerre civile et même à l'assassinat. On l'avait vu faire le geste de mettre en joue le Maréchal (1). Il fut arrêté sans retard et condamné : il était encore en prison lorsque les électeurs de Lyon le choisirent pour député, payant ainsi leur dette aux électeurs de Paris qui, jadis, avaient adopté leur maire Barodet. Ce fut à la suite de cet incident que le ministre de l'intérieur interdit dans les débits de boisson, lesquels dépendaient encore de l'autorisation administrative, les discussions politiques, et prescrivit à ses agents, assistés de la gendarmerie, « vigilance et fermeté » pour empêcher les cabarets de dégénérer en clubs (2). Cette surveillance des cabarets parut si menaçante à nos adversaires, qu'en plein Sénat, l'un d'entre eux, et des plus graves, la traita « d'abominable (3) ».

Avec les ressources dont ils disposaient, le gouvernement et son chef s'engagèrent donc à fond dans la lutte électorale et, tout d'abord, ils déclarèrent et patronnèrent leurs candidats. La candidature officielle avait été discréditée par l'abus qu'en avait fait l'Empire, abus dont la plupart d'entre nous avaient souffert et s'étaient plaints. Il n'en est pas moins légitime qu'un gouvernement avoue les candidats qui adoptent sa politique, et nécessaire qu'il les soutienne. Sous le Septennat, le gouvernement avait un motif particulier de revendiquer cette prérogative.

(1) Cf. *Année politique*, 1877, p. 175-176.

(2) Circulaire du [illegible] 1877, rappelant et confirmant des mesures antérieures.

(3) M. Barthélemy Saint-Hilaire, Sénat, séance du 12 juin 1877.

La plupart des députés élus en 1876 avaient protesté devant les électeurs de leur dévouement au Maréchal et à son autorité ; parvenus à la Chambre, ils avaient combattu sa politique, la politique pour la défense de laquelle il avait été porté et maintenu au pouvoir. Il importait de dissiper cette équivoque. Les manifestes du Maréchal y pourvurent, et le papier réservé aux actes administratifs, l'affiche blanche, désigna comme jadis les candidats officiels.

Pour les appuyer, le gouvernement mit en mouvement ses préfets et ses sous-préfets, l'administration départementale ; pour les défendre contre les attaques illégales, il fit agir ses procureurs près les cours et tribunaux, le ministère public. De ces deux catégories de dépositaires de son autorité, il exigea un concours effectif et, pour se l'assurer, le ministre de la justice dut modifier certains parquets, le ministre de l'intérieur, écarter et remplacer la plupart des administrateurs, appelés par les ministères de gauche à représenter une politique différente. Si rapides qu'eussent été des choix arrêtés en pleine lutte, nous n'eûmes point à nous en repentir ; ni l'intégrité ni la fidélité de nos auxiliaires ne firent défaut à notre cause. En dépit des colères et des rancunes soulevées par leur intervention, aucun ne donna prise à des soupçons atteignant son honneur ; en dépit des liens qui les attachaient à leur carrière, presque aucun, après notre défaite, ne passa dans le camp adverse. Aussi bien, la plupart n'étaient pas des hommes nouveaux : nous avions replacé, tout d'abord, les agents que les précédents ministres avaient exclus de l'administration.

Quant aux fonctionnaires dont l'emploi ne touchait point à la politique, les trouvant et les laissant en place, nous ne prétendions pas les mêler à la lutte ; nous leur défendîmes seulement, sans porter atteinte à « la liberté absolue de leur vote », de « mettre au service des partis

hostiles l'influence qu'ils tenaient de leurs fonctions (1). » Rien de moins, rien de plus. Telles furent, textuellement, les instructions données, d'accord avec leurs collègues, par les ministres des finances, de l'instruction publique, des travaux publics, de l'agriculture et du commerce. Quelques préfets, en petit nombre, dans l'emportement de leur zèle, essayèrent d'aller au delà et voulurent enrôler, parmi les combattants, les fonctionnaires de tout

(1) Circulaires du ministre des finances (Caillaux) aux directeurs généraux et trésoriers payeurs généraux; du ministre des travaux publics (Paris) aux chefs de service dans les chemins de fer; du ministre de l'instruction publique (Brunet) et du ministre de l'agriculture et du commerce (de Meaux) aux préfets, juillet 1877.

Fourtou résumait ces diverses instructions en écrivant aux préfets : « Votre action ne saurait être contrariée par ceux qui représentent à un degré quelconque le gouvernement. Les fonctionnaires de tout ordre sont unis au pouvoir qui les nomme et dont ils exercent la délégation par des liens qu'ils n'ont pas le droit d'oublier. Nous ne pourrions admettre l'hostilité d'aucun d'eux. Ceux qui ne craindraient pas de faire usage contre le gouvernement de l'autorité même qu'ils tiennent de lui, ne devraient espérer aucune tolérance, ni compter sur aucune faiblesse. » A la fin de septembre, Caillaux, rappelant sa circulaire de juillet, définissait ainsi les devoirs de ses agents : « L'appel que M. le Maréchal, président de la République, vient de faire à la nation les place aujourd'hui plus que jamais dans l'obligation de se conformer à cette recommandation. Il est de mon devoir de le rappeler et d'inviter tous les fonctionnaires et agents qui dépendent de mon département à donner aux préfets chargés d'exercer l'action du gouvernement tout le concours dont ils peuvent disposer, sans s'écarter de la réserve que leur commande en tout temps la nature même de leurs fonctions. » — En regard de ces circulaires qui nous ont été tant reprochées, il n'est pas sans intérêt de rappeler comment, douze ans plus tard, dans sa lutte contre le boulangisme, le ministre des finances d'alors, M. Rouvier, comprenait les obligations de ses subordonnés : « Sans compromettre la bonne gestion des deniers publics, disait-il, sans se départir des qualités de tact et de réserve que commande leur situation, il importe qu'ils se montrent en toutes circonstances les serviteurs respectueux et les auxiliaires dévoués du gouvernement de la République.

« Mais, sous peine de demeurer stérile, leur coopération ne doit pas s'exercer isolément. Elle a besoin, pour se fortifier, d'obéir à une direction unique que seule l'autorité préfectorale est en mesure de lui imprimer.

« Représentant direct du gouvernement dont il reçoit les instructions, le préfet doit pouvoir s'appuyer sur le concours et le dévouement de tous les fonctionnaires dans la limite de la sphère d'action de chacun d'eux. »

(Circulaire du 23 mai 1889 aux trésoriers généraux, directeurs, etc.)

ordre : mais ceux qui relevaient de nos quatre ministères ne dépendaient pas du pouvoir discrétionnaire des préfets ; et, dans leurs rangs, nos instructions ayant été généralement observées, les mutations furent rares, les révocations plus rares encore.

Il n'en fut pas de même au ministère de la justice. Parmi les juges de paix, les seuls magistrats amovibles et les plus rapprochés de l'électeur, beaucoup furent déplacés ou destitués. Attaqué violemment à ce sujet, à la suite des élections, Broglie répondit d'abord, tant en son nom qu'au nom de ses collègues : « Je n'ai frappé que les fonctionnaires qui se mettaient en hostilité déclarée contre le gouvernement. » Puis, quant aux juges de paix en particulier, il ajouta : « Il y avait une circulaire de mon prédécesseur, l'honorable M. Dufaure, qui interdisait aux juges tout rapport avec l'administration... on m'a demandé de la rapporter : je m'y suis absolument refusé. Je l'ai maintenue, mais, en revanche, j'ai demandé qu'elle fût appliquée pour nous, en notre faveur, aux juges de paix qui faisaient de la politique contre nous. C'était bien le moins. Voilà quelle a été notre règle. » Ces explications, il les avait confirmées d'avance, en disant : « Il n'est pas une révocation que je n'aie examinée et sur laquelle je ne sois prêt à répondre... J'accepterai l'interpellation sur tous les faits individuels : qu'on choisisse ; je les connais tous (1). » Le défi était clair et net, il ne fut jamais relevé (2).

(1) Chambre des députés, séance du 15 novembre 1877.

(2) Il aurait dû l'être dans le rapport présenté par M. Brisson au nom de la Commission d'enquête de la Chambre des députés, et concluant à la mise en accusation des ministres du Seize-Mai. Ce rapport parle en effet de « plusieurs centaines de magistrats mis hors d'emploi, d'un beaucoup plus grand nombre changés de place ». Mais il ne trouve à incriminer en définitive qu'une seule révocation, celle d'un juge de paix ayant condamné un commissaire de police pour un acte commis dans l'exercice de ses fonctions, et qui fut destitué après que son jugement avait été réformé en appel. (Rapport déposé à la séance de la Chambre du 3 mars 1879.)

Telle fut la conduite des ministres du Seize-Mai à l'égard de leurs subordonnés. Des fonctionnaires de l'ordre administratif et des organes du ministère public dans l'ordre judiciaire nous avons réclamé un concours dévoué et, pour l'obtenir, nous avons remplacé les hommes que leurs antécédents séparaient de nous par ceux qui méritaient notre confiance. Aux autres fonctionnaires, étrangers par leur office à la politique, nous nous sommes contentés d'interdire l'hostilité et nous n'avons eu, si ce n'est dans les justices de paix, qu'un très petit nombre à mettre à l'écart. Des uns et des autres, en définitive, nous n'avons exigé que de remplir leur rôle et de s'y renfermer; mais cela, nous l'avons exigé et obtenu.

Ainsi avons-nous cherché à concilier les deux devoirs que nous imposait notre entreprise : d'une part, faire usage de toutes les ressources à notre portée et n'épargner aucun effort pour la défense sociale; de l'autre, ne pas ébranler les institutions que nous entendions sauvegarder, ne pas fausser les ressorts de l'État, en demandant aux divers fonctionnaires des services que ne comportait pas leur emploi.

CHAPITRE XI

LA VICTOIRE DE GAMBETTA ET LA FIN DU GOUVERNEMENT CONSERVATEUR.

Suspension, puis dissolution de la Chambre. — Préparatifs électoraux ; choix de nos candidats. — Affaires propres à mon ministère : l'Exposition, le traité de commerce avec l'Italie. — Voyages du Maréchal. — Mort de M. Thiers. — Élections du 14 octobre. — Le Maréchal « se soumet ». — Causes et conséquences de notre défaite.

I

Notre état-major formé, nos troupes rassemblées et munies des armes dont nous disposions, nous avions à déterminer à quel moment il convenait de livrer la bataille. Quelques-uns dans notre camp, certains préfets, et des plus avisés, du Chevalard par exemple, auraient souhaité brusquer l'action ; ils conseillaient de réclamer immédiatement la dissolution de la Chambre et de convoquer les électeurs à bref délai, estimant cette promptitude hardie plus capable que toute autre manœuvre de déconcerter l'adversaire et de ressaisir la nation en l'étonnant. Mais tel n'était pas l'avis du grand nombre, ni surtout du ministre de l'intérieur. Sans prétendre aucunement, quoi qu'on ait dit, au rétablissement de l'Empire, Fourtou se reportait volontiers aux procédés de la candidature officielle et, malgré la différence des époques et des régimes, n'avait pas cessé de les croire efficaces. Il

demanda donc pour ses agents le temps de prendre possession des départements qu'il leur confiait et, puisqu'il était appelé à mener la campagne, sa tactique dut prévaloir. Tout d'abord le Maréchal ayant le droit, non pas de dissoudre la Chambre, mais de l'ajourner durant un mois sans consulter le Sénat, Fourtou, dès son entrée au ministère, avait requis cet ajournement afin de renouveler l'administration départementale, sans être distrait par les débats ni troublé par les orages parlementaires, et, le délai qu'il s'était ménagé de la sorte, il l'avait en effet très activement et résolument employé à cette opération préliminaire. Toutefois ce n'était pas sans dommage pour notre cause que les députés, n'ayant plus rien à faire à Versailles, s'étaient répandus à travers leurs circonscriptions : toujours couverts par l'immunité parlementaire, puisque la Chambre n'était pas dissoute, ils avaient étalé, sans pouvoir être poursuivis, leurs griefs et leurs colères ; ils avaient habitué le pays à voir le gouvernement du Maréchal impunément attaqué.

Au bout d'un mois, lorsque la prorogation cessa et que ces députés revinrent à Versailles, nous nous décidâmes à demander immédiatement la dissolution de la Chambre.

Cette résolution fut prise à l'instigation de Brunet, d'un commun accord ; ce fut une faute, je l'ai reconnu plus tard. Mieux eût valu braver alors les tempêtes parlementaires en laissant la session se prolonger jusqu'à son terme légal, c'est-à-dire environ un mois, et, durant ce temps, réclamer le vote du budget, comme Caillaux l'aurait su faire, avec insistance et raideur. Si ce vote eût été obtenu, la Chambre se serait vue désarmée et, pour la dissoudre, nous aurions pu choisir le moment à notre gré ; si, au contraire, la Chambre l'eût refusé, c'était elle qui manquait à son mandat, méconnaissait les engagements de l'État, alarmait tous les intérêts, fournissait le grief qui

semblait avoir manqué à la décision du Maréchal et justifiait d'avance tout ce qui se ferait contre elle. Au lieu de cela, le refus du budget, tel qu'il survint après que nous avions réclamé la dissolution, parut un acte de guerre provoqué par un acte de guerre, un moyen de défense répondant à une agression. Nous n'en eûmes pas le bénéfice.

Ce que je discerne rétrospectivement aujourd'hui pouvait sans doute se prévoir, et Broglie en était plus capable que personne. Mais autant la lutte à laquelle il s'était résolu lui semblait imposée par sa raison et sa conscience, autant elle répugnait à ses goûts et à ses habitudes. Il était prêt à en affronter les périls; il en redoutait instinctivement les ennuis; il souhaitait s'en épargner les péripéties. Ni son organe ni ses allures n'étaient propres à résister au violent tumulte d'une assemblée soulevée, comme Buffet, par exemple, l'eût fait en pareille occurrence, avec une insurmontable fermeté et non sans un secret plaisir En se rangeant à l'avis de Brunet, Broglie céda donc, sans en avoir le soupçon, à son inclination personnelle. Quant à nous, la brusquerie de la mesure nous parut opportune pour affermir nos partisans. L'acte, strictement légal, nous sembla revêtir un aspect de coup de force qui nous profiterait.

Cependant nous n'étions pas maîtres d'éviter un débat au Sénat, puisque le Sénat avait à se prononcer sur la dissolution de la Chambre, ni de nous soustraire soudainement à l'hostilité de la Chambre, puisqu'elle avait le droit de siéger tant que le Sénat ne nous avait pas autorisés à la dissoudre.

Au Sénat, une harangue déclamatoire et sans portée de Victor Hugo, la dernière que l'admirable poète et le pitoyable orateur ait prononcée à la tribune, fut suivie des explications embarrassées de Jules Simon; après quoi, le combat fut mené contre nous par les orateurs du centre gauche, MM. Bertauld, Bérenger, et Laboulaye, scellant

l'alliance de toutes les gauches. En face de cette coalition, le duc de Broglie exposa la politique du gouvernement avec l'élévation et la justesse habituelles de son langage.

« Le Président de la République » — dit-il, en invoquant les lois constitutionnelles, — « forme à lui seul un pouvoir public indépendant... et du moment où l'indépendance existe, les dissentiments sont possibles. La constitution l'a prévu : elle a proposé pour ce cas extrême un remède qui est la dissolution de la Chambre des députés, et elle n'a mis à l'application de cette mesure que deux conditions : la première, c'est que le Président de la République trouve des ministres qui en prennent avec lui et pour lui la responsabilité, c'est la condition que nous remplissons; la seconde, c'est qu'un avis conforme lui soit donné par le Sénat, c'est celle que nous sollicitons de vous.

« Mais ce n'est pas tout d'avoir un droit : il faut encore avoir un motif pour en user... Entre la Chambre des députés et le Président, sur quoi porte aujourd'hui le dissentiment?... Sur les points où le Sénat est lui-même en dissentiment avec cette Chambre... Tandis que, dans vos rangs, régnait l'esprit conservateur qui veut maintenir les anciennes institutions du pays, esprit qui, en soi, n'a rien de contraire à la constitution républicaine, dans l'autre assemblée régnait l'esprit radical qui veut faire de la République non pas seulement une forme de gouvernement politique substituant l'élection du chef de l'État à l'hérédité, mais l'instrument et le symbole d'une grande transformation sociale, l'esprit qui veut que la République ait pour complément nécessaire et pour conséquence naturelle la suppression de toutes les grandes institutions que le passé nous a léguées et qui honorent notre histoire. »

Reconnaissant d'ailleurs que cet esprit radical, attesté par les propositions de loi, par les professions de foi des députés de la majorité, notamment de leur chef Gambetta,

n'avait guère éclaté jusque-là dans les votes définitifs du Parlement, il ajoutait :

« Le radicalisme nouveau veut prendre la société sans qu'elle s'en doute, surtout sans qu'elle s'en effraie, en l'enveloppant de toutes parts en silence, en s'emparant de toutes les places, en dominant toutes les élections, en jetant enfin sur elle un réseau dont elle ne s'apercevra que quand elle sera captive et qu'elle ne pourra plus échapper. Par l'acte du 16 mai, le Maréchal a prévenu la France du mal qui se consommait sous ses yeux; il a dégagé sa conscience, il a averti son pays (1). »

Ainsi défendu, le gouvernement ne fut pas laissé sans appui. La commission nommée dans les bureaux pour examiner notre demande proposa de l'accepter, et Depeyre, son rapporteur, soutint généreusement le ministère. Tandis que les négociants de Paris, les gros personnages de la rue du Sentier, nous assaillaient de leurs récriminations plus ou moins aveugles, de leurs doléances plus ou moins sincères, Montgolfier, le futur président de la chambre de commerce de Saint-Étienne et, dès lors, l'un des chefs de l'industrie métallurgique en France, vint attester, « au nom des intérêts industriels et commerciaux du pays, la satisfaction qu'avait causée l'acte réparateur du Maréchal. » Le vote qui termina ce débat fut tel que l'avaient préparé nos négociations antérieures. Sur 291 membres dont se composait alors le Sénat (1), 130 nous refusèrent l'autorisation de dissoudre la Chambre; 149 nous l'accordèrent; douze s'abstinrent, et l'un d'eux expliqua son abstention par une lettre publique qui lui valut des compliments de *la République française* pour ce trait « d'indépendance et de courage » : c'était le colonel d'Audlau, que le Maréchal avait refusé de faire général, et qui devait acquérir, un

(1) Sénat, séance du 21 juin 1879.

peu plus tard, la notoriété que l'on sait dans l'affaire Limouzin-Caffarel.

La Chambre, avant que le Sénat se prononçât contre elle, n'avait pas manqué de s'agiter contre nous. Dans cette tumultueuse attaque, où s'étaient déployées l'impérieuse autorité de Gambetta, l'audacieuse ténacité de Jules Ferry, on avait vu tous les groupes de gauche, du centre aux socialistes, marcher de concert; tous leurs orateurs, depuis M. Léon Renault jusqu'à Louis Blanc, rivaliser de violence. Du coté du gouvernement, après que Decazes était intervenu, comme je l'ai déjà rapporté, pour écarter l'étranger de notre querelle intérieure, le débat avait été vigoureusement soutenu par Fourton d'abord, Pâris ensuite, et s'était résumé tout entier dans cette franche et fière parole de Fourton : « Nous n'avons pas votre confiance et vous n'avez pas la nôtre. » Un incident digne de remarque avait signalé ce débat à l'improviste. Comme Fourton s'efforçait d'opposer à la Chambre qu'il combattait notre Assemblée nationale et ses services, et la louait d'avoir libéré le territoire, Gambetta s'était écrié : « Le libérateur, le voilà! » et il avait montré M. Thiers, que la majorité, se levant tout entière, avait longuement et bruyamment acclamé. Les yeux à demi fermés, les mains croisées sur sa poitrine, le vieillard, assis à son banc, au milieu de ses collègues pressés autour de lui, avait longuement savouré cette ovation soudaine. Au fond, si ingénieuses qu'eussent été les opérations financières au moyen desquelles M. Thiers avait hâté la retraite des troupes allemandes, le bienfait de la libération n'était pas dû à un seul homme; il était dû à la sagesse de l'Assemblée nationale, au travail et à l'épargne de la France. C'était faire tort à tous les Français que d'en attribuer tout le mérite au prédécesseur du Maréchal. Surtout, prononcer sur ce point appartenait moins qu'à personne au promoteur de la guerre à outrance, au « fou furieux », selon

M. Thiers lui-même, qui avait doublé le prix de la rançon. La scène n'en passa pas moins pour historique, et bientôt elle fut représentée dans un tableau dont la reproduction orna pendant longtemps la plupart des cabarets.

En réalité, cette scène qui travestissait l'histoire avait une portée politique. Le nouveau tribun venait de mettre sur le pavois le vieil homme d'État, d'abriter sous lui sa personne et sa cause et, se tenant au second rang, de se préparer le premier rôle.

Le scrutin qui termina le débat fut exactement conforme aux manifestations qui l'avaient précédé. Au début de la crise, le 18 mai, 363 députés avaient réprouvé la prorogation de la Chambre et le ministère qui l'avait prorogée. Le 19 juin, les mêmes votèrent l'ordre du jour présenté par M. Horace de Choiseul contre la dissolution que nous réclamions du Sénat. Entre ces trois cent soixante-trois votants et le gouvernement du Maréchal allait se livrer la bataille dont la France était l'enjeu.

II

En temps ordinaire, il eût fallu tout d'abord élire, avant les députés, des conseillers généraux et des conseillers d'arrondissement. Les conseils généraux et d'arrondissement étant en effet renouvelables par moitié de trois en trois ans, ce renouvellement partiel devait survenir précisément en 1877 avant le mois d'août, époque de la session légale des assemblées départementales. Mais cette session avait pour objet de répartir l'impôt direct entre les arrondissements et d'ajouter au principal les centimes additionnels destinés à pourvoir aux dépenses départementales. Or la Chambre, ayant refusé de voter

l'impôt avant la dissolution, il ne pouvait être ni réparti ni complété par les conseils généraux. L'ajournement du budget de l'État entraînait inévitablement l'ajournement des budgets départementaux. De là le gouvernement conclut qu'il y avait lieu d'ajourner aussi les élections départementales. Cette résolution fut adoptée contrairement à mon avis. C'était en vue des élections départementales, pour conserver dans les conseils généraux et d'arrondissement une majorité conservatrice sauvegardant celle du Sénat, que le Maréchal avait congédié précipitamment le ministère auquel nous succédions. Il n'était donc pas indifférent de nous assurer cette majorité tandis que nous détenions le pouvoir. Il ne me semblait pas non plus inutile de jeter à travers les cantons comme des coups de sonde avant l'engagement définitif. Mais les préfets ne se souciaient pas de livrer deux batailles électorales au lieu d'une. Ils redoutaient d'user leur influence parmi des compétitions sans portée, et leur sentiment, adopté par Fourtou, prévalut. Plus tard, dans un moment d'alarme, comme il en traversait parfois au cours de la campagne, Fourtou regretta le parti que le ministère avait pris à son instigation; il proposa de décréter à l'improviste les élections départementales, auxquelles je m'opposai alors, rien ne me paraissant pire, la lutte une fois ouverte, qu'un changement de front sur le champ de bataille. Fourtou d'ailleurs renonça promptement à cette velléité; le ministère et ses agents durent s'occuper sans distraction ni relâche des élections législatives.

Contre nous se dressaient les 363 députés qui venaient de se liguer au Parlement et de nous dénoncer à la nation. Tous, depuis M. de Marcère jusqu'à M. Brisson, depuis Bethmont, Paul de Rémusat et M. Casimir-Perier jusqu'à Louis Blanc et Madier-Montjau, depuis Gambetta et Jules Ferry jusqu'au prince Napoléon, tous ayant sen-

lement à garder des positions acquises, et soutenus d'ailleurs les uns et les autres par la passion démocratique et révolutionnaire, formaient bloc contre le gouvernement. C'était ce bloc qu'il s'agissait de briser et de renverser. Un réveil soudain de l'esprit conservateur d'une part, de l'autre les dissentiments que nos adversaires du Parlement dissimulaient entre eux éclatant entre les électeurs pouvaient nous valoir le succès. Le réveil conservateur, le gouvernement s'efforçait de le provoquer en dénonçant hautement le péril social; quant aux dissentiments étouffés parmi les parlementaires, n'avaient-ils pas quelque chance de séparer, en dehors de la Chambre, dans l'arène électorale, les conservateurs devenus républicains des fauteurs de désordre? Parmi les 363, beaucoup s'étaient fait élire en protestant de leur respect pour le gouvernement du Maréchal et pour les principes que ce gouvernement sauvegardait. Que leurs électeurs les abandonnassent, en les voyant réduits à se ranger sous une autre bannière, et nous avions partie gagnée.

Après tout, il ne dépendait pas de nous de sauver le pays malgré lui ni même sans lui. Le mettre en mesure de se sauver lui-même après l'avoir averti du danger, voilà ce que nous nous sommes proposé. Dans ce dessein, il n'a rien été négligé pour écarter les préjugés et les équivoques dont profitaient nos adversaires. Certaines témérités cléricales que j'ai signalées avaient effarouché le pays, suscité des craintes de guerre : le Maréchal et son gouvernement protestèrent à plusieurs reprises de leur indépendance vis-à-vis du clergé; un traité de commerce dont je parlerai plus loin fut conclu avec l'Italie, et telles furent les précautions prises, la réserve observée que, plus tard, dans l'enquête ouverte par nos vainqueurs, ils ne purent nous reprocher d'avoir subi durant notre passage aux affaires aucune ingérence ecclésiastique.

La coalition que nous avions à combattre se déclarait formée pour défendre la République, le gouvernement inévitable alors et celui qui semblait le mieux répondre aux instincts démocratiques de la nation : aussi, sans affecter pour le régime républicain une préférence qu'auraient démentie nos antécédents, nous gardions-nous de l'attaquer ou de l'ébranler : nous nous autorisions des lois constitutionnelles qui l'avaient établi : nous luttions pour défendre l'intégrité d'un pouvoir électif consacré par ces lois et, grâce à ce pouvoir, au moyen de ces lois, pour préserver les institutions sociales menacées par le radicalisme.

Sur le terrain ainsi défini étaient appelés, d'où qu'ils vinssent, tous les candidats du Maréchal. La plupart allaient être inévitablement tirés des anciens partis monarchiques. Comme je l'ai dit plus haut, et le démontrait déjà une expérience qui depuis ne s'est que trop confirmée, pour pratiquer une politique conservatrice, il était nécessaire de recourir aux conservateurs, et, pour les trouver, de les chercher là où ils étaient en nombre et en force, dans les anciens partis que la diversité de leurs préférences dynastiques avaient empêchés de restaurer la monarchie, mais que la conformité de leurs traditions, de leurs habitudes, de leur éducation disposait à gouverner en commun, honnêtement et utilement, la République, ainsi qu'ils venaient de le prouver à l'Assemblée nationale.

Étrange contraste entre les deux armées en présence. Ni dans l'une ni dans l'autre les soldats enrôlés ensemble ne professaient à tous égards mêmes opinions : de notre côté l'on regrettait ou l'on souhaitait des dynasties différentes, mais on s'accordait sur l'ordre social à préserver. Du côté opposé on s'entendait pour maintenir la république comme forme du gouvernement : mais on restait divisé sur les lois et les institutions à perpétuer

ou à renverser : divisions tout autrement profondes que les nôtres et plus instantes aussi ; car, en définitive, les institutions sociales couraient un péril plus imminent que le régime républicain : on l'a senti plus tard ; aveugle qui ne le discernait pas dès lors. Et pourtant l'armée adverse allait marcher plus unie que la nôtre et mieux disciplinée. Une passion plus âpre et plus jeune y étouffait les mésaccords ou les ajournait. Un comité de dix-huit membres, issu des divers groupes qui la composaient, en réglait les mouvements, retenait les uns, poussait les autres : il était obéi. Dans nos rangs, au contraire, les bonapartistes et les légitimistes mettaient trop souvent leur point d'honneur à manifester leurs dissidences, tandis que les parlementaires, qui nous suivaient à contre-cœur, ne cachaient pas leurs défiances ni leur humeur. Parfois la faiblesse ou l'impéritie des ministres étaient dénoncées dans la presse par ceux qui se posaient en défenseurs ardents de leur cause, comme si discréditer les chefs n'était pas le meilleur moyen de décourager les soldats. On imaginait entre les principaux d'entre nous des contestations et des querelles afin de prendre parti pour l'un contre l'autre ; on sommait celui-ci de se retirer devant celui-là, et c'était en désorganisant l'état-major au plus fort de la mêlée que ces habiles tacticiens prétendaient, dans leurs journaux, préparer le gain de la bataille (1).

En réalité, depuis l'ouverture de la campagne et jusqu'après la défaite, la diversité des antécédents, des vues, des caractères n'empêcha point, à l'intérieur du cabinet, l'entente ni l'action commune. A chaque conseil, à mesure qu'il recevait les rapports de ses préfets, Fourtou proposait des candidats ; renseignés et sollicités par nos amis, nous les discutions soigneusement et les arrêtions d'un commun accord, en tenant compte de leurs mérites.

(1) Voir notamment les articles de Saint-Genest dans le *Figaro*, entre la dissolution de la Chambre et les élections.

surtout de leurs chances, en même temps que des gages à donner aux divers groupes conservateurs afin de nous assurer leur concours. Le gouvernement ne prétendait pas, comme jadis, désigner arbitrairement, à son gré, des créatures dont sa seule investiture déterminerait l'élection; il devait recevoir les candidats des électeurs qu'ils aspiraient à représenter et voulait seulement par son patronage écarter les compétitions entre conservateurs, apporter à qui d'avance attirait par soi-même les suffrages l'appoint nécessaire au succès. A voir combien ce patronage était recherché, il nous était difficile de douter de son efficacité, de le croire inutile ou funeste, comme nous l'avons entendu dire plus tard à plus d'un de ceux qui l'avaient instamment sollicité.

Cent cinquante-huit députés venaient de se prononcer pour le gouvernement en face des 363 qui s'étaient déclarés contre lui. Dans les circonscriptions de ces 158 députés, nous n'avions pas à chercher d'autres candidats. Restait à choisir ceux qu'il convenait d'opposer aux 363. Ce travail nous occupa durant les mois de juillet et d'août. Le 20 août, le ministère de l'intérieur nous transmit le tableau des candidatures jusqu'alors « agréées et notifiées aux préfets ». La liste était complète ou à peu près dans 79 départements; il en était 7, dont celui de la Seine, et de plus l'Algérie et les colonies, qui n'y figuraient pas, de sorte qu'il restait en tout 94 collèges à pourvoir de candidats. Je présentai cette liste à Fourtou, qui venait de me l'envoyer et dînait chez moi ce jour-là avec le secrétaire de la présidence, le vicomte d'Harcourt; je lui demandai quels collèges il comptait vraiment gagner, quels candidats nouveaux il se croyait assuré de faire élire. Il se prêta volontiers à nous les indiquer et, sur la liste que j'ai gardée, qui maintenant est sous mes yeux, il en marqua 112. Que ces 112 nouveaux élus vinssent s'ajouter aux 158 anciens députés dont l'élection pré-

cédente paraissait assurer la réélection et, sans compter les succès à glaner dans les circonscriptions manquant encore à notre tableau, nous avions pour nous plus de la moitié des députés; nous tenions la victoire. Voilà, au mois d'août, les pronostics sur l'issue de la campagne que formait le ministre chargé d'en diriger les opérations.

III

Les élections n'étaient pas notre seule affaire, et pour leur succès même il importait, tandis qu'elles nous occupaient, qu'aucun intérêt public ne restât en souffrance. En rentrant au ministère du commerce, j'y trouvais une Exposition universelle à préparer à Paris, des négociations commerciales entamées à l'étranger.

L'Exposition avait été décidée depuis que j'avais quitté ce ministère. Lorsque je m'y voyais pour la première fois, on n'avait pas manqué de me rappeler que, depuis le début du siècle, la France avait l'habitude d'ouvrir une exposition à peu près tous les dix ans, qu'à celle de 1867, la dernière de l'Empire, il était temps qu'une autre succédât, manifestant au monde le relèvement de la nation après ses désastres. J'avais fait la sourde oreille. Notre renaissance industrielle et commerciale n'avait pas besoin de s'étaler : elle étonnait tous les peuples. Il me semblait d'ailleurs qu'à mesure que les communications et les échanges se multipliaient en Europe, ces concours internationaux devenaient superflus, provoquaient les vaines dépenses plutôt que les progrès réels, et drainaient les provinces au profit de la capitale, beaucoup plus qu'ils n'attiraient sur notre territoire les richesses étrangères.

Mais aussitôt après l'avènement du parti républicain, l'Exposition avait été résolue et annoncée. Dès lors il fallait qu'elle s'ouvrît et qu'elle réussît. Un insuccès eût discrédité tout ensemble le gouvernement et la nation : il fallait à tout prix l'éviter. Et d'abord une question se posait, non pas seulement devant le ministre du commerce, mais devant le cabinet tout entier : le commissaire général choisi par le précédent ministère, ingénieur habile et renommé, M. Krantz, appartenait à la gauche du Sénat ; dès le 21 mai, par une lettre publique, il avait adhéré au manifeste que son parti venait de lancer contre nous. Fallait-il le conserver en fonctions? Nous aurions pu le remplacer par plus d'un personnage aussi compétent et non moins accrédité que lui : M. Alphand, par exemple, l'auteur des embellissements de Paris ou M. Berger, déjà commissaire aux sections étrangères de l'Exposition (1). Mais le conseil des ministres et le Maréchal, qui avait pris l'affaire à cœur, redoutèrent, s'ils la transféraient en d'autres mains, de fournir à nos adversaires un prétexte pour l'entraver et nous en imputer l'échec. Ceux-ci sonnaient déjà l'alarme, annonçaient à la fois, avec la retraite de M. Krantz, celle des principaux exposants et la suspension des travaux préparatoires. Pour couper court à ces mauvais bruits, il fut convenu que le Maréchal visiterait sans délai les chantiers, qu'il serait prescrit au commissaire général de l'y recevoir à la tête de ses subordonnés et, le 24 mai, par une lettre aussitôt publiée, j'annonçai pour le lendemain

(1) J'avais aussi songé à mon ami et collègue de département au Sénat, Montgolfier, [illegible] directeur des Aciéries et Forges de la marine, et [illegible] président de la chambre de commerce de Saint-Étienne. Il venait d'attester devant le Sénat la satisfaction que l'acte du Maréchal avait [illegible] les commerçants et industriels du pays. Auparavant il avait été, à l'Assemblée nationale, le rapporteur des projets de [illegible] présentés par Caillaux, alors ministre des travaux publics, et [illegible]. Mais sondé par moi, Montgolfier avait décliné la candidature

cette visite en ajoutant que le Maréchal se proposait ainsi de mettre un terme « aux intrigues de ceux qui prétendaient faire échouer l'Exposition pour satisfaire leurs passions politiques ». La leçon était donnée, sinon à M. Krantz, du moins à ses amis; s'il ne l'acceptait pas pour eux, il n'aurait qu'à se retirer; mais loin d'y songer, il se présenta au Maréchal et lui présenta son personnel dans l'attitude la plus respectueuse. Le Maréchal, avant de parcourir les chantiers, démentit, dans une courte allocution, les inquiétudes répandues au sujet de l'entreprise, déclara que le bon ordre maintenu par son gouvernement en assurerait le succès, et la visite, où je l'accompagnais, s'acheva sans encombre. A partir de ce moment, M. Krantz venait chaque semaine me rendre compte des demandes des exposants, qui, loin de se ralentir, affluaient de plus en plus et de l'avancement des travaux qui se poursuivaient sans dépasser, parfois même sans atteindre les délais impartis d'avance; il m'apportait à signer les cahiers des charges nécessaires à leur achèvement; tous stipulaient, comme il était encore de règle dans les marchés de l'État, le repos du dimanche; les dépenses n'excédaient pas les crédits; aucune difficulté ne surgit entre le commissaire général et moi sur les questions que nous avions à traiter ensemble.

Cependant il ne convenait pas que l'autorité laissée par le gouvernement à un adversaire demeurât absolue et sans contrôle. M. Krantz était soupçonné par nos amis d'avoir réservé les nombreux emplois de son personnel aux républicains de toute nuance, d'avoir fait ainsi d'une œuvre nationale le monopole d'un parti, et du parti que nous combattions. Je voulus tirer la chose au clair et reconnus, par une enquête sûre et discrète, que le soupçon n'était pas fondé, que M. Krantz avait appelé près de lui, conservateurs ou républicains, les collaborateurs capables de le seconder. Il n'y avait donc pas à

réformer les mesures prises pour préparer l'Exposition ; mais il restait à prévoir comment, lorsqu'elle parviendrait à son terme, en seraient appréciés les résultats, distribuées les récompenses. Pour délibérer sur ce point, qui n'était pas le moins important, j'imaginai de réunir la *Commission supérieure des expositions universelles*, instituée sous l'Empire, maintenue sous M. Thiers et que mon prédécesseur, M. Teisserenc de Bort, avait composée de 65 membres au lieu de 45. Cette commission avait commencé avant moi de s'occuper de l'Exposition nouvelle ; elle avait, si je ne me trompe, été appelée à se prononcer sur son emplacement. Mais depuis, le commissaire général, préférant agir seul, l'avait laissée de côté. Je résolus de la remettre en avant et de m'appuyer sur elle. Il y manquait trois membres. J'y fis entrer le président du Conseil d'État, Andral, le directeur des travaux de Paris, Alphand, et je priai le président du Sénat, le duc d'Audiffret-Pasquier, de la présider, ce qu'il accepta, malgré ses dispositions défavorables à la politique inaugurée le 16 mai, avec une bonne grâce dont je dus lui savoir un gré particulier. A la commission ainsi constituée, je demandai de dresser le règlement qui servirait de base aux opérations des jurys. Un de ses membres autorisé entre tous, M. J.-B. Dumas, ancien ministre du commerce et secrétaire perpétuel de l'Académie des sciences, se chargea d'en préparer le projet ; elle l'adopta et je le promulguai, non sans provoquer chez le commissaire général un mécontentement que Broglie comparait assez plaisamment au dépit du chantre de la Sainte-Chapelle célébré par Boileau, quand il trouve devant sa stalle le lutrin qui le dérobe aux regards. M. Krantz se calma pourtant et continua de conférer avec moi sans récriminer. Lorsque le ministère tomba, j'avais nommé les divers jurys et les préparatifs de l'Exposition étaient fort avancés. Les États-Unis venaient

d'accepter notre invitation d'y prendre part; en Europe, l'Allemagne seule avait refusé de s'y présenter, et ce qu'elle nous avait refusé, Gambetta, malgré toutes les satisfactions qu'il lui donnait, le demanda vainement après notre chute; il obtint seulement que, sans mettre prématurément son industrie en regard de la nôtre, sans entrer en lice avec nos exposants, elle envoyât quelques tableaux se faire admirer dans la section des Beaux-Arts.

Cependant notre commerce extérieur dépendait beaucoup moins de l'Exposition que des négociations engagées à cette époque soit avec l'Angleterre, soit avec l'Italie.

La négociation avec l'Angleterre avait été récemment ouverte à la demande du cabinet précédent : elle comportait, moyennant l'abaissement des taxes anglaises sur nos vins, l'abaissement de nos droits de douane sur les fers et les tissus : favorable à la culture viticole, elle risquait de devenir préjudiciable aux industries textiles et métallurgiques, et causait dans les régions intéressées une inquiétude, qu'un de nos meilleurs et plus sûrs amis de la droite modérée, M. Blin de Bourdon, avait signalée à la tribune. Nous la laissâmes tomber et prolongeâmes le *statu quo*, sans que le gouvernement anglais s'en montrât d'ailleurs ni mécontent ni surpris. Comme je l'entendais dire à sir Stratford Northcote, alors chancelier de l'Échiquier, un soir que je le rencontrais chez le duc Decazes : « Ce n'est pas au milieu d'une crise politique qu'un peuple peut modifier son régime économique » Sous le régime économique en vigueur, la France se relevait de ses désastres. Ni dans un sens ni dans l'autre nous n'avions intérêt à le modifier.

La négociation avec l'Italie avait été réclamée par le gouvernement italien, qui voulait relever ses tarifs pour équilibrer son budget. Le traité de commerce qui le liait

à la France avait été dénoncé dès le mois de janvier 1875 et n'était prorogé depuis cette époque qu'à la condition de préparer un autre arrangement. Il ne dépendait donc pas de nous d'empêcher tout changement dans les conditions de notre commerce avec l'Italie. Tout ce que nous pouvions espérer c'était, par un nouveau traité, de limiter les accroissements projetés, de les compenser par des avantages en notre faveur et surtout d'éviter des droits différentiels pesant sur nos producteurs plus lourdement que sur leurs concurrents. Dans ce but, durant mon premier passage au ministère du commerce, nous avions accepté des pourparlers entre les délégués italiens, MM. Luzatti et Ellena, et le nôtre, M. Ozenne. Ces pourparlers, je les retrouvais, en revenant aux affaires, précisément au point où je les avais laissés un an auparavant. Les derniers délais obtenus pour la prorogation de l'ancien traité allaient expirer ; il ne nous restait plus que six semaines pour conclure, sous peine de voir le tarif général italien, tout autrement exorbitant que les taxes débattues avec nos négociateurs, frapper nos exportations et leur fermer la péninsule. La nouvelle convention fut signée à la veille de cette échéance (1).

Quelle en était la teneur ? Pour les droits à percevoir sur nos produits, le gouvernement italien avait admis d'avance qu'ils ne devraient pas excéder 10 pour cent de leur valeur ; or, sur 460 articles portés au projet italien, il en était 100, un cinquième environ, où, selon notre commission des valeurs de douane et selon une autre commission spéciale nommée en 1875 pour examiner ce projet (2), cette proportion était dépassée, où nous

(1) [illegible] que cette convention eut été rejetée par la Chambre des députés, [illegible] devant le Sénat où je siégeais encore, [illegible] dans le *Correspondant* le 25 juin 1878 un article auquel je me réfère ici.

(2) Cette commission fut nommée en 1875 par les trois ministres des Affaires étrangères, des finances et de l'agriculture et du commerce, MM. Decazes,

devions demander une réduction ; nous avions obtenu gain de cause pour quatre-vingts de ces articles ; il en restait donc vingt en dernière analyse — vingt sur quatre cent soixante — pour lesquels nous n'avions pas reçu pleine satisfaction ; encore sur ces vingt articles y en avait-il trois, et les plus importants, les tissus communs, les bestiaux et la verrerie, où la satisfaction qui ne nous était pas accordée allait l'être à la Suisse, à l'Autriche et à l'Allemagne ; nous en étions prévenus d'avance ; c'étaient des concessions que l'Italie se réservait de faire à ces diverses puissances pour en obtenir d'autres à son tour, et dont nous serions maîtres de profiter en revendiquant le traitement de la nation la plus favorisée, que la convention ne manquerait pas, selon l'usage, de nous réserver. Enfin les taxes italiennes sur les vins français étaient abaissées, tandis que les taxes françaises sur les vins italiens étaient relevées. Nos viticulteurs recevaient ainsi quelque dédommagement du mécompte qu'avait dû leur causer l'ajournement des négociations avec l'Angleterre.

Sauf sur les vins, le tarif français était maintenu ; le traité qui rehaussait le tarif italien laissait nos droits sans changement et nous ôtait la faculté de les relever à l'avenir ; inscrit dans un pacte avec l'étranger, ce tarif ne pouvait être réformé par nous seuls, et c'est ce qui valut à cet arrangement d'autres adversaires que ceux qui combattaient notre politique. Cependant, à les prendre dans leur ensemble tels qu'ils figuraient dans la convention,

Léon Say et de Meaux, était présidée par M. Mathieu Bodet et composée de MM. Grivart, Bonnet, Clapier, Dauphinot, Flottard de la Germonière, Jullien, Grange, Lenrent, membres de l'Assemblée nationale ; Ozenne, secrétaire général du ministère de l'agriculture et du commerce ; Amé, directeur général des Douanes au ministère des Finances ; Meurand, directeur des consulats et des affaires commerciales au ministère des affaires étrangères. M. Cordier lui fut adjoint après ses premières séances, lorsqu'elle commença à s'occuper des tissus. On voit qu'elle offrait à tous les intérêts industriels et commerciaux pleine garantie.

le tarif français n'était pas inférieur au tarif italien, tout au contraire ; les droits du premier étaient ceux qu'à la suite d'une enquête ouverte en 1875 auprès des Chambres de commerce et d'agriculture (1) le Conseil supérieur du commerce, de l'agriculture et de l'industrie avait indiqués comme base de notre tarif général, et que nous étions autorisés, par conséquent, à ne pas juger insuffisants. Refuser de les inscrire dans une convention internationale, c'eût été renoncer au régime des traités de commerce, et c'est à quoi, pour notre part, nous n'étions pas disposés, à quoi l'industrie française ne paraissait pas incliner non plus : car, dans l'enquête de 1875, les Chambres de commerce, à une très grande majorité, s'étaient prononcées en faveur de ce régime, et la Chambre de Paris en avait donné la raison : « Les traités, » avait-elle dit, « assurent au commerce et à l'industrie la stabilité dont ils ont besoin pour entreprendre et mener à bonne fin d'importantes affaires, sans craindre d'être entravés dans leurs opérations par les modifications auxquelles peut donner lieu la revision fréquente des droits de douane. »

Peut-être seulement, afin de balancer les charges qui grèvent notre territoire depuis la guerre, eût-il convenu de ménager à notre agriculture quelques droits compensateurs, comme il en était stipulé en faveur de notre industrie, de taxer à notre frontière non seulement les vins, mais les blés, jusqu'alors exempts. L'Italie ne s'y serait pas refusée : elle s'y prêta plus tard pour obtenir la ratification du traité, mais en vain : le traité avait été conclu par le gouvernement du Seize-Mai ; les intérêts industriels, qu'à tort ou à raison il alarmait, trouvèrent pour le repousser un point d'appui dans les passions politiques soulevées contre nous ; il fut rejeté tout entier par la majo-

(1) J'avais été le premier, en ouvrant cette enquête, en 1875, à consulter les Chambres d'agriculture à côté des Chambres de commerce.

rité qui nous renversait : aussitôt, comme nous en étions prévenus, un tarif exorbitant et différentiel à notre détriment ferma le marché italien aux produits de nos manufactures, qui jusque-là exportaient annuellement pour plus de cent millions au delà des Alpes, et les produits des fabriques allemandes leur furent substitués. Ainsi en décida, cinq mois après son élection, la Chambre qui s'était fait élire en nous accusant de préparer la guerre contre l'Italie. Gambetta, qui non seulement présidait cette Chambre, mais la dominait et la dirigeait à son gré, Gambetta laissa briser l'accord négocié par nous, sans en prendre souci ni savoir le remplacer ; et bientôt l'ennemi de la France dont il avait fait son ami, Crispi, devenu premier ministre, allait profiter de cette rupture commerciale pour envenimer l'antagonisme politique de son pays contre le nôtre.

IV

Le lendemain du jour où j'avais conduit le Maréchal à l'Exposition, je l'accompagnais à Compiègne à un concours agricole. Depuis le 16 mai, c'était la première fois qu'il paraissait hors de Paris et, comme le succès de notre effort dépendait avant tout de son prestige, nous avions hâte d'éprouver l'accueil que lui réservait la province. Entré à Compiègne avec l'appareil d'un souverain, il s'y laissa approcher avec sa simplicité et sa bonhomie coutumières. Habitants de la ville et de la campagne, la foule qui remplissait les rues, qui s'amassait aux fenêtres ou se répandait à travers le champ du concours s'empressait joyeuse et confiante sur son passage, le saluait avec respect, et si quelques cris discordants furent essayés, ils

ne troublèrent pas autour de lui les acclamations répétées de : *Vive le Maréchal !*

Au déjeuner qu'il offrit à la sous-préfecture était venu de Chantilly le duc d'Aumale, alors président du Conseil général de l'Oise, le département où nous nous trouvions, en même temps que commandant du corps d'armée de Besançon. Avec lui s'y rencontraient le duc de Mouchy, mari de la princesse Murat, l'un de nos candidats ; M. Drouyn de Lhuys, appelé à cette solennité agricole en sa qualité de président de la Société des Agriculteurs de France ; le général Pajol, principale autorité militaire de la région ; le maire de Compiègne, M. Aubrelique, sénateur, qui se plaçait à la frontière du centre droit et du centre gauche et que nous découvrîmes en arrivant. Ne voyions-nous pas à cette table et comme en raccourci, l'élite sociale de provenance diverse que nous prétendions unir autour d'un chef étranger à ses divisions ?

La journée de Compiègne avait réussi. Déjà, peu de jours auparavant, à la suite de la grande revue passée au bois de Boulogne, le Maréchal avait été fort acclamé aux Champs-Élysées. Il importait que dans la lutte engagée par lui il donnât de sa personne, qu'à travers un pays variable en ses affections, mais ayant toujours besoin d'un chef, il se montrât, et que les candidats de son gouvernement profitassent de la popularité de bon aloi qui, de l'aveu même de nos adversaires, lui restait encore.

Le Maréchal n'était pas impropre à ce rôle : selon une remarque de Broglie, en face soit des paysans soit des princes, il paraissait à l'aise. Exempt de vanité personnelle, mais sentant sa qualité et, par sa place dans l'armée, accoutumé depuis longtemps au premier rang, il abordait princes et paysans sans embarras ni hauteur. C'était avec les parlementaires qu'il se sentait gêné et intimidé.

Il se prêta de bonne grâce à parcourir avec nous divers départements pour les gagner à notre cause. Je l'accom-

pagnai pour ma part à Angoulême, à Poitiers, à Tours, et de là à l'exploitation agricole de M. Fernand Raoul-Duval, qui venait d'obtenir la prime d'honneur et dont nous opposions la candidature à celle de M. Wilson; enfin, dans mon propre département, la Loire, où se terminaient cette année-là les grandes manœuvres. Partout, comme à Compiègne, nous trouvâmes la population rurale favorable, tandis que la population ouvrière des villes, excitée par la portion de la bourgeoisie qui était devenue républicaine, manifestait un antagonisme intraitable. Les uns criaient : « Vive le Maréchal! » les autres : « Vive la République! » Comme on nous accusait de conspirer contre le régime républicain, ce cri légal, et par conséquent impossible à réprimer, était devenu le cri de ralliement contre nous; c'était une des fatalités de notre situation. Dans mon département, l'année précédente, à la suite d'un terrible accident de mine, le Maréchal avait fait distribuer par les mains de son aide de camp, le général d'Abzac, et les miennes, des secours abondants aux familles des victimes, et plus tard, une souscription provoquée par la Maréchale avait, sans qu'il fût rien demandé au trésor public, largement assuré leur sort. S'autorisant de ce précédent, un préfet imprudent proposa une visite du Maréchal à Saint-Étienne lorsqu'il viendrait dans le voisinage à la fin des manœuvres. Mais le Conseil municipal, mis en demeure de voter des fonds pour le recevoir, s'y refusa. Saint-Étienne ayant repoussé la visite présidentielle, la revue eut lieu à Boen; lorsque, retournant à Paris, nous passâmes à Roanne, les manufacturiers de cette ville industrielle lâchèrent leurs ouvriers une heure plus tôt que d'habitude pour nous assaillir de clameurs hostiles durant notre arrêt à la gare. En revanche, dans la journée, le Maréchal ayant, après la revue des soldats, passé la revue des maires accourus des communes rurales même les plus éloignées, ces braves gens, que je lui pré-

sentais, lui avaient fait fête, contents de l'aborder, fiers de l'accueil qu'ils recevaient, répondant avec une naïve confiance à ses questions, et la foule de campagnards qui nous entourait l'avait acclamé sans relâche.

Ce même jour, le 4 septembre, la France apprit la mort de M. Thiers. Cette mort soudaine survenait avant que ses facultés merveilleuses ni ses ardentes passions n'eussent paru décliner en dépit de ses quatre-vingts ans, et dans le moment même où le sort du pays risquait de nouveau de lui être remis. Il se voyait déjà rentrant à l'Elysée et prenant sa revanche ; autour de lui, dans son camp tout entier, sa perte devait déconcerter nos adversaires. Pourtant ils se ressaisirent vite et l'événement, en définitive, ne tourna point à notre avantage, tout au contraire. Si M. Thiers eût vécu, le Maréchal, battu aux élections, se fût aussitôt retiré devant lui ; le court et triste délai durant lequel notre chef essaya de survivre à la défaite de sa cause nous eût été épargné et le parti conservateur serait demeuré vaincu, mais debout et non désorganisé, prêt à profiter d'une occasion favorable.

Qu'aurait gagné, d'autre part, M. Thiers lui-même à son retour au pouvoir ? Les amis de sa mémoire ont-ils lieu de regretter que cette dernière faveur de la fortune lui ait échappé, qu'il ne lui ait été donné ni de constituer le ministère ni de formuler le programme arrêté d'avance dans sa pensée ? A en croire le confident de Gambetta, M. Joseph Reinach, il aurait placé Gambetta à la tête de ce ministère en lui confiant les affaires étrangères ; il disait qu'il « le présenterait à l'Europe » ; d'accord avec Gambetta, il aurait proposé l'amnistie de la Commune, l'instruction primaire obligatoire, gratuite et laïque, et donné bien d'autres démentis aux opinions qu'il n'avait cessé de professer (1). On doutera peut-être de l'exacti-

(1) C'était en mois d'août 1877. M. Thiers, à cette date, avait acquis la certitude que le cabinet du 16 mai marchait à une éclatante défaite et que

tude des projets confiés par Gambetta à M. Reinach et livrés par M. Reinach au public. Mais en tout cas, porté par les hommes qui le soutenaient alors, M. Thiers ne pouvait revenir et rester à la tête de l'État sans démolir ce qu'il avait voulu maintenir jusque-là, sans s'appuyer sur des partis qu'il n'aurait pas longtemps contentés. S'il était permis de comparer l'historien de Napoléon à son héros, j'oserais dire que ce qui attendait alors M. Thiers, ce dont la mort l'a préservé, c'était ses « Cent-Jours ».

Nos adversaires avaient maintenant à le remplacer, à désigner un autre personnage pour l'opposer au Maréchal et le porter au besoin à la présidence de la République. Il y avait peu de temps que le vrai chef du parti républicain, celui qui menait contre nous la campagne, Gambetta, avait été pour le pays un épouvantail ; il l'inquiétait encore. Lui-même s'en rendait compte et il eut le mérite de mettre ou de laisser mettre en avant M. Grévy, républicain comme lui, mais adversaire de sa dictature durant la guerre et qui mesurait tout autrement que lui ses paroles et ses actes. Gambetta servit donc son parti en portant Grévy au premier rang, mais il ne se ménagea

les 363 seraient réélus; il avait la juste conviction qu'au lendemain de cette défaite, et lui vivant, le maréchal de Mac Mahon aurait préféré la démission à la soumission. Dans ces conditions, c'était lui, sans aucun doute, qui serait rappelé, par les deux Chambres, réunies en Assemblée nationale, à la présidence de la République. Il convenait d'être prêt à l'avance. M. Thiers se prépara et il arrêta rapidement quelques idées sur la composition de son futur ministère et les principaux articles de son futur programme. M. Gambetta, dont le caractère et le talent lui avaient inspiré, après quelques malentendus, l'attachement le plus vif, et qu'il se proposait de « présenter à l'Europe », fut informé qu'il recevrait, avec la présidence du Conseil, le portefeuille des affaires étrangères.

« Le programme politique aurait compris l'amnistie, le scrutin de liste, les traités de commerce, la liberté de la presse, la réforme des lois sur l'état de siège et le colportage, le droit de réunion, l'instruction primaire obligatoire gratuite et laïque, la suppression des jurys mixtes d'examen, la révision des traités passés avec les grandes compagnies de chemins de fer. » (Joseph REINACH, *le Ministère Gambetta*. Cité en note des *Discours et plaidoyers politiques de M. Gambetta*, t. X, p. 16 et 17.)

plus, comme sous M. Thiers, le premier rôle. Grévy, qui ne le goûtait aucunement, devenu chef de l'État, n'eut garde de l'appeler d'abord aux affaires et, s'il l'y appela plus tard, en des conjonctures défavorables, ce fut « pour précipiter sa chute », les ennemis de Gambetta comme ses amis en conviennent (1). Lui-même, à la dernière heure, au moment où la présidence devenait vacante, pressentant sans doute ce qui l'attendait, s'était repenti du choix qu'il avait accepté : un témoin bien placé pour voir de près, à cette époque, les hommes et les choses, M. de Marcère, rapporte qu'il essaya de substituer M. Dufaure, qui d'ailleurs ne s'y prêta point, à M. Grévy (2). Les mots d'ordre étaient donnés, les positions prises : le Maréchal se retirant, M. Grévy se trouvait élu d'avance président de la République.

V

Trois mois s'étaient écoulés depuis que la Chambre était dissoute, trois mois que Fourtou et ses préfets avaient réclamés pour organiser l'armée conservatrice et préparer l'action décisive. Cette action ne pouvait être différée plus longtemps. La loi constitutionnelle portait qu' « en cas de dissolution, les collèges électoraux seraient convoqués pour de nouvelles élections dans le délai de trois mois ». La dissolution avait été prononcée le 25 juin ; le décret convoquant les électeurs fut rendu

(1) « On n'appelait M. Gambetta aux affaires que pour le précipiter à [illegible] » [illegible] Joseph Reinach, *Discours de Gambetta*, t. X, p. [illegible]

(2) *Le 16 mai et la fin du Septennat*, p. 300.

le 21 septembre : il fixait les élections au 14 octobre.

La période électorale, qui devait durer trois semaines selon l'usage, s'ouvrait, la bataille s'engageait d'un bout à l'autre du territoire. Jusque-là, tout ce qui dépendait de nous pour gagner cette bataille, nous avions voulu le faire et nous estimions l'avoir fait. Ce n'était pas assez : comme il convient en toute guerre, il fallait prévoir aussi la défaite et les moyens d'y parer. Quant à moi, lorsque j'envisageais cette perspective, je me fiais particulièrement au duc de Broglie; je me rappelais par quelle manœuvre habile, le roi lui manquant, il s'était replié sur le Maréchal et, ralliant les conservateurs désemparés, les avait maintenus et retranchés dans une position dominante. Je comptais donc sur notre chef pour assurer la retraite en cas d'échec et je n'avais pas manqué de m'en expliquer avec lui. Nous avions reconnu que, si la Chambre revenait hostile, une ressource resterait encore au Maréchal et à sa cause : le Sénat; qu'en matière politique l'autorité militaire en France, pour faire acte de vigueur, a toujours besoin de s'appuyer sur une autorité civile quelconque, mais que, si le Sénat n'abandonnait pas notre cause qui, après tout, était la sienne, le Maréchal pourrait résister encore à l'hostilité de la Chambre, prolonger la lutte et, tout au moins, ne pas capituler sans conditions. C'est conformément à cette pensée que fut conçu le manifeste du Maréchal aux électeurs. Pour obtenir le plein concours de nos agents qui risquaient leur carrière en se jetant dans la mêlée et que nos adversaires ne cessaient de menacer de leurs vengeances, pour les déterminer à s'exposer, il avait fallu leur promettre qu'ils ne seraient point lâchés et que, même après des élections contraires à sa politique, le Maréchal « resterait pour défendre les intérêts conservateurs et protéger énergiquement les fonctionnaires fidèles, avec l'appui du Sénat ». Avec l'appui du Sénat : moyennant

ce membre de phrase, la promesse était renfermée dans les limites où elle pouvait être tenue.

Le manifeste fut rédigé par Fourtou : les principales lignes en avaient été convenues d'avance, notamment les termes relatifs au Sénat, et lorsque Fourtou le lut au conseil des ministres, la seule observation dont je me souvienne fut celle-ci : « Il y manque un mot, un nom, celui de Dieu, » murmura l'amiral Gicquel des Touches, observation que Broglie appuya aussitôt très vivement, et d'un commun accord, l'aide de Dieu fut invoquée dans cet appel au pays.

Ce manifeste, expédié sous huit millions de bandes, à chaque électeur individuellement, en même temps qu'affiché sur tous les murs, inaugura la bataille. Tandis qu'elle se livrait sur chaque point du territoire, il ne restait plus au ministère qui l'avait résolue et préparée qu'à en attendre l'issue. Je ne sais quel stratégiste a dit : « Rien ne ressemble plus à une bataille gagnée qu'une bataille perdue. » Il ne faut donc guère s'étonner, si dans les camps opposés on augure pareillement la victoire. « Nous sommes partis trois cent soixante-trois : nous reviendrons quatre cents ! » ne cessait de crier Gambetta, soit qu'il se le persuadât à lui-même, soit qu'il voulût le persuader à ses troupes. De notre côté l'assurance de Fourtou, d'abord ébranlée par intervalles, s'affermissait à mesure que nous approchions de la journée décisive. Ses pronostics se répétaient de plus en plus favorables. J'ai déjà cité ceux qu'il formait le 20 août ; le 10 octobre, quatre jours avant le scrutin, comme il passait encore la soirée chez moi, cette fois avec le duc de Broglie, il persistait à promettre le gain de plus de cent sièges. Sur quoi Broglie, moins confiant dans le succès de la partie que celui d'entre nous qui tenait les cartes, lui répondait : « Vous êtes beau joueur. » Puis il ajoutait : « Si agitée qu'elle soit à la surface, la France

n'est pas ébranlée à fond. Les électeurs vont voter silencieusement, il semble qu'ils aient peur. Mais de qui? De qui se cachent-ils? Est-ce des radicaux? Est-ce de nous? Ce silence du pays m'effraie : je crains l'inertie des honnêtes gens. » Vers la même heure, un autre de nos collègues, Brunet, pensait tout haut, seul devant son fils, qui a recueilli ses réflexions. « Que les honnêtes gens sont coupables! » disait-il. « Nous avons fait aux gredins une peur qu'ils ne nous pardonneront pas; toute la franc-maçonnerie est déchaînée contre nous. Et pourtant le parti de l'ordre devrait l'emporter! Mais que font les conservateurs de toute nuance? Endormis, indifférents ou bien exigeant des satisfactions immédiates à des exigences irréalisables, ils préparent notre échec et, quand nous aurons échoué, il ne nous pardonneront pas une défaite qui sera en effet le commencement de la fin. Auteurs de la catastrophe, c'est à nous qu'ils l'imputeront.. Peut-être plus tard, si la France survit, serons-nous jugés avec équité. Peut-être un jour les enfants de nos petits-enfants trouveront-ils quelque honneur à rappeler, qu'alors que les esprits libres et sages entrevoyaient l'abîme, il s'est trouvé un Maréchal de France et neuf hommes de cœur prêts à tout risquer pour sauver leur pays de la ruine (1)... »

Le dimanche 14 octobre au soir, les scrutins étant partout fermés et commençant d'être dépouillés, les membres du cabinet se réunirent, pour en apprendre les résultats, au ministère de l'intérieur. Nous y passâmes la nuit à recevoir les dépêches qui nous annonçaient le nom des élus. A mesure que ces dépêches se multipliaient, l'espoir de conquérir la majorité nous échappait, et lorsqu'enfin, vers la première heure du jour, toutes les élections furent connues, il fallut constater que nous gagnions seulement

(1) *Notes inédites* recueillies par la famille de Brunet.

quarante sièges, que nous en gagnerions tout au plus cinquante avec les ballottages. Cinquante-neuf des nouveaux candidats portés par nous étaient élus; mais parmi les anciens députés qui nous soutenaient et que nous soutenions, dix-neuf n'étant pas renommés, la nouvelle Chambre allait en définitive réunir contre nous une majorité de plus de 300 voix contre 200. Plus tard on fit le recensement non plus seulement des députés, mais des électeurs qui avaient voté de part et d'autre. On trouva de notre côté 3 600 000 suffrages; du côté contraire 4 300 000. Dans la nation coupée en deux, 700000 votes sur 8 millions d'électeurs avaient décidé de la journée.

VI

Encore que leur armée fût entamée, l'avantage demeurait donc à nos adversaires; nous étions vaincus. Que nous restait-il à faire? Empêcher que la défaite dégénérât en déroute, et pour cela ne pas désarmer. Ce fut tout d'abord le sentiment de Broglie, le premier instinct de l'homme d'État. Lorsque, tous les résultats des scrutins nous étant connus, nous nous rendîmes du ministère de l'intérieur à l'Élysée, il indiqua nettement la conduite à tenir : déclarer que le pays, sans nous donner encore satisfaction, avait commencé de répondre à notre appel en rejetant une portion de nos adversaires, et que nous devions en conséquence continuer la lutte, cela dit, la poursuivre vigoureusement dans les ballottages et surtout ne pas nous montrer d'avance prêts à céder ensuite. Plût à Dieu que cette résolution de notre chef se fût communiquée à son entourage, qu'annoncée et soutenue dans nos journaux, elle eût animé nos troupes et qu'à ce chef

il eût été donné de l'accomplir! La gauche ne triomphait pas avec un contentement sans mélange. Gambetta avait tellement annoncé l'élection de quatre cents des siens! ils avaient pensé revenir plus nombreux et ils l'étaient moins! A cette déception se joignaient des alarmes : comment le Maréchal accepterait-il son échec? N'allait-il pas reprendre l'offensive, et quelle offensive? Avec quelles armes? Tout en chantant victoire, nos adversaires demeuraient donc troublés : on nous le rapportait et nous étions enclins à croire ce qui semblait en effet vraisemblable. Avec une attitude ferme et déterminée, les vaincus auraient tiré parti du trouble des vainqueurs.

Après tout, le Maréchal n'avait plus à choisir à nos yeux qu'entre deux partis : la résistance, s'il voyait quelque moyen de lutter encore, ou la retraite, s'il se sentait définitivement désarmé. Gambetta, dans le feu de l'action, lui avait insolemment indiqué une troisième solution : se soumettre, et, le lendemain de la bataille, Grévy donnait à ses amis le prudent conseil d'attendre qu'il se soumît en effet, sans le provoquer par leur impatience à résister. Mais c'était là prévisions ou souhaits d'ennemis. Tant que les ministres du Seize-Mai, appelés par le Maréchal à le soutenir dans le combat qu'il avait engagé, furent admis à le conseiller, il ne fut pas question, il parut impossible qu'il restât au pouvoir pour y installer ses ennemis. « Ce sont mes derniers ministres, » avait-il dit en nous nommant : et nous pouvions, nous devions penser qu'il s'était interdit désormais d'en chercher dans les rangs adverses, qu'il avait brûlé ses vaisseaux.

Une seule fois, à la veille du jour où nous allions être éloignés, tandis que nous délibérions encore sur les moyens de faire appel au Sénat et d'en réclamer un acte qui l'opposât à la Chambre, Decazes demanda tout à coup au Maréchal : « Et si le Sénat ne répond pas à cet appel, s'il refuse cet acte, que ferez-vous? » — « Eh bien! je res-

terai, » répondit, comme malgré lui, le Maréchal. Cette parole laissait poindre le démenti qu'effrayé, non pas pour lui-même, mais pour le pays, il allait donner à sa conduite antérieure : elle nous étonna. Nous ne la relevâmes point : aussi bien si, conformément à l'injonction de Gambetta, il consentait, hélas ! à se soumettre, en demeurant en place, nous aurions disparu auparavant et dès lors la seule question que nous avions à débattre pour notre part était de savoir si présentement la résistance pouvait se poursuivre et par quels moyens, ou bien s'il fallait y renoncer en nous retirant.

Sur cette redoutable question les ministres n'étaient pas décidés ; j'opinais pour la résistance. Encore que le Sénat flottât incertain, j'estimais que, mis en demeure de se prononcer, il craindrait plus encore de nous abandonner que de nous soutenir, que notre résolution aurait raison de son irrésolution, qu'il fallait donc réclamer son concours contre la Chambre, non point par des pourparlers tenus portes closes, mais officiellement et publiquement. Si ce concours nous était refusé, nous aurions du moins, en épuisant toutes nos ressources, rempli tout notre devoir ; s'il nous était accordé, il me paraissait qu'en face du Maréchal appuyé sur le Sénat et sur l'armée, nos adversaires reculeraient, qu'une portion se détacherait du bloc ennemi, qu'il interviendrait un accommodement acceptable, tel que le vote du budget sans ministère préalablement imposé par la gauche, que tout au moins le choix des ministres de la guerre, de la marine et des affaires étrangères resterait abandonné sans contrôle au Maréchal, et qu'ainsi, en dépit de notre échec, il coucherait sur ses positions, il garderait une autorité préservatrice. Cette prévision pouvait être trompée sans doute, la majorité hostile ne pas s'arrêter ni se diviser, la Chambre, au terme de l'année, refuser opiniâtrément le budget, et tenir la vie de l'État et de la nation en suspens. Il faudrait

alors recourir à une dissolution nouvelle, que la constitution autorisait incontestablement le Président à réclamer du Sénat ; et si, pour trancher le conflit entre les deux pouvoirs, des mesures de salut public, telles que l'état de siège, devenaient nécessaires, ces mesures seraient si manifestement motivées par le péril intérieur que, durant une crise violente et rapide, elles ne provoqueraient pas, il était permis de l'espérer, l'intervention de l'étranger.

Mais je présumais trop de nos forces et je me trompais, sinon en jugeant un tel effort salutaire, du moins en l'estimant praticable. Ni le ministère n'était capable de le tenter, ni le Sénat de le soutenir.

Quand le Sénat se réunit après notre échec, ce ne fut pas seulement le petit groupe des parlementaires irréductibles, la plupart amis des princes d'Orléans, qui, nous ayant suivis d'abord à contre-cœur, se déclara prêt à se tourner contre nous, si nous persistions à tenir tête à la Chambre ; sur les bancs où nous avions obtenu précédemment, où nous devions encore chercher appui, nous rencontrâmes mauvais accueil. Ce qu'avait auguré Brunet de l'attitude des honnêtes gens se manifestait dans cette élite : les conservateurs faisaient peser la responsabilité de leur défaite sur les chefs qui s'étaient exposés pour les défendre : ils ne savaient comment les remplacer ; mais, loin de se serrer autour d'eux, ils s'empressaient de les lâcher.

Au sein du cabinet, les dispositions n'étaient pas meilleures. Le plus fatigué de la lutte, le plus pressé de s'y dérober était Fourtou : il l'avait vaillamment soutenue, mais sa vigueur était épuisée : le beau joueur, la partie perdue, ne songeait plus qu'à jeter les cartes. Decazes et Pâris tenaient pour définitive la réponse que le pays consulté venait de nous faire ; ils étaient décidés à ne pas s'aventurer au delà. Berthaut n'était point disposé à jeter l'armée dans une querelle politique. Broglie, enfin, se

réservait, prêt à combattre si le combat était possible encore, mais prévoyant qu'il ne le serait pas. Quant au Maréchal, on lui avait tellement répété qu'il était un soldat « non pas seulement loyal mais légal », qu'il répugnait invinciblement à sortir de la stricte légalité.

Dès lors, il n'avait plus qu'à se retirer. C'était l'opinion de celui qui le connaissait le mieux et connaissait aussi à qui il avait affaire : le secrétaire de la Présidence, le vicomte Emmanuel d'Harcourt. A l'avènement du Maréchal, le vicomte d'Harcourt, parent de la Maréchale et dont la famille était liée de vieille date avec les Broglie, avait été placé près de ce chef d'État étranger jusqu'alors aux manœuvres des partis, et l'influence discrète que pouvait exercer cet aide de camp civil, le crédit qu'il devait prendre n'avaient pas manqué de soulever des ombrages parmi les meilleurs amis du Maréchal dans le Parlement. J'avais d'abord quelque peu partagé ces préventions ; mais j'en étais bien revenu depuis qu'arrivé aux affaires, j'avais vu M. d'Harcourt de plus près. J'avais reconnu alors que ses informations éclairées, ses avis sûrs et sagaces avaient préservé son chef de plus d'une faute ; aussi bien nos adversaires ne s'y trompaient pas : quand le Maréchal devint leur prisonnier, ils se hâtèrent de le séparer du confident qui les gênait.

Ainsi, tandis que j'espérais encore du Maréchal une tentative de résistance, l'homme qui l'approchait davantage et lui était le plus dévoué, mesurant mieux que moi de quoi il était capable et quelles ressources lui restaient, souhaitait sa démission. Il avait d'ailleurs raison de penser que, dans l'extrémité où nous étions réduits, cette démission, donnée à ce moment, eût présenté quelque avantage. Sans doute le Maréchal avait promis aux fonctionnaires fidèles de demeurer à son poste pour les défendre ; mais il était dégagé de sa parole, du moment où le Président du Sénat, d'accord avec les chefs d'un

groupe qui dépendait de la majorité, n'attendait pas qu'une nouvelle dissolution de la Chambre fût demandée pour déclarer qu'elle serait refusée. Il était donc autorisé à se prévaloir de ce refus annoncé d'avance et qui le désarmait, pour tomber avec les siens, à leur tête. Les fonctionnaires fidèles n'en auraient pas moins été frappés; mais ils ne l'auraient pas été par lui. Les ministres qui s'étaient exposés pour le couvrir se seraient vus d'autant plus violemment poursuivis, condamnés peut-être; ils n'auraient pas été désavoués et discrédités. L'armée conservatrice battue ne se serait pas débandée; elle eût gardé ses cadres et préparé sa revanche.

Pourquoi le Maréchal n'a-t-il pas tenu cette conduite? Pourquoi s'est-il soumis d'abord pour se démettre ensuite? Je m'étais souvent posé cette question sans trouver la réponse. Mes collègues et moi, nous étions éloignés de ses conseils avant que l'on y débattît la détermination qui m'avait tristement étonné : je crois savoir aujourd'hui comment elle fut adoptée. Parmi les conservateurs du Sénat auxquels le Maréchal fit appel après notre éloignement, plus d'un se montra disposé à le soutenir s'il résistait encore, à former sous ses ordres, si périlleuse que fût l'entreprise, un gouvernement de combat : tels Batbie, Depeyre ; je ne veux nommer que les morts. Mais pour livrer ce combat ils jugeaient nécessaire de ne point reculer devant des mesures de rigueur, de recourir à l'état de siège, de se résigner, ne fût-ce qu'un instant, à la dictature. Or c'est à quoi le Maréchal ne s'était jamais cru appelé, et ne se jugeait pas autorisé. Il s'y refusa. Et quand, ayant ainsi écarté les moyens de lutter, il demanda aux amis qui l'entouraient encore ce qui lui restait à faire, il ne s'en trouva aucun pour l'assurer, à l'heure décisive, qu'il servirait mieux son pays en se retirant qu'en se soumettant. D'un commun accord ils lui représentèrent à quels périls au dedans et au dehors sa chute livrerait ce

malheureux pays; ils le conjurèrent, puisqu'il ne voulait plus résister, de rester à son poste, en acceptant sa défaite et en appelant auprès de lui ses vainqueurs. Il était malheureusement enclin à se méfier de son propre jugement dès que la conduite qui lui paraissait la meilleure était conforme à ses goûts et à ses intérêts personnels. A ce moment rien ne lui paraissait plus désirable que de quitter le pouvoir qu'il n'avait jamais recherché ni beaucoup aimé. Mais depuis qu'il l'avait accepté, le soir du 24 mai, il se considérait comme engagé au service des conservateurs, et ne se croyait plus libre de disposer de lui-même sans leur aveu. N'ayant pas obtenu cet aveu de ses conseillers de la dernière heure, il se résigna à ne point donner sa démission. Aucune résolution ne devait lui être plus amère. Un excès de patriotisme l'y amena, patriotisme mal entendu qui lui fit commettre sa plus grande faute politique.

Lorsque les amis dont il était réduit à se séparer prirent congé de lui, comme il leur serrait la main, ils l'entendirent murmurer : « On prétend qu'il y a de mauvais garnements qui veulent attenter à ma vie : ils me rendraient un fameux service. »

Pour expliquer la conduite du Maréchal, j'ai quelque peu devancé les événements et dépassé les derniers jours du ministère dont je faisais partie. Pour compléter mon témoignage, il me reste à rappeler comment ce ministère tomba.

A l'ouverture des Chambres, en novembre, les conservateurs étaient aussi pressés de nous abandonner que les radicaux de nous poursuivre. Que le Maréchal voulût lutter ou céder, il était contraint de nous donner congé. Placés dans un poste de combat, nous attendions ce congé sans le demander et, persuadés qu'il ne se ferait guère attendre, nous n'avions plus, avant de le recevoir, qu'à répondre de nos actes devant nos adversaires. Ce dernier devoir ne tarda pas à être rempli.

Le 7 novembre, trois jours après la rentrée de la Chambre, son comité directeur, le comité des dix-huit, déposa contre nous une demande d'enquête, prélude de la mise en accusation. C'était, en provoquant une première rencontre, fournir l'occasion aux vainqueurs d'étaler leurs griefs et leurs rancunes, aux vaincus d'expliquer et de justifier leurs actes. Ni les uns ni les autres n'y manquèrent. Après qu'un ami des jours heureux, qui ne nous abandonnait pas à l'heure de la tourmente, Numa Baragnon, eut contesté, et qu'un ancien fonctionnaire de « l'Ordre moral », devenu notre adversaire, M. Léon Renault, eut soutenu la légalité de l'enquête, le débat s'engagea entre les chefs des deux partis : de notre côté, Fourtou et Broglie, de l'autre, Ferry et Gambetta, débat où Fourtou, à la tribune faisant face à l'ennemi, retrouva la vigueur qui lui échappait dans nos conseils, où Broglie vaincu marqua la victoire d'un stigmate ineffaçable. Ferry avait eu la franchise, dirai-je téméraire ou impudente, d'avouer la manœuvre qui avait déterminé cette victoire, la menace de l'intervention étrangère :

« Si par malheur, » avait-il osé déclarer, « la majorité pouvait échapper au parti républicain libéral pour passer au parti clérical et monarchique, l'étranger, qui n'est qu'attentif, deviendrait ombrageux et bientôt hostile... Il existait des accords, des arrangements préparés... Voilà ce que nous avons dit aux électeurs (1). »

Sur quoi Broglie répliquait, prenant acte de l'aveu :

« C'est la première fois qu'on a vu intervenir dans nos délibérations intérieures la menace supposée ou vraie de l'étranger. Ce serait, si l'on y persistait, le signe de la décadence irrémédiable de la patrie. Lisez l'histoire et ses tristes leçons : n'est-ce pas sur l'Agora d'Athènes mourante qu'on évoquait le fantôme de Philippe de Macé-

(1) Chambre des députés, séance du 14 novembre 1877.

doine? N'est-ce pas dans les diètes de Pologne qu'on se retournait, avant de voter, pour savoir ce que voulaient, ce que pensaient les ambassadeurs de Catherine? J'ai voulu épargner cela à mon pays... Je n'ai pas réussi (1). » Et pour rendre plus saisissant ce triste avertissement du patriote navré, en levant les yeux vers les tribunes où se pressaient les spectateurs de l'orageuse séance, nous y voyions au premier rang l'ambassadeur d'Allemagne, le prince Hohenlohe.

Notre défaite était vengée, mais elle ne devait pas être de sitôt réparée. La supériorité d'esprit et d'âme déployée dans le débat par le duc de Broglie n'avait pas été sans frapper ses adversaires. Dans le train parlementaire qui revenait de Versailles à Paris après la séance, un de nos amis, égaré parmi les députés de gauche, les entendait se répéter entre eux : « Quel dommage qu'un tel homme ne soit pas des nôtres! » Et c'est à ce moment même qu'au Sénat des conservateurs exigeaient sa retraite.

L'enquête ayant été votée par la Chambre, le ministère résolut de ne pas s'y prêter, d'interdire à tout fonctionnaire d'y concourir, et annonça cette résolution au Sénat en lui demandant de l'approuver. C'était une manière d'obtenir du Sénat un premier pas dans la voie de la résistance : nous l'obtînmes en effet, mais timide, et moyennant la promesse que nous n'en demanderions pas davantage. L'ordre du jour qui nous couvrait fut voté à la condition, exigée par un groupe sans lequel la majorité nous faisait défaut, que nous nous retirerions le lendemain. Nous nous retirâmes. Un cabinet d'attente nous succéda, puis, au bout de quelques jours, céda la place au ministère composé par nos vainqueurs.

Une fois de plus, Bismarck l'emportait. La France était

(1) Chambre des députés, séance du 15 novembre 1877.

livrée aux hommes qu'il souhaitait voir à sa tête, et ces hommes, reconnaissant le concours qu'il leur avait prêté, lui accordaient aussitôt la satisfaction qu'il désirait : l'ambassadeur de France auquel il ne pardonnait pas d'avoir, deux ans auparavant, pénétré et déjoué ses plans, Gontaut-Biron était rappelé.

VII

Les ministres du 17 mai attendirent pendant plus d'un an l'accusation que, dès le premier jour, la Chambre des députés se disposait à porter contre eux. Pour se soustraire à cette accusation qui menaçait leur liberté et leur fortune, aucun d'eux ne fit rien, aucun ne se réfugia ni à Saint-Sébastien, comme Gambetta en 1871, ni à Jersey comme Boulanger; tous restèrent constamment en face de leurs adversaires victorieux; et c'est peut-être parce qu'on les vit prêts à rendre compte de leurs actes que ce compte ne leur fut pas demandé.

Ce qui ne dépendait pas de nous, hélas! c'était de préserver la carrière des braves gens qui nous avaient suivis et soutenus dans la lutte. A tous les degrés de l'échelle administrative, ils furent mis de côté; un seul préfet, en désertant notre cause, mérita d'être épargné, et jusque dans les emplois les plus étrangers à la politique, les vainqueurs, soit convoitise, soit rancune, multiplièrent les victimes. Ceux d'entre nous qui, avant de se jeter dans la mêlée, exerçaient de tels emplois, devaient être frappés les premiers; ils allèrent au-devant des coups qui les attendaient.

Le ministre de la guerre, que la gauche, espérant le gagner, avait parfois ménagé, le général Berthaut, pourvu du commandement d'un corps d'armée, le déposa quand la Chambre, au lieu de nous poursuivre, nous eut flétris

Tandis que ses collègues ne se sentaient aucunement atteints par cette injure, il estima, lui, qu'après l'avoir reçue, son autorité sur le soldat ne serait plus intacte et, plutôt que de la garder diminuée, il y renonça, il brisa son épée. L'amiral Gicquel des Touches, que ses camarades jugeaient fait pour commander, se vit confiné jusqu'à sa retraite dans un obscur bureau de la marine, au dépôt des cartes. Enfin Brunet écrivit au Maréchal une lettre qu'à l'honneur des hommes du Seize-Mai, il convient de conserver et de citer tout entière :

Paris, 2 décembre 1877

« Monsieur le Maréchal,

« Connaissant mon désir de rentrer dans la magistrature, vous voulez bien mettre à ma disposition la place de conseiller à la Cour de cassation qui est vacante par la démission de M. de Peyramont, et je sais, depuis hier soir, que M. le garde des sceaux doit soumettre à votre signature un décret dans ce sens. Je vous prie d'agréer l'expression de toute ma reconnaissance ; mais, en même temps, je vous demande la permission de ne pas accepter cet avancement.

« Il se justifierait sans aucun doute par d'assez nombreux précédents : il a été donné à des conseillers de la Cour d'appel de Paris, qui avaient des titres judiciaires non supérieurs aux miens, sans y joindre les services publics que j'ai pu rendre, depuis vingt ans, comme membre et président d'un conseil général, sénateur, et, en dernier lieu, ministre. Mais, quelque justifié qu'il pût être, ce serait un avancement considérable, et je pourrais craindre qu'en l'apprenant on ne se méprît sur la nature du sentiment qui m'a fait quitter la magistrature, il y a six mois, pour entrer au ministère.

« Il se pourrait, monsieur le Maréchal, que, sur ce pré-

mier refus, on vous proposât de me confier les fonctions de président de chambre à la Cour d'appel. Permettez-moi, le cas échéant, de ne pas les accepter. Ce serait un avancement, plus modeste sans doute; mais encore un avancement.

« Puisque je m'y trouve autorisé par la bienveillance extrême dont vous m'honorez, je vous prie, monsieur le Maréchal, d'être assez bon pour me rendre purement et simplement la fonction de conseiller à la Cour d'appel de Paris que j'ai quittée, il y a six mois, pour obéir à votre appel. Vous ne me la rendrez pas entière, car la place que j'avais sur le tableau de la Cour étant désormais occupée, j'ai perdu mon rang d'ancienneté; mais cette perte est à mes yeux largement compensée par l'honneur d'avoir été associé par vous à l'œuvre courageuse que vous avez entreprise dans un intérêt de salut social.

« Permettez-moi d'insister pour que les choses se règlent ainsi. Si vous voulez bien m'accorder cette faveur, elle aura pour moi ce prix tout particulier qu'il ne sera permis à personne, même aux plus malveillants, de supposer que, lorsque je suis entré au ministère, cet acte de dévouement était accompagné d'une arrière-pensée ou d'un calcul ambitieux.

« Veuillez agréer, monsieur le Maréchal, avec l'expression de ma vive reconnaissance, l'hommage de mon profond respect.

« BRUNET. »

Ce désintéressement, que Brunet ne regretta jamais, devait lui coûter cher. S'il était entré à la Cour de cassation, il y serait resté, les conseillers à la Cour de cassation n'ayant pas cessé d'être inamovibles. A la Cour d'appel, au contraire, quand l'inamovibilité de la magistrature fut suspendue, le ministre du Seize-Mai ne manqua pas d'être révoqué, et, privé de sa profession, sans fortune, il dut,

déjà vieux, chercher pour sa famille et pour lui des ressources dans un nouveau labeur.

Ainsi s'acheva le dernier effort tenté pour maintenir les conservateurs au pouvoir. La carrière militante du duc de Broglie se terminait par une défaite dont ni lui ni les siens ne devaient se relever. Auparavant il avait arraché le pouvoir à M. Thiers quand, sous M. Thiers, les conservateurs le perdaient; et, grâce à lui, la restauration de la monarchie était devenue possible. Grâce à lui encore, quand l'exigence du monarque eut opposé un obstacle insurmontable à cette restauration, les conservateurs avaient trouvé dans une sorte d'interrègne, autour du Maréchal, un abri et, malgré la ruine de leur entreprise, le pouvoir ne leur avait point échappé. Ils l'auraient définitivement gardé, s'il avait été permis au duc de Broglie, après avoir établi le Septennat, de l'organiser; les institutions qu'il avait conçues alors le leur assuraient pour un demi-siècle, de l'aveu de Gambetta; et ce fut précisément quand il les proposait que ceux à qui elles auraient profité davantage le renversèrent.

Les lois constitutionnelles adoptées après sa chute ne devaient plus valoir celles qu'il avait présentées, — il s'en fallait, — et pourtant, telles qu'elles furent votées, elles offraient encore des garanties, elles eussent réservé dans l'État une place considérable aux conservateurs si, dès le début, une lamentable défection n'avait vicié la composition du Sénat, et faussé avant qu'il eût servi le frein destiné à enrayer les excès de la Chambre, le contrepoids opposé au suffrage universel inorganique.

Les choses venues à cette extrémité, Broglie aurait pu laisser les événements suivre leur cours, et les fautes dont il avait été la première victime aboutir à leurs conséquences fatales. La dernière lutte à laquelle il fut appelé, parce que sans lui nul n'était capable de l'af-

fronter, allait à l'encontre de ses instincts, de ses goûts, de ses habitudes; les chances de revers l'emportaient sur les chances de succès; il le savait, et il savait aussi qu'en cas d'échec, la défaite où sombrerait sa cause lui serait imputée. Mais il se dit qu'en esquivant le combat, il laissait sûrement les institutions nécessaires, l'ordre social voués à la ruine; et comme le soldat qui, dans une place investie de toutes parts, à demi démantelée déjà, ne se résigne pas à capituler avant un suprême effort, il risqua la dernière sortie.

En dépit de l'événement et de tous ceux qui s'en prévalent pour condamner les vaincus, je persiste à penser que cette tentative hasardeuse n'était pas sans espoir. J'en atteste nos adversaires : le long ressentiment qu'ils ont gardé de notre attaque décèle l'effroi qu'elle leur causa. J'en atteste l'appel de leurs chefs à l'étranger : s'ils s'étaient crus sûrs de la victoire, ils n'auraient pas fait intervenir dans une querelle intérieure l'ennemi du dehors et ses menaces.

J'ai dénoncé leurs manœuvres : j'ai dit quels griefs ou quelles méprises tournèrent contre nous des hommes qui auraient dû être des nôtres. J'ai mesuré les forces des vainqueurs. Toutefois, pour expliquer l'issue de l'action, pour en tirer une leçon profitable à l'avenir, il faut considérer aussi les vaincus et reconnaître que l'armée conservatrice ne déploya, pour garder le pouvoir, ni la même ardeur, ni la même ténacité, ni la même discipline que l'armée adverse pour le conquérir. C'est qu'en effet, à l'époque qui fut la nôtre, les conservateurs — et je signale ici la principale cause de leur infériorité, malgré leur nombre, — les conservateurs attachaient trop peu de prix au pouvoir politique. Désintéressés pour leur propre compte, ils l'étaient aussi et avec excès pour leur parti, pour leur cause. Généralement satisfaits de leur condition, se souciant rarement d'être eux-mêmes sénateurs ou dé-

putés, préfets ou ministres, parfois peut-être secrètement jaloux de ceux des leurs qui le devenaient, ils laissèrent envahir ces positions sans les défendre résolument, et critiquer le pouvoir leur parut longtemps plus commode que de le disputer ou de le soutenir. Ils ont trop peu compris que, dans notre pays surtout, où le gouvernement a plus d'attributions qu'ailleurs, s'il n'appartient pas à tous de gouverner, il importe à tous d'être bien gouvernés, et, par conséquent, le gouvernement relevant de l'élection, de bien choisir qui gouverne. Loin de tenir la politique pour ce qu'elle est en réalité, l'affaire de tous, ils l'ont trop souvent considérée comme le métier aventureux et suspect de quelques-uns : « Je ne me mêle pas de politique, » disaient-ils volontiers, à peu près comme un homme du monde aurait dit : « Je ne joue pas à la Bourse, » — un paysan : « Je ne vais pas au cabaret. »

Au lieu de soutenir l'élite tirée de leur sein qui avait relevé la patrie au lendemain de ses désastres, beaucoup rêvèrent d'un sauveur tombant du ciel pour faire leur besogne, se croisèrent les bras dans l'attente de ce sauveur, qui ne vint pas, et négligèrent de se sauver eux-mêmes, soit en gardant le pouvoir au prix d'un labeur continu, soit en le reprenant, une fois perdu, par un habile et vaillant effort. Depuis qu'il leur a été ravi et parce qu'il leur était ravi, ils ont vu successivement les emplois publics étrangers à la politique fermés pour eux, à commencer par la magistrature dépouillée de son inamovibilité ; à la suite des carrières civiles, les carrières militaires, l'armée et la marine, hérissées sous leurs pas de pièges et d'obstacles ; puis leurs droits et leurs intérêts privés méconnus et violés, la liberté de prier à leur gré, la liberté d'élever leurs enfants selon leur foi supprimées ; enfin le désordre matériel s'ajoutant au désordre moral, l'industrie compromise par les divisions systématique-

ment entretenues entre ouvriers et patrons, les grèves aboutissant à l'émeute, et les patrimoines menacés par une fiscalité de plus en plus subversive. Voilà les ravages que nous nous proposions de prévenir en livrant un dernier combat pour conserver le pouvoir, les ruines qu'une génération nouvelle aura à réparer en l'arrachant aux démolisseurs.

INDEX ALPHABÉTIQUE

DES NOMS PROPRES CITÉS DANS CE VOLUME

TABLE DES MATIÈRES

CHAPITRE IV

L'ACTION MONARCHIQUE SOUS LE GOUVERNEMENT DE M. THIERS

CHAPITRE V

LA FUSION ET L'ESSAI DE RESTAURATION SOUS LE GOUVERNEMENT DU MARÉCHAL

CHAPITRE VI

ÉCHEC DE LA TENTATIVE MONARCHIQUE. — LE SEPTENNAT

CHAPITRE VII

CHUTE DU MINISTÈRE BROGLIE

CHAPITRE VIII

LA FIN DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE

CHAPITRE IX

LE MINISTÈRE DUFAURE ET JULES SIMON
LE SEIZE MAI

CHAPITRE X

LA LUTTE : LA CAMPAGNE CONSERVATRICE

CHAPITRE XI

LE [illegible] DE GAMBETTA ET LA FIN DU GOUVERNEMENT CONSERVATEUR

PARIS. TYP. PLON-NOURRIT ET Cie, 8, RUE GARANCIÈRE. — 6686